LE DEVOIR

fais ce que dois

LES VOYAGES hone HONE
Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué.
845-8221
Les spécialistes des voyages en EUROPE

Vol. LXIX - No 127 | Ensoleillé. Max. 20. | Montréal, samedi 4 juin 1977 | Férie | 25 CENTS

L'Ontario aux urnes

Langue et minorité: silence et murmures

par Lise Bissonnette

TORONTO — Si une légion d'apprentis convaincus par Keith Spicer se plaignent des difficultés syntaxiques de la langue française, ils pourront toujours se consoler en demandant à William Davis, Stephen Lewis, ou Stuart Smith, les trois prétendants au pouvoir ontarien, ce qu'ils pensent des difficultés électorales de la langue qui n'est toujours pas officielle dans leur province. Il est vrai qu'il n'est guère de problème linguistique qui ne se contourne par le silence, comme en témoigne cette campagne électorale.

Les élections parlent la langue des voteurs avant tout; il y a 350,000 Franco-ontariens qui ont encore le français comme langue d'usage, ce qui amène aux urnes à peine un peu plus de 200,000 adultes votants sur plus de cinq millions au total. Des 125 sièges de la législature ontarienne, à peine sept, estiment les stratèges sont influencés de façon déterminante par le vote francophone, soit au nord de la province (Sudbury Est, Sudbury, et Cochrane) soit dans la région outaouaise (Prescott-Russell, Ottawa Est, Carleton Est).

M. Stephen Lewis

Même si la question des droits des minorités francophones brûle d'actualité, notamment avec la publication récente des "Héritiers de Lord Durham"; l'important document de la fédération des francophones hors Québec, les mathématiques et la géographie électorale l'ont reléguée parmi les "thèmes" les plus mineurs.

Seul le plus "perdant" des trois leaders, M. Stuart Smith, chef du Parti libéral, s'est quelque peu brûlé les doigts. Il y a deux semaines, il déclarait que le français deviendrait langue officielle en Ontario si son parti prenait le pouvoir, et que la minorité francophone jouirait de droits identiques a ceux de la minorité anglophone au Québec.

M. Stephen Lewis, le leader du nouveau parti démocratique et chef de l'opposition officielle, n'esquive pas la question quand on la lui pose mais ne lui ouvre pas la porte non plus. Aucun de ses discours n'en a traité jusqu'ici; hier, il nous déclarait que son parti n'est pas opposé en principe à faire du français une langue officielle, même s'il préfère, dit-il, les progrès concrets aux gestes pour une bonne part "symboliques". "Je suis cependant certainement plus près de M. Smith que de M. Davis là-dessus", ajoute-t-il.

Car le premier ministre et leader conservateur, William Davis, malgré toutes les incitations fédérales, s'en tient fermement à la position qu'il prenait dès sa première élection à la tête du gouvernement ontarien, en 1971. Il n'est pas besoin de donner au français rang de langue officielle, selon lui, pour satisfaire aux "droits légitimes" des franco-ontariens, en matière d'éducation, d'accès aux services gouvernementaux et aux services sociaux, au plus fort du débat sur les droits des minorités anglophones au Québec, après que le ministre fédéral de la santé, M. Marc Lalonde, ait semoncé le gouvernement Davis pour sa lenteur à faire progresser les services aux francophones. Le premier ministre ontarien a réitéré ses promesses et sa foi en une approche pragmatique, qui ne heurte pas de front la majorité anglophone à l'épiderme trop sensible.

"Les anglophones préfèrent naturellement créer des précédents à procéder par legislation, mais nous, les francophones, nous croyons la législation nécessaire, non seulement comme symbole, mais surtout parce qu'elle offre des garanties à la minorité" de

Voir page 6: L'Ontario

Projet de loi et Livre blanc

Égalité pour les handicapés

par Marie Laurier

L'Assemblée nationale a été saisie hier du projet de loi no 9 destiné à assurer aux handicapés physiques et mentaux une égalité de chances avec les autres citoyens dans tous les secteurs de la vie courante. Cette loi entend abolir la discrimination qui existe encore dans la société à l'endroit des handicapés qui doivent fatalement restreindre leur champ d'activités, faute de services adéquats en matière de logement, de travail, de loisirs, de transport et d'éducation. Les 105 articles du document veulent corriger complètement ces lacunes et mobilisent l'appui de tous les ministères concernés.

Le texte de la loi est assorti d'un Livre blanc qui décrit par le menu détail la situation actuelle des handicapés, au nombre de 175,000 au Québec, et cette étude prouve de toute évidence la nécessité d'un changement de mentalité à l'égard de cette catégorie de citoyens.

Le projet de loi prévoir aussi, dès son adoption et simultanément, la création de l'Office des personnes handicapées composé de onze membres. Cet organisme devra assumer la cohérence de la politique gouvernementale en vue de pourvoir à l'intégration professionnelle et sociale des handicapés.

Quant aux organismes et associations voués à la promotion des intérêts de ces contribuables, ils seront appelés à jouer un rôle consultatif auprès de l'Office, le législateur reconnaissant par là "qu'ils sont les mieux placés pour exprimer les véritables besoins de leurs membres".

De plus, le projet de loi passera par le mécanisme d'une commission parlementaire où où tous les organismes et individus pourront faire valoir leur point de vue et un groupe de travail parcourra le Québec pour atteindre les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. L'adoption du projet de loi est prévue pour l'automne.

En déposant son projet hier à l'Assemblée nationale, le Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, confirme ainsi une disposition contenue dans le programme du Parti québécois en matière de justice sociale. Il place sous sa coupole la coordination des mesures coercitives qu'il contient, en dépit des avis contraires exprimés ces dernières semaines par des groupes de citoyens. Le parrain de la loi justifie ainsi sa démarche:

"Idéalement, une société juste et éclairée ne devrait pas avoir besoin d'une loi pour permettre aux handicapés physiques ou mentaux d'avoir accès aux mêmes services que l'ensemble de la population. Dans les faits, cependant, il faut constater que, malheureusement, on a négligé de façon scandaleuse cette catégorie de citoyens et que sans instrument spécifique de promotion, les handicapés risquent, une fois de plus, de demeurer dans l'oubli".

Le titulaire des Affaires sociales prévient la contestation qui ne tardera pas à se manifester de nouveau chez certains handicapés qui estiment toujours qu'ils n'ont pas besoin de loi "spéciale" mais d'une prise en charge de chaque ministère d'une situation qu'ils jugent "normale" et non marginale. M. Lazure persiste dans son sentiment: "La seule façon de garantir des droits égaux en matière de transport, scolarisation, travail, logement et loisirs, c'est que cetta tâche soit prise par un seul ministère qui se charge de voir à ce que chacune des parties concernées exerce toutes ses responsabilités".

Tout en se disant sympathique et compréhensif à l'endroit de l'opinion de certains individus affectés de déficience mentale et physique, le parrain du projet de loi no 9 soutient qu'il a été conçu dans leur intérêt, espérant que les dispositions législatives deviennent un fait accompli et changent radicalement la mentalité de la société, jusqu'au jour où cet instrument deviendra inutile.

Les multiples mesures contenues dans le document, lui-même étayé par la philosophie qui a présidé à la rédaction du Livre blanc, reposent donc sur les grands objectifs suivants:

- garantir le respect des droits des personnes handicapées;
- promouvoir l'autonomie des personnes handicapées;
- favoriser l'intégration des handicapés à l'ensemble des activités de vie normale de la société, et, en particulier au marché du travail;
- créer un organisme, l'Office des personnes handicapées qui aura comme mandat de favoriser l'égalité des personnes handicapées, notamment en les informant, en les représentant auprès des organismes publics et en les assurant de la disponibilité de services adéquats et coordonnés d'intégration professionnelle et sociale.

■ Autres informations, page 2

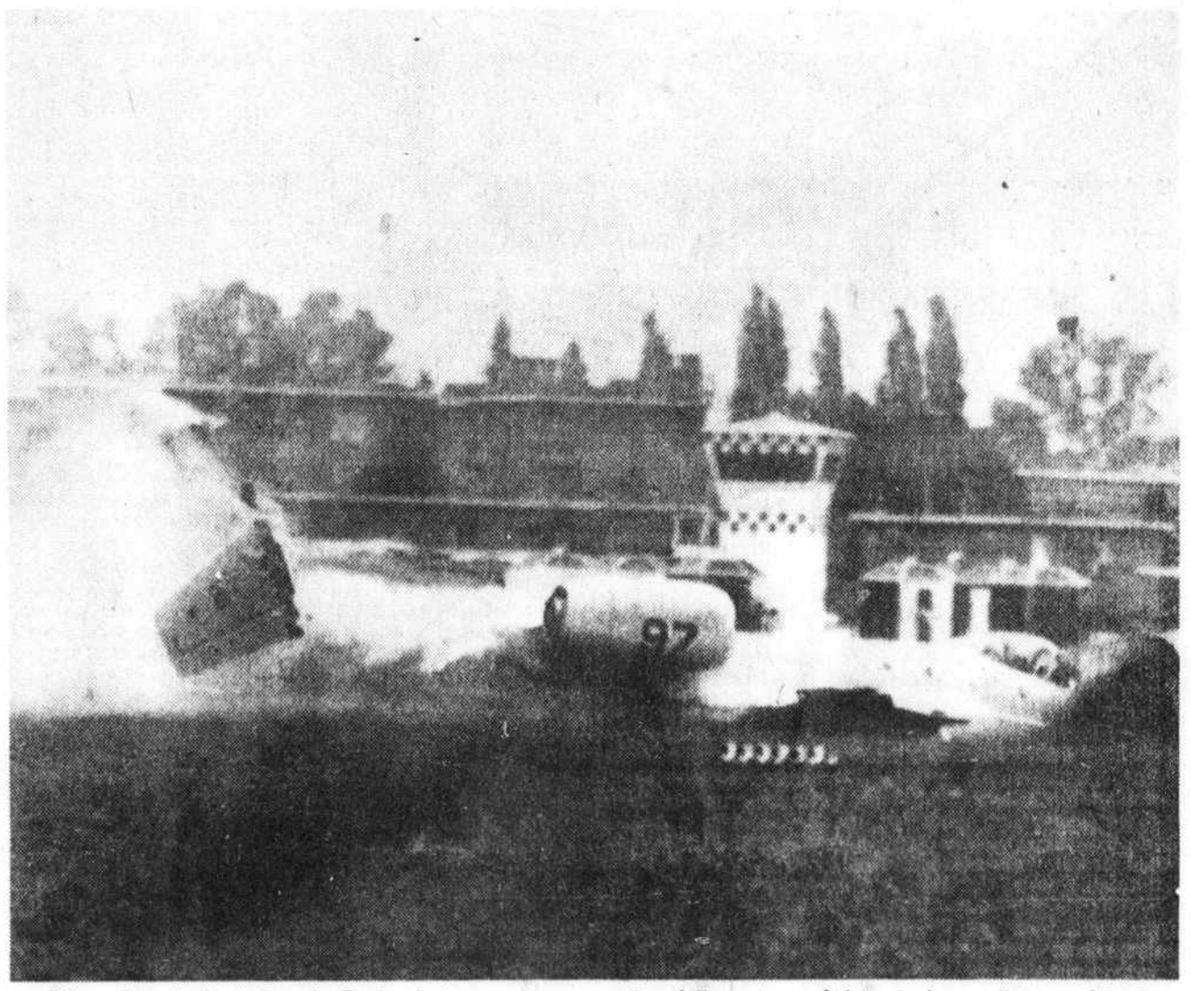

Le 32e salon de l'aviation de Paris s'est ouvert par une tragédie qui a coûté la vie à un pilote américain. L'avion, un Fairchild A 10 qui doit entrer en service dans les forces armées américaines la semaine prochaine, s'est écrasé au moment où il effectuait une manoeuvre acrobatique. Il s'agit du sixième accident survenu à ce salon au cours des dernières années. (Téléphoto AP)

Projet de loi no 1: fierté et regrets

Le projet de loi sur la langue française, dont l'étude en commission parlementaire s'ouvre mardi à Québec, a suscité de nouvelles réactions hier:

- Dans une lettre adressée à MM. René Lévesque et Camille Laurin, 326 citoyens francophones du Québec, issus en majorité des milieux d'affaires, expriment de nombreuses réserves à l'encontre du projet, reflet à leurs yeux "d'une société de méfiance plutôt que d'une société de confiance". (On trouvera à la page 5 le texte et les noms des signataires de la lettre).
- Plus de 160 personnalités québécoises de divers secteurs de la société, principalement intellectuels et artistiques, ont signé une déclaration d'appui au projet de loi no 1. On remarque parmi les signataires les noms de Mgr Félix-Antoine Savard, Mesdames Françoise Gaudet-Smet, Nicole Germain et Mia Riddez-Morisset, les pères Ambroise Lafortune et Emile Legault, de même que le célèbre Maurice Richard, les compositeurs Serge Garant et Gilles Tremblay, les écrivains Jacques Ferron, Jacques Grand'Maison, Michel Tremblay et Marcel Dubé, le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, M. Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Félix Leclerc, les historiens Maurice Séguin et Robert-Lionel Séguin, le peintre Stanley Cosgrove, MM. Paul Unterberg et François-Albert Angers.
- L'Université McGill de Montréal, qui a déjà déposé un premier mémoire préparé par deux professeurs de l'institution, a rendu public hier un nouveau document d'une quinzaine de pages, signé par M. Robert E. Bell, principal et vice-chancelier. Trois conclusions majeures s'en dégagent: a) il faut rendre les écoles de la langue anglaise accessibles aux enfants de tous les membres de la collectivité anglaise, et de tous les Canadiens anglophones des autres provinces; b) la Charte des droits et libertés de la personne doit prévaloir sur la Charte du français; c) l'Assemblée nationale ne doit pas abandonner au pouvoir exécutif "l'autorité plus ou moins effrénée" d'édicter des règlements en matière de droits linguistiques, de recourir à des interrogatoires, à la production de documents et à des procédures pour outrage sans faire intervenir les tribunaux, et de contraindre les gens sous la menace d'amendes ou, à défaut, d'éventuelles peines d'emprisonnement.
- L'Université Concordia de Montréal a également publié le mémoire qu'elle compte déposer à la commission parlementaire. Le document met en garde contre la tendance à subordonner les droits individuels aux droits collectifs, contre le caractère rigide et restrictif des articles visant la communauté anglophone. La direction de l'institution, par son recteur, M. John O'Brien, déclare notamment: "C'est dans l'intérêt du Québec qu'il y reste une minorité viable et prospère dont la langue principale est l'anglais." Le recteur reconnaît la nécessité pour les Québécois qui ne parlent pas le français d'acquérir une bonne connaissance de cette langue, "mais il faut permettre au temps de faire son oeuvre... la francisation instantanée, sur commande, peut saper les fondations de notre société et de notre économie".

La déclaration d'appui au projet de loi no 1, signée par plus de 160 personnalités québécoises, se lit comme suit:

"Nous sommes fiers d'appuyer le projet de loi sur la langue qui rétablit enfin, après une longue attente historique, les droits du français au Québec dans toutes les dimensions de notre vie collective et traite nos minorités avec justice et une générosité sans pareille dans les législations des autres provinces du Canada.

"Ce projet de loi met fin à l'humiliation et à l'inquiétude séculaire de notre peuple

Voir page 6: Projet

au sommaire

■ Village olympique: Québec créera une société à but non lucratif — *page 3*

■ Quel modèle québécois? un éditorial de J.-C. Leclerc

■ "Roder" la normalisation américano-cubaine: une analyse de Georges Vigny

■ Les occasions de se taire: un commentaire de Michel Roy — *page 4*

La Havane libère 10 détenus américains

Échange de diplomates US et cubains

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Quelques minutes à peine après l'annonce officielle d'un échange de diplomates entre Washington et La Havane, le gouvernement cubain a fait savoir, hier, qu'il libérerait immédiatement 10 citoyens américains détenus à Cuba pour possession ou trafic de drogues.

Un porte-parole du département d'Etat américain a indiqué que les autorités cubaines s'étaient engagées, par ailleurs, a réexaminer le cas des 20 autres Américains encore détenus, dont sept sont accusés de "crimes contre l'Etat". La libération des prisonniers ne faisait pas partie d'une entente préalable, a précisé le porte-parole.

"Nous espérons que les autorités cubaines, en réexaminant le cas des citoyens américains encore détenus à Cuba feront preuve de compassion", a-t-il déclaré, en soulignant que plusieurs d'entre eux étaient âgés et emprisonnés depuis de nombreuses années.

Peu avant, le porte-parole du département d'Etat avait confirmé officiellement que les Etats-Unis et Cuba étaient convenus le 30 mai dernier de procéder simultanément, d'ici à trois mois, à l'échange de sections diplomatiques.

Moins d'une douzaine de diplomates de chacun des deux pays s'installeront alors dans les anciens locaux des ambassades américaine à La Havane et cubaine à Washington. Ils travailleront cependant dans les ambassades de Suisse à La Havane et de Tchécoslovaquie à Washington, qui représentent les intérêts américains et cubains depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays le 3 janvier 1961.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, a de son côté averti qu'il

Voir page 6: La Havane

romans -théâtre -poésie -bandes dessinées -biographies -livres pratiques -Science-fiction -nouvelles -contes-loisirs-sports-livres d'enfants

Pour savoir
"QUOI LIRE CET ETE"
Retenez dès maintenant notre
Édition Spéciale
du
SAMEDI, 18 JUIN PROCHAIN
– Tous les livres de vos vacances –

romans-théâtre-poésie-bandes dessinées

Stanké
Un éditeur décidément pas comme les autres
donation - testament - propriété
bail - contrat de mariage - impôt etc.

Tout savoir sur VOS DROITS DEVANT LA LOI

LIVRE BLANC Proposition de POLITIQUE à l'égard des PERSONNES HANDICAPÉES

L'intégration au travail mais pas n'importe comment (Denis Lazure)

par Marie Laurier

La réussite du placement des personnes handicapées constitue l'un des objectifs primordiaux de la présente politique d'intégration professionnelle et sociale proposée hier par le Dr Denis Lazure.

Le ministre des Affaires sociales a toutefois précisé "qu'on ne doit pas intégrer les handicapés au travail à tout prix, n'importe où et n'importe comment".

Dans son esprit et celui de la loi qu'il parraine, cette intégration n'est valable qu'en autant qu'elle peut améliorer la situation générale de l'handicapé au point de vue financier, psychologique et social.

M. Lazure a aussi remarqué qu'un grand nombre d'emplois peuvent être modifiés, le plus souvent légèrement, de façon à s'adapter aux capacités d'un individu. Cette technique se nomme l'ergonomie et l'Office pour les personnes handicapées verra à former des individus dans cette discipline.

Tout un chapitre du Livre blanc déposé en même temps que le projet de loi est consacré à l'adaptation des édifices publics et des moyens de transport aux handicapés. Pour les édifices gouvernementaux existants, le gouvernement s'engage à mettre en oeuvre, sur une période de dix ans, un programme d'adaptation de façon à abolir les barrières architecturales. Ce programme que prépare le ministère des Travaux publics sera rendu public au cours de la présente année.

Le gouvernement du Québec incite en outre toutes les municipalités à changer leurs normes pour la construction des trottoirs et même à modifier les trottoirs existants.

Le Livre blanc confie au ministère des Transports la responsabilité de l'adaptation des services de transport aux besoins des handicapés. De même qu'il demandera à un centre de réadaptation d'effectuer de la recherche pour l'usage de voitures personnelles par les handicapés. L'administration étudiera la possibilité d'inclure ces adaptations aux véhicules personnels dans la liste des prothèses couvertes par le régime d'assurance-maladie.

Le ministre des Affaires sociales estime que cette loi et la philosophie qui la soustend dans le Livre blanc doivent faire l'objet d'un "examen attentif de la part de tous ceux qui se sentent concernés". La commission parlementaire prévue pour l'automne devrait pouvoir stimuler les courants d'opinion et le ministre envisage avec confiance un consensus.

Le texte du Livre blanc a été enregistré sur cassette pour les aveugles.

points saillants

Des dispositions qui touchent tous les domaines de l'activité humaine

Le projet de loi no 9 "assurant l'exercice des droits des personnes handicapées" touche les principaux domaines de l'activité humaine. Il mobilise en outre la collaboration étroite et effective des ministères des Affaires sociales, du Travail, de l'Education, du Transport, des Loisirs et des Sports, de même que l'appui de la Commission des droits de la personne, entre autres organismes publics. L'Office des personnes handicapées pourvoit à l'application de la loi dont voici les points saillants!

Travail: le placement des personnes handicapées sera assuré par les centres de main-d'oeuvre du Québec qui devront adapter leurs programmes en conséquence;

- l'Office pourra obliger toute entreprise de 50 employés ou plus à réserver aux handicapés 3% du nombre total de ses emplois et il sera interdit à tout employeur de 50 employés ou plus de congédier un salarié pour la seule raison qu'il devient handicapé; le gouvernement donnera le ton à cette politique dans ses différents ministères et organismes publics;
- l'Office mettra sur pied des emplois protégés régis par le Code du travail, la Loi du salaire minimum, la Loi des accidents du travail et la Loi des décrets de convention collective, à l'intention des handicapés qui sont incapables de répondre aux exigences du marché du travail régulier.

Logement: la Société d'habitation du Québec devra réserver 5% à 10% des logements subventionnés pour accueillir des handicapés;

- le Code du bâtiment prévoit que tout édifice à logement de huit unités ou plus devra être accessible aux handicapés;
- le MAS englobe les handicapés dans son programme d'amélioration des services à domicile qui s'applique déjà aux personnes âgées et aux malades chroniques.

Formation et réadaptation: les Commissions scolaires devront offrir des services aux personnes handicapées jusqu'à l'âge de 21 ans ou jusqu'à ce qu'elles aient obtenu une formation répondant à leurs capacités; un article du projet de loi amende la Loi de l'instruction publique en ce sens.

Transport et lieux publics: implantation d'un réseau de transport spécialisé sous la responsabilité conjointe du ministère des Transports, des Commissions de transport et des municipalités;

- adaptation des nouveaux autobus pour en faciliter l'accès aux handicapés;
- incitation aux propriétaires de flottes de taxis à s'équiper de véhicules spécialisés;
- accessibilité des aveugles accompagnés de chiens-guides dans tous les lieux publics.

Loisirs: des crédits de $500,000 seront affectés à la mise sur pied de nouveaux organismes de loisirs et de sports à l'intention des handicapés et le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports en assumera la responsabilité.

La loi prévoit également une assistance financière à tout bénéficiaire admissible en vertu de la loi et des règlements et elle précise que cette aide est accordée à titre complémentaire, compte tenu des autres ressources qu'un handicapé reçoit déjà d'autres dispositions législatives ou réglementaires.

Enfin, quiconque enfreint l'une des dispositions de la loi sera passible d'amendes de $200 à $2,000 dans le cas d'un individu, de $500 à $5,000 s'il s'agit d'une corporation.

Un sondage de CFCF sur la langue

50% des francophones satisfaits du PQ

par François Barbeau

Dans une émission d'une heure intitulée "Bill one — the whys and wherefores", préparée par la station montréalaise CFCF-TV et qui sera diffusée sur tout le réseau CTV lundi soir à 19 h, exception faite d'une station de Sudbury, les résultats d'un sondage effectué parmi des francophones seulement indiquent que près de 50% des répondants habitant la région de Montréal approuvent la façon dont le gouvernement péquiste administre la question linguistique.

Pour les répondants habitant l'extérieur de Montréal, la proportion de ceux qui approuvent la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités quant à la question linguistique passe à un peu plus de 57%.

Le sondage a été réalisé pour le compte du CFCF-TV par la maison torontoise K.M. Vagg Research Associates. En tout, 629 Québécois, tous francophones, ont été interrogés par téléphone le 7 mai. La majorité des répondants (313) a été choisie à Montréal; 200 ont été interrogés à Québec, 66 à Chicoutimi, 30 à Trois-Rivières, 20 à Sherbrooke.

Pour ne pas mouiller sa poudre tout de suite, CFCF-TV qui avait invité des journalistes à visionner hier cette émission, n'a autorisé la divulgation que d'une très petite partie des rêultats de ce sondage. Les résultats cités plus haut vont à l'encontre de l'embargo établi par la station de télévision.

CFCF-TV a par contre permis aux journalistes qu'elle avait invités hier de divulguer les résultats du sondage portant sur un aspect bien précis: la langue d'enseignement, plus particulièrement sur le libre choix des Canadiens et des immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française ou anglaise.

A la question formulée ainsi: "Croyez-vous que les immigrants des autres provinces devraient avoir le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise?", 55.6% des répondants de la région de Montréal ont répondu par l'affirmative, tandis que 58.5% des répondants des autres villes ont répondu oui. La proportion des indécis est de 1.3% à Montréal, de 2.8% en province.

A une question à peu près semblable, mais portant sur le droit de vrais immigrants d'opter pour leurs enfants pour l'école anglaise, 35.8% des répondants de Montréal ont fait savoir que ces immigrants devraient en avoir le droit, tandis qu'en province, les positions sont encore plus généreuses, et 50.3% des répondants sont en faveur du libre choix.

CFCF-TV autorisait aussi la divulgation des réponses à la question suivante: "Selon vous, quelles sont les trois plus importantes questions auxquelles le Québec fait face aujourd'hui?"

L'auteur du sondage a groupé, de son propre chef, les réponses en diverses catégories. Il en ressort que pour la région de Montréal, la principale préoccupation est la question de la langue, suivie du chômage, puis de l'économie, de l'inflation, de l'éducation, de l'indépendance, du séparatisme, de l'identité culturelle, etc.

Pour les répondants de la province, les préoccupations sont à peu près les mêmes, sauf que le chômage a préséance sur la question linguistique.

Interrogé sur les catégories "indépendance" et "séparatisme" qui apparaissent aux résultats, l'auteur du sondage a précisé que ces mots avaient été utilisés par les répondants, et que les réponses avaient été classées selon les termes employés. C'est ainsi qu'au chapitre de l'économie, on retrouve des préoccupations comme chômage, inflation, fiscalité, grèves, affaires.

L'émission, réalisée à partir d'entrevues de divers personnages à Montréal comme en province, trace d'abord l'histoire des divers projets de loi sur la langue qui ont été présentés au Québec: la loi 85, 63, 22, pour enfin en arriver à la loi 1. On y voit, en noir et blanc, MM. Jean Lesage, Daniel Johnson puis, pour marquer l'avènement des reportages en couleur, M. Bourassa.

A partir d'entrevues avec M. Camille Laurin, avec un militant péquiste d'origine hongroise, qui explique comment, à son arrivée au Québec, il y a 12 ans, il avait été incapable de se servir du français comme langue de travail, puis d'hommes d'affaires qui ont réussi dans leur monde anglais, mais dont les origines françaises sont assez douteuses, de représentants de la Chambre de commerce, etc.

Le démographe Robert Maheu, notamment, déclare dans une entrevue que les chiffres sur lesquels se fonde M. Laurin dans son Livre blanc, ne sont pas aussi clairs que le prétend M. Laurin.

On y voit aussi M. Laurin qui, lorsque interrogé sur des changements possibles à son projet de loi, par égard aux sièges sociaux, répond que ces derniers pourront fonctionner après l'adoption de la loi puisque cette dernière leur permettra de se servir d'une autre langue que le français, c'est-à-dire l'anglais, dans tous leurs rapports hors du Québec avec leurs filiales, leurs clients, leurs fournisseurs.

Les images de cette émission font un peu penser aux documentaires de l'ONF: oiseaux en vol, chemins de campagne, églises blanches, vagues mourant sur le sable.

Certaines inexactitudes sont à signaler: le narrateur souligne que les syndicats d'enseignants s'opposent à l'enseignement d'une langue seconde à l'école. L'instant d'après, on entend M. Charbonneau de la CEQ qui précise que cette opposition ne vaut que pour l'enseignement d'une langue seconde à l'élémentaire.

Les dernières images, au dire de certains, sont pessimistes: le narrateur est dans un cimetière protestant d'un village bien connu des Laurentides, Morin Heights, et résume la situation. Le réalisateur, interrogé sur son choix d'image, explique qu'il voulait par là montrer les racines des anglophones au Québec et indiquer, comme le veulent les toutes dernières images, un pasteur chantant avec ses ouailles un hymne bien paisible, que cette assimilation peut se réaliser dans le calme et la sérénité.

Deux nouveaux timbres

Deux nouveaux timbres de 12 cents seront émis le 30 juin pour commémorer le 25e anniversaire de la nomination du premier gouverneur général d'origine canadienne et le 103e anniversaire de la création de l'Ordre du Canada. Le timbre en l'honneur des gouverneurs généraux est illustré d'un lion britannique surmontant une couronne. Les noms des quatre représentants royaux nés au Canada y figurent. Le deuxième timbre est illustré de la médaille de Compagnon, la plus haute distinction accordée par l'Ordre du Canada. Les deux timbres sont l'oeuvre de l'artiste Anthony Hobbs, de Montréal.

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

McGill
Centre d'éducation permanente
COURS DE TRADUCTION
FRANÇAIS et ANGLAIS
Un cours du soir de quatre ans menant à un Certificat et à un Diplôme
EXAMEN D'ADMISSION
Les 13 et 15 juin à 19 heures.
Date limite des inscriptions, le 10 juin, le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.
Pour plus de renseignements et une formule d'inscription à l'examen d'admission, poster cette annonce au: Centre d'éducation permanente, Université McGill, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H3A 1G1 ou composer 392-4901.

La loterie des Québécois "24 juin"
UNE LOTERIE INSTANTANÉE $1 LE BILLET 1 chance sur 8
Chaque billet gagnant peut participer au
GRAND TIRAGE DE $100,000
Des milliers de prix de $2-$5-$50
Participez à l'instant!
J'ai la mémoire en fête
Feuillets explicatifs chez les vendeurs de Loto-Québec
Loto-Québec s'associe aux Fêtes de la Saint-Jean

Pour administrer le Village olympique

Québec créera une société à but non lucratif

par Clément Trudel

Le ministre délégué au haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports a indiqué hier la solution retenue par le conseil des ministres en vue d'en arriver à des solutions "socialement justifiables et économiquement raisonnables" pour l'avenir du village olympique:

● dès la semaine prochaine, près de $3 millions en équipement qui n'a servi que deux semaines seulement l'été dernier, sera distribué à une centaine d'organismes à but non lucratif: 12,000 lits, 5,000 chaises de bois et 2,000 de plastique, 1,500 pupitres, des lampes etc.

● Québec retient du rapport soumis par le comité dirigé par l'architecte, M. Jean-Claude Marsan sur le sort des deux pyramides de créer une société à but non lucratif qui disposera de la moitié des 980 appartements pour des personnes âgées et offrira le reste en location, au prix du marché.

Telles sont les grandes lignes de la conférence de presse donnée hier à Montréal par M. Claude Charron, qui a dit compter sur la collaboration de la ville de Montréal à double titre: modification aux règlements de zonage, de sorte que soit légitimé l'usage "commercial" de plus de 200,000 pieds carrés des anciennes installations olympiques et transfert à bon compte de l'assiette foncière évaluée à quelque $4 millions à la corporation qui aurait, en commun avec le ministère des Affaires municipales, le soin d'arrêter son choix sur les futurs locataires.

Quelques mois encore sont nécessaires pour compléter les travaux estimés à $6 millions qui porteront la valeur marchande des pyramides à $37,4 millions, selon M. Charron. Ils en a coûté plus de $87 millions pour parfaire ces structures d'accueil aux athlètes en compétition durant les Jeux olympiques de 1976.

M. Marsan, membre de la Régie des installations olympiques et trois autres commissaires ont obtenu du ministre une extension du délai prévu pour déposer leur deuxième rapport, sur l'avenir du stade et du vélodrome. D'un article paru hier dans un quotidien montréalais et indiquant que le mât du stade serait complété, le président du comité de travail déclare: "le journaliste a vu le pont avant que nous ne le traversions car nous n'en sommes qu'à évaluer les besoins"...

M. Charron déclare avoir obtenu du maire Drapeau une collaboration à nulle autre pareille et il espère que cet esprit continuera à prévaloir dans les pourparlers des Affaires municipales, entre le ministre M. Guy Tardif et le maire de Montréal dans les mois qui viennent.

La formule de société à but non lucratif retenue par le comité Marsan et approuvée par le conseil des ministres le 27 mai, a l'avantage de décrocher, a priori, une participation fédérale de $3,7 millions en guise de "subvention initiale de capital égale à 10% du coût global de l'investissement reconnu". "Autre effort d'Ottawa pour éponger le déficit olympique", dit avec le sourire M. Charron qui, pour désamorcer les propos alarmistes, affirme que la Société centrale d'hypothèque et de logement a un mode de fonctionnement qui ne l'autorise pas à user de discrimination envers les groupes qui pourraient être candidats à son aide.

Si Montréal collabore en transférant ses droits de propriété pour $1, hypothétiquement et si les espaces commerciaux se louent bien (le gouvernement québécois est d'entrée de jeu en lice); si la valeur reconnue des deux immeubles jumeaux oscille autour de $37 millions, on pourra sans doute s'attendre à des taux de location comparables à ce que le marché montréalais offre présentement: studios ($180); 1 chambre ($285); 2 chambres ($350) et 3 chambres ($600). Les personnes âgées pourraient jouir de logements subventionnés et acquitter suivant leur revenu brut.

On verra à réserver les étages du bas aux personnes âgées et, si l'on devait fermer les coursives (vastes couloirs contournant les logis et donnant accès aux ascenseurs) il faudrait alors prévoir de $2 à $3 millions de transformations additionnelles.

Hier, on fit état de précédents ontariens qui autorisent, au lieu de la norme du 25% de logements subventionnés dans un tel projet, une proportion de 50% de logements subventionnés. Au ministre Charron, le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet aurait déjà laissé entendre qu'il était prêt à assouplir certaines normes si besoin était.

Pour rendre les 980 logements habitables, six mois sont nécessaires mais il n'est pas exclus que, dès septembre, certains locataires emménagent. La future conciergerie a plus de 500 logis à 2 chambres, 132 studios et seulement 76 appartements à 3 chambres.

Quant à l'équipement qui a servi aux athlètes, le ministre a choisi d'éliminer tout don aux particuliers. 78 des 120 organismes invités à visiter le village ont accepté d'inventorier leurs besoins (camps pour jeunes, foyers d'hébergement etc) et la distribution se fera, compte tenu des sommes déjà versées par le Haut-commissariat à ces organismes et de la capacité d'hébergement de chaque organisme.

Les bénéficiaires devront assumer le coût du transport depuis le village jusqu'au lieu de destination des meubles. Une partie de l'équipement ira au ministère des Affaires sociales.

La décision gouvernementale de donner une vocation d'habitation au Village olympique comporte trois volets: 1) la RIO vend le village à une société sans but lucratif; 2) cette société est autorisée à s'inscrire aux programmes fédéraux (pour réduire les investissements initiaux et le coût d'opération); 3) les Affaires municipales ont charge de créer cet organisme et d'entamer les négociations avec Montréal, avec le ministère fédéral des Affaires urbaines et la SCHL et prend le relais de la RIO dès que les transformations au village sont parachevées.

Roberto Rossellini est mort

ROME (AP) — Le cinéma italien vient de perdre l'un de ses "géants": le père du néo-réalisme, Roberto Rossellini, a succombé, hier, à une crise cardiaque, à l'âge de 71 ans.

Rentré à Rome lundi, après avoir présidé le jury du Festival de Cannes, il avait assisté, jeudi, aux obsèques de l'actrice Guiditta Rissone. Il bavardait au téléphone avec des amis lorsqu'il a été pris de malaise. Un médecin, appelé d'urgence, est arrivé trop tard.

"En Italie, on ne peut rien faire sérieusement", avait-il dit un jour. Ce bourreau de travail a réalisé un grand nombre de courts et longs métrages, exerçant son métier de metteur en scène du lever au coucher du soleil, tout en réussissant à avoir une vie amoureuse bien remplie.

Avec *Rome, ville ouverte*, tourné clandestinement en 1944, Rossellini sortit de l'ombre et le néo-réalisme — "La forme artistique de la vérité" selon ses propres termes — naquit et déclencha toute une vague de films mêlant la fiction à la réalité de la vie quotidienne.

Paisa, Amore, Stromboli, Europe 51, La peur, India suivirent, et le *General Della Rovere*, avec Vittorio de Sica, lui valut le Lion d'Or de Venise en 1959.

"Je crois que le cinéma a échoué dans son ambition de devenir l'art de ce siècle", a déclaré un jour, désabusé, Roberto Rossellini. Pour lui, le cinéma devait "informer et non éduquer".

Voir page 6: Rossellini

Le célèbre cinéaste italien Roberto Rossellini, décédé hier à Rome, semblait en bonne forme le mois dernier au Festival de Cannes, où il se laissa photographier avec l'actrice Marthe Keller. Il fut déjà l'époux de l'actrice suédoise Ingrid Bergman. (Téléphoto AP)

Maurice Rousseau serait nommé juge en chef par intérim

par Bernard Morrier

Alors que dans les couloirs du Palais de justice hier matin, on s'arrachait les copies d'un quotidien relatant la "mésaventure" du juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions, la rumeur courait que ce poste allait être rempli, du moins temporairement, par le juge Maurice Rousseau.

On sait que, jeudi soir, le juge Fabien avait décidé de quitter son poste, question d'attendre les résultats d'une enquête à son sujet menée par la Sûreté du Québec et la police de la Communauté urbaine de Montréal et portant sur de présumés pots-de-vin.

A son bureau hier, on confirmait la décision du magistrat de se retirer pour quelque temps, mais il a été impossible d'obtenir le moindre commentaire.

On mentionnait également, comme successeur possible du juge Fabien, le nom du juge Yves Mayrand, qui, semble-t-il, à cause de sa jeunesse, pourrait mieux répondre aux nombreux changements que le nouveau gouvernement québécois se propose d'apporter dans l'administration de la justice.

Rappelons qu'après 19 ans de pratique, le juge Fabien avait accédé à la magistrature en 1966, pour devenir juge en chef trois ans plus tard, en remplacement du juge Edouard Archambault, décédé depuis.

Expliquant sa retraite qu'il décrit comme temporaire, le juge Fabien a déclaré qu'il voulait collaborer entièrement avec les enquêteurs et, comme un magistrat doit être au-dessus de tout soupçon, il veut faire en sorte que l'intégrité et l'honorabilité des tribunaux ne puissent être mises en doute à cause de cette enquête. Rappelons que celle-ci avait été déclenchée de façon très discrète, en janvier dernier, suite à un témoignage à huis clos d'un avocat devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Pour respecter une tradition qui veut qu'un juge en chef nomme lui-même son remplaçant, quand il ne peut continuer à assumer ses fonctions pour certaines raisons, c'est donc le juge Fabien qui aurait suggéré le nom du juge Rousseau pour assurer le principe de la continuité judiciaire. Mais le dernier mot appartient quand même au lieutenant-gouverneur en conseil à Québec.

François Shirm restera en prison

Nouvel échec de Me Lemieux

"J'ai bien hâte que ce pays, le Québec, soit enfin indépendant pour dégrayer une fois pour toutes la soue que constituent les tribunaux fédéraux", s'est écrié hier le bouillant procureur Robert Lemieux, après avoir échoué, en Cour supérieure, dans une autre tentative visant à faire libérer conditionnellement son client, François Schirm, un ex-felquiste emprisonné depuis maintenant près de 13 ans.

Me Lemieux allait probablement s'emporter davantage, mais le juge Louis Paradis, devant qui eut lieu le débat, a tôt fait de le rappeler à l'ordre en le menaçant d'outrage au tribunal, expérience que le procureur connaît déjà, puisqu'il avait été emprisonné pour avoir outragé le juge Guy Mathieu, lors d'un procès antérieur aux Assises.

Dans sa requête d'hier, Me Lemieux voulait que le tribunal oblige la conservation d'un document secret de la Gendarmerie royale du Canada qui, selon son affirmation, serait seul responsable du refus de la Commission nationale des libérations conditionnelles d'élargir François Schirm. Celui-ci avait été condamné à la peine capitale, en 1964, pour sa participation à un vol à main armée à l'International Firearm, rue Bleury, où un employé avait trouvé la mort. Avec ses complices felquistes, Schirm avait vu cette peine commuée en emprisonnement en vie. Depuis, tous ses complices ont été remis en liberté, sauf lui.

Selon Me Lemieux, la Commission des libérations conditionnelles aurait été disposée à remettre Schirm en liberté, mais elle se serait ravisée après avoir pris connaissance d'un rapport ultra-secret de la GRC qui lui serait défavorable.

Antérieurement, Me Lemieux a tenté à deux reprises d'obtenir un habeas corpus pour son client mais sans succès. Il devait également échouer en Cour fédérale en tentant d'obtenir la production du fameux document de la GRC.

Sa plus récente tentative, en Cour supérieure, hier, n'a pas eu plus de succès, le juge Paradis lui déclarant qu'il avait entamé la mauvaise procédure pour arriver à ses fins, qui, rappelons-le, sont d'empêcher la disparition de ce document, à un moment où le commissaire Maurice Nadon, de la GRC, vient d'annoncer sa retraite prochaine.

De son côté, le procureur de la GRC, Me Jacques Ouellet, a fait valoir que le litige étant de nature fédérale, puisqu'il implique un organisme fédéral (la GRC), la Cour supérieure ne pouvait donc avoir juridiction dans cette affaire et que c'est plutôt à la Cour fédérale que la requête aurait dû être présentée. Il a soutenu de plus que le départ éventuel de M. Nadon n'était pas une raison suffisante pour croire que le document réclamé pourrait disparaître, puisque dans ce service de police, comme dans tout autre organisme gouvernemental, la continuité est toujours assurée. Me Ouellet a enfin allégué que Me Lemieux ne cherchait pas la conservation du document comme tel mais plutôt sa production et que, ayant échoué ailleurs, c'était là un moyen détourné pour arriver à ses fins.

Le juge Paradis ne devait retenir que la partie ayant trait au tribunal concerné et rejetait la requête de Me Lemieux, provoquant chez ce dernier la réaction que l'on sait, qui en plus s'est plaint d'être balloté inutilement entre la Cour fédérale et la Cour supérieure.

Les relations sont presque au beau fixe entre patrons et grévistes à Fer et Titane

par Louis-Gilles Francoeur

Alors que l'occupation de la fonderie de Fer et Titane se poursuivait dans l'ordre pour la deuxième journée consécutive, les grévistes de la CSN se rendaient aux urnes exprimer leur opinion sur le projet de contrat soumis par l'employeur, il y a quelques semaines.

A n'en pas douter, d'après les réactions des grévistes et des dirigeants syndicaux locaux, le projet patronal était sur le point d'être rejeté par une vaste majorité.

Pour ne point nuire au déroulement de l'occupation, le syndicat avait organisé hier deux assemblées générales, qui se sont terminées par un scrutin secret. Les résultats devaient être annoncés tard hier soir.

Un fait illustre bien le sentiment des syndiqués: par une résolution très majoritaire, ils ont en effet ordonné à leur exécutif de ne plus soumettre au vote à l'avenir que des propositions patronales jugées sérieuses...

Pendant tout ce temps, l'employeur réorganisait son administration à l'Auberge de la Rive, près de Sorel, afin de reconstituer un embryon de services pour pallier à l'occupation de ses bureaux habituels.

Les journalistes, qui ont appelé la compagnie pour savoir "quand" elle ferait venir l'escouade anti-émeute pour vider l'usine de ses occupants, ont eu une surprise assez inusitée dans le domaine des relations de travail.

En effet, le directeur de l'administration de Fer et Titane, M. Jean Frère, a expliqué que la compagnie "n'avait pas l'intention d'envenimer le conflit tant que les grévistes afficheraient une attitude aussi responsable". Appelé à préciser sa pensée, M. Frère a expliqué que le syndicat avait accepté de garder en marche les installations électriques afin d'assurer le fonctionnement des appareils d'urgence et de sécurité. Les occupants, a-t-il précisé, ont réparé des fuites et promis de débrancher les compresseurs en marche ou de les huiler ("au choix"). Ils ont même pris soin des énormes fours, dont le refroidissement peut causer l'effondrement des murs de soutien et provoquer des fuites de gaz.

Ces faits ont été corroborés pour la plupart par les syndiqués, qui ont décidé de piqueter paisiblement dans la cour de l'usine au lieu de se tenir à l'intérieur "pour éviter que quelques têtes chaudes ne fassent du saccage", a précisé un porte-parole syndical.

On racontait même hier que le comité de discipline des travailleurs a renvoyé chez eux deux officiers du syndicat, qui venaient offrir une bière aux occupants. Seules les patrouilles syndicales, qui surveillent le refroidissement de l'usine, sont autorisées à y pénétrer.

"Tant que les syndiqués sont aussi responsables — et c'est dans leur intérêt puisque la remise en marche des installations se fera beaucoup plus vite, il n'est pas question de requérir une injonction ou de provoquer une bataille rangée. L'escouade anti-émeute est venue. Nous les avons remerciés en leur disant que nous n'étions pas intéressés à provoquer un affrontement qui envenimerait le conflit", a expliqué le directeur de l'administration.

Du côté syndical, on préfère ouvertement une occupation qui "gèle" complètement l'usine et sa production au lieu de voir l'administration continuer son travail en marge de la grève.

Mais ces moeurs exceptionnelles dans un conflit où le piquet de grève n'est pas à la porte mais à l'intérieur des murs patronaux, ne laissent toutefois pas entrevoir de règlement négocié, du moins pour l'instant.

La compagnie regrette que ses offres dans le domaine de la sécurité n'aient pas encore été discutées par les négociateurs syndicaux. Elle prétend que son offre de 65 cents environ, pour chacune des deux prochaines années, dépasse les normes anti-inflation. Mais elle se dit prête à les

Voir page 6: Titane

week-end

SAMEDI

A 9 h, colloque "Où va la jeunesse québécoise?" organisé par la Société de recherche en orientation humaine, sous la présidence d'honneur de M. André Rousseau, sous-ministre de l'Education, au pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal.

●

A 9 h 30, journée de vigilance de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, sur le CRTC concernant Radio-Canada et sur le projet de loi fédéral C-43, en l'hôtel Quatre-Saisons, 1050 ouest, rue Sherbrooke.

●

A 10 h, ouverture d'un congrès de deux jours de la Société des musées québécois, au Séminaire de Trois-Rivières.

●

A 10 h, début d'un congrès de deux jours des étudiants en techniques infirmières, organisé par l'Association nationale des étudiants du Québec, au Cégep de Sainte-Foy.

●

A 10 h, ainsi que demain, visites publiques de la base d'entretien d'Air Canada à Dorval, jusqu'à 15 h.

●

A 13 h, finales des corps de tambours et clairons ainsi qu'exercices militaires de la Ligue des cadets de l'air du Québec, en l'aréna Maurice-Richard; spectacle public à 19 h.

●

A 16 h 30, participation de quatre membres du gouvernement du Québec, dont les ministres Camille Laurin et Bernard Landry, au 31e congrès annuel du Mouvement national des Québécois, à la polyvalente Lafontaine de Chicoutimi.

DIMANCHE

A 7 h 30, départ de l'église Saint-Pierre-Claver d'un pèlerinage au Sacré-Coeur de Beauvoir, près de Sherbrooke.

●

A 9 h 30, ouverture des assises annuelles du Conseil régional de développement des Laurentides/Milles-Iles, en l'auberge Mont-Gabriel. Conférencier: M. Jacques Léonard, ministre d'Etat à l'Aménagement.

●

A 10 h, ouverture publique du prolongement de la piste Bellerive et du port de Montréal au sport de la bicyclette, au bout de la rue Honoré-Beaugrand, au sud de Notre-Dame.

●

A 11 h, concert des Petits chanteurs du Mont-Royal, à la messe dans la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph, accompagnés à l'orgue par Raymond Daveluy qui donnera un récital à 15 h 30.

●

A midi, causerie du premier ministre René Lévesque au banquet de clôture du congrès annuel du Mouvement national des Québécois, à la polyvalente Lafontaine de Chicoutimi.

●

A 15 h, Hélène Panneton donne le premier d'une série de huit récitals d'orgue du deuxième festival d'été en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, coin Dorchester et Mansfield.

●

Début du 17e congrès international de l'Association nucléaire canadienne, en l'hôtel Reine-Elisabeth, jusqu'au 8 juin.

JOURNÉE D'ÉTUDE

Originalité et convergence des mouvements coopératifs au Québec et en Israël

Le DIMANCHE 5 juin

au Centre St-Pierre Apôtre 1212, rue Panet (angle boul. Dorchester) Montréal

de 9 h 30 à 16 h

ANIMATEURS: Sam Balderman, Joe Baumholz, Jean-Pierre Contant, Gadi Golan, Nourit Harvey, Jean-Marc Kirouac, Normand Paquin, Henri Payette et Paul-Émile St-Pierre.

QUATRE ATELIERS SUR LE COOPÉRATISME:

1 SYNDICAL — 2 AGRICOLE — 3 FINANCIER — 4 INDUSTRIEL

CONTRIBUTION: **$3.50** par personne (incluant repas et matériel)

Pour inscriptions: veuillez téléphoner à l'Association (514) 525-3117 Québec-Israël (Mlle Sylvestre)

ReD

DES VACANCES PLUS VIVANTES ET PLUS PRÉCIEUSES

		Responsable
26 juin — 8 juillet	Animation et travail de groupe	François Allaire
1 — 10 juillet	Croissance: Auto-développement	Jean Garneau et Michelle Larivey
1 — 10 juillet	Croissance personnelle: Gestalt	Gérard Bélanger
17 — 22 juillet	Agressivité et affirmation de soi	Gérard Bélanger
27 juillet — 5 août	Formation professionnelle en Gestalt	Gérard Bélanger
5 — 14 août	Relations humaines et pouvoir personnel	François Allaire
12 — 21 août	Croissance: analyse bio-énergétique (COMPLET)	André Lafrance et Denis Royer
19 — 28 août	Croissance: Auto-développement	Jean Garneau et Michelle Larivey
21 — 26 août	Gestalt — Réalité	Francine Boucher et Renée Sabourin

Dépliant explicatif disponible sur demande.

Vous adresser à: **RESSOURCES EN DÉVELOPPEMENT, Inc.**
831 Avenue Rockland, Suite 18
Montréal, P.Q. H2V 2Z8
Tél.: (514) 271-8737

éditorial

Quel modèle québécois ?

Le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Louis O'Neill, vient de rendre public le rapport de son groupe de travail "spécial" sur la télévision à péage au Québec. En dévoilant ces "éléments d'une politique", M. O'Neill a tenu à souligner dès l'abord qu'il ne s'agit pas là d'une politique officielle du ministère ou du gouvernement. Néanmoins, suivant ses propres termes, on doit y voir "la formulation d'une approche fort intéressante du problème".

Voilà qui ne manque pas d'étonner, puisque le comité que présidait le sous-ministre adjoint aux Communications, M. Pierre-A. Deschênes, s'est bien gardé d'outrepasser le mandat que lui avait confié le ministre et que le ministre a justement oublié l'essentiel qui demeure, d'après le rapport, le risque "des répercussions importantes dans notre société, tant au niveau socio-culturel qu'économique" que la télévision à péage va possiblement engendrer.

L'étonnement est d'autant plus grand que M. O'Neill et son comité empruntent, dans cette voie nouvelle, une "approche" fort apparentée à celle que Mme Jeanne Sauvé, le ministre fédéral des Communications, a adoptée, passant outre à tout débat sérieux sur le principe même de la télévision à péage et distribuant à l'avance, sous des modalités juridiques à définir, les espèces sonnantes et trébuchantes qu'on espère en tirer auprès du consommateur, toujours le même, qui va encore payer pour se faire faire une culture par d'autres.

•

Certes, si jamais une étude sérieuse, un débat démocratique, une expérimentation prudente permettaient finalement d'en venir à l'implantation d'un réseau de télévision à péage, tout n'est pas mauvais, loin de là, dans les "principes directeurs" proposés dans le rapport Deschênes. Prévenir une nouvelle expansion de la presse monopolistique, veiller non seulement au contenu mais au contrôle autochtones du nouveau médium, tirer parti des infrastructures existantes plutôt que de les dédoubler à grands frais pour les téléspectateurs, voilà des éléments avec lesquels il est difficile de n'être pas d'accord.

La contradiction, c'est plutôt que le ministère dédouble sans sourciller les coûteuses infrastructures de la télévision publique et privée déjà en place, tout en nous annonçant qu'il va bien se garder d'entrer en compétition avec les émissions "étrangères", pour employer un mot que le ministre n'a pas redit mais qui est inscrit en filigrane à chaque page du rapport de son ministère.

Comment peut-on en effet inviter à se partager les revenus de cette industrie les producteurs québécois de matériel audio-visuel et de film, les artistes, les traducteurs, les doubleurs, les sous-titreurs, les distributeurs, sous le noble drapeau de la culture québécoise, alors qu'explicitement la télévision à péage de M. O'Neill s'abstriendrait d'entrer en concurrence avec ceux qui, à la télévision traditionnelle et dans les salles commerciales, ont acquis des positions dominantes, "tant socio-culturelles qu'économiques", pour reprendre la formule du rapport, et dont Québec s'abstiendrait de déranger les intérêts?

Car d'après cette "approche fort intéressante", les communications ne sont pas, en la matière, un "service public, c'est-à-dire un service essentiel à la vie communautaire, mais bien une source additionnelle et facultative de loisirs et de culture". Avec pareille philosophie, on pourrait bientôt vendre Radio-Québec au Canal 10!

Or, ce "modèle québécois" ressemble à s'y méprendre au "modèle canadien" qui a prévalu jusqu'à nos jours et qui, dans l'ensemble des provinces, cherche à s'imposer aussi dans le paradis de la télévision à péage. Certes, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui doit se brancher dans les mois à venir, n'a pas encore, du moins publiquement, indiqué qui des divers groupes d'intérêts en présence mettrait la main sur cette nouvelle industrie culturelle. Certes, le rapport de Québec opte déjà pour une agence centrale qui regrouperait les intérêts des seuls diffuseurs. Mais des deux côtés de la frontière, néanmoins, il apparaît clair que les citoyens, les consommateurs, et leurs associations à but vraiment non lucratif, sans parler des institutions éducatives et culturelles, sont exclus.

Si les ondes, "ressources publiques", se sont développées au pays en réduisant autant à l'impuissance auditeurs et téléspectateurs, quel rôle créateur, quelle influence, "l'agence centrale" de M. O'Neill va-t-elle laisser aux Québécois, s'ils doivent en être écartés, eux dont il s'agit pourtant de "l'identité", et qu'on range avec tous les autres indignes qui ne sont "pas vraiment impliqués" et qui seraient rien de moins qu'en situation de "conflit d'intérêts"!

Pour compléter ce "modèle québécois" qui n'a rien à envier aux modèles canadiens, le ministre invite les "personnes intéressées" à transmettre leurs "commentaires et propositions" aux bureaux de Communication-Québec d'ici la fin de juin. M. O'Neill présume peut-être qu'Ottawa a amplement donné aux intéressés le temps et les moyens de constituer un dossier de base et qu'il leur suffira d'en adapter une version pour son ministère. C'est en réalité limiter le débat aux seuls intérêts puissants déjà armés pour influer sur les décisions politiques. En matière de culture et de communication, on croyait que le programme du PQ garantissait un traitement plus démocratique aux "régions" et à tous ces "défavorisés" qu'on invoque toujours mais qu'on n'écoute à peu près jamais.

Bien plus, comment les gens du Québec peuvent-ils se mettre en frais d'élaborer avec le ministère des Communications, à supposer qu'il leur en donne le temps et les ressources, une politique, une vraie, en matière de télévision à péage si Québec se refuse d'insérer cette industrie dans l'ensemble des communications, si surtout le gouvernement provincial "n'a pas de temps à perdre" à discuter de changements constitutionnels avec le gouvernement fédéral? Aussi longtemps qu'un déblocage ne sera pas survenu de ce côté, aussi longtemps que les tribunaux maintiendront la compétence d'Ottawa sur le câble et sur les ondes et donc sur les deux voies de la télévision à péage, M. O'Neill invite en somme les Québécois à perdre leur temps en sa compagnie. Des tâches moins agréables mais plus pressantes s'imposent à eux en matière de radio et de télévision.

•

Bref, les Québécois ne sont pas encore jugés dignes d'être les premiers responsables et les principaux artisans de la politique des communications qui, dans la télévision à péage comme ailleurs, est censée refléter et protéger rien de moins que leur culture et leur identité. Dans la sourde lutte qui continue d'opposer les deux gouvernements, Québec mise surtout sur les intérêts économiques déjà en place et trop impatients d'ajouter à leurs revenus et à leurs profits. Un rôle est du reste déjà prévu pour la Caisse de dépôts et de placement, qui possède déjà des intérêts dans Câblevision Nationale Ltée; le ministère aurait pu aussi mentionner les intérêts coopératifs dans la même entreprise "nationale". On ne saurait trouver meilleur exemple d'échec culturel sous propriété "québécoise"!

Pour certains, il suffit de mettre du "québécois" et du "français" dans tous les règlements et sur toutes les devantures pour contrôler et changer la substance de ce qui fait la culture et l'identité du peuple et de ses institutions. Jamais les ondes et les écrans canadiens n'ont été aussi remplis de la culture et des intérêts américains que depuis que le CRTC a entrepris de sauver la propriété et le contenu des communications électroniques; cet échec est si patent qu'Ottawa en est rendu à voir dans la télévision à péage le grand moyen d'en sortir.

Que Québec tombe dans le même panneau et la même impuissance va-t-il enfin nous valoir qu'on lève le voile sur le "problème" avant de se lancer dans les "approches" et les modèles? Il faut encore l'espérer.

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

Le point d'interrogation

par JEAN MARTUCCI

Les hindous le voient en trente-trois millions de divinités, où domine une triade, tandis que les bouddhistes préfèrent n'en pas parler et ne lui reconnaissent aucun trait personnel. Les musulmans répètent qu'il est un, et qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, tandis que les chrétiens, professant la plus audacieuse conception qui soit de la divinité, adorent les trois Personnes d'un Dieu un et unique. Qui donc est Dieu pour être dit de si nombreuses et si diverses façons?

Est-il partout ou n'est-il nulle part? Ou échappe-t-il tellement à toute limite spatiale qu'il est en même temps nulle part et partout? Existe-t-il ou n'existe-t-il pas? Certains disent avoir prouvé son existence, d'autres sont sûrs qu'il n'existe pas. Mais Dieu peut-il être enfermé dans nos enquêtes empiriques et nos raisonnements métaphysiques?

Certains le voient d'abord au commencement du monde tandis que d'autres le voient surtout comme le point oméga de l'évolution des univers. On le dit, en même temps, compromis dans l'aventure humaine et au-dessus du temps, qu'il domine à partir de son éternité. Mais qui dira jamais avec justesse comment Dieu se situe par rapport au siècle présent et au monde des humains?

Trône-t-il au plus haut des cieux ou est-il plus intime à nous-mêmes que nous-mêmes, demeurant au coeur et dans le coeur de ceux qu'il aime et qui l'aiment? Ou tout cela est-il vrai en même temps?

Il est, pour l'Ancien Testament, "tendresse et compassion, lent à la colère et plein d'amour". Mais, pour ce même Ancien Testament, Dieu "punit la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants". Est-il donc miséricorde ou vengeance?... "Dieu est Amour", pour le Nouveau Testament, mais c'est pourtant lui qui dit à ceux qui l'ont ignoré, dans les démunis et les délaissés: "Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel!" Si son amour est infini, pourquoi cette extrême sévérité? Est-il père affectueux ou impitoyable justicier? Ou nos mots sont-ils si impuissants à le dire qu'on doive l'imaginer en accumulant les paradoxes et les contradictions?

Dieu a-t-il fait l'homme à son image ou l'homme s'est-il fait un Dieu à sa propre image? Ou les deux choses seraient-elles vraies en même temps? Les contours imprécis ou déformés de Dieu et de l'homme ne seraient-ils que la première ébauche d'une rencontre à venir?

On le dit Parole et Lumière en même temps qu'on le reconnaît silence et mystère. Et le Dieu révélé reste un Dieu caché. Celui que les peuples ont désigné, et désignent encore, par mille noms différents se situe au-dessus de tout nom et échappe à tout langage.

"Dieu", dit saint Jean, "nul ne l'a jamais contemplé. Mais, si nous nous aimons les uns les autres, Dieu", ajoute-t-il, "demeure en nous"; et nous disons alors, par nos vies, sa vie la plus intime. Le point d'interrogation qu'il reste pour les grandes théories humaines devient ainsi réponse toute simple, donnée au monde, dans la pratique chrétienne.

lettres au DEVOIR

La mission du Devoir

Monsieur Ryan,

Lecteur quotidien du DEVOIR depuis 1930, j'ai lu évidemment votre éditorial du 30 avril: **"LE DEVOIR et les minorités d'ici"**. Prêtre-prédicateur, j'ai parcouru pendant près de quarante ans tout le Canada du nord au sud et de l'ouest à l'est. J'ai été en relation fréquente avec Omer Héroux, Georges Pelletier, et même, bien qu'à un degré moindre, avec André Laurendeau et Gérard Filion, tous anciens directeurs du DEVOIR, auxquels je fournissais documents et renseignements cueillis au cours de mes courses apostoliques. Je dois ajouter même que mes relations avec Omer Héroux et Georges Pelletier, ces deux géants du journalisme québécois, sont parmi les plus agréables souvenirs de ma vie.

Je pense que vous ne doutez pas de l'estime voire de l'amitié que je vous porte, mais j'avoue que votre éditorial m'a laissé complètement abasourdi, rêveur et triste. Je ne veux pas entrer en discussion avec vous: nous n'en avons pas le temps, ni l'un ni l'autre. Mais il me semble que le moins qu'on puisse dire est que LE DEVOIR n'a pas été fondé pour défendre les droits et les privilèges des anglophones du Québec. Quand Bourassa, Héroux, Georges Pelletier, Laurendeau et Filion, élevèrent la voix en faveur des minorités, ce fut **toujours** et **uniquement** (et je tiens à souligner ces mots) en faveur des minorités francophones hors du Québec, brimées au-delà de tout ce que l'on peut dire dans leurs droits les plus élémentaires, et en faveur des francophones du Québec plus nombreux sans doute que les anglophones, mais dominés dans une large mesure par la minorité anglophone, comme ils le sont encore. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dix lignes dans leurs oeuvres pour la défense des droits et des privilèges des anglophones du Québec ou d'ailleurs. Manifestement LE DEVOIR n'a pas été fondé pour cela et jamais il n'a poursuivi cet objectif. Je ne m'arrêterai jamais à prouver une vérité historique aussi évidente. Libre à vous de la contester. Si vous voulez dire que l'esprit du DEVOIR a toujours été de défendre les minorités contre leurs oppresseurs, je suis d'accord avec vous; mais que vous considériez les anglophones du Québec comme une minorité opprimée ou en voie de l'être par cette infernale Charte du français, et qu'en conséquence LE DEVOIR doive se faire le défenseur des droits et des privilèges des anglophones, voilà pour moi un grand sujet d'étonnement. Aussi j'endosse totalement la déclaration de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, par la voix de M. Jean-Paul Champagne, publiée par LE DEVOIR le 11 mai.

Vous écrivez que LE DEVOIR n'a pas été fondé pour être "l'organe d'un clan, fût-il nationaliste, mais pour être une voix libre au service des valeurs les plus profondes de notre peuple". Travailler à promouvoir la culture et le mode de vie d'un peuple de six millions, est-ce se mettre au service d'un clan et défendre des valeurs secondaires? Auriez-vous oublié que pendant les nombreuses années de son existence l'édition hebdomadaire du DEVOIR s'appelait le **Nationaliste**? Vous dites que vous voulez demeurer "intraitable" dans la défense des droits et privilèges des anglophones québécois; vous pouvez vous y obstiner si vous le voulez; quant au gouvernement, obligé de promouvoir le **bien commun**, c'est pour lui un devoir grave de demeurer intraitable dans la défense des droits des francophones québécois et dans leur accès à un mode de vie digne de notre histoire. De même, me reportant à un texte antérieur du DEVOIR: depuis quand une loi n'est-elle pas de sa **nature même**, "impérieuse", "rigoureuse et contraignante"? Je lis dans mon vieux maître Thomas d'Aquin "qu'une loi qui n'est pas telle n'est plus une loi car elle a perdu son **essence** même, l'autorité". Nous devrions le savoir par coeur après la loi 22 et l'autre qui l'a précédée. Ne voir dans la Charte du français qu'"injustice", "barbarie", "hypocrisie", qu'un texte pour des "non-civilisés", et dans l'immense travail de M. Laurin et de ses collaborateurs que de "vaines séances de défoulement" étonne vraiment et porte à se demander qui des deux aurait le plus besoin d'un psychiatre ou au moins d'un mois de vacances. C'est un article que j'aurais mieux aimé ne pas écrire, mais personne ne me fera jamais gober cette énormité que Bourassa, Héroux, Georges (je précise) Pelletier, etc. se battraient pour la défense des anglophones québécois. Si leurs droits étaient vraiment menacés et qu'il n'y eût aucun autre journal que LE DEVOIR pour le faire, je suis certain, tels que je les ai connus, qu'ils laisseraient plutôt tomber LE DEVOIR, jugeant que même s'il s'agit d'une noble cause, elle n'est pas celle du DEVOIR. Et je suis certain qu'à cette heure où se joue le destin du Québec, ils jugeraient que LE DEVOIR a une autre mission que celle de surveiller les intérêts des anglophones québécois. Je continuerai de lire LE DEVOIR, car j'y trouve aussi heureusement des documents, des études, des reportages dans le sens de ce qui m'a toujours paru la vraie vocation du DEVOIR. Si j'écris ce pénible article c'est par respect pour la mémoire de ces héros, Bourassa, Héroux, Pelletier, Laurendeau... qui ont donné leur vie à cette cause et à elle seule: aider le peuple québécois à prendre un jour en main tout son destin.

Abbé Anselme LONGPRE
Outremont, le 15 mai 1977.

P.S. Les directeurs précédents du DEVOIR n'ont jamais eu à défendre les droits de la minorité anglophone au Québec pour une raison très simple. Jusqu'à une date récente, le respect intégral de ces droits faisait partie de notre philosophie collective et ne fut jamais sérieusement mis en question. Je ne sache pas qu'aucun directeur du DEVOIR ait jamais renié, mis en doute ou cherché à diluer les affirmations très nettes que contenait à ce sujet le manifeste initial de la société La Publicité, dont est issu LE DEVOIR. Certains droits fondamentaux en matière de langue et de religion ne sont d'abord ni français, ni anglais, ni grecs, ni allemands, mais humains. C'est là une perspective qui était perçue moins nettement jusqu'à une période plutôt récente. Si LE DEVOIR n'existait que pour défendre les droits de "son" groupe et demeurer indifférent aux droits des autres groupes, il mériterait plus de porter le beau nom que lui donna son fondateur.

C.R.

Le chef est-il au-dessus du parti ?

M. René Lévesque,
Président du Parti Québécois.

Au lendemain de notre Congrès national, il m'est important de vous préciser combien j'ai été étonné de votre attitude exprimée lors du discours de fermeture de ce congrès. En effet, s'il m'est possible de comprendre que vous ayez des positions personnelles contraires aux propositions adoptées, je ne puis comprendre que vous vous permettiez d'exercer des **droits de veto** sur des orientations claires et précises du congrès.

Quant à émettre des doutes sur la valeur de notre représentativité, nous pouvons alors douter de **tout régime démocratique**. Pourquoi faire un congrès si votre seul désaccord peut décider de la mise en application ou du rejet d'une politique votée majoritairement?

Que dire des allusions à des "tactiques"? Si vous pouvez vous questionner sur le vote concernant les terres à restituer à nos communautés amérindiennes vous ne pouvez le faire sur la résolution visant à reconnaître à la femme le droit à la maternité librement consentie. En effet, dans le premier cas, certains intervenants ont déploré l'imprécision du texte. Fallait-il remettre les deux tiers du Québec à nos premiers habitants? Quelles terres? Quelle proportion des terres québécoises? Mais le texte présenté par la Commission de la Condition Féminine était clair, net et précis; il ne fut pas non plus voté "à la vapeur" mais lentement et consciencieusement, article par article, avec une majorité si évidente que dans un seul cas nous avons eu besoin de l'aide des scrutateurs. La délégation de Laval, à laquelle j'appartiens, ne se qualifie certes pas de radicale ni de gauchisante et pourtant... elle a voté très majoritairement pour cette proposition.

Je puis comprendre, monsieur le président, que par vos valeurs personnelles, vos préoccupations politiques et peut-être une certaine méconnaissance des souffrances et de l'angoisse de milliers de femmes québécoises, vous ayez des positions personnelles opposées au vote de dimanche. J'aurais aussi pu comprendre qu'en représentant le gouvernement du Québec vous nous ayez annoncé que les politiques en ce domaine doivent émerger d'une conscience globale québécoise à laquelle nous devons contribuer. Je vous avoue néanmoins que je comprends mal les doutes exprimés quant à la qualité et à la valeur démocratique du vote exprimé.

Si vous avez cru percevoir un "soulagement" dans l'enceinte du vélodrome lors de votre allocution c'est qu'il y avait une telle consternation chez bon nombre d'entre nous qu'aucune réaction n'était possible. D'ailleurs, par respect pour ce congrès et pour vous qui travaillez "d'arrache-pied" pour nous aider à vivre comme un peuple articulé, libre et fier nous ne pouvions nous laisser aller à des débordements que nous aurions regrettés. Néanmoins nous ressentions fortement que s'il faut payer l'indépendance du Québec avec les angoisses et tortures physiques et psychologiques des femmes aux prises avec des grossesses non désirées, avec la souffrance des enfants non désirés, avec des positions dictatoriales du genre de celles que vous exprimiez dimanche, il nous semble que c'est payer trop cher.

Quant à moi, je suis fière plus que jamais du **peuple québécois** et du parti qui le représente actuellement à l'Assemblée Nationale (ici je n'exclus pas certains députés des autres partis) et je ferai tout ce qui est humainement et légalement possible pour que les politiques émises par le parti soient respectées.

Marie BOUCHARD
Laval, le 31 mai 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

"Roder" la normalisation américano-cubaine

Dans l'échange de diplomates annoncé hier simultanément par Washington et La Havane, ce n'est pas tant la nouvelle qui frappe — encore qu'elle soit importante — que la rapidité avec laquelle on est parvenu à cet accord. Cinq mois pour briser l'épaisseur de la glace accumulée depuis plus de seize ans, ça constituait toute une performance.

Il y a lieu, encore une fois, de rappeler que des contacts suivis se déroulaient entre Américains et Cubains avant l'entrée en fonction du président Carter. Ce n'est donc pas l'Administration nouvelle qui a repris le contact à partir de zéro, mais il reste que les négociations n'ont avancé et pris une tournure décisive que depuis le changement d'Administration intervenu à Washington.

Si naguère la curieuse lettre de Fidel Castro à Olof Palme, dans laquelle le leader cubain semblait annoncer un retrait progressif du corps expéditionnaire cubain en Angola, n'a pu dégeler les relations, la perpétuation de cette présence cubaine en Angola, le voyage de Fidel Castro en Afrique et l'envoi d'un contingent cubain en Ethiopie n'ont pas empêché aujourd'hui un déblocage! C'est donc dire que toute la perception du cas cubain a changé à Washington et, de ce fait, a entraîné une série de gestes concrets appelés à susciter une dynamique de la normalisation.

On ne sait trop si les compliments adressés par Fidel Castro au président Carter, par le biais de la télévision américaine, étaient une ouverture "gratuite" ou si, déjà, La Havane avait pu noter la cessation des vols routiniers de reconnaissance d'avions-espions américains au-dessus du territoire cubain. Toujours est-il que le département d'Etat n'a pas tardé à relancer, dès janvier, la balle dans le camp de Fidel Castro, en faisant savoir publiquement que les Etats-Unis ne mettaient pas de préalable à l'amorce d'une discussion... A partir de là, le rythme semble s'être accéléré et à la mi-mars on enregistrait déjà le premier indice concret d'une amélioration: Washington n'interdisait plus le territoire cubain aux citoyens américains; aussitôt, des hommes d'affaires et des industriels américains se rendaient à La Havane prendre le pouls du régime. Et devant eux, Fidel Castro ne faisait pas mystère des besoins économiques et technologiques de son île condamnée depuis seize ans à relever le défi du développement avec les moyens du bord.

Puis ce fut, dès le 27 avril, le double accord sur la pêche et sur les limites des eaux territoriales au large de Key West séparé des côtes cubaines par 90 milles seulement alors que les limites des zones de pêche venaient d'être portées à 200 milles par chacun des deux pays. Pour le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, Terence Todman, ce n'était encore qu'un indice d'une "constante amélioration" entre Cuba et les Etats-Unis. Pourtant, ce document était le premier à être négocié et signé directement par les deux parties depuis seize ans!

Et c'est ainsi que nous arrivons au dernier "petit pas" annoncé hier: l'échange de "consuls" entre La Havane et Washington, qui interviendra dans les trois mois, dans le cadre précis de "sections d'intérêts" qu'assureront de chaque côté une dizaine de diplomates. Immédiatement, La Havane ajoutait à cette étape un autre geste consistant à libérer dix des trente ressortissants américains détenus à Cuba. Ces dix Américains libérés étaient détenus pour trafic de drogue alors que sept de la vingtaine d'autres encore derrière les barreaux sont considérés par Washington comme des "prisonniers politiques". Leur cas est encore à l'étude, doit-on supposer, puisque le département d'Etat a aussitôt réagi en invitant les autorités cubaines à faire preuve de "compassion" en réexaminant le cas des citoyens encore détenus.

Croire que la normalisation est pour demain est toutefois injustifié. Restent encore en suspens des points majeurs; pour les Etats-Unis, il y a bien sûr la présence cubaine en Afrique qui, tout en constituant un "élément de stabilité" en Angola pour M. Young, est un obstacle plutôt voyant! Il y a aussi le dédommagement, de l'ordre de $2 millards, pour les biens américains nationalisés par La Havane. Pour Cuba, aucune normalisation n'est par contre possible tant et aussi longtemps que durera le blocus (en vigueur depuis fin 1960); à la clé, il restera à résoudre le problème des bases américaines.

La présence de diplomates autorisés dans les deux capitales rend toutefois plus commode la négociation sur ces problèmes tout en entraînant un accroissement sensible des échanges humains grâce aux services consulaires assurés.

On est frappé néanmoins par le ton des déclarations officielles américaines tendant à minimiser la portée de l'événement! Les commentaires du porte-parole de la Maison-Blanche sont symptomatiques: l'établissement de telles "sections d'intérêts" n'est pas une "procédure" exceptionnelle a-t-il dit, n'y voyant en fait qu'une "amélioration". On admettra volontiers que ce n'est pas encore la normalisation mais c'est au moins une option sur celle-ci.

L'explication de la réserve américaine est à chercher ailleurs: elle est probablement dans l'hostilité d'une bonne partie du Congrès et dans la présence de 500,000 anti-castristes aux Etats-Unis. Le refus récent de la Chambre des représentants à une initiative de la Commission du Sénat sur les Affaires étrangères en faveur d'un assouplissement du blocus constitue un avertissement pour l'Administration. Sans exagérer, on peut dire qu'il est peut-être aussi difficile de négocier le contentieux américano-cubain que de faire admettre une normalisation à certains parlementaires américains, porte-parole autorisés de toute une tendance "dure"!

De ce fait, l'intérêt majeur de l'établissement de relations consulaires sera, à la faveur des échanges des hommes et des idées, de "roder" un temps la normalisation américano-cubaine.

Georges VIGNY

Les occasions de se taire

On aura certainement noté la discrétion, le respect, voire la pudeur dont a fait preuve la presse francophone du Québec, écrite, parlée et télévisée, à l'égard des affaires personnelles de M. et Mme Trudeau. Certes, les informations publiques et les déclarations officielles touchant cette relation ont été diffusées, ce qui est normal. Mais, dans l'ensemble, les journaux de langue française ont soigneusement évité d'étaler avec complaisance les diverses phases anecdotiques qui ont précédé et suivent maintenant la séparation. Au cours de ses conférences de presse hebdomadaires, ce ne sont pas d'ordinaire les correspondants de langue française qui interpellent le premier ministre à ce sujet. Et celui-ci, avec une dignité qui l'honore, a su répondre comme il convenait aux questions parfois gênantes qui lui étaient posées.

Certains de nos confrères de Toronto ou de Winnipeg reprochaient volontiers aux journalistes du Québec de manifester une prudence excessive envers M. René Lévesque lorsque celui-ci fut impliqué dans un accident de voiture en février. La séparation de M. Trudeau et l'accident de voiture de M. Lévesque ne sont pas du même ordre, il est vrai. Mais, dans les deux cas, à des degrés divers, la vie privée est en cause. D'autres confrères sont portés à conclure que cette discrétion est probablement attribuable à une sorte de solidarité entre Canadiens de langue française, à une secrète complicité québécoise qui transcende les convictions politiques. Et, pourtant, quand M. Otto Lang a eu quelques démêlés avec la Chambre par suite d'une affaire plutôt domestique touchant l'engagement d'une bonne d'enfant en Angleterre et son transport dans un avion militaire, la presse du Québec s'est bien gardée d'exploiter cet incident mineur de caractère personnel. On pourrait citer d'autres cas auxquels la presse du pays donna un relief parfois démesuré et qui laissèrent heureusement indifférents les journaux du Québec. C'est sans doute une affaire de personnalité et de tempérament. Mais il y a lieu, quand même, de s'en féliciter.

Les savantes et subtiles analyses de la vie et du comportement de Mme Trudeau qu'on a pu lire depuis quelques semaines dans la presse de langue anglaise sont très souvent injustes envers cette jeune femme et tendent, depuis la séparation en particulier, à dépeindre le premier ministre sous les traits d'un mari héroïque, brutalement abandonné par une femme ingrate. De tels jugements relèvent de la caricature et il est heureux que M. Trudeau lui-même, lors de sa conférence de presse, ait jugé opportun de rappeler que Margaret est "un être de qualité", injustement manipulé par des échotiers qui exploitent la situation. S'il fallait poser dans toute son ampleur le problème réel de la condition d'une femme, épouse d'un homme politique, on pousserait l'analyse beaucoup plus loin. Mais, justement parce qu'il s'agit d'un homme public, chef du gouvernement, et d'une femme devenue célèbre malgré elle, il vaut mieux, par respect pour ces deux êtres, s'abstenir de s'ériger en juge ou en psychanalyste.

Mme Trudeau pourrait du reste contribuer elle-même à la discrétion nécessaire dont elle aura besoin si elle s'abstient de raconter au premier reporter venu des tranches de vie conjugale qui, reproduites sans nuances dans les colonnes de périodiques populaires, ne peuvent qu'alimenter le moulin aux rumeurs. Bref, comme son mari a appris à le faire au cours des années, elle ne doit plus rater désormais les occasions qui s'offrent à elle de se taire. Et ce silence deviendra contagieux au point que la presse elle-même ne succombera plus à la tentation de répercuter toutes les sottises qu'elle entend.

Michel ROY

la parole du jour

"Coeur obstiné finira dans le malheur et qui aime le danger y tombera." — Ecclésiastique 3,26 (deuxième siècle avant JC).

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laoghon
Trésorier: Bernard Lévesque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $55 par année, six mois $30. A l'étranger: $60 par année, six mois $33, trois mois $21. Edition du samedi: $15 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

326 personnalités francophones à MM. Lévesque et Laurin:

"Le projet de loi No 1, tel que conçu, nuira au développement économique et donnera libre cours à l'intolérance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec"

■ Dans une lettre ouverte qu'elles viennent d'adresser au premier ministre René Lévesque et au ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, 326 personnalités économiques et professionnelles du Québec, toutes francophones, affirment que le projet de loi no 1 sur la langue française est le reflet d'une société de méfiance plutôt que d'une société de confiance et préviennent le gouvernement et l'opinion que le texte, s'il est adopté dans sa forme actuelle, aura de graves répercussions sur le développement économique et la qualité des rapports entre citoyens au Québec. Parmi les signataires, on retrouve des noms familiers comme ceux de Paul et Lois Demarais, Hervé Belzile, Guy Bernier, André Bisson, Claude Castonguay, Thérèse Casgrain, Jacques de Billy, Jacques Flynn, Yves Fortier, Gérard Plourde, Jacques Francoeur, Roland Giguère, Gabriel Gilbert, Jean de Grandpré, Pierre Grondin, Daniel Johnson, Paul L'Anglais, Raymond Lavoie, Paul Leman, Pierre A. Nadeau, Jean P. Ostiguy, Bernard Panet-Raymond, Jean-Marie Poitras, Michel Robert, Lucien G. Rolland, Aurthur Simard, Pierre Taschereau, Marcellin Tremblay et Antoine Turmel. Nos lecteurs trouveront dans cette page le texte intégral du document et la liste des signataires, lesquels n'engagent en l'occurrence que leur personne respective.

Monsieur René Lévesque,
Premier Ministre,
Monsieur Camille Laurin,
Ministre d'Etat au Développement culturel,
Québec.

Le projet de Charte de la langue française au Québec suscite chez nous, Québécois francophones, des inquiétudes qui nous amènent à vous écrire. Si nous nous sentons tenus de faire une distinction entre les expressions "Québécois francophones" et Québécois non francophones", c'est que, à notre sens, tous ceux qui habitent le Québec et participent à la vie de la province sont des Québécois, ce que nie le préambule de la Charte.

Nous avons tous vécu les déchirements et les agitations engendrés par le problème linguistique québécois, et c'est comme participants et non comme simples témoins que nous avons pris part à l'évolution difficile d'une définition du fait français depuis près de 20 ans. Nous vous référons plus spécialement, depuis l'aurore de la Révolution tranquille, aux lois 85, 63 et 22. L'adoption de ces lois prouve à l'évidence l'évolution de la conscience collective des Québécois francophones. Dès lors, tout programme législatif nouveau devrait tenir compte des progrès réalisés jusqu'à maintenant, en même temps que d'une réalité nouvelle, soit la prise de conscience de cette évolution par les Québécois non francophones et par une grande partie des Canadiens des autres provinces.

Une loi nécessaire?

Dans ce contexte, était-il nécessaire de recourir à une loi qui remet en question les mécanismes conçus pour encourager et orienter les efforts de francisation? Nous ne le croyons pas.

Les éléments normatifs du progrès linguistique existent déjà, et la Régie de la langue française, comme nous en ferons état plus loin, a accompli un travail remarquable en assurant la préparation ordonnée de programmes réalistes, grâce à la collaboration qu'elle a obtenue des entreprises. Or, le projet de charte ignore les progrès dynamiques obtenus grâce à la confiance et au respect mutuel des personnes et enreprises impliquées. Seules ces deux qualités peuvent forger le climat à l'intérieur duquel la francisation se développera.

Nous ne contestons pas les éléments positifs qui se retrouvent dans le projet de loi. Le français doit, au Québec, être la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement et des communications. On constate également que l'Assemblée nationale réaffirme la volonté d'assurer ce rayonnement dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités au Québec. Ces principes constituent, selon nous, une donnée indiscutable.

De la même façon, l'énoncé des droits linguistiques fondamentaux (Chapitre II) et du droit des travailleurs à recevoir les communications de leur employeur en français (art. 33) découlent directement du premier principe et ne sauraient faire l'objet d'un débat, même s'ils appellent des exceptions. C'est pourquoi nous nous rallions à la flexibilité dont fait preuve, en quelques occasions, le projet de Charte, notamment en tenant compte de la mobilité de la main-d'oeuvre dont nous sommes tributaires (art. 58) et des modalités d'application requises dans le cas des sièges sociaux (art. 113).

Nous sommes par ailleurs d'avis que le projet de loi contient des dispositions qui heurtent les principes de la morale individuelle et sociale; que d'autres stipulations ne respectent pas les normes de gouvernement démocratique, et qu'enfin certaines solutions qu'on y trouve ne tiennent pas compte du contexte nord-américain, et qu'à moyen et long termes, la position économique des Québécois en sera affaiblie.

Nous déplorons que le gouvernement ait utilisé, dans une loi d'application générale, un texte qui vise à régir, dans leurs moindres détails, dans le secteur de la langue, toutes les activités individuelles et collectives. A nos yeux, ce gouvernement était déjà en mesure d'assurer l'objectif de francisation et détenait toute l'autorité et tous les moyens requis.

Pour ces raisons, nous croyons de notre droit et de notre devoir de faire part de nos inquiétudes à nos concitoyens. Et nous ne reconnaissons à personne le droit de prétendre que nous trahissons pour autant notre langue, notre fierté et notre appartenance à l'identité foncièrement française du Québec.

L'égalité de traitement devant la loi

De tous les droits du citoyen, celui pour chacun de pouvoir comprendre les actes et les décisions du gouvernement de tous demeure l'un des plus fondamentaux. Ce principe est nié à l'égard d'une catégorie de citoyens si les textes de loi sont dorénavant publiés obligatoirement en français uniquement, aucun délai n'étant prévu pour leur traduction. En effet, on ne retrouve aucune disposition visant à la diffusion des projets de loi en anglais, et pourtant, la langue anglaise s'avère essentielle si l'on prétend informer correctement et complètement un large secteur de l'électorat sur les intentions législatives de son gouvernement. Ce droit strict à l'information la plus complète ne saurait être restreint sous peine de désaffranchir effectivement un nombre considérable de concitoyens.

Tout aussi précieuse est la garantie, pour tout citoyen, de faire valoir ses droits devant les tribunaux. A l'examen pur et simple de la réalité présente, il est manifeste que l'article II brime inutilement le droit de certains citoyens de pouvoir fournir une défense adéquate à quelque plainte ou poursuite que ce soit. Il nous suffit de citer par anticipation un seul cas possible de discrimination pour constater que la loi devient presque odieuse: par exemple, un petit commerçant, constitué en société, pourrait être poursuivi à la Cour des petites créances et se voir refuser, par la partie adverse, l'usage de la langue anglaise. Les rapports de justice doivent continuer à se dérouler dans la langue que chaque partie comprend le mieux, sous peine de perdre leur sens premier, et sans pour autant menacer la langue française qui, depuis des générations, est la langue de la justice au Québec.

L'incitation et le sens des responsabilités

Les Chapitre V et VI du projet de loi contiennent des dispositions inquiétantes reflétant un interventionnisme et un dirigisme abusifs du gouvernement par délégation à ses fonctionnaires.

En ce qui concerne la connaissance du français que présuppose l'accès aux professions, la Charte impose aux ordres professionnels l'obligation de ne délivrer des permis d'exercer au Québec qu'à des personnes ayant du français une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession. Nous admettons ce principe, dont l'essence se trouve déjà dans la législation existante. Nous regrettons cependant l'omission des dispositions transitoires applicables aux Québécois anglophones qui prochainement demanderont l'accès à une profession au terme d'études effectuées de bonne foi à l'intérieur des cadres antérieurs.

La Régie de la langue française devrait poursuivre un travail qui consisterait à établir, en liaison avec les corporations, les normes professionnelles à cet égard, et nous nous expliquons mal le remplacement de la Régie par de nouvelles structures de contrôle rigide à cet effet. Selon nous, les conséquences pratiques du droit d'être servi en français, auront tôt fait d'apporter l'équilibre et le profil linguistique recherchés par le projet de charte: l'ordre professionnel qui négligerait de s'inscrire dans le courant de l'évolution que nous vivons courrait à sa perte et à sa disparition par asphyxie.

Parallèlement au traitement réservé par la Charte aux ordres professionnels, la Charte prévoit la responsabilité de la direction des entreprises pour tout manquement aux programmes de francisation, tout en lui imposant des mécanismes rigides (art. 114). C'est encore là la démonstration d'un manque de confiance qui fait abstraction de l'acceptation généralisée de la francisation que démontrent maintenant les entreprises.

C'est sans doute sous l'inspiration de ce même esprit interventionniste que la Charte s'immisce dans la vie de l'entreprise (art. 37), en présumant que l'employeur exige normalement des qualifications autres que celles qui sont requises pour l'accomplissement d'une tâche donnée. On dépouille ainsi les institutions de l'exercice des responsabilités dictées par leur rôle. Ce rôle ne se définit pas dans l'abstrait d'un règlement, mais bien dans la réalité courante, dont les efforts concertés et soutenus de francisation au Québec sont l'une des composantes.

L'expérience nous permet de constater, chaque jour davantage, que nos concitoyens de langue française accèdent à des niveaux de responsabilités réelles accrues. Ce sont les dimensions personnelles de ces citoyens qui sont déterminantes dans le déroulement de leurs carrières. Ces personnes ont été embauchées sans que leurs employeurs aient eu à tenir compte de directives ou à solliciter des permissions. Si l'objectif d'augmenter la participation francophone à notre vie économique est reconnu d'emblée comme nécessaire, il faut souligner qu'il doit respecter, dans le temps, le même rythme que le développement d'une carrière, et qu'on ne saurait remplacer ce cheminement par une coercition à l'aide de lois ou de règlements.

Le respect d'autrui

La déclaration de principe, dans le préambule du projet de loi, du respect des minorités qui doit animer la législation, ne reçoit pas son application dans au moins deux autres dispositions du projet.

A l'encontre de notre tradition démocratique qui laisse à chacun le droit de s'exprimer comme il l'entend, le gouvernement a cru bon d'instaurer une politique d'affichage unilingue. Alors que les francophones du Québec sont en droit d'exiger le respect pur et simple de leur identité lorsqu'on sollicite leur attention, il n'en découle pas nécessairement qu'on doive limiter ce droit de comprendre aux seuls francophones. S'il faut exiger que le génie de notre langue se retrouve dans toutes ses manifestations, faut-il pour le faire, annihiler les moyens de communication des citoyens d'autres ethnies? Il n'est que normal que la langue française se voie assurer la place qui lui appartient, mais faut-il pour autant interdire l'affichage multilingue, comme semble l'édicter l'article 46?

Quant au problème de la langue d'enseignement il doit puiser sa solution aux mêmes sources de respect et de confiance, plutôt que dans des motifs inavoués de vengeance ou de méfiance. Ce qu'il convient de retenir, et ce qui rend si délicat et difficile tout essai d'imposer une politique de langue dans l'éducation est la nature fondamentalement personnelle et individuelle de ce droit. En définitive, l'éducation offre des moyens d'adaptation au milieu dans lequel l'individu cherche à se définir et auquel il veut participer et contribuer. C'est, au fond, l'ensemble des méthodes d'adaptation à l'environnement que chacun, dans une société libre, aimerait pouvoir choisir. Les impératifs culturels imposent cependant des contraintes minimales qui permettent de perpétuer le génie propre d'une collectivité. Ces limites ne doivent pas être franchies. Compte tenu des réalités canadienne et québécoise, il est carrément méprisant de défendre aux Canadiens des autres provinces l'accès, au Québec, à l'école anglaise, alors qu'on le permet à leurs concitoyens de la même culture qui ont choisi de vivre au Québec. Le respect pur et simple et généralisé de ce principe permettrait aux anglophones, y compris les citoyens venus des autres provinces, d'alimenter leur culture propre, de la même façon que nous pouvons bénéficier de l'apport de la francophonie hors Québec.

Compte tenu de notre appartenance au milieu nord-américain, il convient de laisser à chacun le choix des moyens dont il peut avoir besoin pour parachever son épanouissement personnel. Il est d'autant plus urgent de retenir ce principe que des réserves sérieuses s'imposent sur la qualité de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Si le projet de loi est adopté tel quel, en matière d'éducation, et si l'enseignement de la langue anglaise n'est pas amélioré, nous en arriverons rapidement, nous francophones de l'Amérique du Nord, à être des analphabètes fonctionnels. Il appartient au ministère de l'Education de s'attaquer sans délai à ce problème, afin d'attirer et retenir au Québec tous ceux qui ont cette volonté d'atteindre un niveau de développement personnel élevé. Cette amélioration est la seule solution, à défaut de retenir celle du libre choix de la langue d'enseignement, pour les anglophones et les francophones, qui nous permettra de remplir pleinement notre rôle en Amérique. Nous souscrivons par contre au principe de l'enseignement en français aux immigrants dont la langue d'origine est autre que le français ou l'anglais.

L'arbitraire de la loi

Le projet multiplie inutilement les interventions de l'État et de ses agents pour assurer l'utilisation de la langue française au Québec.

D'abord, le projet de Charte contient des dispositions (art. 75(f), 86 et 91) qui arrêteraient l'évolution du français comme langue vivante. Cette attitude signifie à tort que le Québécois francophone est inapte, sans la tutelle de l'Etat, à jouer un rôle prépondérant dans le développement de sa culture et de sa langue, et ceci constitue une insulte à notre originalité et à notre fierté.

De plus, rien à nos yeux ne justifie l'implantation du réseau de surveillance prévu par la loi, allant du simple citoyen qui se prétend lésé (art. 133) jusqu'aux commissaires-enquêteurs et "les inspecteurs délégués par eux", ces derniers étant investis des mêmes pouvoirs et de la même immunité que les juges de la Cour Supérieure (art. 139).

Est-il vraiment nécessaire d'aller jusqu'à ces extrêmes si l'on compte seulement interroger des personnes sur l'utilisation de la langue de travail?

Est-il normal et habituel de conférer le pouvoir de saisie de documents autrement confidentiels et ce, sans en avertir toutes les parties intéressées (art. 97)?

Est-il sage de ne pas assurer la continuité administrative en ne prévoyant aucun mécanisme de succession autre que le bon plaisir du ministre (art. 72 et 126)?

Est-il prudent de mettre sur pied trois organismes distincts dont les rôles sont intimement complémentaires et d'en confier la responsabilité à un seul homme?

Est-il juste de priver une entreprise du droit strict de s'alimenter en gaz et en électricité et d'ainsi lui retirer ses moyens de subsistance (art.106 (b))?

Nous voyons là l'exercice éventuel d'un arbitraire inquiétant. En effet, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme d'appel des décisions de l'Office et de la Commission, ce qui est contraire aux droits fondamentaux du citoyen. De plus, le projet entend restreindre, et même supplanter, les droits fondamentaux énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne.

On doit également regretter le rejet d'une partie importante du travail effectué jusqu'à présent par la Régie de la langue française. Plusieurs d'entre nous avons été à même de constater l'esprit d'ouverture et de compréhension avec lequel la Régie a su imposer la légitimité de ses exigences. Nous déplorons la création d'un appareil administratif qui remplace un organisme dont le bon fonctionnement n'a plus à être démontré et dont la structure est représentative de notre société.

Conclusion

Les solutions proposées par votre gouvernement au problème de la langue suscitent chez nous, francophones du Québec, des inquiétudes. Nous ne croyons qu'en des mesures qui donneront à tous les Québécois les moyens de s'épanouir librement, tant économiquement que culturellement. Nous réitérons notre foi dans la primauté de la culture et de la langue françaises au Québec, et dans son rayonnement à l'extérieur de la province. Nous comptons tous poursuivre nos efforts pour atteindre ces objectifs.

Malheureusement, le projet de loi, tel que conçu, nuira au développement économique de notre milieu et donnera libre cours à l'intolérance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec. Nous serons ainsi privés des moyens d'assurer le rayonnement de la culture française hors du Québec.

Nous croyons donc que le projet de loi numéro 1, dans sa forme actuelle, est le reflet d'une "société de méfiance" plutôt que d'une "société de confiance". Puisque le gouvernement a décidé de présenter ce projet, nous croyons de notre devoir de souligner les dangers qu'il comporte et nous suggérons:

a) que la Charte reconnaisse la primauté de l'esprit et de la lettre de la Charte des droits et libertés de la personne;

b) que la Charte revête un caractère incitatif et positif, plutôt que coercitif et punitif;

c) que la Charte assure aux francophones l'acquisition efficace de l'anglais comme langue seconde;

d) que les aspirations culturelles et professionnelles des anglophones soient respectées en permettant à tous les anglophones l'accès à l'école anglaise;

e) que la Charte confie à l'actuelle Régie de la langue française le rôle de conseiller, de motivateur, de surveillant et d'intervenant dans le cadre de la loi, tout en protégeant ses structures, et en lui donnant les moyens nécessaires à l'exercice de ce rôle.

Montréal, le 2 juin 1977.

Les 326 signataires

■ Voici la liste complète des 326 personnalités du monde économique et professionnel, toutes francophones, qui ont signé la lettre ouverte adressée le 2 juin à MM. René Lévesque et Camille Laurin au sujet du projet de loi no 1 sur la langue.

Charles Allard
René Amyot
Guy Angers
Edmond Archambault
Louis Archambault
Hervé Baribeau
Claude Baril
Guy Baudet
Jacques Baylauck
André Blanchard
Laurent Beaudoin
Paul A. Beaulieu
Roger Bédard
Henri Bélanger
Marcel Bélanger
Jean Béliveau
Hervé Belzile
Guy Bernier
Gilles Besner
Wilbrod Bherer
André Bisson
Jacques Bock
Guy Boileau
Marc Bois
Gilles Bonhomme
Marcel Boulanger
Roger Bourassa
Maurice Bourgault
Marc Bourgie
Jean-Marie Bourque
Ginette Bourque
Jean P. Bousquet
Pierre Boutin
Claude Bouvet
Robert Boyer
Laurent Brien
J. R. Brulé
Claude Bruneau
Jacques Bruneau
André Bureau
Jean-Paul Callard
Lucien Campeau
H. Marcel Caron
Paul P. Carrière
Thérèse F. Casgrain
Claude Castonguay
Yves Castonguay
Jean-Marie Chabot
Rolland Chagnon
Guy Charbonneau
Roger Charbonneau
Lionel Charest
Guy Charette
André Charron
Guy Chenail
Marcel Claveau
Jean-Paul Clermont
Pierre Clermont
Luc Cloutier
Lionel Collin
Edgar Cormier
Michel Côté
Pierre Côté
Rolland Couillard
Jacques Courtois
Jean-Louis Cousineau
Etienne Crevier
Raymond Crevier
J. Charles Cusson
J. V. Raymond Cyr
Maurice D'Amours
Jacques de Billy
Robert de Fougerolles
Jean-François Delage
Jacques Demers
Guy de Puyjalon
Raymond Dicaire
Guy Demers
Jacques Demers
Guy Desmarais
Louis R. Desmarais
Paul Desmarais
Henri Dorion
Jacques Dubuc
Marcel Ducharme
Claude Duhamel
Claude Dumais
Claude J. E. Dupont
Jacques Dupont
Pierre Dupras
Bernard Dupuis
Gérald Duquette
Ihor Dyrda
Jacques Elie
Jean-André Elie
Jean-Paul Elie
Jacques Ethier
Claude Faribault
Marc Faribault
O. Faucher
Michel Ferland
Jacques Flynn
Claude Fontaine
André Fortas
Jacques Fortier
L. Yves Fortier
Marcel Fortier
Suzanne Fortier-Langlois
Jacques Francoeur
Pierre Fréchette
Jean-Guy Fredette
Paul C. Frérotte
Emile Gagnon
Jean-Paul Gagnon
Michel Gagnon
Wilfrid Gagnon
Claude Gareau
Albert Garneau
Roger Garon
André Gascon
P. Wilbrod Gauthier
Yvon Gauthier
Antoine Gautier
Yvan Gautier
Cecil Gendreau
Pierre Gendron
Guillaume Geoffrion
Jean-Louis Gervais
Jacques Giasson
André Gibeault
J.P. Giguère
Roland Giguère
Gabriel Gilbert
Paul-Emile Gilbert
Guy Gingras
Guy R. Godbout
Claude Goulet
Paul Gourdeau
A. Jean de Grandpré
Marthe de Grandpré
P. Michel de Grandpré
Yves Graton
Gilbert Gravel
Roger Grégoire
Claude Grondin
Pierre Grondin
Rolland Guay
Paul Guertin
Jean-Louis Hamel
Ghyslain Harvey
Gilles Hébert
J. Claude Hébert
Normand Hébert
André Hétu
Albert V. Hudon
Guy L. Hudon
Yves Hudon
Alban Janin
Ernest A. Javet
Charles de Jocas
Daniel Johnson
Jacques Julien
J. M. Robert Jussaume
Alexandre Labrecque
Georges Lachaine
Jean-Louis Lachance
Roger Lachapelle
Aurèle Lacroix
François Lacroix
Jean Laflamme
Claude Lafontaine
Jacques Lagacé
Jean-Claude Lalonde
Marcel Lalonde
Roger Lalonde
Laurent Lamer
Jean-E. Lamontagne
Jean Lanctôt
Raymond Lanctôt
Jacques B. Langevin
Robert Langevin
Marc L'Anglais
Paul L'Anglais
Claude Langlois
Raynold Langlois
Jean Lapointe
J. Omer Lapointe
Louis A. Lapointe
Sylvain Laporte
Bernard Laurendeau
Guy H. Laurin
Claude Laverdure
Roger Laverdure
Raymond Lavoie
Raymond Lavoie
Roger Lavoie
Richard Lebeau
Guy Lefebvre
Normand Lefebvre
Conrad Legault
Maurice Legault
Paul Legendre
Pierre Legrand
Josette Leman
Paul Leman
Raymond Lemay
Gilles Lepage
Louis Lépine
Charles C. de Léry
Georges Ernest Lessard
Pierre H. Lessard
Pierre Levasseur
Jean Machabée
Claude Mailhot
Jean-Guy Maillé
Paul Mallette
André Marcil
Marcel Marin
Charles Marquis
Florence Fernaye-Martel
Robert Martel
Roger Martel
Jean-Pierre Martineau
Maria C. Masson
Claude Meere
Georges H. Mercier
Claude Michaud
Gaston Michaud
Pierre Michaud
Richard Mineau
Raymond Miron
Cal Moisan
E. Claude Molleur
Pierre Moisan
André Monast
Jean Monet
L. Montambault
Louis Morin
Yvan Morin
Paul Murdoch
Jacques O. Nadeau
Pierre A. Nadeau
Robert Nadeau
P.A. Nepveu
Louis P. Nolet
Yvon Normandin
Jean P.W. Ostiguy
Jacques Ouellet
Bernard Paiement
Bernard Panet-Raymond
Charles Guy Paré
Maurice Parent
Jacques Parisien
Raymond Pépin
Charles Perreault
Claude Perron
Gilles Perron
Marcel Piché
R.R. Pinard
Marcel Pinsonnault
Huguette Plamondon
Gérard Plourde
Michel Poirier
Charles Albert Poissant
Henri Poitevin
Jean-Marie Poitras
Claude Pratte
Ed Prévost
Jean Proulx
Robert Provost
Richard Poulin
Charles Pouliot
Georges A. Pouliot
Jean Pouliot
Michel Pouliot
Jacques Raymond
André Renaud
Paul F. Renault
Gilles Richard
Jean Rinfret
Fernand Roberge
Philippe Roberge
Michel Robert
Yvon Robert
Marc Rochefort
Albert Rolland
Lucien G. Rolland
Pierre Rouleau
Suzette P. Rouleau
J.H. Roy
Bertrand St-Arnaud
Alphonse St-Jacques
Jean-Paul St-Pierre
Jacques Saillant
Jacques Saltiel
René Sauvé
Julien Savignac
Denis Séguin
André Senécal
Arthur Simard
Joseph Souccar
Rolland Soublière
Pierre Talbot
Georges Taschereau
Jacques Taschereau
Maurice Taschereau
Pierre Taschereau
André Tessier
Jeannine Tremblay
Marcellin Tremblay
Marcelle Trépanier
Alphonse Trudeau
Marcel Trudeau
Yves Trudeau
Michel Turcotte
Antoine Turmel
Charles Tessier
Jacques Tusseault
Louise B. Vaillancourt
Paul Vaillancourt Jr.
Ken Valois
Michel Vennat
Roméo Vézina
Paul Viens
Pierre Viger

la parole du jour

"J'ai constaté que, sous le soleil, la course ne revient pas aux plus rapides; ni la victoire aux héros; ni même le pain aux sages; ni la richesse aux intelligents; ni la faveur aux savants..." — Qohélet 9,11 (troisième siècle avant JC).

"En faveur de ceux qui n'ont pas de voix, prends la parole afin de défendre ceux qui sont sur le point de périr." — Proverbes 31,8 (cinquième siècle au moins avant JC).

"Ne garde jamais rancune au prochain, quels que soient ses torts, et ne fais rien dans un mouvement de passion." — Ecclésiastique 10,6 (deuxième siècle avant JC)

"Ne t'élève pas toi-même de peur de tomber et te couvrir de honte." — Ecclésiastique 1.30 (deuxième siècle avant JC)

"Quelques mouches mortes gâtent une coupe d'huile parfumée. Inconscience pèse plus qu'honneur et sagesse!" — Qohélet 10,1 (troisième siècle avant JC).

L'Ontario aux urnes

Suite de la première page

déclarer hier au DEVOIR M. Omer Deslauriers, le président du conseil consultatif des affaires franco-ontariennes, une sorte de ministère de la francophonie créé sans en avoir le nom, toujours selon la même stratégie.

M. Deslauriers, en habitué des moeurs ontariennes, ne s'étonne guère de la tiédeur des hommes politiques, qui craignent évidemment tous les "backlash" anglophones. Bel échantillon de la patience francophone. Il ne met cependant pas en doute la bonne foi personnelle des leaders des trois partis et s'attend même à ce que M. Davis, une fois l'élection remportée, ose cette fois aller de l'avant et mettre les Ontariens devant le fait accompli, probablement à l'occasion de la grande conférence sur l'unité canadienne, "destinée Canada", convoquée pour la fin juin.

En attendant M. Davis est plus que prudent. Faisant une tournée cette semaine dans la région nord de l'Ontario, là où la minorité francophone est fortement concentrée, il n'a effleuré le sujet dans aucun de ses discours, se contentant d'essayer d'arracher les deux comtés de Sudbury au NPD en traitant de l'emploi, du transport, du développement industriel.

Un des seuls gestes concrets pour gagner électoralement l'adhésion des francophones a été la publication, dans les quotidiens torontois, d'une offre d'emploi attestant de la création d'un poste de conseiller spécial auprès du sous-ministre de la santé, avec mandat de coordonner le développement des services français dans le secteur hospitalier.

De même M. Davis soutient qu'il ramènera en chambre, dès la reprise des travaux s'il est élu, le projet de loi obligeant le conseil scolaire d'Essex à procéder à la construction d'une école secondaire de langue française, après une dizaine d'années de guerre des nerfs et malgré la résistance encore montante s'il est possible, d'une majorité de la population anglophone.

Les cinq comtés de la région d'Essex-Windsor sont les seuls où le thème de la francophonie a failli être déterminant pour l'élection du 9 juin prochain. Mais le suffrage ne saurait maintenant en dépendre puisque les quinze principaux candidats, néo-démocrates, libéraux, conservateurs, sont unanimement contre le projet de construction dont le gouvernement promet pourtant de défrayer 95 pour cent des coûts. Les uns s'y opposent franchement, les autres plus subtilement, croyant contourner le problème en plaidant pour l'utilisation de locaux déjà existants.

Aménagement compris, cette solution coûtera à peine un million de moins qu'une nouvelle construction, de démontrer chiffres en mains un membre du conseil scolaire et du conseil consultatif de langue française de la région. M. Aurèle Bénéteau, qui s'oppose fermement à cette solution-refuge.

Mais même les candidats francophones ont saisi la planche de salut électorale. Dans Essex-Nord, le conservateur Marcel Desjardins nous déclarait hier qu'il était partisan de l'utilisation de locaux existants, non pas pour une école unilingue comme le veut le projet mais pour une école "française avec certains cours en anglais".

En principe il ne s'opposait pas à la construction de l'école, tient-il à rappeler, mais il y a renoncé par "bon sens", notamment parce que certains comités d'action anglophones ont annoncé qu'ils se rendraient jusqu'en Cour suprême s'il le faut pour contester le projet de loi proposé par M. Davis, M. Desjardins croit d'ailleurs que M. Davis a erré ce faisant, parce qu'il a été "mal informé" par les députés locaux. "Raison de plus pour élire un conservateur". Il est tellement en désaccord avec la direction de son parti sur le sujet qu'il prétend vouloir siéger à Queen's Park afin de "prendre la place" du ministre de l'éducation. M. Thomas Wells qui, affirme-t-il, "a fort mal fait son travail".

La seule autre région où le thème francophone a quelque importance est celle d'Ottawa. Plus nombreux qu'à Windsor, où les francophones ne sont que 10 pour cent de la population, les Franco-Ontariens de la capitale canadienne ont forcé tous les candidats ou presque à se déclarer favorables à la création d'un conseil scolaire homogène de langue française, tel que le recommandait une commission d'étude l'automne dernier, contrairement à la politique du gouvernement Davis.

Dans la région outaouaise, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et le quotidien Le Droit ont fait grand cas des réponses des trois grands Partis ontariens à un questionnaire sur les droits de la minorité francophone, que l'ACFO leur avait fait parvenir au début de la campagne électorale. Mais à Sudbury, à Toronto, à Windsor, nul n'y fait allusion.

L'ACFO refuse de distribuer les bons points, mais on ne fait pas mystère, dans ses rangs, d'un mécontentement à l'égard des réponses de M. Davis, d'une impatience vis-à-vis la trop grande propension à "l'étude" de M. Smith, et d'une sympathie envers l'attitude de M. Lewis, le "moins mauvais" des trois en somme. Le Droit a pour sa part conclu que les franco-Ontariens devraient contribuer à donner une année sabbatique au premier ministre.

Ici et là, une velléité de débat pointe le nez pour aussitôt retourner au néant. Ainsi le quotidien torontois Globe And Mail annonçait il y a quelques jours que le gouvernement ontarien s'apprêtait à lancer un programme de dépenses de $26 millions pour l'enseignement du français langue maternelle chez les communautés francophones, tant pour l'amélioration des services que pour le perfectionnement des maîtres, ce qui doublerait l'effort actuel.

M. Davis, disait-on, devait en faire état avant la fin de la semaine. Le premier ministre s'est cependant montré infiniment plus discret et c'est le ministre de l'éducation, M. Thomas Wells, qui a procédé en expédiant plus simplement une "note de service" aux présidents des conseils scolaires ontariens pour leur indiquer les grandes lignes de ce programme. Chez les responsables de l'enseignement français au ministère de l'éducation, on refusait hier de dévoiler les sommes impliquées, avant que les conseils scolaires aient reçu leur missive. Il semble que le cabinet n'ait pas encore approuvé l'ensemble du programme, dont la moitié sera défrayée par des fonds fédéraux.

Le même quotidien jetait hier une autre pierre dans l'eau électorale en accordant une place en première page aux protestations de l'homme d'affaires québécois Gérard Filion, qui réclame vainement un procès en français à Toronto. M. Filion ayant démontré hors de tout doute, dans sa lettre au solliciteur général ontarien, M. Roy McMurtry, que les droits des francophones devant les cours de justice ontariennes ne sont pas égaux à ceux des anglophones devant les cours québécoises. Certains francophones torontois espèrent que l'événement aura quelque effet durant les derniers milles de la campagne électorale, et aiment croire que M. Filion a voulu expressément mettre son "cas" au service de la cause franco-ontarienne.

suites de la première page

PROJET

en lui permettant d'affirmer son identité et de répondre avec lucidité, courage et dignité à l'énorme défi que constitue son destin en terre d'Amérique. Implanté au coeur d'un continent anglophone, il tombe sous le sens que le Québec doit être massivement français pour assurer la maîtrise de son avenir et sa pleine contribution aux valeurs internationales de la culture française. Nous saluons cet espoir nouveau d'un Québec moderne et francophone."

LA HAVANE

ne fallait pas exagérer la portée de l'établissement de ce lien diplomatique entre les deux pays. C'est une procédure qui n'est pas exceptionnelle, a-t-il expliqué en rapelant que les Etats-Unis fonctionnent déjà avec une "section des intérêts" en Irak sous le couvert de l'ambassade de Belgique. Cet échange de diplomates qui auront un statut de consul "est avant tout une procédure qui facilitera ou rendra moins difficiles les discussions qui, espérons-le, permettront de résoudre les différends substantiels" qui persistent entre les deux pays, a dit M. Powell.

"C'est un pas en avant, c'est certainement une amélioration", a-t-il ajouté.

On souligne cependant à Washington dans divers milieux qu'on est encore loin de l'établissement de relations diplomatiques normales entre Cuba et les Etats-Unis. Nous n'en sommes pas à la normalisation des relations, a dit le porte-parole du département d'Etat.

Ainsi, il a suffi de moins de cinq mois après l'installation du président Carter à la Maison-Blanche pour que les deux pays échangent des diplomates après 16 ans de guerre ouverte, de tensions et d'invectives permanentes.

Le président Ford traitait, il y a relativement peu, Fidel Castro de "délinquant international". En octobre dernier le chef de la révolution cubaine accusait le gouvernement américain de participation directe dans le sabotage de l'avion de la "Cubana de Aviacion" qui provoquait la mort de 73 personnes.

Dès l'élection de Jimmy Carter, une page a été, semble-t-il, définitivement tournée dans l'histoire des relations entre les deux pays, et des événements que n'aurait jamais pu accepter l'ancienne administration républicaine n'ont pas, du moins jusqu'ici, hypothéqué le processus de normalisation en cours: notamment la politique africaine de Cuba, spectaculairement illustrée par le voyage de M. Fidel Castro en mars dernier dans huit pays africains.

L'arrivée des diplomates américains à La Havane — dont l'annonce vient de dejouer même les pronostics les plus optimistes qui circulaient ces temps derniers dans les milieux diplomatiques à La Havane — constituera le point culminant d'un processus engagé au mois de janvier dernier, et qui s'est développé de la manière la plus harmonieuse possible, jusqu'à impressionner les diplomates en poste dans la capitale cubaine.

Pas le moindre incident n'est venu troubler en effet le cours de ces quatre derniers mois. Parfois des mises en garde américaines au sujet de la politique africaine de Cuba ont pu faire croire à de nouvelles tensions entre les deux pays. Il n'en a rien été. Les récents discours des dirigeants cubains, d'autre part, ont paru modérés en ce qui concerne les Etats-Unis.

Castro ouvrait le feu en faisant pour la télévision américaine, en janvier dernier, l'éloge à peine voilé du nouveau président américain. Le leader cubain notait aussi quelque temps plus tard que Carter, libéré du prurit anti-castriste qui avait affecté les cinq précédents locataires de la Maison-Blanche, était "le premier président américain qui ne se soit pas engagé dans une politique d'hostilité à l'égard de Cuba".

Les déclarations du secrétaire d'Etat Cyrus Vance selon lesquelles les Etats-Unis sont prêts à discuter sans conditions préalables, produisaient le meilleur effet parmi les responsables cubains.

La levée de l'"embargo" touristique le 18 mars dernier par le gouvernement américain, autorisant les citoyens américains à visiter Cuba, remettait La Havane à peine plus d'une heure de vol des Etats-Unis. Enfin les "nababs" de l'industrie et des affaires de l'Etat du Minnesota venaient faire amende honorable au nom des "businessmen" de tout le pays, avec tous les échantillons possibles dans leurs valises. Offres qui avaient beaucoup de chances d'être acceptées puisque, leur avait-on dit, la demande est réelle et le "blocus", décidé en octobre 1960, agonisant.

Enfin, deux autres problèmes du contentieux cubano-américain ont été également réglés ces temps derniers. Les services secrets cubains ont constaté que, dès la prise du pouvoir par Carter, il n'y a plus eu de vols d'avions espions américains au-dessus du territoire cubain. Ce fut grâce à ces vols de surveillance que furent découvertes les bases de fusées soviétiques à l'automne 1962.

D'autre part, les deux gouvernements ont signé en avril dernier deux accords sur la pêche et la délimitation des eaux territoriales, les premiers signés directement entre les deux pays depuis la rupture des relations en janvier 1961.

Le prochain pas à attendre logiquement dans le processus actuel devrait être l'annonce de la levée de l'embargo commercial ou "blocus" qui frappe toujours Cuba depuis presque 17 ans. La Commission des affaires étrangères du Sénat a récemment émis un vote en faveur d'une levée partielle, mais quelques jours plus tard la Chambre des représentants a rappelé que dans sa majorité elle s'opposait toujours au moindre allègement de l'embargo.

Pourtant, le président Carter sait, par les déclarations répétées de Fidel Castro, que pour Cuba la question clé est le blocus économique. "Il ne s'agit pas de le supprimer partiellement, a dit M. Carter. Il est indispensable pour créer un climat favorable à l'amélioration des relations avec les Etats-Unis que ce blocus, discrédité et insoutenable, soit levé".

ROSSELLINI

Suite de la page 3

La télévision, vers laquelle il s'était tourné dans les dernières années de sa vie, ne fut pas épargnée par son esprit critique: "La télévision est malade et notre devoir est de nous assurer qu'elle n'est pas atteinte de maladie chronique et incurable".

Rossellini n'était pas homme à se compromettre. Il se consacra à réaliser des films de télévision lorsque les producteurs de films italiens n'avaient plus qu'une idée en tête: un tournage le plus rapide possible pour une rentabilité financière maximum. "Je n'ai jamais recherché le succès, j'ai recherché l'efficacité, a-t-il dit. Je ne veux rien sur mon chemin. Mon travail peut être comparé à celui du laboureur".

La carrière télévisuelle de Rossellini a été jalonnée par de grands films, comme *La prise du pouvoir par Louis XIV, Socrate, Pascal, Les Actes des Apôtres.*

"Je donnerais dix ans de ma vie pour tourner un film avec vous", lui avait écrit Ingrid Bergman en 1948. L'actrice tourna cinq films avec Rossellini, dont *Stromboli* et *Jeanne au Bûcher* et leur liaison amoureuse défraya la chronique.

Les femmes ont compté pour Rossellini comme il a sans doute compté pour elles. Encore marié avec Marcella de Marchis, le metteur en scène de *Rome, ville ouverte* était tombé follement amoureux de celle qui avait contribué au succès du film, Anna Magnani. Cette dernière déclara un jour que Rossellini était la seule personne qu'elle désirerait voir sur son lit de mort.

Mais lorsqu'il obtint l'annulation de son mariage en 1949, ce fut pour épouser à Mexico, le 24 mai 1950, Ingrid Bergman. La dissolution du couple fut prononcée sept ans plus tard devant un tribunal romain. Entre-temps, étaient nés Robertino, Isabella et Isotta Ingrid.

En 1957, Rossellini part pour les Indes afin de tourner une série de dix documentaires. C'est à cette époque qu'éclate ce que les diplomates de la Nouvelle-Delhi appellent "l'affaire Rossellini à l'indienne".

Le metteur en scène rencontre Sonali das Gupta, la femme d'un producteur de films indien. Il l'engage comme script, avec un salaire égal à celui du premier ministre de l'époque, Nehru. Le père de la jeune femme accuse Rossellini de l'avoir envoûtée. Ce dernier quitte l'Inde à temps, accompagné de Sonali, qui deviendra sa troisième femme.

TITANE

Suite de la page 3

défendre devant la commission fédérale, convaincue qu'elle les fera passer à cause des parités régionales. Elle a déjà obtenu gain de cause dans ce domaine pour une de ses filiales de la région.

Par contre, et c'est là une question fondamentale pour les syndiqués, elle n'accepte pas de rendre décisionnel le comité paritaire de sécurité. Par contre, elle affirme que ses offres rejoignent le point de vue du syndicat sur un point: elle accepte que les travailleurs aient non seulement le droit de cesser de travailler lorsque leur vie est en cause mais elle veut leur en faire une obligation.

La compagnie refuse par contre la formule de fonds de pension suggérée par le syndicat car le régime proposé, dit-elle, serait le plus avantageux de toute l'industrie privée du Québec.

la météo

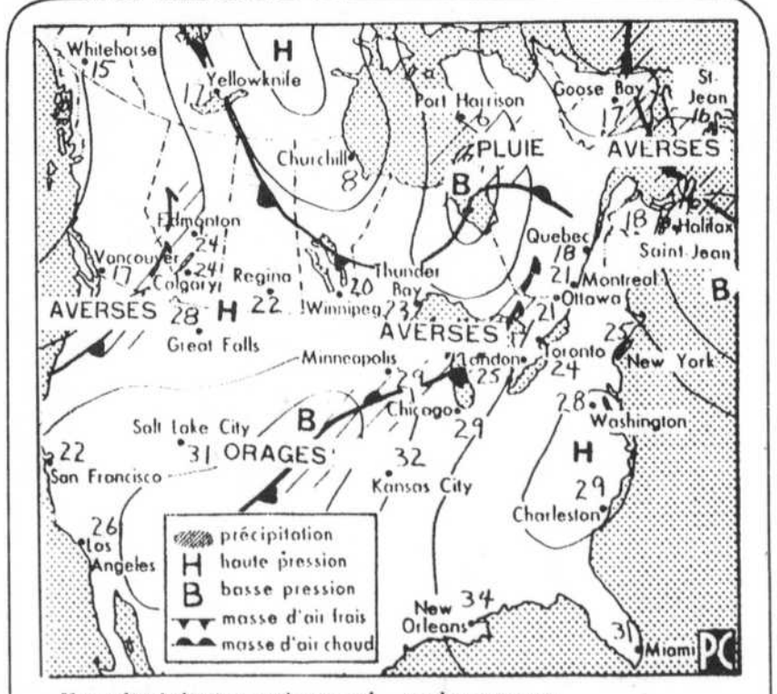

Une crête de haute pression au sud des Grands Lacs, poussé par des vents du sud-ouest donnera du temps généralement ensoleillé aujourd'hui dans les régions de la plainde du Saint-Laurent. Toutes les autres régions connaîtront du temps nuageux avec des risques d'averses et des vents de moyenne intensité. Dimanche peu de changement alors que tout les systèmes en présence demeureront stationnaire.

Abitibi: ennuagement suivi d'averses en après-mid. Maximum près de 16. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques averses.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie: d'abord ensoleillé puis ennuagement suivi d'averses en soirée. Maximum 16. Aperçu pour dimanche: nuageux et quelques averses.

●

Pontiac-Témiscamingue: temps ensoleillé suivi d'ennuagement et de quelques averses. Maximum 20. Aperçu pour dimanche: nuageux et possibilité d'averses.

●

Laurentides, Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé. Maximum 20. Aperçu pour dimanche: beau et plus doux.

●

Outaouais, Montréal: ensoleillé. Maximum 20. Aperçu pour dimanche: beau et plus doux.

●

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Iles, Gaspésie: nuageux avec possibilité d'averses: Maximum 14. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

au fil des mots

Le ton et la chanson

par Louis-Paul Béguin

La chanson occupe, dans les activités artistiques du Québec, une place prépondérante. Elle a d'ailleurs conquis la France, comme le prouve le succès récent de Gilles Vigneault. La chanson en français venant du Québec est parfois et c'est naturel influencée dans ses paroles, par certaines manières de parler, et on y retrouve archaïsmes, anglicismes et tournures particulières du langage québécois. Ce n'est que normal, et tant que la syntaxe et le vocabulaire ne tombent pas dans l'exagération du dialecte joualisant, la chanson québécoise est en mesure de nous faire connaître à l'étranger, dans toute la francophonie.

Qui n'a vibré à l'écoute de la voix magnifique de Monique Leyrac? Sa façon de chanter *L'Hiver*, de Claude Léveillé, n'a jamais été égalée. C'est vraiment notre hiver, la musique nostalgique, en mineur, apportant un complément efficace à la beauté des paroles vraies et bien senties de ce grand poète qu'est Claude Léveillé. "Le poète de la chanson est un gardien de phare", dit le proverbe.

Cela dit, j'ai eu l'occasion d'assister dernièrement à des cours de chant donnés par M. Jean Albert, qui fut un membre très remarqué des Compagnons de la Chanson. Passionné par son art, ce dynamique professeur a une personnalité fascinante. Il doit d'ailleurs reprendre "du métier", comme on dit, et remonter sur la scène pour un spectacle en solo qui sera, j'en suis certain, brillant et surtout de grande classe. Je me suis intéressé au cours qu'il donne, en tant que linguiste, et j'y ai trouvé des choses intéressantes et des réflexions pleines de logique et d'intelligence que j'aimerais faire connaître. "La langue d'une chanson très connue, dit Jean Albert, doit être neutre. Elle est changée, cette chanson internationale (par exemple *L'Hymne à l'amour* écrit et chanté par Edith Piaf, amie regrettée de Jean Albert) sans trace d'accent. Chaque mot doit être prononcé comme il faut, la diction du chanteur doit être parfaite. "Je n'ai pas d'ennui avec mes élèves du Québec, dit M. Albert. Tous comprennent fort bien qu'ils ne peuvent chanter une chanson de Bécaud ou de Trenet avec un accent régional. Et tous arrivent fort bien à utiliser leur talent par le médium d'une langue française neutre". J'aime beaucoup la formule: français neutre. Il colle à ma conception de la langue, des niveaux de langue et au rôle limité d'une langue régionale. M. Albert me fait remarquer que certaines chansons québécoises pourraient toutefois demander un accent, les paroles comprennent parfois certains régionalismes. Et c'est bien vrai. Il ne faut pas confondre les chansons de la Bolduc de Marthe Fleurant avec celles de Monique Leyrac, de Diane Juster, la nouvelle étoile de la chanson québécoise. M. Albert arrête tout de suite, lors de l'interprétation d'une chanson française internationale, l'élève qui a prononcé mal un mot. "Il faut, dit-il, que vous soyez compris partout. Un chanteur est au service du public, partout dans le monde. Et lorsque le public a payé son billet pour vous voir, vous lui appartenez, le temps que vous êtes sur scène. Ne pas vous faire comprendre de votre public, par négligence, laisser-aller dans la prononciation des paroles d'une chanson, est une impolitesse".

La méthode qu'utilise M. Albert pour enseigner le chant aux jeunes Québécois, est sévère mais efficace. En plus de la diction, de la justesse vocale, points sur lesquels le professeur insiste, il y a le maintien sur scène. La mise en scène d'une chanson est un travail qui est fort intéressant pour le linguiste. En effet, le geste accompagnant les paroles, tout en allant de pair avec le rythme musical, doit être sobre, sûr, naturel, précis et vrai. Dix fois l'élève doit reprendre un geste qu'il fait mal, en chantant une mesure un peu difficile, par exemple. Dix fois, M. Albert le lui fait reprendre; jusqu'à ce que le geste paraisse naturel, instinctif, et qu'il fasse partie de la chanson, sans pour cela aller à l'encontre de la personnalité du chanteur. "Le geste accentue seulement, dit M. Albert, un point capital de cette petite histoire qu'est une chanson". On a dit: c'est le ton qui fait la chanson. Ajoutons que l'interprétation va plus loin. Seul un artiste de grande classe comme M. Jean Albert pour enseigner à quelqu'un qui, au début, n'a qu'une jolie voix, comment la mettre en valeur. Car il s'agit d'un art difficile. Celui de la chanson qui, a dit André Gauthier, reconnaît les siens comme Dieu reconnaît ses anges.

4 juin

par la PC et l'AP

Le Service de l'immigration des Etats-Unis ordonnait la déportation de Georges Lemay au Canada il y a 12 ans aujourd'hui, le 4 juin 1965. Le Montréalais de 39 ans était l'un des criminels les plus recherchés à la suite d'un vol commis en 1961 dans une succursale locale de la Banque de Nouvelle-Ecosse. Il avait été arrêté le 6 mai après avoir été reconnu en Floride par quelqu'un qui avait vu sa photo retransmise par le satellite de télécommunications américain Early Bird.

1972 — La militante communiste noire américaine Angela Davis, accusée de meurtre, d'association de malfaiteurs et d'enlèvement, à la suite d'une fusillade dans un tribunal, est acquittée.

1969 — Un jeune Cubain gagne l'Espagne caché dans le logement de la roue avant du train d'atterrissage d'un avion et survit à un voyage de neuf heures dans cette position, par une température de —40 degrés.

1963 — Le Canada annonce son intention de porter à 12 milles marins la limite d'exclusivité de ses eaux de pêche dès la mi-1964.

1961 — Le président John Kennedy et Nikita Krouchtchev, premier ministre soviétique, s'entretiennent à Vienne.

1959 — Les plantations de cannes à sucre et les sucreries américaines à Cuba sont expropriées.

1956 — Le Caire annonce que la concession de la Compagnie du canal de Suez ne sera pas prorogée à son expiration, en 1958.

1949 — Le porte-avions canadien "HMCS Magnificent" heurte des récifs au large de la Nouvelle-Ecosse, causant des dégâts de $275,000.

1946 — Le général Peron est installé à la présidence de la République argentine.

1944 — Les forces alliées font leur entrée à Rome.

1943 — Création du Comité de libération nationale avec les généraux de Gaulle et Giraud, en Afrique du Nord.

1859 — A Magenta, les Autrichiens sont battus par les Français qui libèrent Milan.

1831 — Léopold de Saxe-Cobourg Gotha est élu roi des Belges par le Congrès national.

Ils sont nés un 4 juin: François Quesnay, médecin et économiste français 1694-1774; Harriet Beecher Stowe, femme de lettres américaine 1811-1896; sir Joseph Garnet, vicomte Wolseley, maréchal britannique 1833-1913; Erno Rapee, chef d'orchestre hongrois 1891-1945; Rosalind Russel, actrice américaine 1912-1976; Robert Merrill, chanteur d'opéra américain 1919.

Deux thèmes différents pour la Fête nationale du Canada

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, a donné un aperçu, hier aux Communes, des célébrations de la fête nationale du Canada, le 1er juillet, dont le coût, a-t-il dit, est estimé entre $3 et $4 millions.

M. Roberts en a profité pour dévoiler les thèmes de la campagne, qui sera lancée à la radio et à la télévision canadiennes pour promouvoir ces festivités.

Il s'agit de deux thèmes différents, adressés aux deux principales communautés linguistiques, soit "Canada, I want to shake your hand" et "Le Canada, un beau pays, un pays libre".

M. Roberts a expliqué à la presse qu'on avait choisi de mettre l'accent sur la notion de liberté dans la formulation française, de façon à répondre à certaines inquiétudes exprimées dans le milieu francophone.

Il a ajouté que son ministère publiera d'ici une semaine le détail touchant l'identité des participants et le programme des festivités.

M. Roberts n'en a pas moins annoncé que la société Radio-Canada télédiffusera, sur ses deux réseaux, une émission "à grand déploiement" de trois heures, que plusieurs réseaux privés reprendront.

Il s'agira notamment de la télédiffusion d'un spectacle d'envergure, qui se tiendra sur la colline parlementaire à Ottawa.

Ce spectacle aura été précédé d'une parade au drapeau, un défilé de chars allégoriques, ainsi qu'un festival de cinq heures composé de danses folkloriques, de musique, de sports, et d'activités pour enfants.

Le secrétariat d'Etat a prévu par ailleurs le concours de "personnalités canadiennes", qui parcourront le Canada en tous sens.

M. Roberts a par ailleurs indiqué que le gouvernenent fédéral travaille à l'organisation des festivités de concert avec le Conseil pour l'unité canadienne, association privée qui se charge d'organiser depuis 1909, la Semaine du Canada.

Il a ajouté que plusieurs sociétés ont offert leur contribution, et que la Chambre de commerce du Canada a mis ses bureaux régionaux à la disposition des organisateurs en vue de travailler à la coordination des activités à travers le pays.

L'an dernier, les fêtes nationales avaient été annulées dans le cadre du programme d'austérité.

"Selon moi, ce fut une erreur", a dit M. Roberts, en indiquant qu'il n'était pas secrétaire d'Etat à ce moment-là.

Par ailleurs, il a rejeté l'interprétation suivant laquelle le gouvernement fédéral tente de concurrencer les fêtes nationales de la Saint-Jean-Baptiste, du 24 juin, au Québec, en organisant cette année une telle célébration.

"Les deux fêtes se complètent, et je vais aussi célébrer la Saint-Jean-Baptiste", a dit M. Roberts.

Mini-loto

Le tirage des quatre numéros gagnants de la mini-loto a eu lieu hier à Montréal. Voici le résultat:

Le détenteur du premier numéro de série 22 et du premier numéro gagnant 94019 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 94019 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 019 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 20 et du premier numéro gagnant 88166 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 88166 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 166 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 1 et du premier numéro gagnant 30885 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 30885 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 885 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 7 et du premier numéro gagnant 88664 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 88664 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 664 de toutes les séries gagnent $25.

Voici enfin le résultat de la loto-perfecta 6-36. Les six numéros gagnants sont: 3-9-17-19-29-31. Le numéro complémentaire: 21.

des quatre coins du PAYS

Retraite discriminatoire

Un adjudicateur nommé par le gouvernement du Manitoba vient de décréter que la compagnie Flyer Industries Ltd. a fait preuve de discrimination à l'égard d'un de ses employés en le forçant à prendre sa retraite à l'âge de 65 ans. Ce geste de la compagnie, vient de déclarer M. Jack London, de la faculté de droit de l'Université du Manitoba, va à l'encontre de la loi et la compagnie devra verser au retraité prématuré la somme de $4,000 équivalant à six mois de salaires. Dans sa décision, M. London souligne que la mise à la retraite obligatoire à 65 ans va à l'encontre des droits de l'homme. Cette décision pourrait avoir des effets retentissants puisque les employeurs ne pourront plus affirmer à leurs employés que l'âge obligatoire de la retraite a été établi à 65 ans.

Réaction naturelle

Les aspirations indépendantistes du Québec ne sont qu'une réaction naturelle, une contre-attaque dirigée contre le gouvernement fédéral qui pille les gouvernements provinciaux pour les priver de leurs pouvoirs. C'est l'avis du ministre albertain des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Lou Hyndman. Devant les membres du club Rotary d'Edmonton, M. Hyndman s'en est pris au gouvernement fédéral qui se conduit comme un "aspirateur" dont l'objectif est de dépouiller les gouvernements provinciaux, et partant, de les aliéner. Cette aliénation, explique-t-il, est à la source de l'indépendantisme au Québec et aussi la raison des aspirations de l'Alberta, qui cherche à avoir une plus grande participation dans des domaines considérés jusqu'à maintenant comme réservés au gouvernement fédéral.

Pas de mauvaises lectures

Quarante-six pour cent des Canadiens âgés de plus de 14 ans ne lisent pas de livres du tout, tandis que le Canadien moyen ne consacre que 35 minutes par jour à la lecture de livres. Ce sont des chiffres de Statistique Canada compilés d'après les habitudes de 30,000 Canadiens, dont le passe-temps favori est la télévision. La plupart des sujets de cette enquête ont en effet avoué qu'ils passaient 90 minutes ou plus par jour devant leur écran de télévision. C'est en Colombie-Britannique que les livres ont la cote d'amour, avec en moyenne 49 minutes de lecture par jour. Au Québec, tout à l'autre bout de l'échelle, on ne lit que 26 minutes par jour en moyenne.

Aux Mille-Îles

Le PLQ lance son opération "opinions et financement"

par André Tardif

Une opération que Me Jean-Noël Lavoie, député de Laval et ancien président de l'Assemblée nationale, qualifie de sans précédent, a été lancée hier par le Parti libéral du Québec dans la région des Mille-Iles, qui regroupe cinq comtés: Deux-Montagnes, Fabre, Laval, Mille-Iles et Terrebonne.

"Même le Parti québécois n'a jamais rien fait de semblable et d'aussi élaboré", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse où furent dévoilés les détails de l'opération. Celle-ci entre dans le cadre de la campagne de financement et de recrutement du PLQ et vise à permettre à quelque 120,000 citoyens de ces circonscriptions de participer concrètement à la vie politique dans leur région.

M. Lavoie qui, est leader parlementaire de l'opposition à l'Assemblée nationale, était accompagné de M. Denys Hardy, ex-ministre des Communications et coordonateur de la campagne de financement dans cette région. Ils ont révélé qu'au cours des prochains jours, un envoi postal sera distribué à toutes les portes sans distinction, dont le principal document est en trois parties.

On invite les citoyens, dans un premier temps, à exprimer leur opinion sur les principaux sujets d'ordre social et politique qui retiennent le plus l'attention en ce moment et à en évaluer le degré d'importance. On leur demande également d'indiquer leur option au sujet de l'avenir constitutionnel du Québec et d'exprimer leur choix quant à la date du référendum. On invite enfin les électeurs à se prononcer sur le droit de grève dans les services publics, le rôle de l'Etat auprès des citoyens, la liberté de choix des parents dans l'enseignement, la Charte de la langue française et leur degré de satisfaction à l'endroit du gouvernement actuel.

Dans un deuxième temps, on invite les citoyens à manifester leur attitude face au PLQ et, selon qu'ils expriment leur intention d'en savoir davantage sur le parti ou même d'en devenir membre, des responsables de comté leur rendront une visite.

Enfin, le document contient l'inévitable formule de chèque permettant à ceux qui le désirent de participer à la campagne de financement populaire du PLQ.

M. Lavoie a précisé qu'une personne peut participer aux trois formules, ou à l'une ou l'autre au choix, en remplissant les formulaires et en les retournant dans une enveloppe affranchie contenue dans l'envoi.

"En organisant cette opération, nous voulons à la fois permettre aux citoyens de participer à l'orientation des politiques du PLQ et d'y jouer un rôle actif s'ils en deviennent membres, et prendre les moyens valables pour que la souscription atteigne son objectif."

Croix-Rouge: les grévistes réclament une enquête du MAS

Les grévistes de la Croix-Rouge, de Montréal et de Québec, ont accusé hier cet organisme de "jouer avec la sécurité" des donneurs de sang en confiant à des cadres et à des bénévoles les soins accordés à l'occasion des cliniques.

"On utilise les agents de sécurité, des cadres et des bénévoles qui n'ont aucun entraînement", ont expliqué hier des représentants syndicaux en expliquant les dangers suscités par cette situation.

Très conscients que leur grève est à l'origine d'une pénurie de sang et que des opérations majeures ont dû être retardées en certains endroits, les grévistes ont reproché à leur employeur d'avoir causé cette grève en quittant à deux reprises la table de négociation.

Les employés de la Croix-Rouge ont en outre demandé au ministre des Affaires sociales, qui subventionne les collectes de sang de la Croix-Rouge, de faire enquête sur l'utilisation des fonds publics au sein de cet organisme. Ils se demandent pourquoi la Croix-Rouge préfère embaucher des agents de sécurité, requérir les services d'avocats patronaux bien connus, se lancer dans des requêtes en injonction à Québec et à Montréal plutôt que de mettre ces sommes d'argent sur la table des négociations pour en arriver rapidement à un règlement.

Les grévistes ont en outre accusé la Croix-Rouge d'avoir en certaines occasions préféré jeter du sang encore bon plutôt que d'annuler des collectes coûteuses. Des incidents de ce genre se seraient produits, selon le syndicat, au début d'avril, après la clinique du maire de Laval. Les grévistes ont de plus ajouté que, contrairement aux affirmations de leur employeur, du sang était souvent jeté dans des éviers au mépris des normes d'hygiène plutôt que détruit dans un incinérateur. Pour appuyer leurs accusations, ils ont fait circuler une photo sur laquelle on voit une pinte de sang en train d'être vidée dans un évier par une personne vêtue en blanc. Cette personne, est affectée presque régulièrement à cette tâche, a-t-on précisé sans donner son nom.

Les grévistes ont ajouté qu'ils prennent les noms de tous les donneurs qui refusent actuellement de donner du sang à cause de leur piquet de grève, afin de pouvoir les appeler dès la fin du conflit en cours.

Ils ont en outre affirmé que leur grève a pour cause principale non pas un désaccord fondamental sur les salaires mais bien le refus de l'employeur de négocier un seul et même contrat de travail pour les employés de Montréal et de Québec. Jusqu'ici, les employés de la Croix-Rouge n'ont pas encore reçu d'offres patronales complètes sur les salaires et eux-mêmes n'ont encore soumis aucune demande dans ce domaine, parce qu'il leur semblait prioritaire de régler les problèmes en suspens jusqu'ici.

RAPPEL

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE

FB FB

EN CINQ SÉANCES
DE GRAND INTÉRÊT POUR LES COLLECTIONNEURS
ET EXPERTS À NOTRE SALLE D'ENCANS

DEUX DERNIERS JOURS:

EXPOSITIONS:

Samedi, le 4 juin 1977 — de 9h30 à 17h
Lundi, le 6 juin 1977 — de 9h30 à 18h

VENTES:

Mercredi, le 8 juin 1977 — à partir de 13h30 — Vente générale
Jeudi, le 9 juin 1977 — à partir de 19h30 — Art canadien
Vendredi, le 10 juin 1977 — à partir de 13h30 — Vente générale
— à partir de 19h30 — Art canadien et européen
Samedi, le 11 juin 1977 — à partir de 13h30 — Vente générale

ART CANADIEN ET EUROPÉEN

No 274
JEAN-PAUL LEMIEUX, R.C.A. — 1904-
"Les Anges de la nuit"
Huile sur Toile Signée 34-1/2" x 51"

Des tableaux d'artistes canadiens, dont: J.E.H. MacDonald huile, J.P. Riopelle huile, M.A. Fortin 5 huiles, A.H. Robinson 3 huiles, J.W. Morrice 2 huiles, R.W. Pilot 2 huiles, A.Y. Jackson 3 huiles, M.A. Suzor-Côté huile, A. Lismer 2 huiles, C.A. Gagnon huile, F.A. Verner huile, G. Roberts 2 huiles, A.S. Scott, R. Richard, S.M. Cosgrove, W. Brymner, F. Iacurto, Paul Peel, F.B. Taylor, H. Masson, O. Leduc, L. Bellefleur, A.W. Kilgour, C.F. Comfort, M. Britton, B. Des Clayes, T.M. Martin, F.W. Hutchison, Ron Bolt, R. Letendre, F.M. Bell-Smith, G. Russell, M. Maltais, M. Muhlstock, F.S. Coburn, R. Harris, O. De Lall, J. Crackart, P.A. Caron, W. Raphael, F. Constantineau, T.H. Beament. **Collection de sculptures et gravures esquimaudes:** Parr, Qumaluk, A. Pov, C. Inukpuk, J. Smith, etc., S.M. Robertson, L. Ayotte, H.R. Perrigard, A. Villeneuve, Manyo, A. Rousseau, G. Pfeiffer, R. Genn, G. Marsh, R.W. Burton, G. Norwell, H. Beau, A.T. Noeh, G. Valmont

Des tableaux d'artistes européens, dont: Jean Duty, E. Galien-Laloue, C. Landseer, T. Rousseau, G. Moreland, J.J. Henner, A.C. Lebourg, J.P. Mène, C.M. Russell, A. De Breanski, R. Oudot, A. Fraser, E. Geddes, J. Kinzel, T. Tobiasse, J.C. Wintour, C. Frohn, J.H. Snell, C. Jones, A. Friedenson, J. Cawse, W. Collins, A. Schelfhout, J. Webb, J. Pettie, A. Bouvard, J. McWhirter, A. Friedenson, J. Cawse, W. Collins, A. Schelfhout, J. Webb, J. Pettie, A. Bouvard, J. McWhirter, F.W. Watts, H.J. Wolter, L. Richet, C.M. Hardie, S. Sutcliffe, A. Stevens, A. Mauve, K. Tucek, C. Magnus, J.H. Weissenbruch, M.B. Foster, A. Maillol, H.H. Stanton, F. Mondnoon, W. Delsaux, T. Rolandson, V.M. Milton, J. Thomson, J.G. Domergue, A.P. Hayward, A. Van Gilst, R.G. Hutchinson, T. Kirkwood, B.J. Zeeger, O.A. Sauvier, A.C. Webber, H. Morley, H.R. Wilber, F. Loring

LES VENTES GÉNÉRALES COMPRENDRONT:

Meubles: Horloge de parquet à 3 sonneries de Mappins et London. Mobilier de salle à manger de 8 morceaux en acajou marqueté. Vitrines Sheraton avec marqueterie. 2 ancienne Horloges de parquet provenant d'Ecosse. Bureau style Louis XV. Table de salle à manger Duncan Phyfe. Ensemble de 14 chaises style Chippendale. Bureau marqueté de forme mouvementée. Mobilier de salle à manger de 10 morceaux en acajou. Vitrine et commode style Verni Martin. Table de salle à manger en acajou style georgien. Tables à jeux. Collection de Socles chinois. Table Pembrooke. Canapé style victorien. Chaises. Tables anciennes. Commodes étc.

Objets de décoration: Collection d'objets de décoration chinois en bronze, ivoire, jade, cloisonné et porcelaine. Service de vaisselle Limoges de 102 morceaux. Paire de vases en porcelaine de Sèvres. Verre. Art nouveau. de Galle, Nancy, Daum. Service à thé et café en argent Birks de 5 morceaux. Pendules en bronze et or moulu. Service de vaisselle Rosenthal de 90 morceaux. Service à thé. Coutellerie etc. en argent. Porcelaine Royal Crown Derby, Coalport, Royal Vienna et autres. Lampes. Cuivre. **Collection de beaux livres et de livres anciens, etc.**

Tapis: Qum en soie, Nain, Kashan, Ispahan, Tabriz, Kerman, Sarouk, Hammadan, Kashmir, Kazak, Bokhara, Shiraz, Meshed, Serapp, Bluchestan, Pakistan

FRASER BROS. LTD.
4950, Rue de la Savane & 5025, rue Paré
Grand terrain de stationnement aux deux entrées
Tél.: 342-0050
(Commissaires-priseurs, évaluateurs et liquidateurs depuis 1880)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THÉOLOGIE

Session d'été 1977
(5 juillet au 3 août)

Cours de premier cycle

- **Études théologiques:**
  — La révolution chrétienne — THL 1100 (3 crédits) Prof. Edmond Robillard
  — Morale et respect de la vie humaine — THL 3500 (3 crédits) Prof. Guy Durand
- **Études bibliques:**
  — Évangile de Matthieu — BBL 1301 (3 crédits) Prof. André Myre
  — Les épîtres de Paul — BBL 2302 (3 crédits) Prof. Pierre Guillemette
- **Études pastorales:**
  — Foi en Jésus le Christ — PTR 1201 (3 crédits) Prof. Laval Létourneau
  — Le salut dans le temps — PTR 1210 (3 crédits) Prof. Ernst Verdieu
- **Études catachétiques:**
  — Initiation à la Bible — CAT 1102 (3 crédits) Prof. Jean-Guy Bélanger
- **Sciences de la religion:**
  — Religion et développement — REL 1301 (3 crédits) Prof. Guy Ménard
  — Religions sauvages, rituels — REL 1307 (3 crédits) Prof. Michel-M. Campbell.

Cours de deuxième cycle

- **Études pastorales**
  — Counseling et relation pastorale — PTR 6330 (3 crédits) Prof. Luc Aubin
  — Coordonnées de la pastorale scolaire — PTR 6322 (3 crédits) Prof. Denyse St-Pierre

Pour informations:

FACULTÉ DE THÉOLOGIE
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale "A"
Montréal H3C 3J7
Tél.: 343-7164

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT!

RIVE GAUCHE

NOTRE GRANDE VENTE BAT SON PLEIN

EPARGNEZ JUSQU'A 75%

SUR VÊTEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
UNE VENTE EXTRAORDINAIRE!

C'est l'occasion rêvée d'épargner sur des vêtements de première qualité!

N'oubliez pas la Fête des pères chez Rive Gauche

BOUTIQUE POUR HOMMES — PREMIER ÉTAGE

	RÉG.	SPÉCIAL
Costumes 3-pièces importés de France	$325.00	$159.00
Imperméables importés	Spécial	$ 59.00
Chemises Paul D'Avril	Spécial	$ 10.00
Costumes "Quasar" non doublés	Super spécial 2 pour	$99.00
Costumes de gabardine 3 pièces "Paul D'Avril"	Super spécial	$99.00

MLLE RIVE GAUCHE — DEUXIÈME ÉTAGE

"De nouveaux modèles tous les jours"

	RÉG.	SPÉCIAL
* GRAND SPÉCIAL: Ensembles et robes en tricots Dana Findlay et René Tender	$75.00-$125.00	$15.00
T-shirts imprimés "Virgule"	$24.00	$8.00
Chemises "Laurent Servet"	$45.00	$9.00
Pulls et T-shirts imprimés "Outlander"	Super spécial	$5.00
Cols roulés en acrylique couleurs assorties	$14.00	$3.00
Robes de coton "Frank Artel"	$45.00	$9.00
Jupes, salopettes, robes	Super spécial	$5.00

HAUTE COUTURE ÉLÉGANT-MADAME — TROISIÈME ÉTAGE

"De nouveaux articles soldés tous les jours"

	RÉG.	SPÉCIAL
Grand Spécial! Imperméables lavables collection de printemps	$185.00	$ 92.00
Blazers, croisés ou simples en gabardine, flanelle et shantung "Lucien Daunois"	$165.00	$ 82.00
Chemises et pantalons à coordonner		$ 35.00
Chemises unies avec foulard "Daniel Duval"	$ 35.00	$ 22.00
Ensembles blazer 3 pièces (Jupe et veste)	$255.00	$127.00
Ensembles de tricot à la mode "Cleo"	$159.00	$ 59.00

Des spéciaux arrivent tous les jours

1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Acceptons Chargex et Master Charge et les importantes cartes de crédit

Les dissidents en profitent pour réclamer une amnistie

URSS: publication du projet de la nouvelle constitution

MOSCOU (d'après AFP) — C'est aujourd'hui que la presse de l'URSS doit publier le projet de la nouvelle constitution soviétique. Cinquante-six dissidents soviétiques, dont l'académicien Andrei Sakharov, ont demandé qu'une amnistie générale soit accordée en URSS à l'occasion de cette publication.

Cet appel a été adressé au Politburo du PC et au Soviet suprême et remis également aux correspondants occidentaux à Moscou. Le prix Nobel de la paix et d'autres dissidents soviétiques y soulignent qu'il "est de tradition dans tous les pays du monde d'accompagner l'adoption d'une nouvelle constitution par une large amnistie".

"Une amnistie totale des prisonniers politiques en URSS, estiment les signataires du document, contribuerait à la libération des prisonniers d'opinion dans le monde entier".

La nouvelle constitution soviétique, dont le projet doit être publié aujourd'hui par la presse, reflétera un durcissement dans le domaine des libertés publiques et confirmera le rôle essentiel du PC dans la vie de l'URSS, selon les observateurs à Moscou.

Les premières indications données de source soviétique sur le contenu du texte ne permettent pas de déterminer si le système fédéral soviétique ou l'organisation du Soviet suprême (Parlement) et du conseil des ministres vont connaître des modifications profondes.

La nouvelle constitution va affirmer que l'URSS est maintenant une "société socialiste développée", capable donc de "dépasser le stade de la dictature du prolétariat pour atteindre celui de l'Etat du peuple tout entier".

L'introduction de nouveaux chapitres consacrés à la politique extérieure, au développement social et à la culture, à la défense des droits des citoyens contre les irrégularités de l'administration, institutionnalisera des décisions prises lors des dernières années par le comité central ou par les congrès du PC.

L'éditorial de la Pravda du 26 mai avait précisé que la nouvelle constitution, de même que l'actuelle qui date de 1936, contient un certain nombre d'articles consacrés aux "droits et aux devoirs" des citoyens en ce qui concerne les libertés de conscience, de parole, de presse, de réunion, de manifestation, l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance.

"Le projet de nouvelle constitution, avait poursuivi l'éditorialiste de l'organe du PC soviétique, stipule que ces droits et ces libertés ne peuvent et ne doivent pas être utilisés contre l'ordre social socialiste et faire du tort aux intérêts du peuple soviétique."

La formulation est donc plus sévère que celle de l'article 125 de la constitution de 1936 qui affirme que la loi garantit aux citoyens soviétiques l'exercice de ces libertés "conformément à l'intérêt des travailleurs et afin d'affermir le régime socialiste". Mais de toute façon, les droits énoncés par la constitution actuelle sont demeurés purement théoriques.

Il faut toutefois remarquer que depuis quelques années les dissidents soviétiques ont appuyé leurs revendications sur la loi fondamentale de 1936. Il sera très facile à des organes judiciaires soviétiques d'affirmer que leur activité est dirigée contre "l'ordre social socialiste".

L'éditorial de la Pravda soulignait aussi que le rôle du PC "a encore augmenté dans les circonstances actuelles". L'article 6 de la nouvelle constitution, a précisé jeudi un collaborateur de l'agence de presse soviétique Novosti à un correspondant occidental, le qualifiera de "force dirigeante de la société soviétique et de coeur du système politique soviétique".

L'article 126 de la précédente constitution se contentait d'énoncer que "les citoyens les plus actifs et les plus conscients s'unissent librement au sein du PC de l'Union soviétique, avant-garde consciente des travailleurs dans leur lutte pour la construction de la société communiste et noyau dirigeant de toutes les organisations de travailleurs".

L'URSS, ainsi que la Pravda du 26 mai le reconnaissait, a suivi l'exemple d'autres pays socialistes en soulignant dans la constitution le rôle primordial du PC dans la vie du pays.

Ni la Pravda du 26 mai, ni les indications données jeudi à Moscou par l'agence Novosti, ne permettent de déterminer si le système fédéral soviétique ou l'organisation du Soviet suprême vont subir des modifications profondes. L'éditorial cité ci-dessus notait que le "projet a conservé les traits fondamentaux de l'organisation fédérale soviétique qui se sont entièrement justifiés".

Il sera intéressant lors de la publication du projet de voir si l'article 17 de la Constitution actuelle, assurant le droit pour chaque République fédérée de sortir librement de l'URSS, sera conservé.

Selon des rumeurs circulant à Moscou mais invérifiables pour le moment, le Soviet suprême, actuellement composé de deux chambres, le Soviet de l'Union et le Soviet des Nationalités (chambre fédérale) pourrait être modifié.

Novosti a toutefois précisé que l'âge de l'éligibilité des députés aux Soviets, républicains ou fédéraux, allait être abaissé à 18 ans, au lieu de 23 auparavant pour les Soviets fédéraux et 21 ans pour les Soviets républicains.

Selon la Pravda, le projet de constitution va entériner l'idée lancée en 1962 par Nikita Khroutchtchev au 22ème congrès du PC, selon laquelle la société soviétique est maintenant suffisamment développée pour dépasser l'étape de la dictature du prolétariat et pour atteindre celle de l'Etat du peuple tout entier. De même les Soviets des députés du peuple travailleur seront maintenant simplement qualifiés de Soviets des députés du peuple.

Le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, examine ci-haut un lance-roquette saisi par ses troupes au cours de leur récent raid anti-guérilla au Mozambique. Les autorités de Salisbury ont confirmié hier que toutes leurs forces étaient rentrées au pays. (Téléphoto AP)

Satisfaction et déception à la suite de la conférence Nord-Sud

PARIS (d'après AFP et AP) — Deux ans de travail pour en arriver là. Les observateurs pourraient être sévères pour les résultats du dialogue Nord-Sud qui vient de s'achever à Paris, mais le bilan, malgré tout, n'est pas totalement négatif, notamment pour les pays les plus défavorisés.

Les pays en développement ont obtenu à Paris des concessions à leurs thèses que ni la CNUCED de Nairobi (mai 1975), ni les sommets européens de La Haye ou Rome, ni le sommet des pays industrialisés de Londres ne leur avaient apportées, mais ils sont loins d'être satisfaits. Ils attendaient des modifications structurelles. Ils estiment avoir essentiellement reçu des aides ponctuelles.

Les pays riches n'ont pas eu pour leur part plus de satisfaction. Ils n'étaient demandeurs que dans un domaine, l'énergie, — ce pourquoi même a été créé le dialogue en avril 1975 — et ils n'ont obtenu ni garantie d'approvisionnement, ni engagements de la part de l'OPEP d'une poursuite de la négociation dans ce domaine.

Les pays les plus pauvres, les plus démunis, ont l'assurance de recevoir une aide financière plus importante, matérialisée notamment par une aide de 1 milliard de dollars des pays industrialisés qui augmenteront en outre leur aide publique.

Le bilan global apparaît assez équilibré (20 points d'accord ont été enregistrés et 21 points de désaccord) même si les ministres qu'ils soient du Nord ou du Sud ont reconnu que la conférence n'avait pas répondu à tous les espoirs placés en elle.

Dans le domaine de l'énergie, si les pays consommateurs industrialisés n'ont pu obtenir ni une garantie d'approvisionnement en pétrole à des prix constants ni l'espoir de poursuivre un dialogue à peine entamé avec les pays producteurs, les pays consommateurs pauvres ont été mieux lotis.

La conférence a précisé les mesures qu'il faut prendre dans le domaine de l'exploration, de la diversification et de la conservation pour les pays les plus pauvres. En outre, le capital de la Banque mondiale sera augmenté, pour favoriser les prêts pouvant améliorer leur situation énergétique.

Dans le domaine des produits de base, il a été décidé de créer un fonds commun pour les matières premières mais la négociation sera encore longue. D'autant que les pays en développement n'ont pu obtenir une garantie de pouvoir d'achat pour leurs exportations et que la création de financements compensatoires se heurte à des problèmes de procédure.

Ce sont en définitive les problèmes du développement qui auront reçu la plus grande attention. Les pays pauvres avaient abandonné toute idée de moratoire général de leurs dettes les plus criantes, mais certains pays industrialisés (Canada, Suède et Australie) convertiront des prêts en dons, ce qui aura l'effet recherché. Dans le cadre de l'aide spéciale d'un milliard de dollars, enfin, certains pays se sont engagés à accroître leur aide publique et l'Afrique s'est vu dotée d'une décennie des communications.

Sur le plan diplomatique, le communiqué final donne une idée, non seulement des efforts qui restent à poursuivre "dans les enceintes appropriées" pour aboutir à un "nouvel ordre économique international", mais du degré de confiance mutuelle auquel il faudrait parvenir pour faire avancer certains dossiers, en matière énergétique notamment.

Interrogé au cours d'une conférence de presse sur les résultats de la négociation, M. Allan MacEachan, président du Conseil privé du Canada et co-président de la conférence, a déclaré: "Nous avons mis au point un document très intéressant et nous sommes arrivés à des conclusions positives. Il aurait été préférable que nous marquions une pause mais la tournure prise par la conférence exigeait que nous poursuivions notre travail".

17e édition

Antoine Gérin-Lajoie
Jean Rivard, le défricheur
suivi de
Jean Rivard, économiste

éditions hurtubise hmh
380 ouest st-antoine montréal

Bhutto libère tous ses adversaires

ISLAMABAD (AFP) — Le gouvernement pakistanais a annoncé hier la libération de la quasi-totalité des militants d'opposition emprisonnés, la fin des arrestations et des inculpations, la levée de la censure et le paiement d'indemnités aux familles des morts et aux blessés victimes des récents événements.

Ces concessions, parmi d'autres, ont été le fait marquant de la première série d'entretiens, hier à Rawalpindi, près d'Islamabad, entre le premier ministre, M. Zulfikar Ali Bhutto, et l'opposition pakistanaise.

L'opposition s'est engagée de son côté à ne plus organiser de manifestations et à demander à ses partisans de s'abstenir de toute provocation "pouvant mettre en cause le dialogue".

L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE SECONDE

POURQUOI LA CEQ N'APPUIE-T-ELLE PAS LE DROIT, POUR LES ÉTUDIANTS D'ÉCOLES FRANÇAISES, QUI LE DÉSIRENT, D'APPRENDRE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE ?

La CEQ pratique-t-elle une politique isolationniste ?

Le gouvernement provincial et la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques ont signé avec la CEQ une entente collective qui permet l'engagement de professeurs supplémentaires dans les écoles où la langue seconde est enseignée. Très peu d'élèves du secteur élémentaire bénéficient de cette disposition. On ne peut mettre en doute la valeur pédagogique: il y a plusieurs années que le français est enseigné comme langue seconde à tous les niveaux de certaines écoles anglaises et les résultats sont bons.

Le Bill 1 contiendra des mesures coercitives servant à diriger tous les élèves, à l'exception des anglophones certifiés, vers les écoles françaises.

Les francophones et les nouveaux Canadiens pourraient être motivés à choisir l'école française si ces écoles offraient un enseignement de qualité de la langue seconde.

MOTIVER, NON FORCER

pact

Provincial Association of Catholic Teachers
5767 Avenue Monkland
Montréal, Québec
H4A 1E8

Les négociations entre les USA et le Vietnam avancent à petits pas

PARIS (AFP) — Les Etats-Unis et le Vietnam paraissant n'avoir fait que de timides progrès sur la voie de la normalisation de leurs relations au cours du deuxième "round" de leurs négociations qui s'est déroulé jeudi et hier à l'ambassade des Etats-Unis à Paris.

A l'issue de la réunion d'hier matin qui a duré trois heures, les deux chefs de délégation — M. Richard Holbrooke, secrétaire d'Etat adjoint, pour les Etats-Unis, et M. Phan Hien, vice-ministre des Affaires étrangères, pour le Vietnam — ont indiqué aux journalistes qu'ils étaient convenus de continuer leurs négociations, à une date et dans un lieu qui reste à déterminer.

Sur un plan concret, M. Phan Hien a annoncé que sa délégation avait fourni à la partie américaine une liste de 20 noms de soldats américains tombés au combat dont les restes avaient été retrouvés au Vietnam. Des arrangements seront pris pour leur retour aux Etats-Unis.

"Nous avons montré ainsi notre bonne volonté et le sérieux de notre attitude, en vue de la normalisation des relations entre nos deux pays", a-t-il déclaré.

M. Holbrooke a indiqué de son côté que les noms des disparus ne seraient rendus publics qu'après leur identification définitive par les services américains compétents à Hawaii. Il a ajouté que la partie américaine avait exprimé ses remerciements à la partie vietnamienne pour cette initiative.

A un journaliste qui lui demandait si les Etats-Unis avaient eu quelque chose à offrir en échange, M. Holbrooke a déclaré sur un ton irrité: "Je ne partage pas votre point de vue", soulignant que la procédure pour le retour des corps des américains disparus au Vietnam avait été mise au point lors de la récente mission américaine à Hanoï conduite par M. Leonard Woodcock.

M. Phan Hien a indiqué que la partie vietnamienne avait exposé et expliqué en détail à l'autre partie sa position concernant les "trois problèmes" à résoudre, à savoir la contribution des Etats-Unis aux réparations de guerre et à la reconstruction de l'économie vietnamienne, la restitution des corps des Américains disparus au Vietnam et la normalisation des rapports mutuels. "Nous en avons discuté directement, a-t-il dit, et dans une atmosphère de franchise."

En ce qui concerne les "réparations", M. Holbrooke n'a pas voulu répondre aux questions des journalistes. Interrogé sur la signification du récent vote du Congrès américain contre toute aide économique au Vietnam, il a déclaré: "C'est un fait avec lequel il va falloir compter."

Au total, le bilan des négociations américano-vietnamiennes dont les deux premiers "rounds" auront duré 15 heures reste maigre. Certes, les Etats-Unis se sont engagés à ne plus s'opposer à l'entrée du Vietnam aux Nations unies, mais alors qu'ils ont chiffré à 800 le nombre de leurs soldats disparus au combat, ils n'ont encore reçu d'indications de la partie vietnamienne que sur 22 cas, y compris les deux qui avaient été mentionnés au cours du premier "round" des négociations.

"Il nous reste encore à régler quelques différences", ont reconnu les deux chefs de délégation.

M. Holbrooke, qui a qualifié les conversations de jeudi et d'hier "d'utiles et fructueuses" a ajouté, comme pour dissiper toute idée d'impasse sur la question des réparations, que "quand deux nations ont été en guerre pendant aussi longtemps, il est normal qu'elles éprouvent quelque difficulté à établir entre elles des procédures de communications".

L'épouse du président Carter, Mme Rosalynn Carter (à gauche), est accueillie à l'aéroport de Lima, au Pérou, par Mme Rosa Morales Bermudez, épouse du président péruvien, Mme Carter effectue une tournée diplomatique dans sept pays d'Amérique latine et des Antilles. (Téléphoto AP)

On prévoit une victoire du parti de M. Ecevit

Élections générales en Turquie

ANKARA (AFP) — Plus de 20 millions d'électeurs sont appelés à voter demain en Turquie pour élire les 450 députés et 50 sénateurs du Parlement turc.

La campagne électorale a été chaude et suivie avec intérêt par les électeurs qui ont assisté en masse aux réunions électorales des principaux leaders. Les journaux ont consacré des pages entières aux polémiques des partis en présence. Le tirage de la presse turque a augmenté d'un million d'exemplaires dans les dix derniers jours.

Le jeu démocratique normal a cependant été faussé par des attentats, telle la fusillade du "1er mai rouge" d'Istanbul, qui a fait 35 morts, ou les bombes du 29 mai à l'aérodrome et la gare de la même ville. Ces actes de terrorisme sont généralement attribués aux extrémistes de gauche et de droite. Mais la violence verbale des candidats, en particulier de ceux de droite, n'a pas contribué à apaiser les esprits. C'est ainsi que trois jours avant les élections, une lettre du chef du gouvernement au ministre de l'Intérieur demandant des mesures pour empêcher un attentat prévu contre le chef de l'opposition, a été aussitôt interprétée par celui-ci comme une tentative d'empêcher un grand meeting qu'il devait tenir vendredi sur la fameuse place du Taksim à Istanbul.

Pour éviter le pire, des policiers fouillent méthodiquement tous ceux qui viennent, aux meetings, tâche gigantesque quand la foule compte plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Des patrouilles fouillent les voitures sur les routes à la recherche des armes dont certains militants turcs de tous partis font usage à la moindre provocation.

Chacun des deux grands partis en présence cherche à conquérir la majorité absolue pour former un gouvernement unitaire sans faire appel à une coalition où les petits partis les plus remuants font la loi.

M. Suleyman Demirel, premier ministre et chef du Parti de la justice, conservateur, qui contrôle 172 sièges à l'Assemblée nationale, compte surtout attirer les votes qui s'étaient portés en 1973 sur le Parti du salut national, islamiste, et le Parti républicain de la confiance, modéré, ces deux derniers partis étant des partenaires mineurs de la coalition gouvernementale. Le principal mot d'ordre de M. Demirel est la lutte contre le communisme, auquel il assimile la social-démocratie. S'il obtient la majorité, il promet de faire de la Turquie l'un des dix pays les plus industrialisés d'Europe.

M. Bulent Ecevit, président du Parti républicain du peuple, social-démocrate, qui compte 187 députés, espère recueillir les suffrages des villes mais cherche également à obtenir les votes des jeunes et des femmes de la campagne. Il promet surtout de mettre fin à l'insécurité dans le pays, notamment aux désordres universitaires qui ont fait plus de 200 morts depuis deux ans et privé de cours 100,000 étudiants en cette période d'examens. Il dénonce les dépenses excessives engagées par le gouvernement à des fins électorales. Selon lui, ses meetings font le plein et l'on prévoit dans les milieux politiques que son parti restera le plus important de Turquie, même s'il n'obtient pas la majorité absolue comme l'espère M. Ecevit.

M. Necmettin Erbakan, vice-premier ministre et chef du Parti du salut national, islamiste, a valorisé avec succès ses 49 députés grâce à son rôle d'appoint aux deux grands partis dans leurs coalitions successives au gouvernement. Il promet aux "fidèles" le salut en prêchant la religion, la morale et l'industrie lourde. Il a cependant perdu l'appui de la secte religieuse des Noureddjous, ce qui va lui nuire pour le scrutin de demain.

Le Polisario lance une offensive

PARIS (AFP) — Le Front Polisario, un mois après l'attaque de la ville mauritanienne de Zouerate, a frappé du côté marocain, en lançant une offensive "particulièrement meurtrière", selon lui, contre les mines de phosphate de Boucraa, parmi les plus importantes du monde, situées dans l'ex-Sahara occidental.

L'annonce de cette attaque, qui a entraîné l'abandon des mines par la quasi-totalité du personnel espagnol, selon de nombreuses sources à Las Palmas et à Madrid, a été officiellement démentie par les autorités marocaines.

Celles-ci, tout en soulignant qu'elles s'attendaient à "de fausses nouvelles de ce genre au moment où se déroulent dans le royaume des élections démocratiques", n'ont pas exclu les "opérations suicidaires" de la part de leurs "adversaires".

"Il n'y a pas lieu de se préoccuper pour Boucraa", a-t-on toutefois affirmé à Rabat.

A Madrid cependant, tout comme à Alger, où le Front Polisario a annoncé hier que le drapeau sahraoui a flotté sur les installations minières, des détails précis concernant cette attaque foisonnent.

Ainsi, dans la nuit de jeudi à vendredi, un avion spécial est arrivé à Las Palmas (Canaries) transportant 129 ouvriers et techniciens espagnols qui ont décidé d'abandonner Boucraa en raison de l'insécurité.

Les attaques du Polisario auraient fait plus de dix morts parmi les forces marocaines chargée de la protection des installations et un tué parmi les ouvrier espagnols. Un autre, grièvement blessé, a été rapatrié jeudi.

L'attaque de Zouerate le 1er mai dernier avait fait deux morts parmi le personnel français, alors que six autres étaient portés disparus, enlevés par le Polisario qui a admis implicitement les détenir.

L'affaire des Sud-Moluquois: entente sur deux médiateurs

ASSEN (d'après AP et AFP) — Une lueur d'espoir est apparue hier dans l'affaire de prise d'otages aux Pays-Bas, les terroristes sud-moluquois et le gouvernement néerlandais étant tombés d'accord sur les noms de deux médiateurs.

Il s'agit de Mme Josina Soumokil, veuve du premier président de la République libre des Moluquois du Sud, exécuté en 1966 en Indonésie, et M. Hassan Tan, médecin généraliste à Assen, bien connu dans la communauté sud-moluquoise de cette ville.

Ces deux personnalités ont déjà commencé leurs entretiens avec les terroristes. Ils devaient poursuivre ces conversations cet après-midi.

Les discussions s'étaient enlisées il y a deux jours avec le rejet, par les Hollandais, de deux médiateurs désignés par les Moluquois, et le rejet, par ces derniers, de deux candidats du gouvernement hollandais.

Le commando du train, composé de sept à dix personnes, détient 55 otages. L'autre commando, à l'école de Bovensmilde, détient quatre autres otages, des enseignants.

Le Dr Dick Mulder, psychiatre chargé de mener les discussions, entretenu hier avec une étudiante en médecine, qui se trouve à bord du train et qui surveille l'état de santé de ses co-otages.

"Elle a déclaré que la nourriture que nous envoyons est trop grasse et trop lourde, a dit un porte-parole officiel.

"Elle a demandé aux autorités d'alléger le régime alimentaire, afin qu'il convienne davantage à des gens entassés dans un espace limité et incapables de faire de l'exercice."

Kissinger: Georgetown plutôt que Columbia

WASHINGTON (AFP) — L'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger a accepté un poste de professeur de diplomatie à l'Université Georgetown à Washington, a confirmé hier un de ses assistants.

Le contrat de M. Kissinger, a précisé cet assistant, porte sur un an, dont sept mois de cours et deux conférences publiques. Selon certaines sources, il recevrait $20,000.

M. Kissinger, professeur à l'université Harvard avant de devenir conseiller pour la sécurité nationale de l'ancien président Richard Nixon, avait envisagé d'enseigner à l'Université Columbia à New York. Il aurait renoncé à ce projet devant les protestations de certains étudiants critiquant notamment son rôle dans la guerre du Vietnam.

Outre son poste de professeur à Georgetown, rappelle-t-on, il a déjà accepté de servir comme conseiller à temps partiel de la compagnie de télévision "National Broadcasting Co" et au conseil d'administration de la Chase Manhattan Bank de New York.

Selon le "Washington Post", M. Kissinger aurait essentiellement accepté cette offre de l'Université Georgetown pour pouvoir rester à Washington, travailler sur les papiers officiels datant de son passage à la tête de la diplomatie américaine et rédiger ses mémoires.

BILINGUISME FONCTIONNEL

L'Anglais langue seconde • Le Français langue seconde
Méthode directe avec support audio-visuel

SESSION D'ÉTÉ 1977

Programme Intensif — Le jour — commençant le 4, le 18 juillet et le 1 août 1977 — 2 semaines — 60h — $130.00

Programme Régulier — Le soir — commençant le 27 et 28 juin 1977 — 7 semaines — 42h — $89.00

TESTS DE CLASSEMENT
Tous les jeudis de 16h00 à 19h00

Heures d'affaires: Lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 15h00.

YMCA CENTRE-VILLE 1441, rue Drummond 849-5331, Poste 723

Les ACTIVITÉS POÉTIQUES

$7.50

TABLE DES MATIÈRES

pages
INTRODUCTION 1
1 - LA POÉSIE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 5
1. Le poème et l'enfant 7
2. Avec les enfants qui ne savent pas encore lire 7
3. Avec les enfants qui savent lire 11
4. Le choix des textes 15
5. Le respect des textes 17
6. Dix minutes quotidiennes réservées à la poésie 18
7. L'évaluation de la lecture et de la diction des textes 20
8. Le climat poétique dans la classe 21
II - LES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT 23
1. Le dessin d'un poème 25
2. Les mots nouveaux 26
3. L'alphabet 27
4. Un texte dessiné 28
5. Les affiches 29
6. Vers la réalisation d'un poème 29
7. Les fiches 30
8. Vers la création de poésies 38
III - JEUX-POÉSIE 43
A. - GRAPHISMES, SONORITÉS ET RYTHMES 48
1. Le jeu de l'alphabet 48
2. Le mot dessiné 49
3. Le jeu des papiers découpés 51
4. Phonèmes et lettres 51
5. Le livre objet 52
6. La tache d'encre 53
7. Mots et sonorités 53
8. Les mots inventés 53
9. Les "bouts rimés" 54
10. Les comptines 58
11. Poèmes rythmés 60
B. - L'IMAGE ET L'IMAGINATION
12. Pourquoi ? Qu'est-ce que ? 63
13. Comme 64
14. Questions-réponses 65
15. Le jeu du "cadavre exquis" 66
16. Le conte 68
17. L'écriture automatique 68
18. Variante de l'écriture automatique 69
19. Autre variante de l'écriture automatique 69
20. Le prolongement d'un poème de Paul Éluard 70
21. Le jeu de l'un dans l'autre 71
C. - LANGAGE ET SIGNIFICATION
22. Le jeu de cortège 73
23. Variante du jeu de cortège 76
24. Le jeu des définitions 76
25. Les proverbes 76
26. La méthode S 7 77
27. Inventaires 78
28. A la manière de... 79
29. Variante de "A la manière de..." 81
30. Recherche de définitions 81
31. "Si j'étais..." 82
32. Les styles 84
IV - TEXTES D'ENFANTS 87
V - ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE 127
1. Sur la poésie en général 129
2. Sur "Poésie et enfant" 129
3. Des textes 130
4. Des livres de poèmes 134
5. Ouvrages à consulter 136

guérin éditeur
4440 rue Saint-Denis
Montréal 843-6241

cégep du vieux montréal

SESSION AUTOMNE 1977/DEC–CEC–AEC

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES D'ADMISSION
1ère série – 1er juillet

189 COURS SONT OFFERTS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

– Sciences et techniques générales et appliquées
– Sciences et techniques humaines
– Arts plastiques
– Lettres
– Sciences et techniques administratives

Renseignements :
Registrariat, local A-5.10
255 est, rue Ontario
Montréal
284-7265

Nos parcs: chalets, auberges, bonne table, (mais oui!) lacs non pollués canot, camping, air pur et liberté!

Profitons-en...c'est à nous!

Du 20 mai au 16 septembre, nos parcs sont l'endroit idéal pour passer trois ou quatre jours en pleine nature avec les amis ou les enfants. De la Gaspésie à l'Abitibi, en passant par Anticosti, il y a plusieurs parcs ou réserves qui offrent tout ce qu'on peut désirer en vacances.

— **activités:** baignade, canotage, cueillette de fruits sauvages, pique-nique, randonnée en forêt, etc.

— **genre d'hébergement:** chalets, pavillons, auberges, terrains de camping aménagés...

Il y a le choix! Pour avoir plus de renseignements, demandez les brochures: "Les Parcs du Québec" et "Activités et tarifs 1977", en écrivant à: Tourisme Québec, Québec G1R 4Y3

C'est beau chez nous.
Profitons de nos parcs

Tourisme Québec

les tribunaux

Trois enfants "libérés" des Apôtres de l'Amour infini

par Bernard Morrier

"Pour leur plus grand bien", le juge François Auclair, de la Cour supérieure, a ordonné hier que trois enfants, gardés par leur mère au monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite, soient immédiatement confiés à leur père, demeurant à Hull.

Après avoir passé en revue le regime qui prévaut dans ce monastère, le juge Auclair déclare dans son jugement qu'il est "facile de concevoir à quelle servilité intellectuelle et psychologique peut conduire un tel système d'éducation, pratiqué sur de tout jeunes enfants; leur intelligence n'est que cire molle et ils ne peuvent certes interpréter les textes évangéliques comme un adulte qui le fait en toute liberté d'esprit."

Le magistrat était appelé à trancher le débat entre Mme Carmen Sabourin et son époux, M. Bill Currier, quant à la garde de leurs trois enfants, âgés de 7, 12 et 13 ans. Tous résidaient à Saint-Jovite depuis 1969.

Toutefois, en 1973, M. Currier réalisait que ce n'était pas une place pour élever des enfants et pour favoriser leur épanouissement. Il quittait donc les lieux, mais son épouse refusait de le suivre avec les trois enfants.

M. Currier tenta maintes démarches devant les tribunaux pour obtenir la garde de ses enfants, "mais, a dit le juge, des complications de procédure et surtout la conduite inqualifiable de la mère l'ont empêché de réussir."

Mme Sabourin avait d'ailleurs été condamnée à la prison parce qu'elle refusait que les enfants n'entrent en contact avec leur père, allant jusqu'à donner des faux noms et fausses adresses pour tromper les recherches de celui-ci.

Dans son jugement, où il fait notamment état de punitions qui sont infligées aux enfants pour briser leur résistance, le juge Auclair rappelle le cas d'une élève indisciplinée en classe. "Elle a vu son pupitre entouré pendant presque un an d'une cloison l'empêchant de voir les autres enfants et l'institutrice. Elle ne pouvait communiquer avec celle-ci qu'en élevant son bras verticalement, à une hauteur suffisante pour qu'il soit aperçu au-dessus de la cloison."

Plus loin, le magistrat relève le cas du jeune garçon qui souffrait d'incontinence nocturne et à qui on imposait de circuler en robe toute la journée parmi les autres élèves.

A ce qui paraît, on y pratiquait aussi une sorte d'exorcisme. "L'enfant jugée turbulente ou mauvaise tête, souligne le juge, était placée dans une salle d'aisance dont on laissait la porte ouverte; de l'extérieur, la surveillante aspergeait l'élève rebelle d'eau bénite pendant qu'elle ordonnait aux autres élèves à genoux devant le crucifix de prier pour que leur compagne soit délivrée de l'esprit du mal."

Plus encore, le juge Auclair a découvert "qu'il ne fallait pas sortir du monastère, parce qu'il y avait des hommes cachés dans le bois et qu'ils allaient droguer les enfants; les enfants d'une même famille ne pouvaient se parler entre eux qu'une fois par mois et, même si leurs parents habitaient le monastère, ils ne pouvaient les voir sans la permission expresse des autorités. Une fois, en guise de punition, on a fait porter à une jeune élève, pendant une semaine, un carton avec l'inscription: je suis en retraite, ne me parlez pas."

C'est donc pour toutes ces raisons que le juge Auclair décide de retirer la garde des enfants à leur mère, en autorisant toutefois celle-ci à les visiter le samedi, entre 13 h. et 18 h., tout en ordonnant que son jugement soit exécuté comme tel, même si la mère décidait de porter cette décision en appel.

Sept ans pour vols

Le juge Emile Trottier, de la Cour des sessions, n'a pas hésité hier à imposer sur-le-champ sept années d'emprisonnement à un jeune homme dans la vingtaine, qui venait de se reconnaître coupable de 10 vols à main armée et d'une accusation d'avoir conspiré pour commettre un autre méfait du même genre.

C'est à la suite d'une collision, survenue à l'angle des rues Papineau et de Maisonneuve, que René Vauthier, alors accompagné de deux autres jeunes gens, avait été appréhendé... par des policiers qui ignoraient sur le moment à qui ils s'adressaient.

Prié de présenter l'enregistrement de la voiture, Vauthier devait reconnaître qu'il ne l'avait pas, pas plus qu'il avait la clef pour actionner le moteur du véhicule.

Intrigués par ces "anomalies", les policiers procédèrent à une fouille du véhicule pour aussitôt y découvrir des armes et des cagoules. Il n'en fallait pas plus pour que le trio prenne le chemin du poste 4.

Rendu sur place, Vauthier avait avoué qu'il se préparait à aller commettre un vol, dans une banque de la rue Sainte-Catherine ouest. Mais il devait aussi admettre, qu'au cours des derniers mois, il en avait commis dix autres dans autant de succursales de banques montréalaises, dont trois dans une seule succursale de la Banque canadienne nationale, sise au 2,100, rue Rachel.

Par ailleurs, deux autres méfaits armés avaient été commis dans un même établissement de la Banque provinciale du Canada, au 10,202, boul. Saint-Michel.

L'"église des Dionne" détruite par le feu

CORBEIL, Ont. (PC) — L'église du Sacré-Coeur a été détruite par un incendie, mercredi, causant une profonde tristesse à Oliva et Elzira Dionne, les parents des quintuplées dont la naissance avait fait les manchettes des journaux il y a 43 ans.

Les Dionne s'étaient rencontrés pour la première fois dans cette église et c'est aussi à cet endroit qu'ils reçurent la bénédiction nuptiale en 1925. Une des quintuplées, Cécile, s'était également mariée à l'église du Sacré-Coeur en 1957 et les funérailles de sa soeur Emilie, décédée à l'âge de 20 ans, s'y étaient déroulées le 9 août 1954. Elle avait été inhumée dans un cimetière voisin de l'église. Une autre des quintuplées, Marie, est morte en 1970 et son corps repose dans un cimetière de Saint-Bruno, dans la banlieue de Montréal.

des quatre coins du MONDE

La cigarette synthétique à Londres

LONDRES (AFP) — La cigarette synthétique fait une entrée en force sur le marché britannique. Dès le 1er juillet, le fumeur en quête d'un subsitut aura le choix entre dix marques différentes.

Après la société "Gallaghers and Rothmans", qui annoncé récemment le lancement sur le marché de six marques de ciagettes synthétiques "Imperial Tobacco" a indiqué hier qu'elle mettrait en vente le 1er juillet six marques nouvelles.

La cigarette dite synthétique est composée pour 75% de tabac et pour 25% d'un substitut à base de cellulose, le cytrel.

D'ores et déjà, de nombreux médecins ont exprimé les plus vives réserves en soulignant que la "cigarette sûre" n'existait pas. D'autre part, soulignent-ils, il faudra des années avant d'établir scientifiquement que les produits employés comme substituts sont sans aucun risque.

Séoul, ville dangereuse!

SEOUL (AFP) — Prendre un autobus ou un taxi à Seoul est une aventure qui peut se révéler dangereuse.

En effet, selon des chiffres communiqués hier par la municipalité de la capitale sud-coréenne, 96% des autobus et 75% des taxis de la ville ont eu l'année dernière un accident de la circulation.

Séoul est désormais la ville la plus dangereuse du monde, dès que l'on se trouve derrière un volant, les 29,410 accidents qui ont eu lieu en 1976 à Séoul ont entraîné la mort de 859 personnes, et en ont blessés 21,000 autres.

Selon les chiffres de la municipalités, la capitale sud-coréenne, à proportionnelement quinze fois plus d'accidents que Tokyo, où deux voitures sur cent seulement provoquent chaque année un accident.

Bulletin des "Amitiés acadiennes"

PARIS (AFP) — L'Association "Les amitiés acadiennes", récemment constituée, publie son premier bulletin. Son président, M. Philippe Rossillon, du haut comité de la langue française, dans l'éditorial de présentation, définit l'objectif majeur de ce nouveau groupement: tenter de "créer une sorte de foyer national acadien pour sauver les mythes et la culture.

Dans ce contexte, M. Rossillon lance un appel aux Français et aux Québécois qui "ne peuvent et ne doivent se désintéresser du destin de ce peuple frère, le peuple acadien". Toutefois, il s'agit d'aider les Acadiens, "sans interférer dans leurs affaires internes, ni peser sur leurs choix". Il convient de les aider "à se retrouver eux mêmes" car "un peuple sans fierté est un peuple sans avenir" et leur donner l'occasion "de découvrir le monde, notamment francophone" en leur permettant de surmonter une "timidité due autant à leur isolement qu'à leur situation de minorité opprimée".

Concorde: jusqu'en Cour suprême

NEW YORK (AFP) — La question de la mise en service du supersonique Concorde à l'aéroport Kennedy ne sera pas réglée par la décision de la Cour d'appel de New York qui sera connue dans une dizaine de jours, mais sera portée de toutes façons devant la Cour suprême des Etats-Unis, ce qui fera traîner l'affaire pendant des mois, soulignent les observateurs.

En effet, chacune des parties au procès, les compagnies Air France et British Airways d'une part, le port Authority de New York et New Jersey d'autre part ont annoncé leur intention de faire appel auprès de cette ultime instance au cas où la décision du juge Irving Kauffman, président de la deuxième Cour d'appel, actuellement saisi de l'affaire, leur serait défavorable.

En outre, si le juge Kaufman confirme la décision du juge Milton Pollack qui avait statué en faveur de Concorde le "Ponya" demandera à la Cour suprême une action suspensive afin de maintenir l'interdiction pesant sur le supersonique jusqu'à la décision finale qui pourrait ne pas être rendue avant le mois d'octobre.

Tuberculose: 8 millions en souffrent

NATIONS-UNIES, Genève (AFP) — La tuberculose tue plus de 400,000 personnes chaque année dans le monde, a indiqué hier à Genève, l'Organisation mondiale de la Santé, qui précise qu'il y a environ 8 millions de personnes atteintes de cette maladie.

L'OMS ajoute que "le temps du sanatorium est oublié". "Le nouveau traitement permet aux malades de demeurer dans la collectivité sans représenter un danger pour leur entourage. Ils peuvent continuer à gagner leur vie et à mener une existence normale".

De ce fait, le nombre de lits réservés aux tuberculeux, précise l'Organisation, dans les établissements hospitaliers est tombé de 870,000 en 1965 à 609,000 en 1975. D'autre part le nouveau traitement revient moins cher: $11.55 contre $35 à $40 par jour, ajoute l'OMS.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que la contrat de vente en date du 11 mai, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JOHN LEONE & CO. LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31e jour de mai 1977, sous le numéro 2785406. Ce 2ième jour de juin, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que le requérant Fernand Gagné, 5 rue Broadback, C.P. 65, Matagami, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour donner aux conditions règlementaires les services de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT.
Transport par remorquage des remorques vides ou chargées du requérant-conjoint J. P. Blanchette Transport Ltée, permis no. 10694-V qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectuée en vertu de toutes les clauses du permis du roulier le dit permis portant le no. 10694-V. Toute personne désirant porter opposition à la présente doit le faire dans les cinq (5) jours de la 3e publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, au 585, Boul. Charest est à Québec.
Me Marc M. Delage
Procureur
1ère publication: 2 juin 1977
2e publication: 3 juin 1977
3e publication: 4 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEAUCE
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces
NO 350-12-000386-77
DIANE RHEAUME, Boul. Provincial, St-Prosper (Dorchester).
Requérante
c.
DIDIER TENENBAUM, Hôtel Cha-To-Gai, Ste-Adèle, district Terrebonne.
Intimé
ORDONNADE DE LA COUR
La Cour ordonne à l'intimé DIDIER TENENBAUM, de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: "LE DEVOIR" à Montréal.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district Beauce.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
ST-JOSEPH (BEAUCE) ce 26 mai 1977.
PIERRETTE VACHON
Registraire-adj. des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-066501-770
NORA DJIZNEDJIAN
Partie demanderesse,
-vs-
WALTER ZEBEL
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, WALTER ZEBEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de l'action en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.
Fait à ST-LAURENT, le 31 mai 1977.
Claude Dufour
REGISTRAIRE
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Procureurs de la partie
demanderesse,
a/s Me Murray
696, boulevard Ste-Croix,
Ville St-Laurent, P.Q.
H4L 3Y2.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DE DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 12-069396-772
WALTER GUAY, opérateur, actuellement détenu à l'Institut Archambault, Ste-Anne-des-Plaines, District de Montréal.
Requérant
-vs-
DAME CARMEN GISELE SIGOUIN, de lieux inconnus,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La cour ordonne à l'intimée, Dame Carmen Gisèle Sigouin, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Montréal, à Montréal.
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 17 mai 1977.
C. DUFOUR,
Régistraire-adjoint C.S.M.
Division des Divorces.
Me André Antonuk,
3500 St-Hubert,
Montréal H2L 3Z7,
Procureur du requérant.

AVIS
MARLIN INVESTMENT CORP.
AVIS est par les présentes donne que MARLIN INVESTMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les disposition de la Loi des Compagnies de Québec.
DATE A MONTREAL, ce 1 jour de juin 1977.
(Signé) MARION PINES
SECRETAIRE

Prenez avis que la requérante Cabano Transport Ltée détentrice du permis 4561-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires les services de transport suivants:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — TRANSPORT SPECIALISE — CONTRAT
De Québec aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) pour le transport de ciment à destination de Frédéricton et Moncton, N.B. avec des remorques-citernes pour le compte de Ciments St-Laurent Inc. Toute personne désirant porter opposition à la présente doit le faire dans les cinq (5) jours de la 3e publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, à Québec.
Me Marc M. Delage
Procureur
1ère publication: 2 juin 1977
2e publication: 3 juin 1977
3e publication: 4 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
in re
NO: 14-000160-770
Willa Buchanan, curatrice de Albert Victor Thickett. Le 17 juin 1977 à 10:00 A.M. au bureau de Me. Michel Latour, Notaire, Place de Commerce, 1570 Blvd. provencher, Suite 330, Ville Brossard, District de Montréal, aura lieu la vente à l'enchère au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après décrit, à savoir:
Un emplacement ayant front sur la rue Burton en la Ville de Greenfield Park, étant le lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT HUIT (288-52) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse St Antoine de Longueuil; le dit emplacement ayant une largeur de 57.5 pieds sur une profondeur de 99.5 pieds dans sa ligne nord-est, mesure anglaise et plus ou moins. Avec bâtisse y érigée portant le numéro 69 de ladite rue Burton.
L'immeuble devant être mis à prix au montant de $34,000.00 - payable comptant.
Cette vente devant avoir lieu tel que ci-dessus dit en conformité à un jugement rendu par le Protonotaire de la Cour Supérieure à Montréal le 20 mai, 1977.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009-887-777
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA Corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
AMIC CONSTRUCTION CO. LTEE Corporation légalement constituée dont le siège social est en la cité de St-Léonard, district de Montréal.
Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, AMIC CONSTRUCTION CO. LTEE, est pas les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication du présent avis.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement par défaut.
Montréal, le 1er Juin 1977
de GRANDPRE COLAS AMYOT LESAGE
DESCHENES & GODIN
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE
2501 Tour de la bourse,
Montréal. H4Z 1C2

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
Division des divorces
No: 500-12-069618-779
Cécile Emard-Hersir, secrétaire demeurant au 3330 rue Edouard Montpetit, app. 18 dans les cité et district de Montréal.
Requérante
-vs-
Georges Hersir, présentement de lieux inconnus.
Intimé
Par ordre de la Cour:
L'intimé Georges Hersir, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, certificat de l'avocat, avis de contestation et certificat du registraire a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérnate procédera contre vous à obtenir par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 25 mai 1977.
A. Beaulieu,
Protonotaire-adjoint
Montréal, le 30 mai 1977
Me Lionel Eymard, avocat
Procureur de la requérante
505 est, Boul. de Maisonneuve
Montréal, P.Q. H2L 1Y4

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 mai, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TELESCENE PRODUCTIONS INC. - LES PRODUCTIONS TELESCENE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31e jour de mai 1977, sous le numéro 2785407, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-010671-772
DAME FRANCINE GIROTTO,
demanderesse,
-vs-
PHILIPPE RENAUD,
Défendeur,
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur PHILIPPE RENAUD, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 30 mai 1977
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
696, boul. Ste-Croix
St-Laurent, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-14-001754-779
DANS L'AFFAIRE DE
La succession Alan Jay Solomon, décédé et Dame Annabel Levine, épouse séparée de biens de Davis Solomon requérante. PRENEZ AVIS qu'une réquête pour Lettres de Vérification pour la succession du Allan Jay Solomon décédé le 24 février 1977, ab intestate, sera présentée pour adjudication dévant la Cour pratique, Cour Supérieure, Disctrict de Montréal chambre 2.16 le 13 juillet 1977 à 9:30 a.m. pour Lettres de Vérification, Lettres d'Administration, prouver la qualité d'héritier ou de légataire, les personnes à qui les biens sont dévolus et proportions, le tout suivant la requête produite à la Cour.
Montréal, le 1er juin 1977
avocats pour réquerante,
360 rue St-Jacques,
Montréal, Suite 1210
Tél: 282-4545

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-069648-776
REAL SCHINCK,
Requérant
-c-
LUCIE BAUER,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, DAME LUCIE BAUER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à votre intention à la division des divorces du district de Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 2 juin 1977
(S) A. BEAULIEU
BRISSETTE & ST-JACQUES
3 ouest rue St-Charles
Longueuil, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009835-776
GILLES LABROSSE, domicilié et résidant au 202, rue Joly, Ile Bizard.
Requérant
-vs-
GEORGES FEREY
-et-
DAME FONTENAY SOUSBOIS
Intimés
-et-
LE REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Les intimés, Georges Ferey et Dame Fontenay Sousbois, sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière insertion. Une copie de la requête pour jugement déclaratoire a été laissée à leur intention au bureau de la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, Est, Montréal, pour DIRE et DECLARER que le requérant est propriétaire absolu des immeubles désignés comme étant les subdivisions CINQUANTE-NEUF et SOIXANTE du lot originaire numéro VINGT-QUATRE (24-59 et 24-60) de la Paroisse de l'Ile Bizard. FAUTE par les intimés de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Dispenser le requérant de toute signification du jugement à intervenir.
Montréal, ce 27 mai 1977.
Claude Dufour
Protonotaire-adjoint
MES VIAU, BELANGER, HEBERT, MAILLOUX
PAQUET, PINARD ET DENAULT,
2810, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No.: 500-05-009554-773
COUR SUPÉRIEURE
JEAN MAINVILLE des Cité et District de Montréal, et présentement résidant au 1865 rue Bossuet, demandeur, versus, YVAN MARTEL, des Cité et District de Montréal et présentement résidant au 8333 Boul. Pie IX, app. 19, défendeur. Par ordre de la cour, le défendeur Yvan Martel est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal, Montréal, ce 31e jour de mai 1977. A. Beaulieu, protonotaire, C.S.M. Me Gameroff, Fenster, Kandestin, Kugler & Kay, avocats, suite 2204, Carré Victoria, Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No: 500 02-020722-778
AIR CANADA,
Demanderesse,
-vs-
ANTHONY BARBIERI,
Défendeur
IL EST ENJOINT à Anthony Barbieri à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 30 mai 1977
Mes Giard, Gagnon, Clerck & Perron,
procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008444-778
DAME BETTY MOSS,
Partie demanderesse
-vs-
ARGIRIOS SIAVALAS,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est enjoint à Argirios Siavalas à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 27 mai, 1977
A. BEAULIEU
GREFFIER
Me. Harvey Earl Shaffer
666 Sherbrooke, ouest
Suite 1008
Montréal, P.Q.
Avocat de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-069323-776
PIERRE PAUL BEAUCHAMP, résidant et domicilié au 1 Shelter Bay, app. 163, à Port Cartier, district de Mingan,
Requérant
-vs-
DAME MONIQUE GUERARD-BEAUCHAMP, d'adresse inconnue,
Intimée
ORDONNANCE DE LA COUR
L'intimée DAME MONIQUE GUERARD-BEAUCHAMP, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'il sollicite contre vous.
LONGUEUIL, ce 31 mai 1977.
(S) A. BEAULIEU
Registraire
BROCHU, PROULX & DROLET,
a/s Me Guy Brochu,
460 ouest, rue St-Charles,
Suite 300,
Longueuil, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-069687-774
PIERRETTE LAMOUREUX
Partie demanderesse,
-vs-
GERARD VALIQUETTE
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, GERARD VALIQUETTE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de l'action en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.
Fait à ST-LAURENT, le 27 mai 1977.
REGISTRAIRE CLAUDE DUFOUR
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Procureurs de la partie
demanderesse,
696, boulevard Ste-Croix,
Ville St-Laurent, P.Q.
H4L 3Y2.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
District de Montréal
Dans l'affaire de la faillire de:
LOUIS-GEORGES PELLETIER, chauffeur de taxi,
C.S.No: 11-000962-775
LOUIS-GEORGES PELLETIER? chauffeur de taxi, ayant demeuré au 12453 rue Fortin à Montréal-Nord et présentement domicilié au 10735 rue Waverley, en la cité de Montréal, Province de Québec.
Débiteur.
Avis est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 27 mai 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ième jour de juin 1977 à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 10 est, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec.
DATE DE MONTREAL, ce 1er jour de juin 1977.
JACQUES HUARD, c.a.,
syndic.
BUREAU: BLAIS, HUARD, VERDIER & ASSOCIES,
1 Place Ville Marie,
Suite 2240,
Montréal, Qué.
H3B 3M4
Tél: 514-861-6721

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-016465-765
SOCIETE D'INVESTISSEMENT PROVEST LTEE
et
MICHEL AMBER
Demandeurs
-vs-
JOSEPH JAGELKA, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
-et-
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Tierce-saisie
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur JOSEPH JAGELKA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie de la déclaration amendée a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 31 mai 1977
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Mes GERVAIS, FORTIN & L'ANGLAIS
500 Place d'Armes, suite 1410
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DES DEMANDEURS

AVIS JURIDIQUE
AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964 c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre QSP Ltd., ci-après appelée la "compagnie", et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 22 mai 1973 devant Me Gerald Sheiner, notaire, et enregistré le 23 mai 1973 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2430584, et enregistré le 23 mai 1973 dans la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 382476, et enregistré le 23 mai 1973 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 192355, et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 13 septembre 1974 devant Me Steve Rosenoff, notaire, et enregistré le 20 septembre 1974 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2551016, et enregistré le 23 septembre 1974 dans la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 413456, et enregistré le 17 octobre 1974 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 205492, et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 23 juin 1975 devant Me Gerald Sheiner, notaire, et enregistré le 26 juin 1975 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2612796, et enregistré le 27 juin 1975 dans la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 429992, et enregistré le 2 juillet 1975 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 211880, sont devenues exécutoires.
Montréal le 3 juin 1977
Compagnie Montréal Trust
Fidéicommissaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
NO: 02-042709-761
JOSEPH YUNGER, faisant affaires sous le nom et raison social de JOE YUNGER ENRG. à 5541 rue Bradford Place, dans la ville et district de Montréal
-vs-
DENIS ROUSSEAU, de lieux inconnus
PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT à DENIS ROUSSEAU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 1 juin 1977
A. Beaulieu
Mes Boisvert, Pickel & Teitelbaum
800 Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008445-775
DAME FANNY ARICK,
Partie demanderesse
-vs-
ARGIRIOS SIAVALAS,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est enjoint à Argirios Siavalas à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 27 mai, 1977
A. BEAULIEU
GREFFIER
Me. Harbey Earl Shaffer
666 Sherbrooke ouest
Suite 1008
Montréal, P.Q.
Avoca de la partie demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05007913-773
CHRISTIANE COLLETTE,
Demanderesse,
-vs-
BARRY BINNS,
Défendeur,
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur BARRY BINNS est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 Jours de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
Montréal, ce 30 mai 1977.
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
696, boul. Ste-Croix
St-Laurent, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008319-772
JEAN ELMAN,
partie demanderesse
-vs-
ARGIRIOS SIAVALAS,
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est enjoint à Argirios Siavalas à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 27 mai, 1977
A. BEAULIEU
GREFFIER
Me. Harvey Earl Shaffer
666 Sherbrooke, ouest
Suite 1008
Montréal, P.Q.
Avocat de la partie demanderesse

Hydro-Québec

Séance d'information concernant la construction d'un centre administratif et de service pour la région Montmorency à Québec

Les personnes, sociétés, corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui seraient intéressées à construire le centre administratif et de service Montmorency de l'Hydro-Québec à Lebourgneuf dans la ville de Québec, selon la formule de bail emphytéotique, sont invitées à une séance d'information qui sera tenue le mardi 14 juin 1977, à 14 heures 30, à l'hôtel Holiday Inn, Rond-Point Sainte-Foy, près du pont Pierre Laporte.

Ce bâtiment d'une superficie totale brute de près de 450 000 pi² (42 000 m²), comprendra 100 000 pi² d'espaces à bureaux, 150 000 pi² d'ateliers et magasins, 83 000 pi² d'entrepôts et remises et d'autres espaces dépassant 100 000 pi². Ce projet comprendra également des aménagements extérieurs et paysagers. La superficie totale brute de la propriété de l'Hydro-Québec est de 2 245 917 pi² (208 653 m²).

Le but de cette rencontre est d'informer les personnes intéressées sur la nature du projet dans son aspect technique, aussi bien que dans la formule financière proposée. Cette séance d'information est préalable à la par

Gilles Houde

L'auberge le p'tit bonheur

Rares sont les Québécois qui ne connaissent pas le père Marcel de la Sablonnière (Sablon), président et directeur général du centre de l'Immaculée Conception. Avec la venue de la belle saison il est bon de rappeler aux jeunes de 18 à 30 ans qu'ils peuvent profiter de la base de plein air le P'tit Bonheur, une autre réalisation du père Sablon. Sur le bord du Lac Quenouille, à dix milles au nord de Ste-Agathe dans les Laurentides, l'auberge est réputée pour la chaleur de son ambiance et la variété des sports de plein air qu'on y pratique.

Un site enchanteur, un vaste domaine avec plus de 1100 acres de forêts, quatre lacs et un équipement sportif de première classe. A l'auberge le P'tit Bonheur toute une flotille de voiliers, de canoés, de kayaks et de bicyclettes permettent aux filles et garçons de pratiquer un sport de leur choix. De plus, des instructeurs chevronnés savent initier, guider et aider les débutants comme les plus exigeants. Tout çà pour $21 par jour sans aucun autre supplément. Chambre, repas, cours, utilisation de l'équipement mais surtout ambiance chaleureuse et amicale font du P'tit Bonheur un endroit privilégié pour une vacance ou même un week-end. Pour recevoir un dépliant illustré ou encore pour réserver votre place, on téléphone à 861-8113 ou 527-1256.

Pour le père Marcel de la Sablonnière les vacances, hier, c'était le bronzage alangui sur les plages. La mode change peu à peu. Pour des milliers de Québécois, le sport remplacera cet été le farniente. Après le retour à la nature marqué cet hiver par la vogue inouie du ski de randonnée, voici le temps de vacances sportives. Et la fin, bientôt peut-être, des plages-rotissoires."

Invitation Gymnix 77

Le public qui aime la gymnastique olympique féminine sera choyé aujourd'hui s'il se rend au Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal, au 2100 boulevard Edouard Montpetit. En effet, à compter de 14 h, le Club Jeune-Aire de Lasalle, un des meilleurs au Québec, se mesurera aux Gymnix. Dans cette compétition, toutes les gymnastes sont agées de 14 ans et moins. On pourra y voir la très prometteuse Chantal Lalonde qui fit honneur à son équipe à l'occasion des derniers Jeux du Québec.

Les membres de l'équipe Lasalle, outre Chantal sont: Darleen Platt, Nancy Murray, Debbie Kalisky, Nicole Beausejour, Michelle Bérubé et Anik Toupin. Chez les Gymnix on présentera les sept gymnastes suivantes: Nathalie Brick, Gina Paventi, Darlene Speight, Manon Henri, Anne-Marie Deserres, Corinne Hill et Thérèse Bélanger.

Dans la soirée, au même endroit mais à compter de 19 h, les Gymnix affronteront une équipe américaine de fort calibre, les Gym-Dandy's. Pour cette deuxième compétition, on fera appel aux meilleures gymnastes de calibre junior et sénior. Notre équipe locale se composera de Marie Josée Gagnier, Christiane Thibault, Laura Huot, Carmen Alie, Diane Sabourin, Monique St-Arnault et Sylvie Allard.

Tournoi de pétanque

C'est demain à Pointe-aux-Trembles que les meilleurs "pétanqueurs" de la région tenteront de mériter une place au sein de l'équipe qui nous représentera au prochain championnat du monde. Ce tournoi de sélection pour les hommes et les femmes est dirigé par M. Laurent Ratté qui attend plus de 200 joueurs. Parallèlement à cette première sélection on en profitera pour faire un championnat régional. On peut rejoindre M. Ratté aux numéros suivants: 819-362-7361 et 362-7112.

Le Monde à Bicyclette

J'ai reçu cette semaine un texte signé par Daniel Meilleur qui représente une association plus en plus populaire et qui a pour nom Le Monde à Bicyclette. Ce groupement fait parler de lui et sa contestation en vue d'améliorer le sort des cyclistes commence à porter fruit. Pour plusieurs citoyens Le Monde à Bicyclette passera sûrement pour une idée folle et peut-être même révolutionnaire, mais je crois que dans ce genre de demandes nous y trouvons des choses normales et vraies.

Aujourd'hui, dans le cadre de la journée internationale de la bicyclette, se déroulera une grande manifestation cycliste à travers les rues de Montréal organisée par le Monde à Bicyclette et la Rive Sud à Bécane. Des manifestations semblables se dérouleront dans plus de 300 villes du monde dont Amsterdam, New-York, Londres, Toronto, Québec, Copenhague, etc.

Les cyclistes de Montréal veulent par ce geste réclamer à l'administration municipale l'instauration la plus rapide possible d'un réseau de pistes cyclables exclusives dans les rues et sur les ponts. La popularité de la bicyclette a littéralement monté en flèche au Québec depuis quatre ans. Plusieurs personnes se sont en effet rendues compte que, dans un contexte de crise énergétique et de dégradation de l'environnement, la bicyclette se révèle un moyen de transport agréable, pratique et très économique, d'autant plus qu'il maintient en forme et qu'il respecte le silence, l'air ambiant et la vie des autres. Malheureusement trop de villes considèrent la bicyclette comme un jouet inutile et nuisible. Pédaler dans les rues de grandes villes devient une expérience stressante, voire même traumatisante et réellement dangereuse.

A Montréal, nous croyons que le vélo pourrait s'intégrer au transport en commun pour en faire un moyen de transport complet si des facilités étaient prévues à cette fin. Des exemples concrets de métro pouvant recevoir des bicyclettes, tels ceux de San Francisco et de New-York, démontrent clairement que cette hypothèse n'a rien de farfelu et que le métro de Montréal pourrait en faire autant, du moins en dehors des heures de pointe. Le rassemblement des cyclistes pour la région de Montréal, se fait à 13 h 30 au parc Lafontaine. Pour d'autres renseignements au sujet de la manifestation ou au sujet des associations responsables, on peut communiquer avec Le Monde à Bicyclette à 277-5714 et avec "Rive Sud à Bécane" à 676-4828.

Ski nautique à Sherbrooke

Les 5 et 10 juin, à l'école de ski nautique Jean Perrault à Sherbrooke, se tiendra un stage provincial pour moniteurs. Le but de ce stage est de former des animateurs capables de dispenser un enseignement des techniques modernes de cette discipline populaire. Toujours au même endroit, les 11 et 12 juin, une clinique est offerte aux entraîneurs et officiels. Il s'agit effectivement de deux cours séparés et on ne peut s'inscrire qu'à un seul puisqu'ils ont lieu simultanément. Pour compléter votre information, on communique avec Marc Grégoire au 374-4700, poste 286.

Rogers limite les Cards à un "cs"

Le droitier Steve Rogers, l'as du personnel des lanceurs des Expos de Montréal, a lancé le deuxième match d'un coup sûr de sa carrière, hier soir, et il a remporté un intéressant duel contre Eric Rasmussen, conduisant les Expos à une victoire de 2-0 contre les Cardinals de St. Louis. Les Expos ont ainsi mis fin à une série de trois défaites consécutives.

Rogers (7-4) a retiré 10 frappeurs sur des prises et a donné quatre buts sur balles pour porter sa fiche à vie contre les Cards à 5-8. Son autre match d'un coup sûr avait été réalisé le 26 juillet 1973 à Philadelphie contre les Phillies.

Les Expos ont donné les devants 1-0 à Rogers dès la manche initiale. Dave Cash et Chris Speier ont obtenu des simples et Valentine a poussé Cash au marbre avec un roulant à l'avant-champ.

Rasmussen, qui n'a permis que cinq coups sûrs, a ensuite retiré les 13 frappeurs suivants avant de donner à Larry Parrish son sixième circuit de la saison et son premier au stade olympique après deux retraits à la cinquième manche.

Rasmussen (3-7) a retiré cinq frappeurs sur des prises et n'a donné aucun but sur balles avant d'être remplacé par un frappeur suppléant à la huitième.

Aucune des deux équipes n'a vraiment menacé après le premier point des Expos, sauf pour ce qui est du circuit de Parrish.

Les Cardinals ont obtenu leur seul coup sûr à la troisième, un simple de Mike Tyson. Il a ensuite volé le deuxième coussin, mais Rogers a fait fendre l'air à Rasmussen et Tony Scott pour mettre fin à la manche.

A la quatrième, Lou Brock a obtenu un but sur balles et a volé le deuxième. Il s'agissait de son huitième vol de la saison et du 873e de sa carrière. Mais Rogers s'est tiré de ce mauvais pas en retirant sur des prises Hector Crus et Ted Simmons. Le voltigeur de centre des Cards, Mike McPride, a aggravé une blessure à l'épaule à la première et a été remplacé par Scott.

Ailleurs dans la Ligue nationale, Jim Lonborg et Ron Reed ont limité les Mets de New York à cinq coups sûrs en conduisant les Phillies de Philadelphie à un gain de 1-0, ce qui a mis fin à la série de trois victoires du nouveau gérant Joe Torre.

Lonborg en était à son premier gain de la saison et Reed à son 5e triomphe préservé.

Les Phillies ont réussi leur seul point aux dépens de John Matlack à la 3e manche avec un simple de Larry Bowa, qui s'est rendu au 3e coussin sur le sacrifice de Lonborg quand le 3e-but Lenny Randle, des Mets, a commis une erreur en ne couvrant pas son coussin.

Après deux retraits, Ted Sizemore a produit le point victorieux avec un simple.

Jim Hooker a limité les Cubs de Chicago à cinq coups sûrs et Dave Parker a produit deux points alors que les Pirates de Pittsburgh ont triomphé 5-0.

Les Pirates y sont allés de trois points dès la première manche avec quatre simples, dont celui de deux points par Parker, puis ont complété leur total avec deux simples, plus un double d'Al Oliver à la 3e. Après s'être tiré d'une impasse avec les coussins tous occupés à la 5e reprise, Rooker a retiré les 10 derniers rivaux à lui faire face.

Fred Korman a affiché une tenue de deux coups sûrs et Johnny Bench a cogné un circuit de deux points à la 2e manche et les Reds de Cincinnati ont blanchi les Astros de Houston 4-0.

Norman, qui a remporté ses quatre derniers matches, a toutefois accordé huit buts sur balles.

Enfin, dans la Ligue américaine, Rod Caren a frappé deux triples et un simple et Dan Ford a claqué un circuit de deux points et Dave Goltz a encore une fois bien fait au monticule, et les Twins du Minnesota ont disposé des Red Sox de Boston 6-2.

Carew, qui a frappé en lieu sûr huit fois au cours de ses 10 dernières présences au marbre, a haussé sa moyenne à .383, la plus élevée dans le circuit.

Goltz (5-3) a retiré huit frappeurs sur des prises, n'a donné qu'un but sur balles et a espacé neuf coups sûrs. Il s'agissait de sa troisième victoire consécutive et de son troisième match complété.

La recrue Bob Stanley, (3-3), a été chassé du monticule à la troisième manche. Les lanceurs des Red Sox connaissent beaucoup de difficultés contre les Twins. Ces derniers ont obtenu 46 coups sûrs et 26 points contre les Red Sox en trois matches cette saison.

La 60e réunion annuelle de la LNH commence lundi

Les gouverneurs auront du pain sur la planche

Les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey participeront la semaine prochaine à la 60ème réunion annuelle du circuit, laquelle s'annonce très chargée.

Les problèmes ne manqueront pas lorsque les gouverneurs se réuniront lundi matin à Montréal. Quatre sujets seront abordés en priorité:

- La fusion possible avec l'Association mondiale.
- Le choix du successeur à Clarence Campbell, le président.
- La refonte du système éliminatoire.
- La situation financière de certaines équipes du circuit.

Les Barons de Cleveland sont présentement à vendre et la transaction pourrait s'effectuer au cours des prochains jours. Les Blues de St-Louis sont également à vendre mais personne encore ne s'est montré intéressé à faire l'acquisition de ce qui a déjà été la meilleure concession des équipes du premier élargissement des cadres en 1968.

"D'après ce que j'en sais, les négociations se poursuivent à Cleveland et un accord pourrait intervenir sous peu, a déclaré le directeur exécutif de la LNH, Brian O'Neill. Nous savons en revanche que les pourparlers piétinent à St-Louis. Si la concession ne peut être vendue, je ne sais vraiment pas ce qu'il en adviendra," a-t-il ajouté.

Les frères Salomon, propriétaires des Blues et de l'amphithéâtre de St-Louis, sont présentement dans l'impossibilité de garder l'équipe parce qu'ils doivent en outre gérer l'édifice.

Il y aura en second lieu la possibilité d'une fusion entre les deux circuits, et déjà certaines équipes de l'AMH auraient reçu l'assurance qu'ils feront parties de la LNH l'an prochain moyennant un droit d'entrée. O'Neill soutient cependant que cela est faux.

"Aucune offre n'a été faite à l'AMH. Notre comité n'est pas habilité à présenter des offres. Il est au plus autorisé à écouter et à prendre note des intentions des gens de l'AMH.

"Ce comité est formé de trois ou quatre propriétaires de la LNH seulement, et ceux-ci doivent rendre compte des discussions aux 18 propriétaires. Il n'y a pas eu de réunion visant à élaborer un plan de fusion. Personne n'a été accepté. Rien ne peut être décidé avant la réunion annuelle des gouverneurs."

Le président Clarence Campbell a du reste exprimé cette semaine son opposition à tout projet de fusion avec l'AMH, se faisant ainsi l'écho du président des Maple Leafs de Toronto, Harold Ballard, qui a déjà manifesté son profond désaccord quant à l'éventualité d'une entente entre les deux circuits.

D'aucuns estiment que la fusion ne pourra être réalisée avant le début de la prochaine saison en octobre, mais qu'elle serait vraisemblablement complétée pour la saison 1978-79. La fusion des deux ligues professionnelles de basketball nous rappelle toutefois que tout peut se produire. Les dirigeants des deux circuits avaient en effet démenti tout projet de fusion avant de la réaliser quelques semaines plus tard.

D'autre part, le successeur de Clarence Campbell pourrait être désigné d'ici la fin de la réunion. Le nom du président du bureau des gouverneurs de la LNH, John Ziegler, de Détroit, a été fréquemment mentionné et tout porte à croire qu'il succédera à Campbell qui, âgé de 71 ans, dirige les destinées de la ligue depuis 1946.

La refonte du système éliminatoire assurerait enfin la qualification d'office des deux meilleures équipes de chacune des deux sections, plus celle des quatre autres équipes possédant la meilleure fiche. Ce changement a été fortement suggéré pour empêcher qu'une situation comme celle des Rangers de New York ne se reproduise.

On se rappellera que les Rangers avaient été éliminés en raison de leur quatrième rang de la section Lester Patrick, même si leur total de points était supérieur à celui du champion de la section Connie Smythe, les Blues de St-Louis.

L'Association des joueurs de la LNH demanderait enfin que le classement soit scindé en deux sections de neuf équipes chacune.

Michel Boyer se qualifie

Batten remporte l'Omnium printanier

BEACONSFIELD (PC) — Pour la seconde fois en 49 ans, un amateur a triomphé dans l'Omnium de golf printanier du Québec alors que Mickey Batten, de Beauchâteau, a disposé de trois rivaux au 4e trou supplémentaire. Batten, Paul Labonté, de l'Epiphanie, l'amateur André Jetté, Beloeil, et l'amateur Gordon Banna, de Bellevue, avaient terminé les 36 trous réguliers avec des 72, un au-dessus de la normale. Les amateurs Robert Gauthier et Peter Lynch, de Vallée du Richelieu, ainsi que les professionnels René Noël, de Berthier, et Arnold McLean, fils, de Lorraine, ont terminé avec des 73.

●

PINEHURST (AP — Michel Boyer, de Laval, s'est qualifié hier pour les trois dernières rondes de l'école de la PGA américaine au club Pinehurst. Boyer et Tim McCutcheon sont les deux seuls Canadiens encore en lice pour l'obtention de la carte de joueur de la tournée américaine. Boyer a joué 74 hier pour un total de 289 et s'est qualifié de justesse. McCutcheon a lui aussi joué 74 pour un total de 288. Bob Panasiuk, de Windsor, a joué un désastreux 79 et ne s'est pas qualifié. Au total, 93 joueurs se sont qualifiés pour les trois dernières rondes et seulement 25 de ceux-là obtiendront leur carte.

●

CHARLOTTE, C.B. (AP) — Barney Thompson, à la veille d'abandonner la tournée en raison de sa piètre tenue, a calé un birdie de 12 pieds sur le dernier vert pour un 70 en rejoignant George Archer au premier rang hier, à mi-chemin de l'omnium Kemper doté d'une bourse totale de $250,000. Thompson, qui est loin de défrayer ses dépenses depuis ses débuts sur la tournée il y a trois ans, et Archer affichent des scores de 137, sept sous la normale.

"Je m'étais donné jusqu'à juillet pour décider si je continuerais", a dit Thompson.

Archer, qui menait après la première ronde, a compensé pour ses piètres coups de départ par ses coups roulés en enregistrant un 71 hier. Il a éprouvé des difficultés sur la 5e allée où il a commis un double bogey, de même que sur la dernière allée avec un autre six. Entre-temps, il a calé quatre birdies d'affilée, dont trois avec des roulés de 15 à 18 pieds.

●

QUEBEC (PC) — Les Remparts de Québec et les Castors de Québec se retrouveront dans la même division lors de la prochaine campagne régulière de la Ligue de hockey junior majeure du Québec. Telle est une des décisions annoncées après les deux premières journées de réunion des dirigeants de la ligue dans un hôtel de Sainte-Foy, en banlieue de Québec. Ce réaménagement des divisions de la LJMQ a été rendu nécessaire par le transfert à Verdun de la concession jusqu'à maintenant détenue par les Eperviers à Sorel. Par ailleurs, les dirigeants du circuit ont convenu de participer avec ceux de la contrepartie ontarienne au repêchage des joueurs juniors de l'extérieur du Québec et de l'Ontario.

●

Toutes les têtes de séries, sauf deux, ont été éliminées à la suite de la manche quart de finale des championnats du Québec en salle de tennis, au club Mirabel. Denis Lamoureux, de Lachine, tête de série numéro sept seulement, a atteint la demi-finale en disposant hier de Bill Cowan, de Toronto, 2-6, 6-4 et 7-5. Il affrontera aujourd'hui le Belge André Tielmans. Martin Lachapelle, de Laval, a causé la surprise de la journée en éliminant le troisième favori, le Montréalais Myron Grunberg, en deux sets 6-4 et 6-2. Il sera opposé au Torontois Glenn Mitchibata aujourd'hui.

Chez les dames, en demi-finale aujourd'hui, Susan Pridham, d'Oakville, rencontrera Marie-Claude Goyette, de Granby, tandis que Judith Pridham, soeur de l'autre, jouera contre Pam Sinclair, de Toronto.

●

PHILADELPHIE — Les Eagles de Philadelphie, de la Ligue nationale de football, ont annoncé que le porteur de ballon Art Green, ancienne vedette des Rough Riders d'Ottawa, avait signé un contrat de trois ans avec le club. Green, un athlète de six pieds et 202 livres, retourne dans la Ligue nationale après un stage de quatre saisons dans la Ligue canadienne de football avec les Rough Riders d'Ottawa.

baseball

Ligue Nationale

Jeudi

New York 7, Montréal 4
Houston 6, Cincinnati 4

Hier soir

Montréal 2, St-Louis 0
Philadelphie 1, New York 0
Pittsburgh 5, Chicago 0
Cincinnati 4, Houston 0
San Francisco à Atlanta, 2
San Diego à Los Angeles

Aujourd'hui

Philadelphie, Carlton (7-2) à New York, Espinosa (2-4), 14 h
Chicago, Krukow (4-3) à Pittsburgh, Reuss (1-5), 19 h
Houston, Andujar (5-3) à Cincinnati, Hume (0-1), 19 h
San Francisco, Curtis (0-0) à Atlanta, P. Niekro (2-8), 19 h 30
St-Louis, Forsch (7-2) à Montréal, Bahnsen (1-0), 19 h 30
San Diego, Owchinko (0-0) à Los Angeles, Rhoden (7-2), 22 h

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Parker, Pit.	182	67	.368
Trillo, Chi.	156	57	.365
Scott, SL.	105	37	.352
Simmons, SL.	155	52	.335
Valentine, Mon.	162	53	.327
Ontiveros, Chi.	141	46	.326
Hendrick, SD	164	53	.323
Kranepool, NY	121	39	.322
Baker, LA	171	55	.322
Smith, LA	162	52	.321

Circuits

Cey, Los Angeles, 13; Burroughs, Atlanta, Smith, 12.

Points produits

Cey, 48; Winfield, San Diego, 42.

Lanceurs (6 décisions)

Denny, St. Louis, 7-0, 1.000; Candelaria, Pittsburgh, 7-1, .875.

Ligue Américaine

Jeudi

Detroit 4, Cleveland 2
New York 10, Minnesota 3
Chicago 7, Baltimore 4
Texas 3, Boston 1
Oakland 1, Seattle 0

Hier soir

New York à Chicago
Boston à Minnesota
Baltimore à Kansas City
Milwaukee à Texas
Cleveland à Seattle
Toronto à Oakland

Aujourd'hui

Boston, Lee (2-1) à Minnesota, Thormodsgard (3-2), 14 h 15
Toronto, Lemancyzk (2-5) à Oakland, Ellis (2-4), 16 h 30
Baltimore, May (6-5) et D. Martinez (3-2) à Kansas City, Colborn (6-5) et Splittorff (4-4) 2, 18 h
Milwaukee, Haas (4-2) à Texas, Blyleven (4-6), 20 h 30
New York, Gullett (3-2) à Chicago, Knapp (5-2) ou Johnson (3-2), 20 h 30
Cleveland, Garland (2-5) à Seattle, Pagan (1-1), 22 h 30
Detroit, Roberts (3-7) à Californie, Ryan (8-4), 22 h 30

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min	189	71	.376
Bailor, Tor	129	45	.349
Washington, Tex	121	42	.347
Fisk, Bos	155	53	.342
A. Woods, Tor	123	41	.333
Bostock, Min	168	56	.333
Soderholm, Chi	136	44	.324
Lopez, Sea	103	33	.320
Chalk, Cal	150	48	.320
Burleson, Bos	194	62	.320

Circuits

Zisk, Chicago, 14; G. Scott, Boston, 12.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	29	17	.630	—
PITTSBURGH	28	17	.622	½
ST-LOUIS	28	20	.583	2
PHILADELPHIE	26	20	.565	3
MONTREAL	19	28	.404	10½
NEW YORK	18	30	.375	12

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	34	15	.694	—
CINCINNATI	24	24	.500	9½
SAN DIEGO	24	29	.453	12
SAN FRANCISCO	21	27	.438	12½
HOUSTON	21	29	.420	13½
ATLANTA	17	33	.340	17½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	26	20	.565	—
NEW YORK	27	22	.551	½
BOSTON	25	22	.532	1½
MILWAUKEE	25	25	.500	3
CLEVELAND	20	24	.455	5
DETROIT	19	27	.413	7
TORONTO	18	29	.383	8½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
MINNESOTA	30	18	.625	—
CHICAGO	27	19	.587	2
CALIFORNIE	24	23	.511	5½
TEXAS	22	22	.500	6
OAKLAND	24	24	.500	6
KANSAS CITY	22	23	.489	6½
SEATTLE	21	32	.396	11½

Internationaux de France

Gottfried-Ramirez gagnent le double

ROLAND-GARROS, (AFP) — L'Américain Brian Gottfried et le Mexicain Raul Ramirez ont reconquis le titre du double messieurs des championnats internationaux de France de tennis, en battant hier au stade Roland-Garros de Paris, en finale, le Tchécoslovaque Ian Kodes et le Polonais Wojtek Fibak en quatre manches (7-6, 4-6, 6-3, 6-4).

Gottfried et Ramirez, qui sont, cette année encore, qualifiés pour les demi-finales du simple messieurs, avaient remporté en effet le titre du double messieurs en 1975. Mais ils avaient été détrônés l'année suivante, en s'inclinant en finale devant les Américains Fred Mac Nair et Sherwood Stewart qui, cette année, ont été battus dès le premier tour, par les Canadiens Halder et Power.

C'est la huitième fois que Gottfried et Ramirez s'adjugent un titre important en double messieurs. Ces deux joueurs, qui disputent le double ensemble depuis plusieurs années, ont déjà gagné quatre titres aux internationaux d'Italie à Rome, un à Wimbledon, un dans le championnat américain W.C.T. (World Championship Tennis) et enfin deux à Paris.

A la suite de ce succès acquis d'une façon relativement aisée, grâce à une plus grande homogénéité, Gottfried et Ramirez se partageront le premier prix de 76,000 francs tandis que l'équipe finaliste recevra 38,000f.

Au cours de cette journée disputée sous un ciel gris et par une température fraîche, la Yougoslave Mima Jausovec s'est qualifiée pour la finale du simple dames, en battant la Tchécoslovaque Regina Marsikova en trois manches (6-1, 3-6, 6-3). La Yougoslave, qui est la favorite numéro 1 du tournoi féminin, rencontrera l'Américaine Janet Newberry ou la Roumanie Florenta Mihai.

L'avant-dernière journée du tournoi, aujourd'hui, sera marquée par les demi-finales du simple messieurs, qui mettront aux prises Brian Gottfried et l'Australien Phil Dent, récent demi-finaliste à Rome, et Raul Ramirez et l'Argentin Guillermo Vilas.

Ces demi-finales du simple messieurs seront précédées par la finale du double mixte, qui opposera Florenta Mihai et le Colombien Ivo Molina aux Américains Mary Carillo et John Mac Enroe.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

BELZIL E, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZIL C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

toronto

Hausse des cours

La Bourse de Toronto progressait grandement au terme de la séance hier. Elle avait été aiguillonnée au cours de la journée par des nouvelles de New York selon lesquelles il y a une légère reprise économique aux Etats-Unis.

L'indice 300 du marché torontois a monté de 5.21 et atteint 986.45. Il a été aidé notamment par l'indice Dow Jones à New York, lequel a progressé de 9.08 et clôturé ainsi à 912.23.

Les quatre compartiments les plus importants de l'indice 300 ont tous gagné du terrain: les métaux et minéraux ont monté de 10.41 et atteint 1,040.84 — c'est leur première avance depuis plus d'une semaine; le pétrole et le gaz ont monté de 4.74 et atteint 1,088.28, les services financiers, de 3.98 et atteint 864.59 et les produits industriels, de 2.40 et atteint 895.08.

Parmi les dix autres compartiments de l'indice 300, il y a sept gagnants, les plus forts étant les sociétés de gestion, les services publics et les transports, et trois perdants, qui sont les communications-média, l'or et les produits de consommation.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 215 gains, 160 pertes et 243 inchangées, contre 170 gains, 208 pertes et 235 inchangées la veille.

Le volume a été de 2.07 millions d'actions d'une valeur totale de $27.46 millions, au regard de 2.13 millions d'actions d'une valeur totale de $25.95 millions la veille.

Parmi les titres actifs, Ford Canada a monté de 1 1-2 et atteint $94 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	500	160	160	160	
Abitibi	2590	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ¼
Abitibi 7½p	100	$47	47	47	+ ½
Abitbi 10	250	$53¾	53¾	53¾	— ¼
Acklands	500	$11½	11½	11½	
Acklnd 2p	100	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
Afton Min	300	$7	7	7	+ ⅛'
Agnico E	3250	$5½	5½	5½	
Ahed M	700	190	190	190	
Albany	2000	41	41	41	
Alt Energy	3230	$13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅛
Alta Gas A	9060	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅛
Alta G E p	100	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
Alta G F	235	$29	29	29	+ ⅜
Alta G 9.76	1225	$28¼	28¼	28¼	— ⅛
Alcan	13025	$28¾	28½	28¾	+ ⅛
Algo Cent	2	$12¼	12¼	12¼	
Algoma St	593	$16⅝	16½	16½	
AStel p	900	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
All-Can B	800	310	305	305	
Allarco Dv	1150	$15	15	15	+ ⅛
Alliance B	800	360	360	360	— 5
Alminex	9495	$8¾	8⅝	8¾	
Almin 4½ p	225	$36½	36½	36½	
Alum 3rd p	600	$28⅜	28⅜	28⅜	
Am Bonza	7150	$12	11¾	11⅞	
Am Larder	2500	16½	16½	16½	+ ½
Am Leduc	2000	7	7	7	
Ang CT 4½	220	$26⅜	26⅜	26⅜	
Aquitaine	120	$15½	15½	15½	— ⅛
Argosy	5000	7½	7½	7½	— ½
Args 250 p	25	$31¼	31¼	31¼	
Args 260 p	225	$34¼	34¼	34¼	
Asamera	6550	$12⅝	12	12⅜	+ ⅜
Ashland C	500	$11½	11¼	11¼	— ¼
Atco A	3400	$17½	17¼	17½	+ ⅛
Atl C Cop	235	24½	24½	24½	
Ato Hard A	300	$12⅝	12⅝	12⅝	
BC Sugar A	1270	$25⅞	25¾	25¾	— ⅛
BP Can	13570	$13	12⅝	13	+ ⅛
Bad Boy	900	205	200	200	
Banister C	400	$11½	11½	11½	— ⅛
Bank BC	215	$23¾	23¾	23¾	
Bank Mtl	4449	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
Bank N S	12096	$19¼	19	19	— ¼
Bankeno	1920	145	136	145	+10
B Cdn Nat	2750	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Bartaco	400	155	150	150	—15
Baton B	220	$8¾	8¾	8¾	
Bell Can	114939	$51⅞	51⅛	51⅞	+ ⅝
Bell A pr	334	$51⅜	51	51⅜	+ ⅜
Bell B pr	275	$52	52	52	+ ¾
Bell C pr	450	$28½	28⅜	28½	
Bell D pr	1640	$52½	52	52½	+ ½
Bell 2.28	3775	$28⅛	27⅞	27⅞	— ⅛
Bell 1.80	3125	$21⅞	21⅝	21⅞	+ ⅛
Bell Can W	31155	$6⅝	6	6⅛	+ ½
Beth Cop A	650	$12⅝	12⅝	12⅝	
Biltmo A p	200	335	335	335	
Blakwod A	900	370	370	370	
Block Bros	650	$6½	6½	6½	
Bovis Cor	10000	72	67	67	— 3
Bow Valy	13000	$19½	19⅛	19¼	+ ⅛
Bralor Res	13600	360	350	360	+10
Bramalea	300	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Brameda	6700	125	125	125	+ 2
Brascan A	41733	$13⅛	12½	13⅛	+ ¾
Brscn 8½	200	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
Brenda M	100	$9	9	9	
Bridger	8733	$8⅜	8⅛	8⅛	— ¼
BCFP	4036	$23¼	23⅛	23¼	+ ⅛
BC Pack B	750	$28	27⅞	28	+ ¾
BC Phone	5250	$13⅞	13⅝	13¾	— ⅛
BCPh 6 pr	258	$72½	70½	70½	
BCPh 6.80	250	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
BCP 7.04 p	100	$22¾	22¾	22¾	— ¾
BCP 10.16 p	1320	$29	28½	28¾	— ¼
BCP 2.32 p	2575	$30¼	30	30	— ½
Broul Reef	1000	20	20	20	
Brunswk	3250	465	460	465	+ 5
Budd Auto	200	$7½	7½	7½	+ ⅛
Bulora Cor	8000	6	6	6	
Burns Fds	700	$9⅛	9⅛	9⅛	
CC Yachts	2100	350	340	340	—20
CFCN	600	$10¾	10⅜	10⅜	— ¼
Cad Frv	16720	$9½	9¼	9⅜	
Cad Frv A	z10	$18¾	18¾	18¾	
Cal Pow A	6592	$33¾	33½	33¾	+ ⅛
Cal P 4 p	z36	$48¾	48¾	48¾	
Cal P 5 p	z5	$58¾	58¾	58¾	
Cal P 10 p	630	$111¾	111	111	+ ½
Cal P 9.80	90	$109	108½	109	+ ½
Cal P 2.36	1425	$28½	28⅜	28½	+ ⅜
Cal P 8¾	25	$106¾	106¾	106¾	+ ¼
Calmor IB	z100	47	47	47	
Cam Mine	1000	44	44	44	+ 1
Camflo	500	$11	10⅞	11	
C Chib A	300	310	310	310	
Camp RL	150	$26	26	26	— ¼
Campau A	665	390	390	390	+ 5
Campau 7p	1000	$8⅛	8	8	— ⅛
Can Cem A	1200	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
CCe C p	100	$15¾	15¾	15¾	
CDC pr B	562	$102⅞	102¼	102¾	+ ½
Can Malt A	400	$21	21	21	— ½
C Nor West	4350	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
C Pakrs C	200	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
Can Perm	785	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
CPerm 6¾	800	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
CS Pete	13600	249	238	249	+ 7
Can Trust A	775	$22⅛	22	22	— ⅛
C Trust 7¼	600	$20½	20¼	20½	+ ¼
C Tung	3000	$10	9⅞	10	+ ⅛
C Cablesy	100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
C Cable w	1050	75	75	75	— 5
Cdn Cel	4510	$7	6¾	7	
CGE	1110	$22⅜	22	22	
CG Invest	400	$17	17	17	
C Hidrogas	500	165	165	165	+ 1
C Homestd	2062	$5⅞	5¾	5⅞	— ⅛
C Hydro	4530	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Cl Bk Com	18555	$22⅝	22¼	22⅝	+ ⅛
CIL	943	$18½	18½	18½	
Cl Powr A	950	$20⅜	20¾	20¾	+ ⅛
CLI Pete	6000	40	39	40	+ 4
C Merrill	4600	$14	13½	14	+ ⅜
CNat R	1500	390	390	390	—10
C Ocdental	1400	$13⅜	13	13⅜	+ ¼
C Ocdntl p	500	$28⅜	28¼	28¼	+ ⅛
CP Inve	1665	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
CP Inve pr	345	$35½	35¼	35¼	— ¼
CP Ltd	8297	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
CPL A p	240	$9¾	9¾	9¾	
C Reserve	6200	$6⅛	5¾	6⅛	+ ½
Cdn Salt A	1000	$16½	16½	16½	+ ¼
Cdn Sup O	3000	$45½	45½	45½	
Cdn Tire A	28094	$36¼	35¾	36	
C Ulilties	16440	$13¾	13½	13¾	
CUtil 6 pr	z10	$72	72	72	
CU 10¼	915	$29⅜	29⅜	29⅜	— ¼
C Util 9.24	400	$28¼	28⅛	28⅛	
C Util w	232	455	455	455	+ 5
C Vickers	z25	$17¾	17¾	17¾	
CWN 5½ p	100	$13¼	13¼	13¼	
Canbra	500	350	350	350	
Canray	750	96	96	96	
Canron	275	$22¾	22½	22½	
Capit Div	5450	42	40	40	+ 2
Carl OK	1995	285	285	285	
Carl B p	958	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Carma A	1100	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Carrier JD	300	119	119	119	+ 4
Cassiar	8980	$9	8⅞	9	
Cassidy L	100	410	410	410	+10
Casidy A p	100	$6¾	6¾	6¾	
Celanese	1750	330	325	330	+ 5
Cent Pat	200	105	105	105	— 1
Chieftan D	2500	$11⅝	11⅛	11⅝	+ ½
Chieftain p	920	$56½	56½	56½	+ ½
Chimo	z300	84	84	84	
Chrysler	861	$17¾	17⅝	17⅝	
CHUM B	100	$8	8	8	
Coin Lake	z500	5	5	5	
Coles Book	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Comb Ins	160	$15	15	15	— ¾
Comb Met	z250	9	9	9	
Cominco	5215	$34	33¾	34	+ ⅛
Cominco A	100	$28½	28½	28½	— ⅛
Com Cap	1900	425	420	425	+15
C Holiday I	1800	385	380	385	
Coniagas	1000	45	45	45	
Con Chm A	1100	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅜
Con Bath A	1171	$23¾	23	23	— ¾
Con Bath p	2270	$17⅞	17¾	17¾	
C Bath 68 w	z15	$6¼	6¼	6¼	V
Con Bldg	9910	280	272	280	
Con Fardy	4275	295	290	290	— 5
C Durham	2500	80	80	80	— 1
C Marben	3000	60	60	60	+ 3
C Morisn	2600	140	138	140	+ 4
C Rexspar	1000	96	96	96	+ 2
Con Textle	600	180	175	175	— 5
C West P	100	400	400	400	
Con Distrb	800	288	281	281	+ 1
Cons Gas	8932	$15½	15⅜	15⅜	
Con Gas A	z5	66	66	66	
Con Gas D	200	$23¼	23¼	23¼	
Conwest	800	445	440	440	—10
Cop Fields	400	235	235	235	+ 5
Corby vt	1005	$18¾	18⅜	18⅜	— ⅛
Corby B	235	$17	16⅝	16⅝	— ⅜
Cornat Ind	1600	$5	490	5	+15
Corp Food	300	$14⅜	14	14⅜	+1⅜
Coseka R	4800	445	435	445	+15
Costain R	600	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Craigmt	550	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Crain R L	1000	$8½	8½	8½	
Crestbrk	200	350	340	340	—10
Crwn Life	430	$48	48	48	+ 1
Crown 8¾	850	$21⅜	21¼	21¼	— ⅜
C Zelrba A	100	$18½	18½	18½	
Cyprus	730	$10¼	9¾	9¾	— ¼
Daon Dev	1340	$13⅝	13½	13½	
Daon A	200	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
D Aragon	3500	24	23½	24	+ ½
Datline	z25	400	400	400	
Decca R	3100	$7⅜	7⅜	7½	+ ⅛
Denison	6151	$49⅝	49	49	— ⅜
Dicknsn	1100	375	375	375	
Discovry	z329	47	36	38	
Doman I	2500	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Dome	2500	$48	47½	48	+ ½
Dome Pete	4260	$39⅛	38¾	39⅛	— ⅛
D Bridge	855	$21¾	21½	21¾	
D Explor	z300	9½	9½	9½	
Dofasco A	1200	$23½	23¼	23¼	
Dom Store	360	$14½	14½	14½	
D Textie A	400	$7⅝	7½	7½	— ⅛
Domtar	6275	$14	13⅝	14	+ ⅛
Domtar pr	250	$12	12	12	— ⅛
Dunde Pal	500	35	35	35	— 1
Du Pont	305	$123¼	123¼	123¼	— ⅛
Dylex L A	600	$7	6⅞	7	
E-L Fin	2500	$6⅞	6¾	6¾	
E-L Fin w	7000	21	21	21	
East Mal	130	215	215	215	+12
East Sul A	800	105	100	105	+ 5
Estn Prov	300	175	175	175	—55
Ego Mines	48820	85	73	85	+12
Electro A	950	215	205	215	+ 5
Exquisite	200	245	245	245	— 5
Extd wt	100	320	320	320	+ 5
Falcon C	5075	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Flbrg Nik A	848	$32¾	32½	32⅝	+ ⅜
Fed Ind A	175	$5¾	5¾	5¾	
Fidelity Tr	500	305	305	305	— 5
Fields S	300	12	12	12	
Finning T	100	$16	16	16	
Foodcrp Lt	500	$6⅞	6⅞	6⅞	
Foodex S	1100	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Ford Cnda	500	$94½	94	94½	+1½
Fraser A	900	$24	24	24	— ¾
G&H Steel	500	255	255	255	
G M Res	325	325	325	325	
GSW Cl A	z30	$5¾	5¾	5¾	
GSW Cl B	1000	$5¾	5¾	5¾	
Gaz Metr	776	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ¼
Gaz 5.40 p	z10	$56¾	56¾	56¾	
G Distrb A	z50	$5⅝	5⅝	5⅝	
GMC	845	$71⅛	70⅞	71	+ ¼
Genstar L	1955	$23¼	23	23¼	+ ⅛
Gnstar L w	900	$7½	7¼	7½	+ ½
Giant Yk	z10	$6⅛	6⅛	6⅛	
Gibraltar	3050	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Glendale	2600	120	115	115	—15
Goldund M	12000	26	25½	25½	— ½
Goodyear	z25	$12½	12½	12½	
Goodyear p	200	$33	33	33	+ 3
Granduc	1225	97	97	97	— 3
Gt Oil Sds	1515	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅛
G L Nickl	1000	70	70	70	
GL Paper	700	$25⅜	25	25	— ½
GL Pap w	2600	455	455	455	
GN Fin	840	125	125	125	
Gt W Life	200	$53	53	53	
Gt West S	1300	260	250	250	—10
G West wt	z300	62	62	62	
Greyhnd	z18	$16⅛	16⅛	16⅛	
Guar Trst	284	$8¼	8¼	8¼	
Guard Cap	260	310	310	310	
Gulf Can	1650	$25	24¾	25	+ ¼
Gulfstrem	4040	36	35	35	
Hambro C	300	385	385	385	+10
Hand Chm	100	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Hard Crp A	2900	365	355	360	— 5
Hard Crp C	600	320	320	320	—15
Harlequin	900	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Hawker A	1630	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Hayes D A	201	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Hedway A	8000	350	350	350	— 5
Homco A	4000	48	48	48	
Home A	1163	$29½	29½	29½	
Home B	120	$25¼	25¼	25¼	— ¼
H Bramor	100	150	150	150	
Howdn DH	200	$6¾	6¾	6¾	
Hud Bay A	1820	$17	16⅝	16⅝	— ⅜
H Bay Co	7300	$14⅜	14¼	14¼	
HB Oil Gas	10273	$36	35¾	36	+ ¼
HB Oil G pr	z40	$37	37	37	
Husky Oil	24525	$26½	26	26½	— ⅛
Husky B pr	z25	$38¼	38¼	38¼	
Hydra Ex	8400	20	17	17	— 3
Hy's Ltd	625	195	195	195	
IAC	14820	$16	15¾	16	
IU Intl	6870	$13¼	13	13	— ⅛
IWC Com	1500	148	146	148	+ 1
Imasco A	150	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅛
Imp Oil A	20684	$19⅞	19½	19¾	+ ¼
INCO A	12278	$28⅜	27⅜	28¼	+ ⅜
Indal	1080	$8½	8½	8½	
Inglis	z50	$12	12	12	
Inland Gas	1945	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
Inter-City	7750	$6¼	6⅛	6⅛	
Inter C B p	100	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Inter C B w	1900	365	360	360	— 5
Int Div	520	140	140	140	
Intrmetco	100	$6	6	6	
IBM	169	$263½	260	260	+1½
Int Mogul	2010	245	240	245	
I Mogul A	200	$12	11¾	12	
Interpool	1700	$19	18¼	18⅞	+ ⅜
Int Pipe A	9005	$14⅝	14⅜	14½	+ ⅛
Ipsco	2533	$15¼	15	15¼	+ ¼
Inv Grp A	1050	$7	6⅞	7	+ ¼
Inv Grp S p	275	$15⅜	15⅜	15⅜	— ¼
Irwin T A	100	235	235	235	+10
Island Tel	400	$12¾	12¾	12¾	
Ivaco A	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Jannock	675	$9	9	9	
Jannock A	225	$14½	14½	14½	+ ¼
Jannock B	700	$14⅛	14	14⅛	
Jannock D	200	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Janoc 6 p	z25	$77	77	77	
Joliet	z700	5	5	5	
Joutel	19500	17	16½	17	+ ½
K-Tel Intl	133	435	435	435	—40
Kaiser Re	3025	$14	13⅜	13¾	— ⅛
Kam Kotia	19300	71	67	71	+ 5
Kaps Tran	600	70	70	70	
Keen Ind	z300	55	55	55	
Keeprite B	z20	$9¾	9¾	9¾	
Kenting	z50	$24⅞	24⅞	24⅞	
Kerr A A	4760	$14	13¾	13¾	— ⅝
K Anacon	1266	15	15	15	— 1
Koffler A	20800	$5	5	5	
Koffler A p	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
La Luz	600	$7½	7½	7½	+ ¼
Labatt A	7047	$18¼	18	18¼	+ ⅜
Lab Min	z25	$33⅜	33⅜	33⅜	
Lacana	7700	435	420	425	—10
Laidlaw A	100	$7	7	7	
Laidlaw B p	600	$5⅞	5⅞	5⅞	
LOnt Cem	100	335	335	335	
L Shore	z106	210	208	210	
Lau Fin	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Lau Fn 140	z60	$18½	18½	18½	
Lau F 2.00	z75	$24⅞	24⅞	24⅞	
Leigh Inst	11450	325	320	320	+ 5
Liberian	820	$13¼	13	13¼	+ ¼
L L Lac	1419	145	142	142	— 3
Livingsto	100	$13½	13¼	13¼	+ ¼
Lob Co A	600	350	350	350	+10
Lob Co B	300	345	340	340	
Lob Co pr	200	$26	26	26	
Lob Ltd Ap	1100	$17¼	17	17¼	+ ¼
Lob Ltd Bp	200	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ¼
Lochiel	1200	134	133	133	— 2
Loeb M	300	420	420	420	
Lost River	16100	120	100	118	— 2
Lytton M	1050	36	36	36	+ 1
MEPC	4900	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
MICC	350	$8⅝	8⅜	8⅜	— ⅛
MICC A	200	$27⅝	27½	27⅜	+ ¼
Mclan H A	600	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅜
MB Ltd	1656	$20⅛	20⅛	20⅜	
Madsen	z100	53	53	53	
Magna Int	200	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Magna A	200	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ¼
Magnetcs	z200	51	51	51	
Maislin I	300	210	210	210	+20
MajstcWil	2000	260	256	258	+ 2
M Lf Gard	100	$23	23	23	— ½
M Lf Mills	500	$35⅛	35⅛	35⅛	+ ⅜
Marcana	1833	12½	11½	12½	
Maritime	427	$20⅝	20⅜	20⅝	+ ¼
Mar T 940	100	$11½	11½	11½	
Markel F	z50	$5	5	5	
Mass Fer	13740	$21⅜	20⅜	21¼	+ ⅜
Mas F A	1960	$28	27¾	27⅞	
Mas F B	1540	$28⅜	28⅛	28¼	— ⅛
Matgmi A	400	$13¼	13	13¼	+ ½
Mc Adam	3600	26	25	26	+1½
McGraw H	200	$5½	5⅜	5⅜	— ¼
Mc Intyre	150	$33½	33½	33½	
McLaghlin	614	$5	5	5	
Melcor	300	$6⅜	6¼	6⅜	+ ¼
Mentor	8600	270	262	270	+10
Mercantil	2060	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Merland E	3600	460	445	460	+15
Met Stor A	300	$11¼	11¼	11¼	
Met Stors p	211	$14⅜	14⅜	14g	+ ⅛
Mex LP pr	z100	435	435	435	
Mindustrl	1200	$6	5⅝	5⅝	— ⅜
Minrl Res	500	135	135	135	+ 4
Moffat A	100	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
Molson A	2000	$16½	16½	16½	— ⅛
Molson B	z85	$14¾	14½	14½	
Mon Inv	11700	$5¼	5¼	5¼	— ½
Moore	9990	$32	31¾	32	
Multi Acc	3233	290	285	290	+15
Murphy	3315	$8⅜	8¼	8¼	+ ¼
Mymar M	1000	75	75	75	+ 1
NBU Mine	4700	115	110	115	+ 5
NaChrs I	1200	$5¾	5¾	5¾	
Nabrs Dlg	400	$17½	17½	17½	
Nat Pete	3500	41	40	40	— 4
Nemco	8000	192	190	192	+ 2
Neonex	3300	205	199	205	+10
NB Tel	2147	$19¼	19	19¼	+ ⅜
NB Tel 1.85	200	$21⅜	21⅜	21⅜	—1¼
N Dimens	8000	92	88	88	+ 1
N Kelore	3500	18½	18	18	
N Provid D	4000	15	15	15	
N Senator	2000	9	8	8	— 1
N York Oil	3100	130	123	123	—12
Nfld LP A	675	$13	13	13	
Nfld Tel	750	$7⅞	7¾	7¾	
Nfld Tel A	655	$17⅜	17½	17⅝	—1⅛
Nfld Te 885	z10	$21¾	21¾	21¾	
Noranda A	17595	$27½	26⅜	27	
Norbaska	500	22	22	22	
Norcen	15070	$11½	10⅞	11	— ⅛
Norcen B	685	$19¼	19	19	— ½
Norcn 150	2300	$19¼	18¾	19	
Norlex	5000	8	8	8	+ 2
NC Oils	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Nor Ct 270p	z75	$33½	33	33½	
Nor Tel	1601	$32	31¼	31¾	— ⅜
N Tecm B w	1212	$12½	12	12	
Northgat	10575	425	415	425	+ 5
NS Savngs	600	$14¼	14⅛	14⅛	— ¼
Nowsco W	900	$25	24¾	25	— ¼
Nu-Wst A	1700	$12⅜	12½	12½	— ⅛
Nudlama	z250	16	16	16	
Numac	2825	$10⅞	10⅛	10⅞	+ ¼
OPI A	2850	$7¼	7¼	7¼	
Oakwood P	4800	140	136	136	— 6
Obrien	7300	108	106	108	
Ocelot A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Ocelot B	5100	$8½	8⅛	8½	+ ⅛
Orchan A	1000	218	218	218	— 2
Oshawa A	78550	$5	475	490	+20
Oshawa w	2000	9	9	9	+ 3
Osisko	1000	22	22	22	— 1
Oxford A	400	$12⅛	12⅛	12⅛	
Pac Coper	3000	123	123	123	
Pac Pete	22677	$27¾	27⅜	27¾	
Page Pet	500	260	260	260	
Paloma P	1005	300	300	300	
Pamour A	1738	325	320	320	
Pan Centr	z312	63	47	47	
PanCan P	1300	$26½	26½	26½	
Patino N V	4122	$19¾	19½	19¾	
Paulin A	200	310	310	310	— 5
Pe Ben O	1000	320	315	320	+15
Pembina	300	400	400	400	
Penningtn	2000	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
P Dept S	z30	$6⅝	6⅜	6⅝	
P Jewl D	z16	450	450	450	
Petrol	3300	204	201	201	— 4
Peyto Oils	2700	$6¾	6⅝	6⅝	+ ⅛
Pine Point	920	$32⅛	32⅛	32⅛	
Place G	3000	45	44	45	— 1
Placer	1200	18	18	18	— ¼
Plysr 840	400	$26⅛	26½	26½	— ¼
Pop Shops	20498	$6¾	6⅜	6¾	+ ⅜
Pow Corp A	1325	$8	7¾	7¾	— ⅛
Prairie Oil	500	$9¼	9¼	9¼	
Preston

Selon Bernard Landry

Québec ne songe pas à nationaliser l'épargne

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec ne songerait pas à nationaliser le secteur de l'épargne. C'est en tout cas ce que portent à croire les propos tenus par le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, au cours d'une interview accordée à la Presse canadienne.

"Non vraiment pas, a assuré le ministre, on ne s'en va pas vers ce genre de modifications radicales." "Pour l'instant, a-t-il précisé, nous sommes à la phase de connaissance des mécanismes. J'ai souvent dit que je ne croyais pas aux lourds appareils centralisés et autoritaires, et encore moins pour l'épargne que pour d'autres choses."

M. Landry a indiqué que son gouvernement poursuit actuellement une étude des circuits d'épargnes. "Par la suite, a-t-il dit, nous aurons des mesures tendant à inciter la maximisation de la présence de ces épargnes sur notre territoire."

"Mais, a répété le ministre d'Etat au Développement économique, il ne faut ne rien attendre du côté centralisation des décisions et côté autoritarisme."

M. Landry a reconnu l'efficacité du Mouvement Desjardins qui "est, dit-il un immense collecteur d'épargnes" et de la Caisse de dépôts et de placements du Québec. "Et cela, a-t-il observé, marche bien parce que cela jouit d'une immense autonomie. Pour le Mouvement Desjardins cela va de soi, ce n'est pas du tout étatique. Pour la Caisse de dépôts, c'est étatique, mais le gouvernement a été suffisamment prudent avec cette institution pour ne pas aller lui dicter ses volontés à court terme. Et c'est un esprit qui nous plaît et qu'on a l'intention de conserver."

En ce qui a trait spécifiquement aux épargnes réalisées dans le secteur de l'assurance, le ministre québécois indique que son gouvernement "songe dans un premier temps à connaître le phénomène". "Il est normal pour un Etat, a-t-il souligné, de savoir ce qui se passe sur son territoire."

Après avoir observé que les autres provinces du Canada sont déjà orientées "dans cette voie-là, "M. Landry a déclaré: "J'ai le regret de vous dire que pour ce stade-là, on ne sera pas vraiment innovateur. On va commencer par regarder attentivement. Et ensuite, on verra dans les paramètres que je vous ai dits: nous n'aurons pas de politiques autoritaires et décentralisées."

Par ailleurs, le ministre, auquel le Conseil des ministres avait confié la préparation des travaux de la Conférence des agents économiques et sociaux Sommet économique tenue à La Malbaie à la fin du mois dernier, a évoqué les grands dossiers qui se trouvent actuellement sur sa table de travail.

"Premièrement, a-t-il dit, ces dossiers se regroupent dans un ordre cohérant qui s'appelle la stratégie de développement économique."

"Celle-ci, a-t-il poursuivi, consiste à étudier de concert une série de dossiers sectoriels en faisant la relation entre les uns et les autres."

"Donc, a encore dit M. Landry, nos préoccupations touchent l'industrie des pâtes et papiers, touchent l'industrie agro-alimentaire, touchent la sidérurgie et les industries en aval de la sidérurgie, c'est-à-dire, la construction mécanique, la fonderie spécialisée, touchent aussi des phénomènes plus généraux au service de l'économie comme une connaissance approfondie du degré de productivité, comme une maximisation des effets découlant de l'accumulation de l'épargne."

"La stratégie économique, a continué le ministre, est en train de se concevoir, secteur par secteur, en faisant les relations entre eux et c'est cela notre obsession". Le maître d'oeuvre de la politique économique péquiste reconnaît qu'il lui arrive de "faire du cas par cas, surtout quand c'est des gros cas".

"Mais, a-t-il observé, ce n'est pas la vocation du ministre d'Etat au Développement économique de faire du cas par cas. Mes camarades sectoriels s'occupent de cela actuellement très bravement et j'ai le plus grand plaisir à travailler avec eux et je crois que c'est réciproque. Mais il ne faut pas que j'aille marcher dans leurs platebandes et ils comprennent que mon rôle est un rôle de coordination".

Le ministre d'Etat s'est déclaré en mesure de percevoir déjà ce que sera la stratégie de développement économique. "Je vois, a-t-il dit, l'industrie des pâtes et papiers qui se ré-équipe avec notre aide dans des ententes de développement. Je vois cette industrie passer des commandes à une autre branche de l'industrie qu'on veut développer et qui est celle de la sidérurgie et de la construction mécanique.

"Je vois l'industrie de l'amiante qui transforme davantage ici et ce faisant, détermine une activité plus importante dans une région en particulier, la région de l'amiante, et a des effets sur le transport et la recherche.

"C'est comme cela, a conclu le ministre d'Etat au développement économique, qu'à l'étude des diverses activités sectorielles, fait des ponts entre les unes et les autres".

Le salaire minimum n'est pas un outil de politique sociale

"Le salaire minimum n'est pas un outil de politique sociale" a déclaré hier le Conseil du Patronat, dénonçant ainsi la hausse à $3.15, du plancher de la rémunération au Québec.

Le CPQ dit ne pas accepter la thèse du ministre du Travail — thèse déjà développée sous l'ancien gouvernement dans le "rapport Castonguay" — et selon laquelle le salaire minimum devrait pouvoir assurer un revenu convenable à une famille de trois enfants.

Les deux raisons invoquées par l'organisme patronal sont que:

- C'est aux politiques sociales du gouvernement, non à la rémunération des entreprises, qu'incombe la responsabilité de garantir un revenu minimum décent à tous.
- Le rapport Castonguay lui-même démontre que les caractéristiques moyennes d'un employé au salaire minimum ne correspondent justement pas au profil d'une famille de cinq personnes: 64% des travailleurs au salaire minimum sont des célibataires, 44% travaillent à temps partiel, ils ont moins de 25 ans dans plus de la moitié des cas, et 70% sont des femmes.

La décision du ministre du Travail de porter le salaire minimum à $3.15 le 1er juillet prochain est une décision à caractère purement social et politique: "elle n'est pas fondée sur la réalité économique du Québec", proteste le CPQ.

L'organisme commente encore qu'"il s'agira du plus haut salaire minimum au Canada et aux Etats-Unis, alors que la situation économique québécoise n'est pas ce qu'il y a de meilleur, que nos salaires sont déjà très compétitifs, notamment avec l'Ontario, pour une productivité inférieure, que notre taux de chômage tourne autour de 10%. Une telle hausse ne pourra qu'avoir un effet négatif sur la situation concurrentielle de plusieurs de nos secteurs économiques avec les provinces voisines et plusieurs états américains".

Pour le président de la FTQ cependant, l'indexation du salaire minimum devrait s'accompagner d'un rattrapage substantiel. Pour que le salaire minimum corresponde à un minimum décent, il aurait dû être de $4.35 l'heure en août 1976, selon les trois centrales syndicales québécoises. "Il saute aux yeux qu'avec un salaire de $3.15, même indexé, un travailleur ne peut pas vivre décemment. C'est pourquoi la FTQ exige toujours un rattrappage substantiel pour hausser le salaire minimum à un niveau acceptable", a noté le Président de la FTQ.

M. Laberge a poursuivi: "le patronat jettera sans doute les hauts cris contre la décision du gouvernement d'indexer le salaire minimum en brandissant l'épouvantail des pertes d'investissements. Nous réaffirmons qu'il est inacceptable de subventionner des entreprises en acceptant qu'elles versent des salaires de famine à leurs employés. Nous croyons que les protestations du patronat ne servent qu'à camoufler le fait que de nombreuses entreprises font leurs profits sur le dos du cheap labor".

"D'autre part, nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que le salaire minimum est violé systématiquement par les entreprises où il n'y a pas de syndicat", a conclu M. Laberge.

Pour construire son aciérie à Longueuil, la compagnie QSP avait reçu l'aide des gouvernements provincial et fédéral et avait emprunté à court terme auprès des banques. Le marché mondial de l'acier ayant diminué, QSP ne pouvait plus respecter les échéances bancaires.

La Banque Royale met fin à l'agonie de QSP

La longue agonie de l'aciérie de Longueuil, la Quebec Steel Products (QSP), a pris fin hier lorsque la Banque Royale a révoqué ses prêts.

Dans un bref communiqué, la Banque royale a annoncé qu'elle avait pris possession des actifs de la compagnie et se proposait de trouver le plus rapidement possible des acheteurs.

Les employés ont reçu hier leurs salaires et recevront dans un délai d'une semaine environ les autres sommes d'argent qui pourraient leur être dues.

Il restera quelques employés à l'aciérie afin de la préparer à la vente et liquider l'inventaire des produits déjà commandés.

Cette aciérie, propriété de la famille Josephson, était menacée de banqueroute depuis plusieurs mois. En fait, depuis deux ans, la compagnie terminait ses bilans financiers avec des pertes d'exploitation de près de $17 millions. Les perspectives pour 1977 ne s'annonçaient pas plus heureuses.

QSP avait tenté des démarches demeurées infructueuses auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir une garantie de prêt de $7 millions qui lui aurait permis de refinancer, avec des capitaux frais de la Banque Royale et de la Banque canadienne nationale pour un montant de $12 millions, des dettes s'élevant à $62 millions. QSP escomptait repousser les échéances d'une dette de $42 millions par une conversion en une dette à plus long terme.

Et le gouvernement fédéral ($2.1 millions) et la Société de développement industriel du Québec ($3.2 millions) avaient investi des capitaux dans cette entreprise en 1974.

M. Gerald Josephson, président de la compagnie, demeurait optimiste en mars dernier malgré les difficultés financières. Les commandes se maintenaient au-dessus de 100,000 tonnes par an bien que l'aciérie ait une capacité de production de 300,000 tonnes. L'an dernier, elle avait produit 120,000 tonnes et l'on s'attendait à ce qu'elle atteigne cette année 170,000 tonnes.

Dans un geste de désespoir en avril dernier, QSP persuadait ses 500 employés de prendre des vacances anticipées. La compagnie devait faire face à un inventaire invendu considérable, son plus gros client, la société Thyssen AG, ayant lui-même cessé ses achats à cause des contraintes du marché mondial de l'acier.

Aux États-Unis

Le chômage tombe en dessous de 7%

WASHINGTON (AFP) — La hausse des prix de gros s'est nettement ralentie en mai aux Etats-Unis tandis que le taux de chômage est tombé en-dessous de 7% de la population active pour la première fois depuis deux ans et demi.

Les statistiques publiées hier par le département du Travail indiquent que les prix de gros ont progressé de 0.4% le mois dernier, leur augmentation la plus faible depuis 10 mois et que le taux de chômage est tombé à 6.9%, comparé à 7% en avril. Elles traduisent un assainissement de la conjoncture, surtout sur le front des prix, et constituent donc un encouragement pour l'administration Carter, note-t-on dans les milieux économiques.

Le ralentissement de la hausse des prix de gros est certainement l'élément le plus encourageant, ajoute-t-on dans ces milieux. Ces prix, comme les prix au détail d'ailleurs, avaient augmenté à un rythme annuel de l'ordre de 10% pendant les quatre premiers mois de l'année, faisant craindre une rechute inflationniste.

Le ralentissement a été dû principalement aux prix des produits agricoles qui ont diminué de 2,3 pour cent après avoir augmenté de 3,4 pour cent en avril. La hausse des prix des produits industriels s'est toutefois ralentie elle aussi, tombant de 0,6 à 0,4 pour cent. L'indice des prix de gros, basé 100 en 1967 s'est établi à 195,2 pour le mois.

Les Caisses Pop appuient la réforme Payette

Journée chargée hier à Québec pour le ministre des Consommateurs, Mme Lise Payette, qui a vu son projet de réforme appuyé par les courtiers et le Mouvement Desjardins tandis que la FTQ rejoignait les rangs des partisans de la nationalisation totale de l'industrie de l'assurance automobile.

Le Mouvement Desjardins, qui possède d'ailleurs sa propre compagnie d'assurances générales, s'est attaché à souligner les "aspects novateurs de la réforme Payette". Fidèle à son diéal de coopération, le mouvement des Caisses populaires a suggéré au ministre de mettre en place des mécanismes de participation des assurés eux-mêmes à l'orientation et aux progrès de la réforme de l'assurance automobile. Il a ainsi laissé entendre qu'on pourrait créer un "comité consultatif de l'assurance automobile" et faire en sorte que le texte intégral de la police d'assurance soit davantage vulgarisé.

Au chapitre de la prévention des accidents, la Fédération du Québec des Caisses populaires Desjardins souhaite qu'on s'attaque résolument à cette question en adoptant, au plus vite, les diverses mesures suggérées dans l'énoncé de politique générale de Mme Payette: meilleure formation des conducteurs, vérification périodique des véhicules, amélioration de la réglementation routière, etc.

Au chapitre de la "compensation des dommages corporels", la Fédération des Caisses populaires reconnaît que le régime proposé comporte des avantages importants pour l'ensemble de la population, tout en espérant que l'exercice du droit d'appel des décisions prises par la Régie "permettra une révision rapide de la décision initiale, et cela par des personnes joignant la compétence à la plus grande impartialité".

En ce qui a trait au financement du régime, la fédération est d'avis qu'il "faudra recourir à une combinaison de différents modes de financement" (prime de revenu, prime sur l'essence, prime à l'immatriculation), "vraisemblablement en retenant comme point de départ une prime sur le revenu".

Cette approche permettrait, selon la Fédération, de répartir le plus équitablement possible le coût du régime sur l'ensemble des assurés.

D'autre part, le Mouvement Desjardins, est préoccupé de la façon dont sera constituée et administrée la "Corporation des assureurs", organisme suggéré par le ministre pour coordonner le secteur privé de l'assurance-automobile.

— La Fédération insiste auprès du ministre pour que les sociétés québécoises d'assurance soient représentées majoritairement au sein du conseil d'administration,

— Elle recommande également que soient prévues, "non seulement une formule de distribution des risques qui ne trouvent pas preneur, mais aussi une formule de répartition équitable entre tous les assureurs, d'une partie des risques assumés dans les régions où l'expérience d'assurance est mauvaise".

— Enfin, pour que les sociétés d'assurance québécoises puissent répondre adéquatement aux exigences de la réforme, se développer normalement et augmenter leur capacité de souscrire de nouveaux risques, sans dépendre exclusivement de la sousciption de capital additionnel, la Fédération affirmé que "l'effet restrictif de ce qu'il est convenu d'appeler le "test de solvabilité" pourrait être réduit — sans pour autant porter atteinte à la protection des assurés — en permettant aux assureurs, par exemple, d'émettre des "débentures subordonnées" ou des "billets en sous-ordre".

Quant aux courtiers d'Assurances, ils sont venus offrir à Mme Payette leur "collaboration inconditionnelle" à l'analyse et à la mise en application du futur régime d'assurance. Le président de l'Association des Courtiers d'assurance du Québec a cependant ajouté que cette réforme sera valable dans la mesure où le gouvernement mettra toute l'insistance voulue à améliorer les conditions de la sécurité routière au Québec.

Quant aux vendeurs de motocyclettes, ils sont venus se plaindre que les difficultés de plus en plus grandes d'assurer une motocyclette au Québec ont provoqué un effondrement de leur volume d'affaires. Il ne serait guère plus possible d'assurer un jeune conducteur de moins de 21 ans, a affirmé le porte-parole de leur association. Les ventes de motocyclettes ne représentent plus que 25% de l'ensemble des ventes de véhicules motorisés au Québec en 1976, alors qu'ils en représentaient 43.6% en 1972. Pendant cette même période, les ventes de motos, dans le reste du Canada, augmentaient de 11%.

Quant à la FTQ, tout en reconnaissant que le projet de Mme Lise Payette constitue un "immense progrès", elle déplore que le gouvernement se contente en quelque sorte d'une demi-mesure.

L'assurance obligatoire pour les dommages corporels, le principe du no-fault appliqué aux blessures corporelles, l'indemnisation directe des dommages matériels sont des améliorations importantes. Cependant, nous sommes profondément sceptiques devant le refus du Gouvernement d'étendre l'étatisation et le principe du "no-fault" à la couverture des dommages matériels", souligne le mémoire.

La FTQ s'élève tout particulièrement contre le fait, qu'en laissant à l'entreprise privée la couverture des dommages matériels, le gouvernement lui laisse 60% du marché de l'assurance-automobile. "Avec l'assurance obligatoire pour les dommages matériels causés à autrui, l'Etat fait littéralement cadeau de la plus grande partie de nos primes à des compagnies privées qui siphonent honteusement l'épargne collective des Québécois depuis trop longtemps. Ceci est tout simplement inacceptable", a affirmé le secrétaire-général de la FTQ.

Selon la FTQ, les avantages d'un régime public complet sont beaucoup plus importants que les problèmes que causerait sans doute la mise en route d'un tel régime. Parmi les avantages d'un régime public complet, la FTQ insiste sur la réduction considérable des frais d'administration, sur l'utilisation des bénéfices au seul profit des assurés, sur la couverture complète et juste de tous les dommages, sur l'arrêt définitif de l'exportation des épargnes, sur la baisse possible des primes comme le démontrent toutes les expériences étrangères, sur l'universalisation plus facile du principe du "no-fault"...

D'autre part, la FTQ propose que les modes d'indemnisation pour blessures corporelles soient révisés "en tenant compte davantage des charges familiales afin d'introduire un peu plus d'égalitarisme dans le versement des indemnités".

En ce qui concerne enfin le financement du régime la FTQ rejette carrément une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers qui sont déjà surtaxés. Elle encourage fortement le gouvernement "à étudier la possibilité d'imposer une contribution au Fonds de la future régie de l'assurance-automobile à tous les concessionnaires de compagnies d'automobiles et à toutes sociétés pétrolières qui opèrent au Québec, au prorata de leur chiffre d'affaires dans la province".

Multiple Access triple ses gains

Multiple Access Limitée a annoncé hier des revenus et des profits records pour l'année terminée le 31 mars 1977.

Les revenus de télédiffusion ont augmenté de 17.7% et les revenus d'informatique de 20.2% pour une augmentation combinée de 18.8%.

Les revenus ont augmenté de $42,752,000 pour l'année fiscale 1977 comparativement à $35,993,000 l'année précédente.

Le profit net pour l'année, avant les postes extraordinaires, s'est élevé à $1,700,000 comparativement à $668,000 pour l'année précédente. Après les postes extraordinaires, le profit net s'est élevé à $2,161,000 comparativement à une perte de $245,000 après avoir donné effet à la radiation d'un investissement dans une compagnie aux Etats-Unis l'année précédente.

Le profit par action, avant les postes extraordinaires, se chiffre à $0.58 comparativement à $0.23 pour l'année fiscale 1976.

L'assemblée annuelle aura lieu à Montréal au mois de juillet.

bénéfices

Price Co.: pour les trois mois qui se sont terminés le 31 mars dernier, $1,776,000 — 17 cents l'action, contre 3,572,000 — pas de chiffres pour l'action.

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Modula inc.
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

Faites comme John Cabot
Appelez-nous au 1-800-565-7180, sans frais,
et demandez votre guide-vacances de la Nouvelle-Ecosse.
LA NOUVELLE-ÉCOSSE
Le paradis maritime du Canada Atlantique

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA ET L'UNITÉ, BANQUE DU CANADA

En conformité de la Loi sur les banques, Statuts du Canada, 14-15-16 Elizabeth II, chap. 87, avis est par les présentes donné que La Banque Provinciale du Canada et L'Unité, Banque du Canada ont l'intention de demander au gouverneur en conseil d'approuver le contrat de fusion intervenu entre elles le 13 mai 1977.

Montréal, le 13 mai 1977.

Le président de La Banque Provinciale du du Canada,
MICHEL BÉLANGER

Le président de L'Unité, Banque du Canada,
T.L. AVISON

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

La Citière
Des vacances à vie.

Aux portes de Montréal.

Vous cherchez l'endroit idéal où vivre autour de Montréal et vous commencez à désespérer?

Vous avez trouvé une maison splendide... à 28 milles de votre lieu de travail.

Vous avez trouvé un tennis et un golf de rêve... mais une maison de cauchemar.

Vous avez trouvé un magnifique petit coin de verdure près d'un lac... mais il vous aurait fallu reconstruire la maison.

La perfection est difficile à trouver... ou plutôt, elle l'était. Il existe maintenant de luxueuses maisons d'architecture inédite, situées dans un environnement de rêve près d'un lac, d'un golf et d'un tennis... aux portes de Montréal. Bienvenue à La Citière.

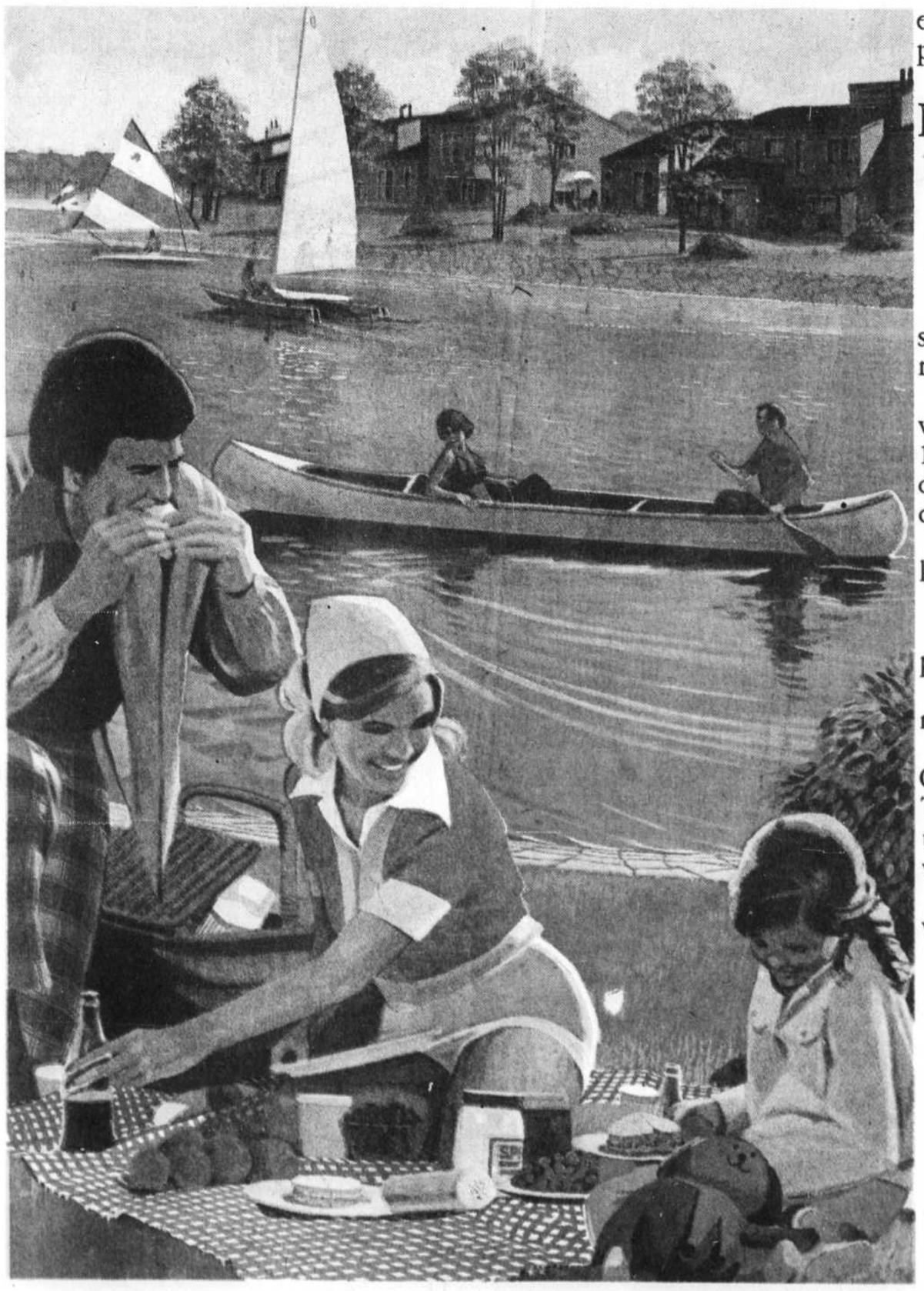

Voile, golf, tennis, à une courte promenade de chez vous.

Vivre à l'air pur, profiter de plusieurs acres de verdure, un vrai rêve! Ce n'est pourtant qu'une partie de ce qui vous attend à La Citière.

Vous pourrez naviguer en petit voilier, en canoë ou en chaloupe sur son joli lac situé tout près des maisons.

Vous pourrez marcher jusqu'au golf pour vous y mesurer à un 18-trous plein de surprises.

Vous pourrez jouer au tennis, aller à bicyclette, vous promener dans nos sentiers de verdures et trouver facilement un petit coin paisible où pique-niquer avec votre famille.

Pas mal, n'est-ce pas? Vous êtes emballé par la vie au grand air que vous offre La Citière... attendez d'avoir vu les maisons.

Une autre réussite des architectes de la Place des Arts.

Les maisons de La Citière sont différentes de tout ce que vous avez déjà vu.

Leur architecture inédite est l'oeuvre de Dimakopoulos et Associés. Architectes de la Place des Arts et de la future Université du Québec à Montréal, ils sont parmi les meilleurs en Amérique du Nord.

Ils ont conçu des maisons magnifiques dont la finition extérieure en cèdre naturel et l'utilisation généreuse de l'espace à l'intérieur respirent le grand air.

Vous y trouverez de nombreuses touches originales comme leurs coins à petits déjeuners lumineux avec portes-patio et balcon donnant sur le jardin, leurs salons en contrebas, leurs foyers et leurs immenses fenêtres.

Vous y trouverez aussi plusieurs "extra" comme la cuisine entièrement équipée d'appareils de marques connues, la luxueuse moquette, l'isolation épaisse qui facilite le chauffage et la climatisation, l'aménagement paysager fait par des experts, l'entrée pavée et beaucoup plus. Il n'y manque que vous!

Préparez vos vacances à vie dès maintenant. Grande ouverture le 18 juin.

Composez 659-8916 et nous serons heureux de vous fournir des renseignements plus détaillés.

Ou mieux encore, venez nous visiter avec votre famille à compter du 18 juin. Ce sera la grande ouverture de la Place d'Accueil, première phase de La Citière.

Venez vous promener autour du lac...

Essayer le golf...

Pique-niquer dans un coin paisible...

Venez visiter de fond en comble nos magnifiques maisons.

C'est simple, traversez le pont Champlain, tournez sur le boulevard Taschereau vers l'ouest jusqu'au troisième feu de circulation où vous verrez l'enseigne de La Citière.

Ce sera peut-être le début de vos vacances à vie.

Aux portes de Montréal.

La Citière

Le seul centre de loisirs où vous pouvez vivre.

Les aménagements Gulf de Laprairie Inc.
200, rue Balmoral, La Prairie, Québec (514) 659-8916

LE DEVOIR

Samedi 4 juin 1977

culture et Société

Cahier 2

Monique Mercure

l'heureuse rencontre de Rose-Aimée

par NATHALIE PETROWSKI

Elle habite dans un grand appartement éclairé du Vieux-Montréal entre ses plantes, ses affiches et les photos de ses enfants. Ces derniers jours, le téléphone sonne souvent, presqu'à toutes les demi heures, depuis cinq heures du matin jusqu'aux heures tardives de la nuit. Ça ne la dérange pas plus qu'il ne faut, bien au contraire, on la croirait ravie. Sur une table dans le salon, une gerbe de roses sommeille, vestige vieillissant d'un moment d'histoire. Ailleurs les télégrammes, les lettres traînent partout dans le désordre heureux d'une femme qui s'apprête à vivre une grande aventure.

En fait Monique Mercure ressemble étrangement à cette Rose-Aimée du film "J.A. Martin, photographe" personnage doux mais déterminé qui lui aura fait remporter le prix d'interprétation féminine à Cannes cette année. La voilà donc à un point tournant de sa vie et elle ne s'en inquiète pas plus que nécessaire, laisse les choses venir à elle sans calculer ni planifier en vue d'une grande carrière. "J'ai gagné le prix à cause de la qualité du personnage et de la connaissance de femme que je lui ai apporté, mais aussi parce que j'ai eu la chance de jouer dans un film qui ne mettait en scène que deux personnages. J'ai eu la chance de tomber sur un scénario de qualité, sur un réalisateur qui savait exactement ce qu'il voulait et qui m'expliquait carrément ce qu'il attendait de moi. J'ai gagné le prix à cause d'une équipe sympathique et chaleureuse qui m'a aidée à me laisser aller et à me sentir bien dans ma peau, c'est aussi simple que cela. Dès le début j'ai perçu un je-ne-sais-quoi de particulier, j'ai senti que le film allait être important pour nous tous. À la première lecture j'ai été emballée par le scénario, chose qui m'arrive très rarement, j'ai deviné l'intensité et la profondeur du personnage entre les lignes. Sabourin et Beaudin, les scénaristes ont vraiment réussi à saisir le portrait de la Québécoise. Ils lui ont insufflé, sens et raison d'être, en la situant dans une époque calme où rien ne peut nous distraire du personnage. Si l'histoire s'était déroulée en 1977, il aurait fallu que Rose-Aimée affronte tous les problèmes actuels, la communication, la contraception, les rôles sociaux, elle aurait été coincée par le contexte environnant et n'aurait pas pu évoluer librement devant nous, ni se dévoiler comme elle le fait. Malgré l'époque, Rose-Aimée reste un personnage très contemporain parce que c'est elle qui décide d'une façon volontaire et déterminée de rompre avec ses habitudes et d'accompagner son mari en tournée. C'est la condition de la femme qu'elle remet en question par son geste."

Après presqu'une dizaine d'années de carrière cinématographique et une quinzaine de films, Monique Mercure constate qu'elle n'a en fait joué que trois rôles principaux avec **C'est pas le temps des romans, Deux Femmes en or** et finalement **J.A. Martin, photographe.** "Dans **C'est pas le temps des romans** j'incarnais un personnage semblable, une femme qui réfléchit sur elle-même comme Rose-Aimée, sauf que Madeleine n'agit pas, reste passive, attend son mari alors que Rose-Aimée est beaucoup plus délurée." A cause des apparitions sporadiques dans ces nombreux films, elle affirme qu'elle n'avait pas encore réussi à comprendre et à exploiter le medium du film. "La plupart des films dans lesquels je tournais ne me demandaient que quelques jours de tournage. Pendant ces quelques jours, t'es nerveuse parce que tu dois donner le meilleur de toi-même en trop peu de temps, tu n'as jamais le temps de faire connaissance avec l'équipe, tu ne mènes pas le même genre de vie que tu mènes avec une troupe de théâtre avec qui tu répètes pendant deux mois. Le plateau de tournage était devenu pour moi un lieu impersonnel et angoissant. Avec **J.A. Martin, photographe,** j'ai découvert une autre facette du cinéma, j'appris ce qui signifiait un travail d'équipe. J'ai senti qu'on me faisait confiance, que parfois je stimulais les gens avec ma bonne humeur, je me suis complètement laissé aller, j'ai fait confiance aux autres.

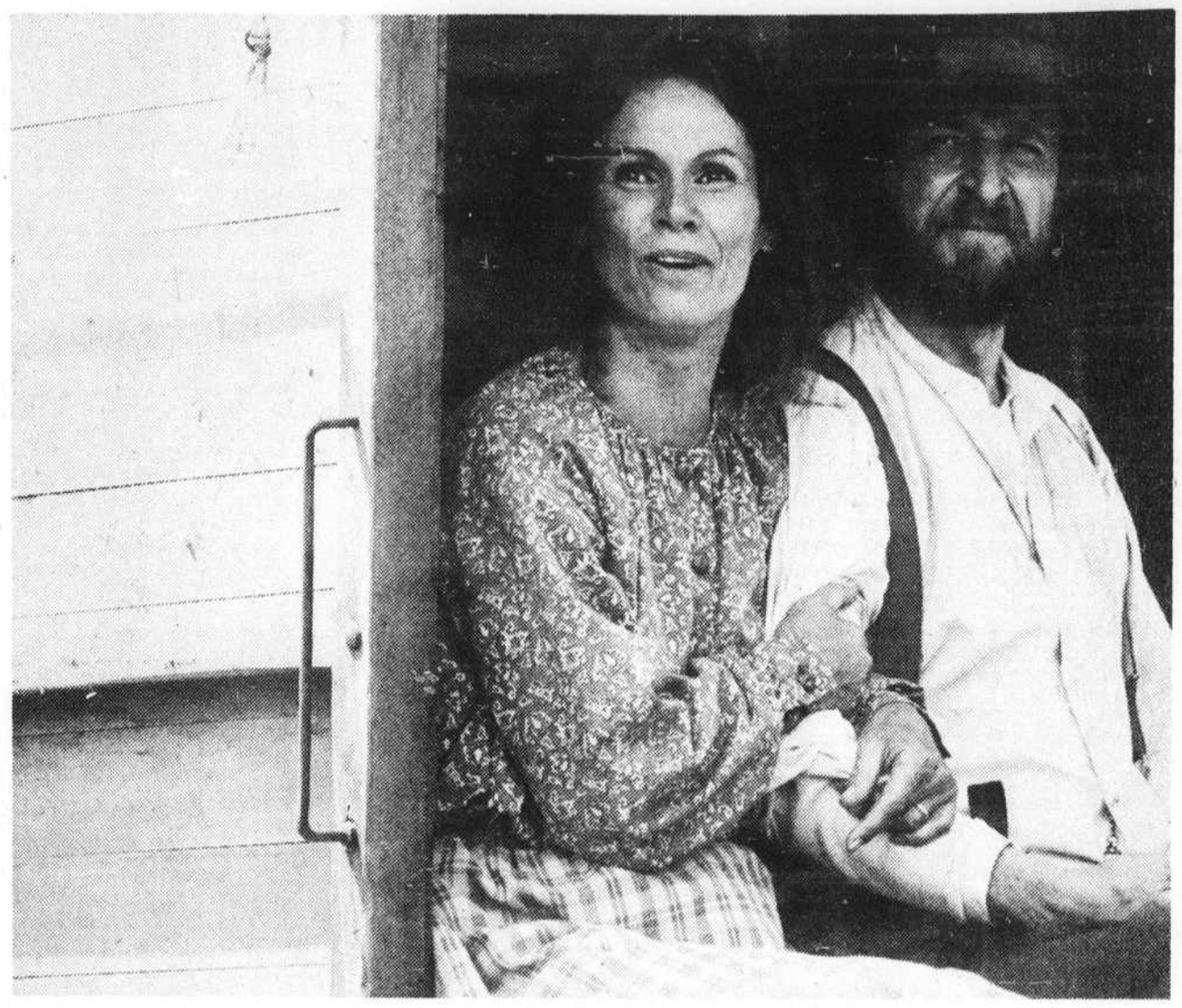

Si le film est beau et paisible c'est parce qu'il est le reflet d'un tournage sans heurts, sans crise de vedette, une tournage où chacun était motivé et voulait faire un beau film. Ces facteurs-là ont sans doute joué un rôle déterminant au niveau de mon interprétation.

Pendant qu'elle était à Cannes les 14 et 15 juin, les rumeurs allaient bon train, la presse parlait d'elle d'une façon fort élogieuse mais elle savait aussi que la compétition était plutôt serrée avec des grandes comme Irène Pappas et Sophia Loren. Sa nomination a été accepté à l'unanimité sans la moindre contestation. Monique Mercure était donc la révélation du Festival, celle que l'on découvrait pour la première fois sans savoir qu'elle existait bien avant et qu'on l'avait peut-être entrevue dans maints films québécois présentés à Cannes. "Le prix c'est important d'abord parce que ça fait énormément plaisir, que ça me rassure sur le plan professionnel et puis que ça peut éventuellement m'apporter des contrats. Mais je ne veux quand même pas me leurrer, je veux continuer à faire ce que j'aime faire, je n'ai pas tellement envie de devenir la proie facile de requins en mal de reconnaissance. Je ne suis pas intéressée à ce que la carrière prenne le pas sur la vie. Je suis disponible, j'ai envie de faire des films ailleurs avec des gens intéressants mais je refuse de faire la moindre concession. Et puis ce n'est pas parce que j'ai remporté un prix au cinéma que je veux renoncer à ma carrière théâtrale, bien au contraire, le théâtre est important pour moi parce qu'il y a d'énormes possibilités ici au Québec."

Elle aura commencé à 40 ans sans trop savoir si elle allait réussi dans le métier, un peu à l'aveuglette. Son nom est resté intact, n'a perdu aucune crédibilité malgré la publicité tapageuse autour de **Deux Femmes en or.** Le prix c'est sans doute l'accumulation de ses 40 ans, de son expérience de femme et de comédienne, c'est aussi la rencontre heureuse de gens qui ont travaillé pour faire un beau film. "**J.A. Martin, photographe** est un film important pour moi, mais aussi pour les Québécois parce qu'il les amène à réfléchir sur eux-mêmes. C'est un film sur la condition de la femme, sur le rôle des enfants, sur le couple, l'amour, c'est surtout un film en subtilités et en demi-teintes, un film qui n'éclabousse pas. Il est temps que nous cessions de montrer nos plaies et nos blessures et que nous soyons bien avec nous-mêmes." Rose-Aimée a sans doute franchi un grand pas dans cette direction-là.....

D'un chant, l'autre

par GILLES POTVIN

L'art du chant sera particulièrement à l'honneur au Québec ces prochaines semaines. D'une part, l'Institut international de musique du Canada tient à Montréal son 12ème concours annuel qui est consacré au chant. Trente-trois candidats venus de neuf pays y participent. D'autre part, une manifestation significative dans ce domaine est un Colloque sur le chant ouvert au grand public sans frais d'admission lequel se déroulera au Théâtre Port-Royal de la Place des Arts les 11, 12 et 13 juin.

Organisé par le Conseil canadien de la musique, ce colloque comprendra quatre séances publiques sous forme de tables rondes auxquelles participeront d'éminents chanteurs et pédagogues du chant, tant canadiens qu'étrangers. Les trois séances de l'après-midi, de 14 à 16 heures se termineront par une quatrième, à 20 heures, le 13 juin, alors que l'on tentera de résumer les propos tenus au cours des trois séances de l'après-midi pour en tirer des conclusions utiles.

Selon l'avis à peu près unanime des spécialistes de la voix et de l'art lyrique, le chant traverse présentement des moments difficiles et cela à l'échelle mondiale, y compris le Canada et au Québec. Bien sûr, l'intérêt et même la passion d'un certain public pour la voix humaine sous toutes ses manifestations — opéra, opérette, oratorio, récital — demeure très grand. Dans le monde entier, les spectacles lyriques se sont multipliés même si la création de nouvelles oeuvres est au ralenti. Les chanteurs de toutes catégories continuent d'attirer les auditoires mais il faut admettre que les grands, les très grands chanteurs devraient être plus nombreux à notre époque, compte tenu de l'expérience acquise au cours des dernières décennies.

Ce sont justement les causes de cette stagnation, sinon de ce déclin de l'art vocal, que tenteront d'analyser et de circonscrire les invités à ce colloque. La première séance sera surtout consacrée à la voix elle-même et à sa formation sur le plan technique. La deuxième traitera du chanteur et de sa formation musicale et artistique. La troisième aura comme thème le chanteur professionnel et sa carrière à notre époque. Quant à la séance de clôture, elle tentera de faire le point sur les discussions précédentes, le public étant invité à participer.

"La nature donne la voix; l'art apprend à chanter!" écrivait au XVIe siècle le théoricien italien Ludovico Zacconi. Cette phrase, encore vraie de nos jours, pourrait être comme le thème des assises montréalaises.

La voix humaine, le fragile instrument que tout être humain porte en lui dès sa naissance, est devenue au cours des siècles l'un des plus remarquables moyens d'expression musicale. Une belle voix peut être simplement un don du ciel et ne servir à rien si elle n'est pas éduquée, travaillée selon les méthodes établies par la tradition et l'expérience. Il existe aussi des voix naturelles exceptionnelles auxquelles il n'a fallu que les conseils d'un maître pour qu'elles puissent devenir un instrument d'une grande flexibilité, capable d'exprimer toute la gamme des sentiments à condition que celui qui la conduit soit un véritable artiste, doué d'une formation musicale et d'un talent pour l'expression des sentiments.

A notre époque, les voix naturelles sont sans doute aussi nombreuses que par le passé mais le nombre de celles qui arrivent à la grande carrière internationale semble aller en diminuant. Au Canada, pays à la réputation légendaire pour ce qui est des voix, patrie d'Emma Albani, de Rodolphe Plamondon, de Raoul Jobin et de Léopold Simoneau, sans oublier Jon Vickers et Louis Quilico et beaucoup d'autres, la présence de voix exceptionnelles semble se faire sentir de moins en moins, depuis une décennie ou deux.

Plusieurs voient dans cette carence l'effet malheureux d'un milieu défavorable, de la difficulté à donner à la voix naturelle toute la formation qu'elle requiert et surtout du peu de patience dont font preuve les aspirants. Il faut en effet de six à dix ans pour préparer adéquatement un chanteur à la carrière professionnelle.

Dans cette évaluation du chant, tant au Canada qu'au Québec et le monde entier, il faut tenir compte de nombreux facteurs, dont le plus important est celui de la possibilité immédiate d'une carrière. Cette difficulté pour ne pas dire cette impossibilité de faire sa place au soleil a été et reste encore une source de découragement chez de nombreux jeunes chanteurs.

Le Colloque sur le chant se propose d'étudier tous les aspects de cette situation, grâce à la présence de chanteurs renommés dont plusieurs sont aujourd'hui au terme d'une carrière glorieuse. Le récit de leur expérience personnelle pourra être une source d'inspiration pour les plus jeunes et saura sans doute intéresser tous les amateurs du beau chant, le "bel canto" selon l'expression consacrée.

Déjà, le Colloque est en mesure d'assurer la participation de noms prestigieux tels Rose Bampton, Bidu Sayao, Terry McEwen, Gerald Moore, Don Garrard, Robert Lawrence, Lotfi Mansouri, Matthew Epstein, Maureen Forrester, Guenther Leib, Arta Florescu, Léopold Simoneau et plusieurs autres dont les noms viendront s'ajouter. Il s'agit d'artistes lyriques, de metteurs en scène, d'impresarios et de directeurs artistiques de maisons de disques, tous intimement au courant des problèmes de la découverte, de la formation et de la carrière du chanteur.

Ce Colloque sur le chant est probablement le premier du genre à se tenir au Canada. Le grand public est invité à y participer, au théâtre Port-Royal, où l'entrée sera gratuite.

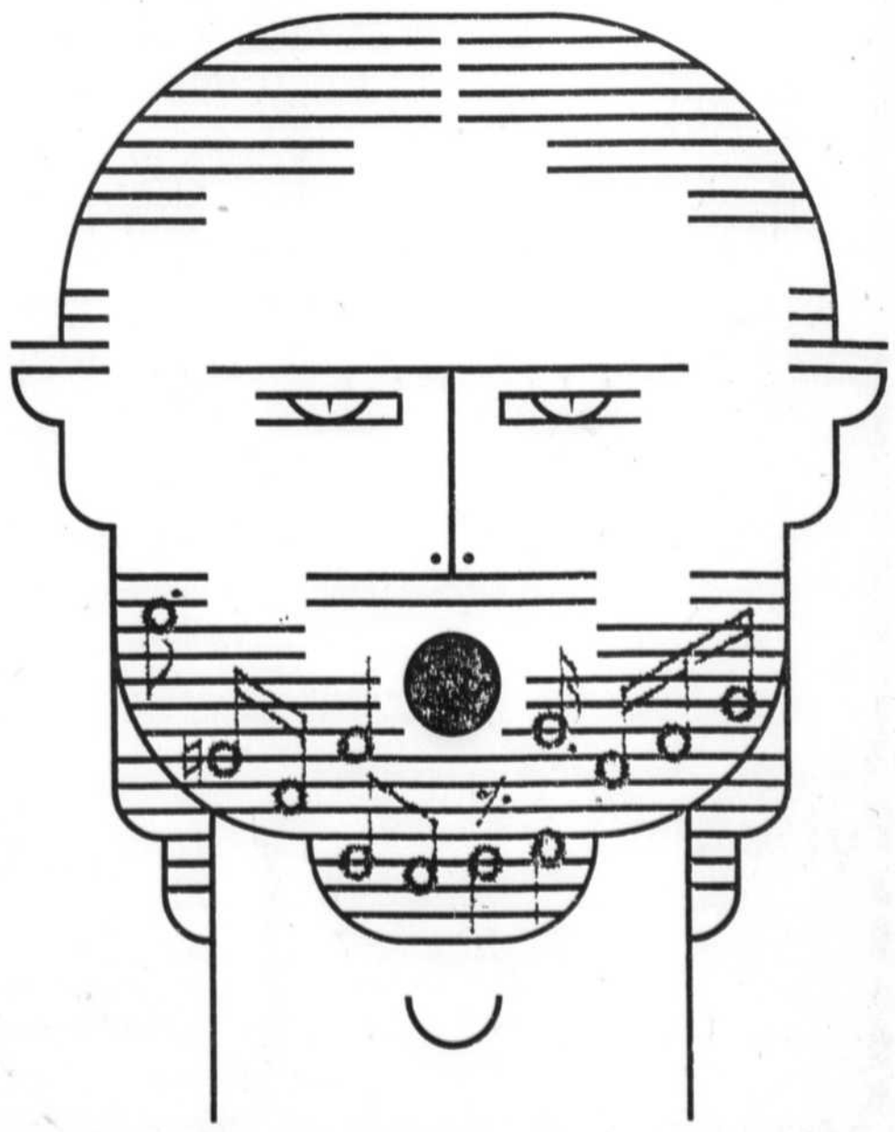

Poésie

Qui a peur d'un alexandrin ?

par JACQUES RENAUD

"Mais quelle violence nous agrandirait, passionnerait l'espace, au lieu de n'être qu'une flambée de sang"... Des trois recueils, de poèmes dont il sera question dans cet article, celui que j'ai lu avec le plus de plaisir est certainement celui de Pierre Nepveu, **Épisodes** (1), et dont est extrait le passage ci-haut. Le poète a su dérouler, du commencement à la fin du recueil, une sorte de crescendo dont les derniers poèmes, particulièrement **Histoires de neige** et **Ce poème parle de montagnes**, témoignent, par leur rythme soutenu, d'une capacité d'ampleur qui pourrait déboucher, un jour, sur la vision. Je l'ai lu avec un intérêt soutenu et je me suis permis d'en extraire les vers qui tranchaient nettement avec la qualité générale du recueil. Par leur "vibration interne", qui ne doit souvent rien au talent d'écrivain mais bien plus à la capacité d'écoute du poète, ils constituent à mes yeux l'essentiel de la poésie et, pour un poète donné, les clés de son propre génie et de son propre destin. Ils font du même coup entrevoir la possibilité d'une oeuvre dont la qualité vibratoire et la forme seraient entièrement de ce niveau et qui nous pousseraient à aller au-delà. Je soumets au lecteur un groupe des meilleurs vers (selon ma sensibilité) **d'Épisodes: "Rappelle à soi l'oeil filant son étoile — par les sourds télégrammes du désir — la tête a rentré ses volcans — libre assonnance des rêves — mais l'autobus te prend dans ses baillements d'ail — où poudroient les pigeons dans l'espace ébloui — vers la nuit tiraillée d'oiseaux — éblouissants béliers — la terre tonne les amants — le bruissement feuillu de l'exil — alors quelque chose prenait sens, marquait de loin le paysage, poussait le long des murs sa fièvre aveugle.**

Je pourrais difficilement faire la même chose avec les poèmes de Fernand Ouellette (2), surtout ses derniers, tant la linéarité textuelle s'y fait compacte par un liant de lumière sculpturale qui parfois noie le texte. Cette densité vient de la rencontre concentrée de la lumière et des ténèbres où la lumière semble se lester du poids de chair de **Dans le sombre** (3). Les poèmes semblent être ici de multiples projections d'un corps intérieur et c'est aussi ce qui donne l'impression d'avoir affaire à un sculpteur qui se servirait des mots comme d'un matériau que l'inspiration submerge à défaut d'y trouver la plasticité qu'elle cherche pour se formuler. **Ici, Ailleurs, la lumière** s'inscrit bien dans le cycle d'une oeuvre de transmutation. Sa lecture n'est pas tant **élevante** — comme l'ouverture juvénile de **Ces anges de sang** (3) — que **pénétrante** par une concentration de lumière dans une incarnation plus poussée. Voici un poème dont le thème illustre la dialectique du haut et du bas: **"Hors du visible — à peine on respire — que nous touche à mort — le moindre merle — Comme si l'oiseau qui marche — sous lui sentait le feu — la force des racines — la parole quittant le langage — Ce matin sur la mer — à peine il éclate — que l'étouffe même l'espace... — Trop près se tient la terre".**

Quand aux poèmes qu'Alphonse Piché publie ces jours-ci, même si ses balades et ses sonnets, surtout ses balades, témoignent d'une rare maîtrise de la langue et d'une certaine sensibilité, j'ai préféré les derniers, particulièrement ceux de **Gangue**. Je crois que le défaut majeur de ce poète est un culte trop grand de la perfection formelle à travers laquelle n'arrive pas à passer ce qui est proprement poétique. Sauf à travers **Gangue** justement, d'une texture plus rugueuse mais qui laisse passer une énergie que les poèmes en vers réguliers semblaient étouffer.

Mentionnons pour finir la parution du septième numéro de la revue **Dérives, (5)** consacrée aux questions du tiers-monde dans une perspective de rapprochement avec le Québec. Ce numéro contient entres autres articles, une intéressante entrevue avec l'écrivain haïtien Frankétienne, auteur d'un roman en langue créole intitulé **Dézafi (6)**. Ceux qui s'intéressent aux problèmes linguistiques y trouveront des commentaires dénués de fanatisme et ils ne manqueront pas de faire un parallèle intéressant avec le phénomène du joual. Cette entrevue, par la chaleur et l'intelligence des propos de l'écrivain donne le ton à une revue qui par ailleurs en a peu. Cependant un ton "pion" surgit dans la chronique des oeuvres récemment publiées où on lit une remarque sur le poète Bernard Courteau (7): on parle "d'un **inquiétant** retour à l'alexandrin qu'il faudrait questionner". J'avoue m'être esclaffé (je n'avais pas si bien ri depuis la lecture de la prose de Verheggen (8). Je me suis souvenu avoir lu, il y a plusieurs mois, **Les Labyrinthes** de ce poète néo-parnassien Courteau qui comprend plus de deux centaines de sonnets qui, dans la coulée formelle de José-Maria de Heredia, déploient une vision du monde très personnelle et qui force l'intérêt. J'avoue ne pas m'être senti "inquiété" par ces belles billes de douze pieds ciselées, visionnaires et solides même s'il y en avait beaucoup, et peut-être un peu trop. Cependant, "l'inquiétant" mis à part, il peut être intéressant de tenter de comprendre le "retour". Affirmons pour commencer — il faut avoir une expérience bien limitée de la poésie pour ne pas le savoir — que l'alexandrin exprime un rythme intérieur tout-à-fait naturel qui s'impose souvent au poète et qui est porteur, dans les meilleurs cas, d'un pouvoir d'aération de la conscience, de profonde plongée intérieure, d'ampleur d'élévation. Trop de poèmes sont sans élan parce qu'on s'y exaspère à briser ces rythmes — autrement dit à briser l'âme — qui ne demandent qu'à surgir. Le néo-parnasse, qui ne manque pas parfois, comme dans le cas de Courteau, d'inspiration, pèche par ailleurs souvent dans l'autre sens en voulant maintenir des supports formels là où souvent le poème à naître ne les appelle pas.

Il faudrait prendre à l'endroit des écoles, des formes, des rythmes et des préférences le recul nécessaire au surgissement intérieur et à la descente de tous les plans poétiques. Ce n'est ni l'alexandrin ni le vers libéré qui sont "inquiétants" mais bien plutôt la persistance de l'esprit "pion" — dont il m'a été permis aujourd'hui de rire et j'en remercie mon ventre qui de ce côté-là a l'habitude de me servir assez bien: c'est sa plus belle forme d'intelligence.

Qu'il faille encore une fois s'interroger sur le sens de ce retour, nul doute et je mentionnerai ici deux vers de Pierre Nepveu, cités au début de cet article, de parfaits alexandrins avec césures, qui, de toute évidence, n'ont pas été "fabriqués" par l'auteur qui écrit spontanément en vers libres:

Mais l'autobus te prend — dans ses bâtillements d'ail
Où poudroient les pigeons — dans l'espace ébloui

Et j'y veux voir une excellente raison de parler non seulement d'un retour à l'alexandrin, propre aux nostalgiques de cette forme, mais surtout d'un retour de l'alexandrin qui vient nous visiter dans nos meilleurs moments (l'alexandrin parle au coeur, dirait-on: du moins le deuxième vers cité ici a-t-il une sorte de pouvoir mantrique d'élévation et d'amour). J'affirme pour ma part que l'inspiration d'essence parnassienne est loin d'être tarie et que si elle s'annonce actuellement trop souvent à travers une forme figeante et un ton désuet, elle n'en est pas moins le pôle indispensable à toutes les dissolutions: elle répond aujourd'hui chez nous à un besoin de resserrement et d'intensification poétique ainsi que d'élévation intérieure après plus de dix ans de joualisation culturelle. Elle le fait ici pour nous comme elle le fit à l'époque romantique en France. Ce qui risque de nous mêler avec ces notions d'écoles, c'est la vision linéaire du temps qui fonde la notion **d'époques** et qui, en "spatialisant" le temps, nous empêche d'éprouver en soi-même le jeu cyclique de ses puissances. On sait que la vertu engendre l'esprit pion qui punit chez les autres les péchés qu'il cache ou qu'il n'ose commettre: la réaction néo-parnassienne ne peut qu'inquiéter ceux qui n'osent assumer en eux-mêmes les contenus de beauté et d'élévation auxquels le néo-parnasse malheureusement, ne donne trop souvent qu'une forme affectée. Mais cette artificialité n'en est pas moins le pôle d'une autre fabrication sans racines qui est celle du joual dans ce qu'il a de plus dissolvant et de plus complaisant. Là où le joual se veut exclusivement salissant, le néo-parnasse se voudrait exclusivement polissant. L'un manque de lumière et d'élévation et l'autre de ténèbres et d'abaissement. Je songe, ici, à l'explosive jonction d'un Chamberland. Qui a peur d'un alexandrin?

1— **Épisodes**, poèmes par Pierre Nepveu, l'Hexagone, Montréal 1977.

2— **Ici, ailleurs, la lumière**, poèmes par Fernand Ouellette, avec trois dessins originaux de Jean-Paul Jérôme, l'Hexagone, Montréal 1977.

3— **Poésie (poèmes 1953-1971)**, par Fernand Ouellette, comprenant entre autres oeuvres **Ces anges de sang** et **Dans le sombre**; l'Hexagone, Montréal 1972.

4— **Poèmes (1946-1968)**, par Alphonse Piché, l'Hexagone, Montréal 1976.

5— **Dérives:** revue culturelle: création, analyse, information-formation — 5 numéros par année. Numéro 7, 1977. Directeur de la publication: Jean Jonassaint. Contient, en plus de l'entrevue avec Frankétienne, un texte de Aziz Alaoui, de Michel L. Martin et des chroniques.

6— **Dézafi**, roman par Frankétienne, éditions Fardin, Port-au-Prince, 1975. Poète, romancier et peintre, cet auteur, né en 1936, a publié plusieurs ouvrages en Haïti.

7— **Les Labyrinthes**, poèmes, par Bernard Courteau, éd. Emile-Nelligan, 1975. Contient 222 sonnets chargés d'énergie, parfois très visionnaires, qu'on lit avec passion. Le même auteur vient de publier **Les Vulnéraires**, aux mêmes éditions.

8— Dans **L'année poétique 1976**, Seghers, Paris, 1977, page 235, un texte de l'écrivain (belge?) Jean-Pierre Verheggen. A lire, surtout la première page.

Être psychiatre, être spiritualiste

par YVON BOUCHER

De Jean-Yves Roy, qui vient de publier un premier essai intitulé **Être psychiatre** (1), j'hésite à dire qu'il fut attaché à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, chef de service à l'Institut Albert-Prévost, rédacteur en chef de la revue **Québec médical** et qu'il collabora régulièrement à la revue **Maintenant**, lui qui doute du rôle du "spécialiste", qu'il soit de l'âme, dans la cité.

C'est pourtant en tant que spécialiste ("chaque jour, je rechoisis d'être psychiatre") doutant qu'il nous propose quatre essais qui s'alimentent à sa pratique psychiatrique. Le premier, intitulé **Souffrance et idéologie**, met dos à dos médecine et psychiatrie. Pour Jean-Yves Roy, la médecine-technologie prive le sujet de sa conscience, même si c'est sa conscience souffrante, au profit d'une opérationalité purement physico-chimique. Le médecin, contrairement insinue Roy, au thérapeute de l'âme, est celui qui "ne souffre pas" et qui déserotise le corps. Roy semble opposer, et on saisit mal le procès qu'il intente à l'idéologie matérialiste de la médecine, la colite néphritique à la dépression nerveuse. La pensée opératoire, entendons le rationalisme à outrance, de Masty et M'Uzan est pris à partie au nom de l'homme désirant. Alors que la médecine émiette le corps, traitant ces maladies qui sont hors de toute conscience nécessaire au malade, la psychiatrie veut totaliser et travailler à l'intérieur d'un système globalisant.

Avec **Le taire québécois**, l'auteur témoigne du silence théorique de la psychiatrie québécoise, étouffée entre l'Europe et les États-Unis. La psychiatrie d'ici serait à la mesure du pays équivoque de Ferron: "Nous faudra-t-il rester ainsi coincés à tout jamais entre le trop bien **faire** d'une certaine médecine et le **dire** trop élégant d'une certaine théorie?" et encore: "Locataires de notre pensée, auditeurs libres des courants théoriques dont le propre est de s'énoncer ailleurs, nous composons ainsi, à notre mode, le compendium plus ou moins éclectique des idées internationales et nous gardons, par devers nous un étrange silence: le taire québécois".

Cette "double colonisation" pose le problème de la place réelle du psychiatre dans le contexte social québécois. La crise d'identité nationale éveille, chez Roy, une crise d'identité thérapeutique: le psychiatre, qui articule sa pratique dans un lieu qui est celui d'un non-savoir, serait à la médecine ce que le philosophe est aux sciences humaines. Cultivant les prémisses du premier essai, l'auteur nous fait comprendre que le psychiatre serait en quelque sorte, sinon le fou de la médecine (ou de toute la science en général) tout au moins son délinquant. Roy semble vouloir épargner à la psychiatrie d'être située (à droite ou à gauche) en tant que discours nettement identifiable. La psychiatrie serait "aussi asilisée que les malades dont elle cherche à s'occuper" et le psychiatre, comme le Jacquemort de Vian, cristallise autour de lui toute la mauvaise conscience de la formation sociale à laquelle il appartient. N'épousant pas ce que Roy appelle le discours techno-logique (le discours scientifique) et linéaire, la psychiatrie devient suspecte.

Le troisième essai, **L'Éden et l'après**, qui me semble le meilleur, insiste sur le psychotique qui semble se révéler le véritable pépin de la psychiatrie en regard de son efficacité. Roy rappelle, à juste titre d'ailleurs, que tant que la psychanalyse classique restera accrochée à des schèmes oedipiens ou obsessionnels, elle ne saisira nullement ce qui a lieu dans l'univers du psychotique. Pour Roy, la psychose ne se pare pas de tous les feux éblouissants de la subversion à la mode de Cooper ou à celle de Deleuze-Guattari. Elle est, tout au moins pour celui qui la subit, tout autre chose qu'une contestation active de l'ordre établi. Le psychotique est en deça de tout discours critique, donc subversif, face à la réalité. Le romantisme anti-psychiatrique n'est pas l'apanage de Jean-Yves Roy.

Le dernier texte, **Fou sans cité, cité sans fou,** examine la place du "fou" dans la société: on ne peut tolérer la folie des autres en autant qu'elle ressemble, ne serait-ce que par le biais de l'Eros, à notre normalité. Roy sollicite quelque peu la pensée anthropologique pour mieux nous faire l'analyse des comportements de clans avec ce qu'ils impliquent au niveau des démarches et structures de confirmation. "Dans la très grande majorité des cas, nos démarches intellectuelles visent à confirmer ce que l'on sait déjà ou que l'on croit déjà savoir". La psychiatrie, selon Roy, ne "confirme" nullement l'idéologie technologique et scientifique; c'est, disons-le en souriant un peu, sa marge de subversion. Il est cocasse de constater que, malgré les anathèmes anti-rationalistes d'un psychiatre comme Roy, c'est à partir de la rationalisation de l'irrationalité (avec ses étiologies) que s'est constituée la psychiatrie. De même, il est permis de penser contre la grandeur d'âme de Roy, que la pratique psychiatrique actuelle, en Amérique, se contente de profiter de la marge d'incertitude scientifique qui nous est dévolue: aux U.S.A., il y a trois quarts de millions de "soignants" qui s'engraissent en écoutant les confessions de quinze millions de "patients"...

Au fond, le véritable sujet de **Être psychiatre** est sans doute celui de la détermination des assises idéologiques de la psychiatrie en fonction de sa pratique et du discours dominant qui est celui de la science, donc du matérialisme. Or, paradoxalement, l'auteur ne verbalise jamais ouvertement les implications idéologiques de sa vision de la psychiatrie. S'il nous dit clairement ce qu'elle n'est pas et quelles méthodes elle refuse, l'auteur omet de nous signaler à quelle tradition elle se rattache. Il me semble, à lire Roy, que nous sommes en plein coeur de la pensée spiritualiste. S'expliquent alors les pointes paranoïaques à l'endroit de la médecine-technologie, les insinuations sur les méthodes expérimentales et "laborantines", la conscience malheureuse à l'intérieur d'un système qui privilégie la linéarité logocentriste, etc. Pourquoi l'auteur a-t-il occulté l'utime question que pose son livre: être psychiatre est-ce être spiritualiste? Nous aurions aimé connaître les implications exactes de cette attitude de l'esprit en regard des traitements et des "guérisons" qu'ils supposent.

Descartes situait, en bon matérialiste, le siège de l'âme dans la glande dite pinéale. Gageons que les psychiatres, plus prudents, la situent dans ce hors-lieu commode où croupissent leurs patients en or sur des divans "profonds comme des tombeaux". Somme toute, le véritable défi de la psychiatrie réside dans le pari de l'esprit en tant qu'entité immatérielle. Être psychiatre c'est se demander: "Qu'est-ce que l'esprit?"

Avouons que la réponse spiritualiste, donc humaniste (quand je pense à humaniste, je ne peux m'empêcher de citer cette phrase de Mary McCarthy: "Nous sommes une nation de vingt millions de salles de bains avec un humaniste dans chaque baignoire"...), à nos vieux maux d'âme ne s'est guère révélée lénifiante jusqu'à ce jour. L'armée des "psy", faisant de plus en plus la preuve de son incompétence, nous forcera-t-elle à choisir entre l'angoisse existentielle et le chlorhydrate de chlorpromazine?

Quoi qu'il en soit, le livre de Jean-Yves Roy est remarquablement bien écrit et l'essayiste s'y révèle comme un écrivain de première force.

(1) Roy, Jean-Yves: **Être psychiatre**, Éditions l'Étincelle, Montréal, 1977, 136 p.

LA LIBRAIRIE
FIDES

demeure ouverte au public, comme d'habitude, tout l'été.

Elle sera toutefois fermée le samedi, à partir du 4 juin jusqu'au 20 août inclusivement.

HEURES D'OUVERTURE D'ÉTÉ
DE 9h00 à 5h00
(du lundi au vendredi)

235 est, boul. Dorchester
Montréal, Qué. H2X 1N9
Tél.: 861-9621

Les Éditions du Jour
NOUVELLES PARUTIONS

$9.00

L'ÎLE AUX FANTÔMES
de Pierre Châtillon
De la collection Les Romanciers du Jour, L'ILE AUX FANTÔMES: des histoires d'amour, de parfums, de couleurs, de fleurs, d'oiseaux, de mer, de neige et de soleil dans lesquelles le lecteur retrouvera ou découvrira, transfigurés par le songe, des sites tels le Lac Saint-Pierre, le Port-Saint-François, Nicolet, Odanak, la Gaspésie, Paris, les Saintes-Maries-de-la-mer en Camargue, l'île D'Edisto en Caroline du Sud. L'ILE AUX FANTÔMES c'est, bien sûr, l'une des îles de Sorel mais c'est davantage encore *"la terre entière, île perdue dans l'espace, île hantée par les fantômes désolés de nos illusions, par les fantômes lumineux de nos espoirs et de nos rêveries, île sur laquelle nous errons tous parmi les brumes du mystère."*

LETTRES D'AMOUR
de Maurice Champagne Gilbert
"C'est à toi que j'écris et par derrière tes yeux à ceux qui veulent recommencer le monde par l'homme et la femme." Ce sont là les premiers mots de ce *beau* livre qui vient remettre en place, en ces temps où l'on parle presque plus souvent de séparations, de divorces ou de querelles que de la pluie et du beau temps, les vraies valeurs humaines: l'AMITIÉ et l'AMOUR. Ce livre de Maurice Champagne Gilbert, dont la présentation graphique de Gilles Robert en fait un vrai bijou, contient huit lettres d'amour à sa femme et à ses enfants, ainsi qu'une lettre de rassemblement à l'homme et la femme. LETTRES D'AMOUR, un livre de chevet pour ceux qui aiment et qui cherchent à comprendre l'amour.

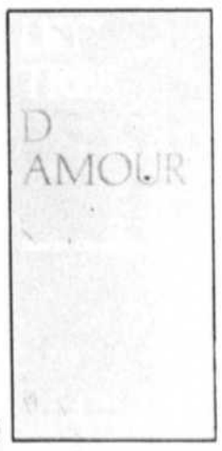

$5.00

LES ÉDITIONS DU JOUR
5705 est rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7
Si vous désirez obtenir un ou plusieurs de ces volumes, prière de remplir la formule ci-dessous et la retourner avec votre chèque ou mandat-poste.

Nom ☐ L'ILE AUX FANTÔMES $9.00
Adresse ☐ LETTRES D'AMOUR $5.00
Ville TOTAL $
☐ Chèque ou mandat-poste ci-joint

En vente chez tous les libraires et dépositaires

AJG-156

STAGE D'ÉTUDES EN GRÈCE ET À CHYPRE

Cours de 6 crédits

DATES: 24 juillet — 22 août 1977

COÛT: $971.00 plus frais de scolarité ($129.00)

NOMBRE de participants: 30 maximum.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 10 juin 1977.

On peut participer à ce stage sans être étudiant régulier.

Direction pédagogique:
Prof. Jacques Bouchard
Section d'études néo-helléniques
Université de Montréal

RENSEIGNEMENTS: 343-7791 ou 343-6222

VOYAGES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avec la collaboration de la Société des études grecques et latines du Québec et la participation des autres universités francophones, l'UNIVERSITÉ LAVAL et l'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL offrent pour l'été prochain deux cours-voyages de six (6) crédits chacun qui auront lieu en GRECE et en ITALIE.

VOYAGE D'ÉTUDES EN ITALIE
Direction pédagogique: UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (cours HGL 3100) Durée: 3 juillet - 1er août.
PRIX: $1,610.00 (transport et séjour) $160.00 (inscription et scolarité)

VOYAGE D'ÉTUDES EN GRÈCE ET EN SICILE
Direction pédagogique: UNIVERSITÉ LAVAL (cours GRC 15104) Durée: 29 juillet - 28 août.
PRIX: $1,690.00 (transport et séjour) $160.00 (inscription et scolarité).

N.B.: Bien qu'ils s'adressent par définition d'abord aux étudiants et professeurs, les deux voyages sont accessibles à toutes personnes, quel que soit leur âge ou leur profession, que la culture humaniste intéresse.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTATION:

MONTRÉAL:
D. Fasciano
Département d'études anciennes et modernes
Université de Montréal, Montréal
Tél.: (514) 343-7063
343-6222

QUÉBEC:
M. Bonneau
Direction de l'extension de l'enseignement
Université Laval, Québec
Tél.: (418) 656-3202

Hommage au chanoine Groulx

par DENIS VAUGEOIS

■ Pour commémorer le dixième anniversaire de la mort du chanoine Lionel Groulx, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait organisé une manifestation qui s'est déroulée le dimanche 22 mai à Vaudreuil, lieu de naissance et de mort du grand historien québécois. A cette occasion, devant la tombe du chanoine Groulx, M. Denis Vaugeois, historien, député de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, a prononcé une allocution d'hommage dont nous reproduisons le texte.

L'oeuvre de Lionel Groulx a été une recherche obstinée, un combat incessant pour le savoir. Une oeuvre qui s'ouvre sur l'éternelle question du "Qui sommes-nous?", toujours accompagnée de l'inévitable "Et que deviendrons-nous?"

Une oeuvre de réflexion sur l'identité québécoise, qui se particularise et trouve sa qualité dans son attachement à cette identité. Elle s'amorce dans un contexte de tension et de bouleversement, alors que notre société devait répondre tant bien que mal aux mutations nombreuses d'une industrialisation et d'une urbanisation rapides.

Toute sa carrière d'historien, Lionel Groulx la vivra en relation interne avec les défis de son époque.

Prêtre et historien, Lionel Groulx sera témoin de son temps, avec d'autres qui, comme lui, scruteront leur époque et leur société: Minville, Montpetit, les dissidents de l'Action libérale nationale, les militants du Bloc populaire, les rédacteurs de l'Avenir, les jésuites de l'Ecole sociale... Non, Lionel Groulx n'était pas seul. Et nous n'étions pas seuls non plus, comme peuple, à connaître cette "crise de civilisation". Mais, à la différence de plusieurs autres nations, nous, Québécois, avions à subir sans en être — chez-nous — des agents réels et vraiment responsables.

La nouveauté nous était imposée au rythme d'un Autre, pour répondre d'abord aux besoins propres de cet Autre.

Ce n'était pas non plus la première fois que **nous étions** agis de la sorte, c'est-à-dire organisés de l'extérieur.

Au lendemain incertain de l'expérience manquée du Bas-Canada, alors que nous subissions une répression terrible et à nouveau l'occupation militaire suivie d'une intégration à un corps politique étranger, un François-Xavier Garneau décidait de se mettre à la tâche pour sortir notre histoire nationale des limbes où Lord Durham avait cru la trouver.

Cette recherche inquiète de notre identité est devenue en quelque sorte une tradition. Elle témoigne, toujours, de cette impossibilité que nous avons, en tant que société, d'agir complètement sur les phénomènes qui interviennent dans notre milieu. Cette quête rappelle, par son sentiment d'urgence omniprésent, d'une carence du pouvoir de la Nation, et tente d'y faire face en rendant possible un effort ultime de rejet ou d'assimilation des nouveautés qui nous viennent de l'extérieur. Mieux se connaître — pour mieux agir — au meilleur de nos capacités, voilà une tentative maintes fois renouvelée.

Que le jeune abbé Lionel Groulx, dans ce combat continu des Québécois pour se maintenir dans la fidélité à eux-mêmes, ait choisi l'histoire comme fondement de son oeuvre ne doit pas surprendre.

Ce choix, qui empruntait la science humaine la plus développée d'alors, correspondait en outre à l'ampleur de la tâche: réagir, par une prise de conscience globale, à une menace d'aculturation d'une ampleur nouvelle.

Lionel Groulx a rappelé à la génération de nos pères et à la nôtre: que notre passé est aussi signifiant pour nous que notre présent, et qu'il doit être retenu à ce titre; que notre projet d'avenir, notre "affirmation nationale" doit se fonder sur ce que nous sommes vraiment et qu'à ce titre nous ne devons pas considérer comme vains nos siècles passés. L'homme québécois, comme tous ses semblables, s'inscrit dans un devenir historique précis.

Encore aujourd'hui, savons-nous vraiment qui nous sommes? Avons-nous pu comprendre que notre passé, notre histoire, n'étaient pas un fait statique, sans relation avec demain? A quoi tient cette apparente complicité de deux gouvernements dont l'un cherche à nous réduire à un phénomène linguistique, alors que l'autre se faisait le complice de l'abandon de l'enseignement de l'histoire!

Pourtant, nier le devenir d'une collectivité, la dynamique de l'histoire, c'est nier l'intégrité de la Nation. C'est, pour un peuple, refuser contre-nature sa pérennité, et sa capacité d'être présent au monde de façon originale et de s'y développer malgré des contraintes inévitables.

Nier l'histoire, c'est tomber dans l'illusion facile de celui qui croit renaître "homme nouveau" à chaque matin, sans égard pour hier, sans projet pour demain.

Ignorer le passé, c'est s'interdire la conscience et la responsabilité qui en découle nécessairement. Responsabilité face au présent. Responsabilité face à l'avenir.

Le chanoine Groulx est décédé le 23 mai 1967, soit peu avant le sommet d'une orchestration presque machiavélique destinée à souligner dans l'allégresse le centenaire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que, pour nous faire plaisir, les hommes politiques du temps avaient accepté de dénommer Confédération. Supercherie totale que pendant trois générations, nous avons tenté d'ajuster au réel.

Longtemps Groulx a bien voulu "accepter" la Confédération, encore qu'il refusait de "s'y laisse étrangler". "Ottawa n'existe point pour soi-même ni pour soi seul", écrivait-il en 1937. La formule est belle. Groulx avait choisi de se battre à l'intérieur des structures constitutionnelles qu'il voulait cependant réformer. "Etat français" et "maître chez nous" sont des formules qui résument ses objectifs politiques.

Tourmenté toute sa vie par la question nationale, Groulx a défendu sans relâche sa démarche d'homme libre. Constamment il réaffirma sa foi en l'avenir du Québec. Avec prudence, en pesant bien ses mots, il en vint à poser la question de l'indépendance. "Le droit des petites nations à la vie, écrit-il en 1964, n'est inférieur en rien au droit des grandes nations". "Nulle nation, si petite soit-elle, n'a l'obligation, encore moins le devoir, d'accepter le génocide par complaisance pour un plus puissant". "Le jour, affirma-t-il encore, où le Canada français aura acquis la nette conviction qu'il ne peut, sans l'indépendance, s'épargner le suicide, il n'aura plus qu'à ramasser ses "énergies et à faire face au défi". A l'époque, on parlait d'indépendance ou d'Etats associés. Lionel Groulx n'est pas dupe: la solution des Etats associés est "plus qu'une étape vers l'indépendance, elle suppose déjà l'indépendance".

Bref, l'historien connaît le "retentissant échec" de 1841 et le "fâcheux aboutissement" de 1867, aussi il pressent la formule souveraineté-association qui allait se préciser peu après. Qu'on écoute bien ce qu'il écrivait, en 1964 toujours: "Entre un Québec constamment forcé d'afficher une désagréable dissidence et un Québec associé, mais traitant avec l'autre sur le pied de l'Etat souverain, (...) de quel côté (...) ne pas pencher?" "Nous posons le problème: la solution importe à d'autres", précisait-il.

Aujourd'hui, la solution appartient à chacun d'entre nous. Le moment est maintenant fixé où nous aurons enfin à nous prononcer.

Il existe un livre de Groulx que j'ai toujours aimé de façon spéciale. C'est pour l'avoir dit publiquement et l'avoir proposé aux étudiants du Québec, alors que j'étais directeur de l'enseignement de l'histoire au ministère de l'Education, que je suis entré vraiment dans les bonnes grâces du chanoine Groulx. Ce dernier a toujours été lui-même fasciné par "**notre grande aventure**". "Voici un sujet qui, toute ma vie d'historien, m'aura hanté l'esprit", écrivait-il.

J'aimais son livre, il aimait lui-même farouchement le sujet de son livre. Il aimait évoquer ces chevauchées de géants, cet empire français d'Amérique du Nord. Ce n'est pas par hasard que l'oeuvre principale qui lui survit porte le nom d'Institut d'histoire de l'Amérique française.

A l'âge où l'on prend généralement sa retraite, Lionel Groulx fonde l'Institut et lance l'année suivante, en 1947, la Revue d'Histoire de l'Amérique française. Pendant 20 ans, il en sera l'animateur infatigable et le directeur habite.

Groulx survit de maintes façons, entre autres par son Institut, sa Revue et ses quelques trente ouvrages. Parmi ses derniers, **Notre maître le passé** tient une place d'honneur qu'ont d'ailleurs entretenue soigneusement ses nombreux disciples. L'un d'entre eux, le plus important à mos avis, celui qui à plusieurs reprises inquiéta le maître, celui qui inspira au premier chef ma génération, celui qui forca une réinterprétation vigoureuse de l'histoire des deux Canadas, celui qui prolongea Groulx avec une logique implacable, devait finalement imposer à des milliers de Québécois l'idée d'indépendance. Pourtant Maurice Séguin, puisqu'il s'agit bien de lui, ne se faisait guère d'illusions. En 1962, il terminait une de ses très rares conférences publiques par ces mots: "Notre maître le passé est une expression très juste. Mais pour nous, depuis deux siècles, le passé a un nom propre. Et nos maîtres, les Anglais, ne seraient pas dignes d'avoir été nos maîtres pendant deux siècles s'ils se laissaient démolir facilement".

Aujourd'hui, il se trouve à l'Assemblée nationale du Québec une majorité d'hommes et de femmes qui entendent réaliser l'indépendance du Québec non pas en humiliant l'autre, mais en association avec l'autre, dans la ligne d'une fidélité et d'une dignité retrouvées grâce à l'oeuvre d'hommes remarquables tel Lionel Groulx.

Son mot d'ordre a été entendu. "On voudra pourtant ne pas l'oublier, écrivait-il en terminant sa passionnante **Histoire du Canada français:** s'attacher irrévocablement à ses lignes de forces, vivre son histoire en ligne droite, n'est pas seulement affaire d'intelligence; c'est d'abord un acte de volonté, c'est aussi un effort conscient et long". "Chaque génération, depuis 1760, a dû mériter de rester française".

M. Denis Vaugeois, historien et député à l'Assemblée nationale, rend hommage à la mémoire du chanoine Lionel Groulx (1878-1967) dans le cimetière de Vaudreuil où le célèbre historien fut inhumé il y a 10 ans, au cours d'une cérémonie à laquelle ont participé plus de 200 personnes le dimanche 22 mai.

Le cahier

culture et Société

du journal

LE DEVOIR

est dirigé, depuis février 1976, par

Michel Roy

assisté de

Georges Vigny

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à "Culture et Société" doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont destinés qu'à éviter les apocryphes.

3 PIÈCES EN UN ACTE

DE JACQUELINE MARTIN

LA QUINTAINE

LES MURS DES AUTRES

LE CHARNIER

DE L'ONDE

recevez ce livre chez vous en postant ce bon de commande aux ÉDITIONS DE L'ONDE C.P. 142 succursale A, Ottawa K1N 8V1

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Prov. _____ Code postal _____

Ci-inclus un chèque ☐ un mandat ☐ de $5.95

Frais de poste inclus

en librairie

Hubert Aquin, agent double

Patricia Smart

Analyse de Prochain épisode et Trou de mémoire

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL Tél.: 343-6321

PRESSES DE LA CITÉ

9797 Tolhurst, Montréal, 387-7316

chez votre libraire

La Sorcière des mers

Alistair MacLean

217 pages - $12.40

Folles Vacances

Konsalik

244 pages - $10.45

La Soufrière à qui la faute ?

Bernard Loubat

221 pages - $11.45

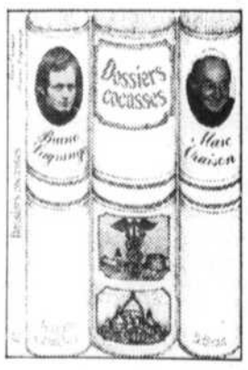

Dossiers cocasses

Marc Oraison

186 pages - $10.50

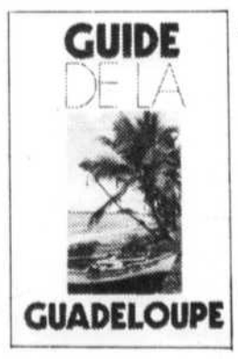

Guide de la Guadeloupe

192 pages - $5.25

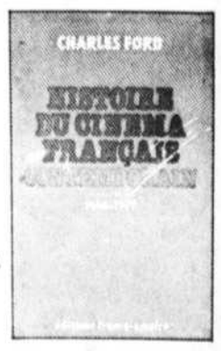

Histoire du cinéma

Français contemporain, 1945-1977

350 pages - $12.40

Producteur de Gelée Royale

Alain Caillas

77 pages - $6.40

La science du comportement

Klaus H. Thews

324 pages - $16.35

FIDES

VOUS OFFRE UN CHOIX DE LECTURES POUR LES VACANCES

NOUVEAUTÉ

LE RU D'IKOUÉ

ROMAN

YVES THÉRIAULT

Illustrations de Michelle Poirier

123 pages **$4.95**

dans la **Collection du GOÉLAND**

NOUVEAUTÉ

LA SEIGNEURESSE

ROMAN

ROBERT DE ROQUEBRUNE

270 pages

$5.95

dans la **Collection Intermondes**

COMPAGNON DU SOLEIL

Tome I — L'Oiseau de feu, 331 p.
Tome II — La Lune Noire, 261 p.
Tome III — Le Temps des Chats, 306 p

Roman pour adultes et adolescents.

Monique Corriveau

$19.95

Sous boîtier:

dans la **Collection Intermondes**

RÉIMPRESSION

LES MANOIRS DU QUÉBEC

RAYMONDE GAUTHIER

127 photos — 2 cartes — 245 pages

$8.95

Une coédition avec l'Éditeur officiel du Québec

dans la **Collection Loisirs et Culture**

BULLETIN DE COMMANDE

FIDES 235 EST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL H2X 1N9

SVP expédier à: .....

Ci-joint $..... en paiement des volumes désirés

(N.B. Il faut ajouter 10% de frais d'envoi)

Fides/4-6-77

'Cross of Iron', de Sam Peckinpah:

Les horreurs de la guerre

par ANDRÉ LEROUX

Toute la carrière cinématographique de Sam Peckinpah s'acheminait sûrement mais lentement vers le flamboyant **Cross of Iron**, le quatorzième film de son auteur. L'intérêt porté par Peckinpah aux multiples manifestations de la violence, à la solidarité masculine mise à l'épreuve dans des contextes sociohistoriques crispés, à l'imminence du danger et de la mort et à l'individualisme confronté au rigorisme hiérarchique, ne pouvait que déboucher inévitablement sur une amère médiation sur la réalité de la guerre. Depuis **The Deadly Companions**, son premier film brillamment interprété par Maureen O'Hara, Brian Keith et Stve Cochran, Sam Peckinpah a oeuvré à l'intérieur de différents genres en ne s'écartant jamais de ses interrogations existentielles et sociales qui rejoignaient le général, l'universel. Il n'est donc pas surprenant de le voir aborder le film de guerre sans se trahir à aucun instant. **Cross of Iron** n'est pas le film le plus personnel de son auteur, ni le plus inspiré, mais c'est une oeuvre où chaque plan porte sa griffe bien particulière.

Ceux qui n'apprécient guère le cinéma exhubérant et lyrique de Peckinpah feraient mieux d'éviter **Cross of Iron** car tous les maniérismes visuels chers au créateur intransigeant de **The Wild Bunch** sont portés à un degré d'intensité poétique et dramatique frisant la démence. Certes, Peckinpah contrôle parfaitement un montage nerveux qui entrecroise sauvagement le particulier et le collectif, l'action et la réflexion, l'éruption de la violence et les oasis d'accalmie. Il sait exactement à quels moments précis introduire des gros plans sciemment déséquilibrés et distordus. Il réussit à investir à ses cadrages une nette dimension métaphorique. Peckinpah est toujours plus qu'un splendide technicien. Il ne se limite pas à un stérile déploiement technique. C'est un artiste qui se sert des moyens dont il dispose pour faire éclater sa vision désabusée du monde, pour élargir la portée de sa méditation et pour littéralement transcender le sujet. Même les films les plus crûment commerciaux de Peckingpah (**The Getaway, Straw Dogs, The Killer Elite**), renferment des obsessions intellectuelles et morales qui tempèrent et modifient les visées mercantiles. Ses plus beaux films (**The Wild Bunch, The Deadly Companionss, Ride the High Country, The Ballad of Cable Hogue**) ont un calme étrange situé bien au-delà du chaos auquel douvent souvent faire face ses personnages. Ils atteignent la poésie de la sérénité à travers le délire. Ils conquièrent l'harmonie en dépit de la sauvagerie généralisée. Ils rétablissent l'équilibre, passagèrement perdu, entre l'homme et lui-même, entre l'individu et son environnement naturel.

Peckinpah, comme le prouve encore une fois le stupéfiant **Cross of Iron**, est un sceptique, qui, après avoir mené des batailles désormais épiques contre les magnats de Hollywood, n'a jamais perdu sa foi dans les possibilités regénératrices de l'Homme. Son désabusement se situe plutôt au niveau des structures sociales qui entraînent souvent l'individu dans des combats dont il n'ignore pas l'absurdité. Dans **Cross of Iron**, le sergent Steiner (James Coburn) se bat sans croire à la cause qui le conduit au champ de bataille. Il y a dans ses comportements une sorte de rage presque désespérée qui le protège de cette folie collective qu'est la guerre. Ses sourires sarcastiques commentent férocement l'inutilité de tout ce qui se déroule autour de lui. Il est placé dans des situations qu'il n'hésite pas à tourner en dérision. Seul, l'intéresse la fraternité qui le lie à ses hommes. Lorsqu'il jouit d'un moment de repos entre les bras d'une telle infirmière, fort bien interprétée par Senta Berger, il ne songe pas à tirer profit de la situation afin de se défiler du combat. Il ira rejoindre ses camarades au front en refusant les plaisirs et les joies d'une douce vie de confort. Le sergent Steiner est un frère de sang du Pike Bishop de **The Wild Bunch**. Dommage que le choix de James Coburn ne provoque pas l'adhésion et la conviction. Il est impossible de croire que Coburn soit un Allemand. Son lourd accent américain le trahit et son jeu sans relief nous rappellent trop le personnage qu'il interprétait dans **Our Man Flint**. Son surcroît d'assurance et sa jovialité à toute épreuve témoignent de son américanité.

Cross of Iron se situe sur le front russe, dans la péninsule de la Crimée, en 1943. On assiste à la débandade de l'armée allemande écrasée par les troupes russes. Peckinpah nous fait partager les derniers moments d'un monde en voie d'extinction, replié sur lui-même, engoncé dans ses contradictions internes et appelant le changement. N'était-ce pas le sujet du somptueux **Ride the High Country**, de l'éclaboussant **The Wild Bunch**, l'un des plus grands films des années '60, et du bucolique et bouleversant **The Ballad of Cable Hogue**? Nous sommes à mille lieues des films hollywoodiens des années '40 qui nous présentaient les combattants allemands sous les traits de vils ennemis à abattre. Peckinpah met en place les dilemmes moraux d'individus pris au milieu de conjonctures historiques dont ils ne sont pas directement responsables. Le colonel Brandt (James Mason) et son adjudant, le capitaine Kiesel (David Warner) réalisent que le combat est perdu. Ils regardent froidement la détérioration militaire et morale qui se produit autour d'eux. Ils ne peuvent y échapper. Brandt est une sorte d'aristocrate qui fait son adieu non seulement à sa race mais également à une façon d'être, à sa classe sociale. Lorsqu'il ordonne au capitaine Kiesel de quitter le front, on comprend qu'il veut protéger les possibilités de transformation nationale symbolisée par le jeune adjudant. Ce dernier représente une force dynamique capable d'injecter un souffle nouveau à l'Allemagne. Kiesel ne manque pas de cynisme mais Peckinpah voit en lui l'espoir d'un monde meilleur, différent. Dans le rôle de Brandt, James Mason est splendide d'instinct, d'intelligence raffinée et de retenue. Il nous fait aimer et comprendre Brandt de l'intérieur. Il arrive peu souvent au cinéma de voir un militaire aussi subtilement imaginé par des scénaristes et par un cinéaste. Loin des divagations caricaturales. Mason confère au personnage un air de noblesse fatigué, une belle touche de vieillissement au bord du gouffre final. David Warner demeure toujours aussi fin comédien et aussi attachant que dans **Staw Dogs** et que dans l'inoubliable **Morgan, a Suitable Case for Treatment** du Britannique Karel Reisz, un cinéaste important dont on ne parle pas assez.

En contrepoint des personnages meurtris par la guerre, blessés au plus profond d'eux-mêmes, Peckinpah oppose le capitaine Stransky (Maximilian Schell), un Prussien prêt à toutes les bassesses et à toutes les manigances pour obtenir la croix de fer, suprême distinction accordée par le Füehrer aux officiers méritants. Stransky est incapable de penser à son retour dans sa famille sans l'obtention de la très haute récompense. Il est obsédé par une idée de prestige qui le conduira à éliminer tous ceux qui dressent des obstacles à sa conquête.. Maximilian Schell a les yeux exacerbés par une espèce de folie destructrice qui se perd en elle-même. Son Stransky pivote sur lui-même, gesticule hystériquement, parle sèchement avec l'autoritarisme d'un maniaque en voie d'exploser. Stransky ne se plaît qu'en compagnie d'hommes et la guerre lui permet d'assouvir ses fantasmes de mâle en proie à une homosexualité latente que Peckinpah n'a pas assez explorée. Stransky semble être jaloux jusqu'à la rage des rapports sexuels qui se tissent entre son adjudant, le lieutenant Triebig (Roger Fritz, excellent) et un jeune soldat, mais Peckinpah effleure le sujet sans le traiter directement. Déjà dans son demi-échec **Bring Me the Head of Alfredo Garcia**, il abordait le thème de l'homosexualité en évitant de l'examiner honnêtement. Pour Peckinpah, l'homosexualité en évitant de l'examiner honnêtement. Pour Peckinpah, l'homosexualité semble être une tare, un signe de désagrégation morale par laquelle il est à la fois fasciné et répugné. Il veut en parler tout en n'en parlant pas, si bien que dans **Cross of Iron** et **Bring Me the Head of Alfredo Garcia**, sa démarche est entachée de fortes teintes réactionnaires. Pourquoi faut-il d'ailleurs que dans son plus récent film, l'homosexualité soit l'apanage des lâches, des veules ou des hypocrites? Par contre, le vaillant sergent Steiner aime la compagnie des hommes par seul esprit de camaraderie. Sa rencontre et sa brève liaison avec l'infirmière Eva (Senta Berger) se chargent bien de nous faire comprendre le caractère triomphant de son hétérosexualité. Steiner est un bon qui revendique fermement son individualisme et qui méprise Stransky, le vilain opportuniste.

Également insatisfaisante est la façon dont Peckinpah traite les femmes dans **Cross of Iron**. D'une part, la radieuse Eva, véritable ange descendu du ciel pour apaiser l'esprit passagèrement tourmenté de Steiner; d'autre part, une garnison de soldatesses russes aux formes généreuses et aux allures crûment viriles. A l'exception d'une extraordinaire séquence où une Russe tue un soldat allemand en détournant la tête et en pleurant, les femmes du film semblent surgir d'un mauvais film porno de série C. Le portrait féminin le plus complet et le plus satisfaisant de toute l'oeuvre de Peckinpah est celui de Hildy dans **The Ballad of Cable Hogue**. Et la jeune femme, magiquement interprétée par Stella Stevens, est une prostituée de luxe. Pour Peckinpah, la femme demeure, presque toujours, un accessoire qui essaie de rivaliser avec l'homme sur son propre terrain (les soldatesses de **Cross of Iron**) ou un objet de plaisir qui passe et qui revient.

En dépit de ses innombrables failles intellectuelles et morales, **Cross of Iron** demeure un vibrant plaidoyer contre la guerre, la douloureuse méditation d'un artiste sur la plus grande bêtise humaine. Peckinpah ne nous épargne rien: les corps qui volent en éclats dans une sorte de ballet visuel horrifiant, le sang qui gicle de toutes parts, les balles qui arrachent la peau, les membres déchiquetés... Ajoutez à cela, la boue des tranchées, la rudesse des intempéries et la décomposition des abris secoués par le choc des explosions. Réutilisant le procédé du ralenti qu'il avait transformé en invention poétique dans **The Wild Bunch**, Sam Peckinpah n'est jamais allé aussi loin dans la description graphique de la violence. Mais chez Peckinpah, contrairement à la plupart des films insensibles sur la violence, celle-ci est toujours liée à la souffrance. Dans des films comme **Death Wish** et **Magnum Force**, les personnages tuent ou meurent comme s'il s'agissait de jeux d'enfants sans conséquence. Peckinpah a réintroduit au sein même de la violence la souffrance physique. C'est ce qui fait, en grande partie, la force et l'originalité de son cinéma. Dans **Cross of Iron**, la mort a quelque chose d'horrible, d'absurde, de tragique mais elle est investie d'une sensualité inexplicable. Elle est visualisée avec une splendeur chorégraphique qui nous coupe le souffle. Même si le ralenti est utilisé par Peckinpah de façon un peu trop systématique, on reste pantois et stupéfait devant le lyrisme apocalyptique du cinéaste. **Cross of Iron** nous présente la mort au travail. Une mort cruelle, implacable qui n'épargne ni les Allemands ni les Russes qu'il est impossible de discerner au milieu des combats. Les uniformes se ressemblent. Les casques ont des contours similaires. Penkinpah a eu la brillante idée de confondre assaillants et assaillis de telle sorte que le champ de bataille devient une sorte de damier vivant sur lequel meurent inutilement des individus formant une masse humaine compacte. La boucherie est grotesque, située à la limité même du supportable. Les couleurs glauques des paysages déteignent sur les uniformes. L'Homme et l'environnement sont scindés tragiquement. Peckinpah a travaillé la couleur pour donner, grâce à un verdissement bleuté de l'image, la sensation d'un monde où toute lumière a disparu. Un monde obscurci par une guerre impitoyablement tragique. L'art de Peckinpah consiste ultimement à établir une riche dialectique entre les personnages, figés dans l'espage, qui méditent sur l'absurdité qui se déchaîne autour d'eux et ceux qui sont emportés dans le tourbillon vertigineux de la mort. D'une part, l'action et l'omniprésence de la mort; d'autre part, la réflexion sur l'action et sur l'omniprésence de la mort. Le plus grand mérite de **Cross of Iron**, tourné en Yougoslavie, est de dépasser le cadre du traditionnel film de guerre pour déboucher sur une interrogation axée sur la façon même de montrer la guerre au cinéma. Même s'il est à plusieurs égards nettement insatisfaisant, **Cross of Iron** a une nette valeur exemplaire. On peut facilement comprendre pourquoi il a obtenu, en Allemagne un phénoménal succès commercial. **(Loew's)**.

La critique européenne est unanime: Un des meilleurs films de l'année! POUR TOUS
DOMINIQUE SANDA
ANTHONY QUINN
Un film de Mauro Bolognini
l'héritage
6e Semaine ! Le PARISIEN 3 486 STE CATHERINE O 866-3856 VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS POUR TOUS
Le COUPLE EXTRAORDINAIRE du "VIEUX FUSIL" enfin réuni dans cette GRANDE HISTOIRE d'AMOUR au milieu d'une révolution.
ROMY SCHNEIDER PHILIPPE NOIRET
VICTOR LANOUX UMBERTO ORSINI
PIERRE DAVID PRESENTE
Une Femme à sa fenêtre
Un film de Pierre Granier Deferre d'après le roman de Pierre Drieu La Rochelle adapté par Jorge Semprun

2e FILM
COURS APRÈS MOI QUE JE T'ATTRAPE
avec ANNIE GIRARDOT et JEAN-PIERRE MARIELLE
SALLE CLIMATISÉE
Une femme Semaine: 9.10 Samedi: 5.25 - 9.10 Dim.: 1.30 - 5.25 - 9.10
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER
Cours Semaine et Sam.: 7.30 Dim.: 3.30 - 7.30

A quoi vont ressembler les hommes en l'An 2000?
Le Couple Témoin
un film de William Klein
avec André Dussollier Anémone
Le PARISIEN 5 486 STE CATHERINE O 866-3856 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

LES CINÉMAS DU COMPLEXE DESJARDINS TÉL.: 288-3141
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU JACK NICHOLSON 14 ans
L'AFFICHE ROUGE POUR TOUS
un film de FRANK CASSENT!
La presse unanime: un chef-d'œuvre
avec PIERRE CLEMENTI · ANICÉE ALVINA ROGELIO IBANEZ
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
Cousin Cousine POUR TOUS 8e MOIS

Les gags se succèdent.... On se paye vraiment une pinte de bon sang! MINUTE
Au milieu de l'horreur, les scènes les plus drôles vues depuis longtemps... L'AURORE
APRÈS LE BAL DES VAMPIRES, VOUS FRÉMIREZ DE RIRE, EN VIVANT LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES DU PLUS GRANDIOSE DES DRACULA ET DU PLUS TIMIDE DES VAMPIRES
CHRISTOPHER LEE BERNARD MENEZ
ÉTUDIANTS 14-17 ANS $2.50
Les moins de 14 ans $1.50
DRACULA PÈRE et FILS
un film d'Edouard Molinaro
CARREFOUR STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057 1.35 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

2 Grands Prix au festival de Cannes
J.A. MARTIN photographe
(Grand Prix Oecuménique)
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
une production de l'Office national du film POUR TOUS
cinéma complexe desjardins TEL: 288-3141
le charlot 72 O. ST-CHARLES, LONGUEUIL 674-9226

après "LA SALAMANDRE" le NOUVEAU FILM d'ALAIN TANNER POUR TOUS
JONAS
QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2 000
ou comment léguer aux enfants qui naissent aujourd'hui une terre encore habitable
avec Myriam Boyer Jean-Luc Bideau Miou-Miou Dominique Labourier Rufus
Sem.: 7.30 - 9.35 Sam.-Dim.: 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.35
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

elysée 35 MILTON / 842-6053 SALLE RESNAIS POUR TOUS
"NOIRS BLANCS COULEURS"
GAGNANT DE L'OSCAR Meilleur Film Etranger 1977
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
JACQUES TATI JOUR de FÊTE

Gian Carlo Menotti — Spoleto-Charleston Festival

Le succès de l'année en Amérique

par RENÉE MAHEU

Pour son vingtième anniversaire, le festival italien de Spoleto, dit le Festival des Deux-Mondes (Festival of Two Words), trouvait enfin son frère jumeau à Charleston, ville historique de la Caroline du Sud. Gian Carlo Menotti réalisait ainsi un vieux rêve et le jeune festival s'est révélé l'événement de l'année dans la vie musicale américaine.

Depuis vingt ans, la petite ville moyenageuse de l'Ombrie accueillait les plus grands artistes italiens et américains sans oublier les multiples réalités culturelles, et, fidèle à sa politique du départ, donne sa chance aux jeunes talents, dont plusieurs ont été reconnus internationalement par la suite. On pourrait citer... Thomas Schippers, Luca Ronconi, Jérôme Robbins, Pier Luigi Pizzi, Alwin Nikolais, Patrice Chéreau, Shirley Verrett, Franco Zeffirelli, Frederica von Stade, La Mama Theatre, Israel Wood-wind Quintet, Jaime Laredo, Glen Telley, etc... Spoleto célébrera son vingtième anniversaire le 22 juin prochain dans une soirée de gala consacrée à la création mondiale d'un opéra de Nino Rota, "Napoli Milionaria".

Gian Carlo Menotti que l'on surnomme depuis vingt ans "le Duc de Spoleto", est devenu ces jours derniers "le Colonel de Chaleston". Son choix de la petite ville américaine de 350,000 habitants, lieu vital de la Guerre Civile, est des plus pertinents. Charleston a l'âge de la cité de Champlain et est considéré comme la ville "America's best preserved secret".

Si Spoleto possède le Caio Melisso, le Teatro Romano, le Duomo et de vieilles ruelles (vicoli), Charleston possède le Dock Street Theatre de 400 places, un des plus anciens du pays, (1736), le College de Charleston, fondé en 1770, des églises, des places historiques ayant survécu à la guerre civile, les forts Moultrie, Sumter et Dorchester, sans oublier les plantations et leurs jardins, les plus anciennes d'Amérique du Nord.

Fondateur du "Festival di due Mondi", Gian Carlo Menotti est le compositeur d'opéra le plus souvent joué en Amérique et seulement durant la saison 1975-76, "Amahl and the Night Visitors", "Le Medium", "The Old Maid and the Thief" et "Le Telephone", ont été joués 800 fois. Né a Cadegliano (1911), Italie, il fit ses études au Conservatoire Verdi de Milan et au Curtis Institute de Philadelphie. Il composa ses premières chansons à l'âge de sept ans, et, à onze ans, il écrivait son premier opéra et en 1934, "Amelia Goes to the Ball". Depuis son oeuvre créatrice couvre l'opéra, le ballet, le concerto, la cantate, la musique de chambre, la musique de scène et la symphonie. Il écrit lui-même des librettos de ses opéras et depuis sa première mise en scène du "Medium", il s'est révélé le grand homme de théâtre en demande dans toutes les Maisons d'opéra du monde.

On lui doit les superbes mises en scènes de "Pelleas et Mélisande" (Spoleto, Venise, Florence, Milan), "Bohème", "Aïda", tous ses opéras, et bientôt le monde du cinéma reconnaîtra son génie. Menotti obtint plusieurs prix et honneurs dont deux Prix Pulitzer pour "The Saint of Bleeker Street" et "The Consul" considéré en 1950 par le New York Drama Critics Circle Award comme le plus grand succès musical à Broadway.

Pourquoi le "Spoleto Festival U.S.A." à Charleston?... Menotti répond... "Vingt ans plus tôt je disais, "pourquoi Spoleto"? Pour la première fois dans son histoire, l'Amérique a un festival qui couvre toutes les formes de l'art, accessible à tous et sans discrimination raciale. Le pont Amérique-Europe est jeté. L'Art n'a pas de frontières et un festival se doit d'être international. Il doit accueillir les grands maîtres et donner aux jeunes la chance de se faire connaître — d'apporter de nouvelles idées — un autre message politique et social...

Gian Carlo Menotti

"Charleston et Spoleto rechercheront ensemble la beauté et l'amitié à travers l'Art. Depuis l'ouverture du Festival des Deux-Mondes en 1958 avec une production de "Macbeth" de Verdi dirigé par Thomas Schippers, mis en scène par Luchino Visconti dans des décors et costumes de Piero Tosi, les "Ballets U.S.A." de Jerome Robbins, les chorégraphies de John Butler, etc., l'art l'a toujours resserré les liens de l'amitié entre nos deux pays.."

Après Salzbourg, Bayreuth, Tanglewood, Aix-en-Provence, Canterbury, Edimbourg, Bath, Glyndebourne, Orange et Spoleto, Charleston entre dans le circuit des grands festivals. Douze jours et une centaine d'événements; opéras, ballets, musique de chambre, expositions, cinéma, jazz, concerts d'orgue, marionnettes, concerts symphoniques, théâtre, récitals, musique liturgique, folklore, animations pour enfants, mini-festivals, etc...

C'est en beauté qu'il débutait avec l'éblouissante production de "La Dame de Pique" de Tchaïkovsky, version anglaise, présentée à Spoleto en juin 1976. Filippo Sanjust en a fait un spectacle dans la plus pure tradition italienne de Visconti avec lequel il collabora plusieurs années pour les décors et costumes. Tout est raffinement-nuances-poésie-quoique trop "russe à l'italienne". Guido Ajmone-Marsan est la révélation du spectacle et c'est avec une sûreté de grand chef qu'il épouse les lignes mélodiques et les couleurs orchestrales de la partition. Il supporte merveilleusement les chanteurs.

La distribution est à l'opposé du "star system". Patricia Craig est une magnifique Lisa, vocalement et scéniquement. Jack Trusse dans le rôle d'Hermann n'a pas l'ampleur vocale d'un Vickers mais donne une force dramatique intense au personnage de Pouchkine. La légendaire Magda Olivero, célèbre dans les rôles de Tosca, Butterfly, Manon et Francesca di Rimini, est la déception vocale de la soirée dans le rôle de la Comtesse. Elle comble cette lacune par une approche théâtrale du personnage. David Arnold (Comte Tomsky) et Charles Long (Prince Yeletsky) sont d'excellents chanteurs.

La Montréalaise Mariana Paunova (Pauline-Daphne) possède une voix rare de contralto en plus d'une intelligence musicale. Elle a attiré l'attention du critique américain Robert T. Jones du New York Times qui écrivait.. "Finally, the evening provided a real sensation; a beautiful blond girl named Mariana Paunova who looked enchanting and sang with a gorgeous contralto voice. I had thought real contralto as rare as the five-cent beer but Paunova proves me wrong. She seems a real discovery and I hope I hear a lot more of her.."

Deux jeunes canadiens collaboraient à la production; Jane Clegg de Winnipeg comme stage manager, et Robert Carsen de Toronto, assistant metteur en scène de Filippo Sanjust que l'on retrouvera à Spoleto comme assistant de Giorgio De Lullo pour "Cosi fan tutte".

Musique, livret et mise en scène de Menotti, "Le Consul" était la deuxième oeuvre lyrique au programme et le clou du festival. Opéra politique et toujours d'actualité, traduit en onze langues, il dénonce le système bureaucratique et policier. Il raconte l'histoire d'une femme dans un pays non défini d'Europe, derrière le rideau de fer qui tente désespérément de rejoindre son mari en fuite et d'obtenir un visa pour les Etats-Unis. Elle se suicidera.

Vingt-sept ans après sa création, la musique du "Consul" n'a pas vieilli et son impact est toujours aussi violent. Menotti a le sens du drame et de la psychologie de ses personnages. Marvellee Cariaga, émouvante de désespoir dans le rôle de Magda Sorel, Sandra Walker, la trop efficace secrétaire, David Clatworthy, le mari, dominent une distribution de standing international dirigée par Christopher Keene qui a malheureusement tendance a couvrir les voix.

La série de concerts de musique de chambre de "midi" de Charles Wadsworth au Dock Street Theatre était un ravissement pour les mélomanes et l'occasion rare de découvrir les futurs grands maîtres, la plupart issus de Juillard School de New York. Avec un sens de l'humour exceptionnel, Charles Wadsworth présentait; James Buswell (violon), Richard Goode (piano), Yo Yo Ma (violoncelle), Peter Serkin (piano), Barbara Hendricks (soprano), Ida Kanafian (Violon), Carol Wincenc (flûte), etc... dans des programmes d'une heure couvrant un répertoire de Bach à Varese. On retrouvera ces jeunes musiciens au Caio Melisso à Spoleto.

La Danse réservait des surprises. Si l'Ohio Ballet offrait des spectacles techniquement à point mais ternes dans l'expression, le Eliot Feld Ballet conquit d'emblée les balletomanes par la qualité exceptionnelle de ses danseurs et les chorégraphies époustouflantes d'Eliot Feld qui n'est pas un inconnu a Winnipeg et Toronto. On se souviendra longtemps de "At Midnight" sur quatre Rukert lieder de Mahler dansés par Edmund Lafosse, Christine Sarry, Helen Douglas, "The Consort", ballet d'inspiration élisabéthaine sur la musique de Dowland, Morley et Neusidler, "un bijou", — "A Footstep of Air", fantaisie et humour folklorique sur les chansons irlandaises et écossaises de Beethoven. A ne pas manquer.

Un "Gala Scriabine" avec un éventail des meilleurs danseurs internationaux; Carla Francci, Patricia McBride, Jean-Pierre Bonnefous, Lynn Seymour, Anna Sukolo, Alicia Alonso, Charles Ward, Jorge Esquivel, complété a minuit avec "Prometheus", poème de feu, une exposition de Serge Lifar groupant les oeuvres d'artistes russes d'avant la révolution de 1917 et des expositions de sculpteurs italiens et peintres américains, le théâtre avec "Black Medea" et une nouvelle pièce de Simon Gray, "Mollie", et pour terminer le Festival, un concert sur la Middleton Place suivi d'un feu d'artifices dans la meilleure tradition de Spoleto.

Le concert en plein air de Spoleto

The Greatest

Le narcissisme d'un boxeur

(par André Leroux) — Basé sur l'autobiographie de Muhammed Ali, **The Greatest,** le dernier film de Tom Gries, décédé le trois janvier dernier, relate les diverses étapes de la carrière du célèbre boxeur: son obtention, à l'âge de dix-huit ans, d'une médaille d'or aux jeux olympiques de 1960, sa première percée spectaculaire dans le monde du sport professionnel, sa rencontre avec le militant noir Malcolm X (James Earl Jones), sa conversion à la religion musulmane, son mariage à une jeune fille fragile, sa victoire retentissante contre Sonny Liston, son refus de s'engager pour aller combattre au Vietnam, et sa victoire au Zaire en 1975 contre George Foreman. Le film de Gries n'est rien d'autre qu'un condensé systématique des différents moments de la montée de Muhammed Ali au rang de champion mondial de boxe. Les épisodes s'enchaînent avec la régularité et la précision d'un métronome entremêlant, pour plaire à tous les publics, les séquences intimistes aux séquences spectaculaires. Le scénariste Ring Lardner Jr. et le réalisateur Tom Gries ont composé les épisodes sans jamais transcender le caractère anecdotique de ce qu'ils nous donnent à voir. Conséquemment, **The Greatest** s'apparente à une série télévisée constituée de fragments dramatiques n'excédant jamais une durée de dix minutes. On peut déceler, sans aucune difficulté, où s'insèreront les annonces publicitaires lorsque le film sera présenté à la télévision. Affreusement linéaire, **The Greatest** n'a même pas l'énergie visuelle de l'insipide **Rocky**. Pourtant, il est clair que les producteurs ont voulu profiter de l'immense succès populaire remporté par le film de John G. Avildsen pour lancer sur le marché un produit devant faire vibrer les mêmes cordes sentimentales.

Gries a voulu raconter l'histoire d'un homme simple qui s'est hissé au sommet par son obstination, son refus de se plier aux conventions et aux exigences de la société blanche, son sens de la provocation verbale et par son infatiguable esprit de compétition. Mais contrairement à **Rocky**, **The Greatest** n'est pas un conte de fée visant à éveiller, chez le spectateur, un besoin de dépassement au sein d'une société blasée par son abondance, mais bien plutôt la glorification d'un individu qui, au point de départ, est un gagnant. Dès l'ouverture du film, on ne doute, à aucun instant, des possibilités de victoire et de réussite du jeune garçon qui vient de remporter une médaille d'or aux jeux olympiques. Il brave déjà la société blanche du Sud des Etats-Unis avec une arrogance et une fierté qui le rendent indestructible. Certes, son parcours est parsemé d'obstacles mais les difficultés à les surmonter sont inversement proportionnelles à sa témérité et à son obstination. Il n'y a pas dans **The Greatest,** une seule minute de véritable suspense car l'issue des événements est toujours imperturbablement prévisible. Lors du combat final, le réalisateur tente gauchement de créer un certain climat d'attente et d'angoisse mais les tensions dramatiques ne se sont pas accumulées et le recours, à l'instar de **Rocky,** à une musique supposément énervante et tendue n'ajoute rien à l'intensité bien fébrile du moment. Le film ne jouit d'aucune force dramatique cumulative car les éléments se désamorçent, s'affadissent au moment même où ils devraient entrer en contact les uns avec les autres. **The Greatest** est un film qui se déroule sur un même ton impersonnel en perdant de vue les nécessités de la construction dramatique.

Cette approche atonale est assez étonnante de la part d'un cinéaste qui a constamment été préoccupé par un souci d'efficacité narrative. Au cours de sa longue carrière, débutée à la télévision, Tom Gries a fait preuve d'une habilité technique qui a pu brièvement leurrer. Son plus beau film **Will Penny** fut un western élégiaque dont Ginette Charest, la perspicace critique de **TV Hebdo**, n'a pas manqué de souligner l'importance et l'originalité lors de sa présentation à la télévision. A la délicatesse des interprétations de Joan Hackett et de Charlton Heston s'ajoutait une atmosphère remarquablement feutrée, une étonnante transparence du propos, une richesse peu banale de la thématique, un approfondissement du genre et une lucidité empreinte de tendresse débordante pour des personnages en quête d'une stabilité insaisissable. **100 Rifles** était un western truculent d'un érotisme surprenant et **The Glasshouse** une violente attaque contre le système pénitentiaire mais la collaboration Tom Gries-Charles Bronson (de **Break Out** à **Breakheart Pass**) ne fut pas des plus fructueuses. On ne retrouve même pas dans **The Greatest** ce qui a fait la force des films de Gries: métier solide, recettes à toute épreuve, sens du décor et de l'action, style narratif dont la vigueur tenait lieu de finesse. Son dernier film n'est absolument pas à la hauteur de son talent limité. Le cinéaste a probablement été étouffé par la personnalité tonitruante de Muhammed Ali qui interprète son propre rôle et qui envahit littéralement tout l'écran. Comment Gries aurait-il pu d'ailleurs faire preuve de sens critique devant un être qui a fait de son existence un immense spectacle? Ali, toujours extrêmement conscient de son image publique, a empêché, par sa seule présence, le cinéaste d'aérer sa mise en scène, de s'attacher chaleureusement aux personnages secondaires, superficiellement esquissés, et d'élaborer un film éloigné de la propagande publicitaire.

The Greatest est un hymne à la grandeur, à la beauté, au courage, à la hardiesse et l'intégrité de Muhammed Ali. Le cinéma a offert à Ali le meilleur moyen de faire scintiller son image de mâle conquérant et invincible. On n'avait vraiment pas besoin d'un tel film. Le plus embêtant est qu'on ne sait jamais où commence la fiction et où se termine l'autobiographie. Il ne s'agit ni d'un véritable documentaire ni d'une entreprise exclusivement romanesque. Ne connaissant pas tous les détails de la vie du boxeur, je n'ai pas été capable de trouver la frontière séparant le vrai du faux, le vécu du fabriqué. Le scénariste et le réalisateur n'ont pas cherché à clarifier la ligne de démarcation de telle sorte que **The Greatest** est filmé comme du banal cinéma de papa à partir d'éléments biographiques sans véritable authenticité cinématographique. C'est un film faux sur un personnage pourtant bien réel. Que peut-il y avoir de plus saugrenu que Mohammed Ali jouant son propre personnage aux côtés de comédiens (Robert Duvall; James Earl Jones; Ernest Borgnine) forcés d'interpréter des individus qui deviennent, par la force des choses, fictifs. Il est regrettable que Tom Gries ait terminé sa carrière par un produit aussi peu personnel. **(Côte Des Neiges)**

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 Avenue du Parc (coin Laurier)
Stage intensif
• du 13 au 17 juin '77
• du 15 au 19 août '77
Danse contemporaine
• Technique
• Danse
• Atelier de création
Renseignements:
1-514-273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no 749870

LE CENTRE DES ARTS VISUELS
offre un
DIPLÔME EN ARTS APPLIQUÉS ET DESIGN
Programme de trois ans conduisant à l'obtention d'un diplôme en arts appliqués et design avec spécialisation en céramique ou textiles. Ce diplôme certifie que l'étudiant a complété avec succès un programme d'études d'au moins 1,170 heures et obtenu 39 crédits par année.
INSCRIPTION: Février à juillet pour l'année scolaire commençant en octobre 1977.
Pour de plus amples renseignements
(514) 488-9559
CENTRE DES ARTS VISUELS
350 AVE VICTORIA MONTREAL QUEBEC H3Z 2N4

tnm 861 0563
84 ouest, rue ste-catherine
mise en scène ANDRÉ BRASSARD
monique mercure
michelle rossignol
gérard poirier
jean louis millette
jean louis roux
décor GUY NEVEU
costumes FRANCOIS BARBEAU
musique JEAN SAUVAGEAU
éclairages FRANCOIS BÉDARD
gilles renaud
francois tassé
guy thauvette
normand chouinard
jean-pierre bergeron
pauline martin
de JEAN GENET
LE BALCON

théâtre du rideau vert
l'imprésario de smyrne
Comédie de Goldoni
Mise en scène: ROBERT PRÉVOST
JANINE SUTTO, ELIZABETH LESIEUR, LENIE SCOFFIE, ANDRÉ MONTMORENCY, ANDRÉ CAILLOUX, HUBERT NOËL.
Mardi au samedi 20 h. Dimanche 19 h.
DERNIÈRE SEMAINE
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

COLLOQUE SUR LE CHANT
11, 12, 13 JUIN, de 14 à 16h
13 JUIN, de 20 à 22h
entrée libre

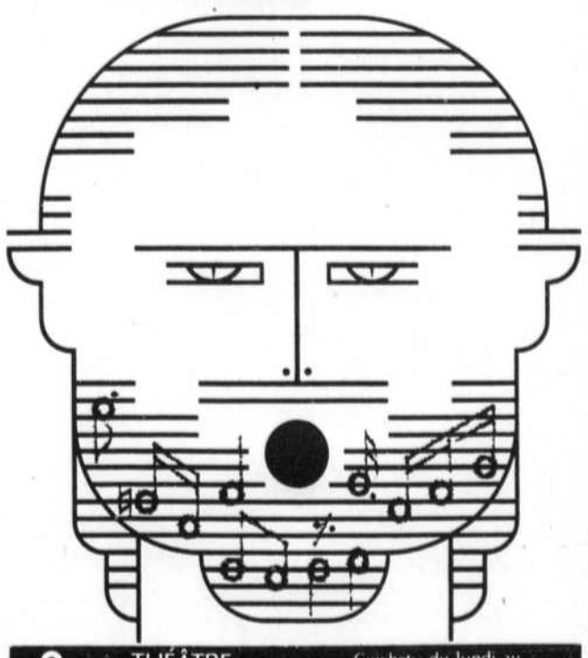

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

AVIS
DEMANDES de SUBVENTION dans le secteur des ARTS D'INTERPRETATION pour l'exercice 1977-1978

Les organismes des secteurs **du théâtre**, de **la musique**, de **la danse**, de **la chanson**, qui désirent présenter une demande de subvention pour l'exercice 1977-1978, doivent noter que les demandes seront acceptées **jusqu'au 1er août.**
L'aide financière du ministère des Affaires culturelles dont il est ici question s'adresse à des organismes à but non lucratif légalement constitués.
Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à:
Direction des arts d'interprétation
Ministère des Affaires culturelles
700, boul. St-Cyrille est
Place Hauteville, Québec G1R 5A9
Téléphone: (418) 643-5125
Ministère des Affaires culturelles
Direction générale des arts et des lettres

Narcisse ou la pratique de l'art

par JEAN-CLAUDE LEBLOND

Un des éléments fondamentaux de l'art de notre époque est une constante interrogation. Dans quels contextes l'art évolue-t-il, quels intérêts sert-il, quels buts vise-t-il? Niant son rôle traditionnel de support d'une idéologie dominante dans une époque donnée, l'artiste veut connaître les impacts contestataires de son travail, refuse de jouer le jeu, s'inscrit dans une opposition.

Parallèlement à cette marginalité équivoque, l'artiste s'interroge en même temps qu'il s'extasie de la pratique de l'art, du simple fait de disposer sur une toile une pâte, de sentir à travers ses outils se façonner l'oeuvre. Aussi voudrait-il faire partager au commun des mortels sa jouissance, comme si l'écrivain, le forgeron, l'alpiniste ou tout individu vivant pleinement ne ressentait pas un jour ou l'autre ce plaisir tout narcissique de se regarder faire. Mais au-delà des titillements et du désir de partage, seul le résultat final compte.

En ce moment au Musée d'art contemporain, quatre jeunes artistes nous convient à leur questionnement dans une exposition qui manque de cette évidence de base, de la corrélation contenant-contenu. Ici moins qu'ailleurs le médium est le message. Il s'agit de Luc Béland, Lucio de Heusch, Jocely Jean et Christian Kiopini.

Au regard du catalogue de l'exposition au demeurant fort bien monté, on se demande s'il faut d'abord parler des oeuvres proposées ou de la démarche propre à chacun regroupée sous une même ambition: "la pratique picturale comme moyen de connaissance". Le public s'attendrait-il à lire à même l'oeuvre les préoccupations d'un artiste qu'il est référé aux écrits de ce dernier. Tout type de pratiques bien dirigées constituant un moyen de connaissance, l'artiste dès lors peut-il se permettre de faire la leçon à ses concitoyens? D'où ce dernier tire-t-il ses droits et s'est acquis cette mentalité de pédagogue.

Pour les quatre cas qui nous occupent, la peinture s'arrête à l'élaboration d'énoncés qui se voudraient rationnels mais qui ne possèdent pas de répondant à l'autre bout de la ligne chez le récepteur, le regardeur. Devra-t-on se réfugier dans le lyrisme, ce bon vieux lyrisme chargé d'émotivité, de personnalité, d'une facture unique ou quitter carrément le camp de la peinture pour discuter de questions d'esthétique? Dans une pareille confusion, comment voudrait-on qu'un public non initié se tire d'affaire? L'attitude pédagogique devrait pourtant atteindre une certaine vulgarisation des concepts.

Ce qui retient l'attention dans le travail de Kiopini, c'est l'utilisation de couleurs sans vibrations, ternes, non intervenantes qui cèdent la place à une subtile et non moins calculée évolution lumineuse dirait-on sur une grande surface "all over" couverte de grafitis d'où n'est pas absente pour autant la gestualité ou si l'on veut, l'acte du peintre.

Chez Jocely jean de même que chez Lucio de Heusch, l'opposition des couleurs sur font blanc crée une dimension spatiale en même temps qu'une préciosité un peu décorative. Dans le premier cas, le besoin se fait sentir d'ajouter à la rigueur imposée par les "masking tapes" une touche un peu plus "hand made" tandis que dans le second cas, la "théorie du nuage" avec ce qu'elle comporte de "non-finito" s'attache à relater une permutabilité structurelle.

Cette exposition a le mérite supplémentaire de regrouper quatre artistes, de présenter de manière cohérente le travail d'un groupe. Au moment où les associations et regroupements d'artistes sont contestés, il fait plaisir de voir sur la place de Montréal, un groupe en posséder toutes les qualités. Regroupés autour d'un ensemble de préoccupations communes, chacun des membres joue ce rôle essentiel d'interlocuteur, d'apport véritable à ses collègues. Sans charte ni budget, l'efficacité au seul plan de la peinture, en fait un outil essentiel d'avancement. En voyant cette exposition, on pensera à Jauran et les premiers plasticiens et on souhaitera que cette initiative soit imitée chez les autres artistes. Ne serait-ce que par le témoignage du groupe ainsi créé et par sa valeur d'exemple, cette exposition ne sera pas passée inutilement.

■ **Au Musée d'art contemporain jusqu'au 3 juillet.**

Expositions

Ici, la surface est composée de pâte à modeler qui en séchant, se fendille, craque, révèle l'oeuvre du temps, d'une terre morte riche pourtant en message du passé. La surface est également incrustée de signes, de flèches, de grands X éternisés dans leur fossilisation. Tel est le travail récent de Daniel Bigras (chez Claude Luce, se termine aujourd'hui) qui sonde une forme d'archéologie. Contrairement aux Poirier en France qui dressent sur le marbre ou même la pâte à modeler, les plans des cités antiques en une conscience archéologique de l'architecture, de l'urbanisme, Bigras pousse cette recherche dans le champ culturel. Bilan d'un acquis relié par un ensemble de flèches à une historicité culturelle, les incrustations comme signes immuables voudraient bien en témoigner.

Mais comme Moïse avec les tables de la loi, Bigras ne dresse-t-il pas tout simplement les règles intuitives d'une structure des relations interpersonnelles où les flèches constituent les liens entre l'émetteur et le répondeur, le contenant et le contenu, le référé et le référant? Cet énoncé qui possède tout d'une dialectique laborieusement articulée nous renvoit à la prescience, à l'ultime intuition de l'artiste devant la conjoncture de son époque.

■

Supposons un professeur de catéchèse à l'école secondaire arrivant un matin devant ses jeunes élèves avec une pile de vieux magazines dans les bras. Il leur parle de la vie, l'amour, la mort, la guerre et toutes autres belles questions métaphysiques propres à leur jeune âge. Et puis il leur demande de monter des collages sur ces thèmes avec les vieux journaux.

Des collages, on peut en voir souvent. Leur réussite est d'autant plus aléatoire que les sujets traités sont éculés. La Galerie Saint-Denis nous en présente quelques-uns actuellement qui ne manquent pas d'intérêt, ceux d'Hélène Roy-Richard.

Alliant l'écriture à l'image, l'artiste retient des choses leur côté sordide et tragique. L'ensemble des compositions s'équilibre toutefois assez bien. Il reste que l'ensemble manque de conviction en dépit cependant d'un excellent métier. Jusqu'au 11 juin.

Informations

Une série d'émissions avec des artistes québécois tient actuellement l'antenne au réseau FM de Radio Canada, le mardi à 16 h 30. On pourra entendre François Dallegret (14 juin), François Hertel (21 et 28 juin), Marcelle Ferron (5 juillet), Léon Bellefleur (12 juillet), Jordi Bonnet (19 juillet), Jacques de Tonnancourt (26 juillet) et Mariette Rousseau-Vermette (2 août). Ces portraits sont réalisés par André Major avec la collaboration de Guy Robert pour les textes et les entretiens.

■

Graveur québécois qui a travaillé plusieurs années en France, Lorraine Bénic participe au Salon de Mai 77 à Paris.

■

Le peintre David Arc, qui a passé une bonne partie de sa vie à Montréal et qui réside maintenant à Victoria, présente une exposition de ses oeuvres inspirées d'une conception muraliste au Centre d'art du Mont-Royal. La moitié du profit de la vente sera donnée à une organisation s'occupant des enfants infirmes.

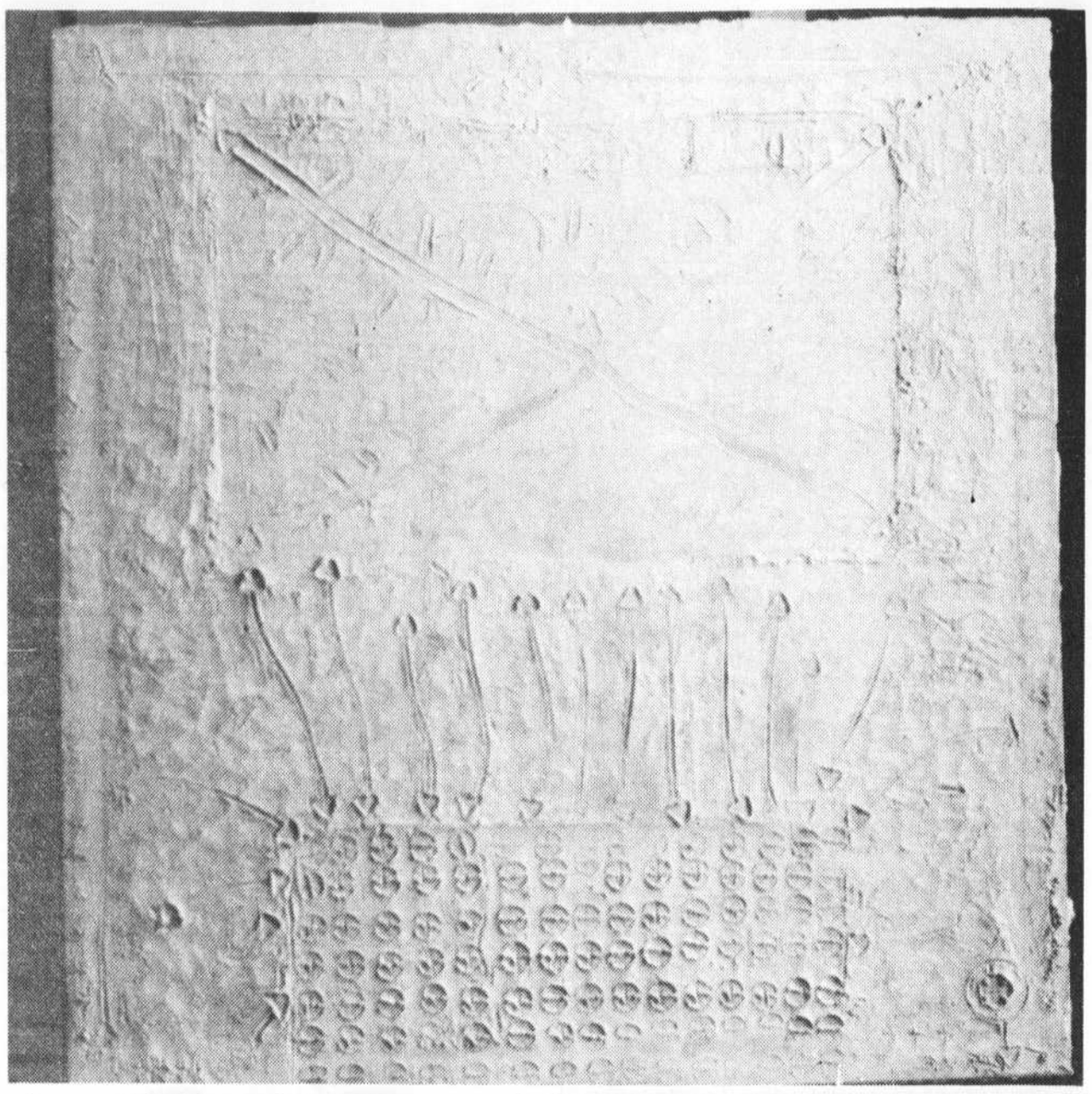

les disques classiques

PIERRE ROLLAND a écouté pour vous

La force et la grandeur, l'exaltation de la puissance, la lutte ardente, le combat violent'. Voilà ce que l'on peut ressentir à l'écoute de cette usine de musique qu'est **l'Orchestre Symphonique de Chicago**, dirigé par **Sir Georg Solti**, jouant deux **Symphonies de Beethoven**, la **3è en mi bémol majeur, opus 55 l'Eroica, London CS 7049, et la 6e, en fa majeur opus 68, la Pastorale, London CS 6931.**

Le caractère emporté que Sir Georg Solti donne particulièrement à la 3è Symphonie, avec ses nombreux sforzandos, ses virements violents des pulsations rythmiques, regénère un enthousiasmes incroyable. La mécanique rythmique du Scherzo, impitoyablement maintenue, ennivre. Même si les pianos et les pianissimos ne sont pas respectés avec une très grande finesse, la dynamique est fort remarquable; la prise de son de ces deux disques est d'une très grande netteté.

La Pastorale apporte un certain parfum de fraîcheur et un peu de tendresse. L'intérêt de cet enregistrement réside quand même dans les grands ensembles où le déploiement sonore de tout l'orchestre est extrêmement bien réussi. Les lignes mouvantes et fluides qui s'enchevêtrent tout le long du second mouvement ressortent avec un équilibre sonore impeccable. Le Presto, à la fin du Scherzo, est bousculé au tout début; ce genre d'accident minime en soi et négligeable se retrouve ici et là sur ces deux disques et choque d'autant plus que c'est l'Orchestre de Chicago qui joue. Par contre, les traits en doubles croches des violoncelles et contrebasses au quatrième mouvement sont si nettes, si bien réussies qu'il nous semble entendre la perfection.

En conclusion: deux symphonies costaudes, avec surtout une prodigieuse force sonore.

■

Le disque **London CS 7033** intitulé **Solti-Boléro** avec l'**Orchestre Symphonique de Chicago** comprend, outre le **Boléro de Maurice Ravel**, le **Prélude à l'Après-midi d'un Faune** et **La Mer** de **Claude Debussy.** De ces trois oeuvres, le Boléro emporte la palme. L'intonation extrêmement difficile des instruments solos qui entrent les uns après les autres est presque parfaite et l'immense crescendo se prolonge du début à la fin avec une ampleur majestueuse.

Les deux oeuvres de Debussy sont bien jouées mais restent statiques. Les grands moments à l'emporte-pièce ou lyriques que Sir Georg Solti joue en maître chez d'autres compositeurs sont ici à temps. La finesse des couleurs orchestrales, à part celles typiques de l'Orchestration de Debussy, les demi-teintes, les éclats rapides et brillants qui illuminent par instant et à toute occasion la partition, sont absents. Toutes les notes sont là. Mais l'esprit, la délicatesse, l'essence même de la musique n'y sont pas.

La prise de son et la gravure sont aussi exceptionnelles que pour les 3è et 6è Symphonies de Beethoven.

En conclusion: tout est parfait, sauf la langue qui n'est pas française.

■

De **Massenet**, les **Scènes Alsaciennes**, les **Scènes Dramatiques** et la **Marche des Princesses** du conte de fées **"Cendrillon"** sous la direction de **Richard Bonynge** avec le **National Philharmonic Orchestra, London CS 7048.**

Ce très beau disque nous offre le plaisir de mieux connaître un aspect presque ignoré de Massenet; si ses oeuvres théâtrales demeurent encore vivantes, ses oeuvres symphoniques bien qu'en moins grand nombre, sont absentes des programmes des orchestres symphoniques et ne jouissaient plus sur disque d'édition récente. Le charme indéniable qui se détache de la musique de Massenet séduit encore beaucoup. La couleur orchestrale est très française, et comme il est de mise presque partout en Amérique du Nord de sous-estimer et même de dénigrer tout ce qui n'est pas français, nous n'avons presque plus ou pas de lien nous rattachant à cette fibre si éminemment française de la musique de Massenet. J'ose espérer que les efforts que fait Richard Bonynge pour la musique française et principalement pour celle de Massenet, feront revivre un intérêt croissant pour la musique qui sent si bon la France. La prise de son, la gravure et l'usinage sont impeccables. En conclusion: si on voulait seulement essayer de faire connaissance avec un compositeur hautement civilisé, notre vie en bénéficierait.

■

Itzhak Perlman et **John Williams** jouent des duos de **Paganini** et de **Giuliani: Columbia 34505:** tout le charme du violon avec le soutien de la guitare! Perlman joue avec passion, chaleur et style. John Williams marque sa présence par une très grande sensibilité. On prend un immense plaisir à se laisser envoûter par le plaisir de cette musique facile. Perlman et Williams jouent avec amour et avec plaisir. La bravoure et le sentiment priment. C'est beaucoup. Leur virtuosité n'a d'égale que la justesse de leur style. La prise de son pourrait être plus séduisante. La gravure est bonne, mais l'usinage (du moins la copie que j'ai écoutée) manque de qualité.

En conclusion: duos pour des amoureux, à écouter les yeux dans les yeux, style des environs de 1800.

Galeries d'Art

GALERIE ART & STYLE
Le plus grand choix de peintures Canadiennes
P.V. BEAULIEU — A.Y. JACKSON
R. BURTON — T. LECOR
S. COSGROVE — H. MASSON
R. GAGNON — R. RICHARD
F. IACURTO — A. ROUSSEAU
896 ouest, rue Sherbrooke Tél. 849-2598

ALBERS, APPEL, BORDUAS, COSGROVE, CULLEN, DALLAIRE, DANBY, GAGNON, LYMAN, McEWAN, PELLAN, ROBERTS, SUZOR CÔTÉ
GÉRARD GORCE BEAUX ARTS inc
1535 ouest, rue Sherbrooke
934-0413
Lun. au sam. de 10 à 17h. ou sur rendez-vous.

ARTISTES RUSSES CONTEMPORAINS
À partir du 13 juin
Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
lundi au samedi: 9.30 à 17.30 h.

ACADÉMIE BÉLENGÉ
BÉLENGÉ PEINTRE
ATELIER LIBRE
GALERIE D'ART
EN EXPOSITION
huile
acrylique
aquarelle
pastel
fusain
DE 14 h. à 18 h. DU MARDI au SAMEDI
5002 boul. St-Laurent Montréal Qué H2T 1R7

BALCON les images
VENTE DE JUIN
Encadrement gratuit
(ou presque)
sur toutes gravures encadrées
NADEAU, RIOPELLE, JACQUE, BONET, BRUNEAU, TOUPIN.
2031 Saint Denis 843-7720

LA GALERIE DU LONG-SAULT
OEUVRES GRAVÉES de
BARTOCCI
saint-andré est comté d'argenteuil
537-3735
mardi, vendredi, samedi, dimanche, de 14 à 18 h. ou sur rendez-vous.

GALERIE SIGNAL
vous invite à l'exposition de
MAURICE AGNAN, JACQUES LAMBERT ET CEZYL TESTEAU
jusqu'au 15 juin
4545 rue St-Denis, 845-4171
Lun. au ven. de 10h. à 18h. Sam. et dim. de 13h. à 17h.

Galerie Mira Godard
JOHN FOX
Peintures et collages récents
WILLIAM KURELEK
Peintures récentes
1490 rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec
Tél (514) 931-5841

LE PUBLIC EST CORDIALEMENT INVITÉ
À L'OUVERTURE DE LA GALERIE RHADAMANTHUS
QUI A LE PLAISIR DE PRÉSENTER DE NOUVEAUX TALENTS CANADIENS
PEINTURES SCULPTURES GRAVURES
SAMEDI LE 11 JUIN
GALERIE RHADAMANTHUS INC.
1335 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 931-6708
lun. au ven. de 10 à 17.30 h sam. de 10 à 17 h.

JEAN-PAUL LEMIEUX
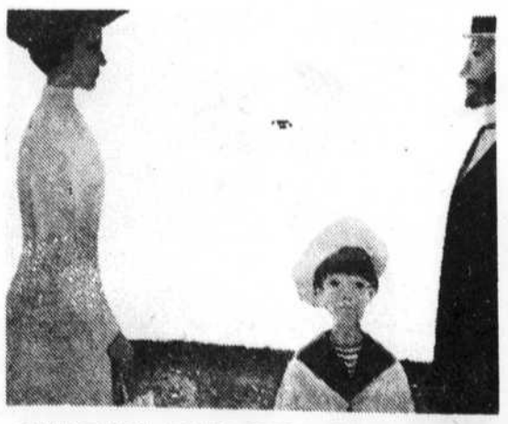
CHOIX DE 30 SUJETS
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
LES TERRASSES
1205 OUEST, RUE STE-CATHERINE
STATION McGILL NIVEAU MÉTRO
849-8243
NOUS ACCEPTONS CHARGEX ET MASTER CHARGE
atelier 66

Ouverture d'une nouvelle galerie dans le vieux Montréal
oeuvres récentes de
SOLANGE ST-PIERRE
Huiles et Pastels
Du 8 au 19 juin
Vernissage mardi le 7 juin à 20 h.
Galerie d'Art Fréderic B.
403 est, Notre-Dame (coin Bonsecours) 843-7083

CENTRE DE PSYCHIATRIE COMMUNAUTAIRE

PSYCHIATRES

Intéressés(ées) au travail communautaire avec équipe multidisciplinaire pour prendre charge d'une équipe. Temps plein ou partiel.

Pour plus d'information, prière de communiquer avec:

D. André Hébert,
Directeur
761-6131, poste 251

DOUGLAS HOSPITAL CENTRE
HOSPITALIER DOUGLAS

6875 BOUL. LASALLE BLVD./VERDUN, QUEBEC, H4H 1R3

Carrières et Professions

AVOCAT

Le candidat que notre compagnie désire intéresser est véritablement un chercheur dont l'esprit de synthèse aiguisé se double d'un sens analytique développé et d'une bonne maîtrise des communications verbales et écrites dans les deux langues. Relevant du secrétaire et conseiller juridique, il assumera progressivement la responsabilité de colliger la documentation nécessaire, d'en superviser la gestion et d'en surveiller l'évolution, de participer à la rédaction d'opinions ou déclaraions et de mener tout genre de recherches sur des sujets très diversifiés en rapport avec nos compagnies d'assurance-vie et générale.

Tout candidat intéressé, homme ou femme, comptant un minimum de 3 années d'expérience comme avocat, est prié de faire parvenir son curriculum vitae à:

GROUPE PRENOR

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
801 est, rue Sherbrooke
Montréal
H2L 1K8
Attention: service du personnel

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22, 23, 24, et 25

AGENT D'IMPLANTATION

La Télé-université, unité constituante de l'Université du Québec est à la recherche d'une personne qui facilitera son implantation, et plus particulièrement celle de son programme «Connaissance de l'homme et du milieu» dans la région de Montréal.

TACHES SPÉCIFIQUES: - Établir en collaboration avec la direction des services éducatifs les stratégies de promotion et d'implantation pour la région de Montréal.
- Voir à ce que les objectifs de clientèles de cette région soient atteints.

QUALIFICATIONS: - Expérience en promotion. - Bonne connaissance des réseaux (associations, services, etc... de la région de Montréal).

DURÉE DE L'ENGAGEMENT: Environ onze (11) mois, sur base contractuelle.

LIEU DE TRAVAIL: Le grand Montréal.

TRAITEMENT: Selon la scolarité, l'expérience et les qualifications.

Date limite d'inscription: le 15 juin 1977 à 17:00 heures.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae aux:

Services au personnel, Télé-université
3108, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, Québec.

Université du Québec
Télé-Université

DIRECTEUR
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
VICTORIAVILLE-ARTHABASKA-WARWICK

FONCTIONS:
Relevant de la Corporation de Développement économique des Bois-Francs Inc., le titulaire aura les responsabilités suivantes:
- Préparer un programme d'action annuel accompagné d'un budget selon la politique approuvée par la Corporation;
- Établir et maintenir les relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux;
- Voir à la préparation de documents de promotion industrielle et d'un inventaire des ressources favorables à l'implantation de nouvelles usines dans l'agglomération;
- Agir à titre d'agent de liaison entre la Corporation et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement économique.

EXIGENCES:
- Avoir acquis une expérience solide soit en développement économique, relations publiques ou marketing et posséder une bonne connaissance du milieu des affaires;
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, marketing, économie, finance ou toute expérience jugée équivalente;
- Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux;
- Posséder une bonne connaissance de l'anglais.

SALAIRE:
Ce poste intéressera les personnes dont la rémunération actuelle se situe dans les environs de $20,000.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" à la soussignée, avant 4 h 30, le 10 juin 1976.

Corporation de Développement économique des Bois-Francs Inc.,
Att'n: Mme Johanne F. Fontaine,
1, rue Notre-Dame ouest,
Victoriaville, G6P 6T2 Qué.

INGÉNIEUR EN PROCÉDÉS

Nous requérons présentement les services d'un ingénieur diplômé en chimie ou en mécanique qui possède de 1 à 5 années d'expérience relative à des projets en procédé et en équipement.

Les responsabilités incluront:
- Le développement et l'exécution de projets d'équipement de procédés d'ingénierie
- Le développement de procédés et de produits améliorés.
- Fournir une aide technique aux départements manufacturiers au sein d'une usine chimique sophistiquée.

Ce poste est ouvert à notre usine de Montréal. Le bilinguisme est nécessaire. La compagnie offre une gamme complète d'avantages sociaux.
Le salaire est proportionnel à l'expérience et aux qualifications.

Veuillez écrire au:
Surintendant du Personnel

Monsanto Canada Limitée
Le Devoir, Dossier # 2709
C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9

OFFRE D'EMPLOI
POSTE DE PROFESSEUR SUBSTITUT EN PHYSIQUE

Le département des sciences pures de l'Université du Québec à Rimouski sollicite des candidatures pour un poste de professeur substitut en physique.

FONCTIONS: Dispenser de l'enseignement au premier cycle en mécanique classique et relativité, mécanique quantique, état solide, avec possibilité de se joindre à une des équipes de recherches du département.

EXIGENCES: Etre détenteur d'un doctorat de préférence.

SALAIRE: Selon la convention collective.

DUREE: Contrat d'un an avec possibilité de renouvellement pour une deuxième année.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: A compter du 15 juin 1977.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 10 juin 1977 à:

Jean-Denis Desrosiers, Directeur
Département des sciences pures
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Qué.
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche d'un

CONSEILLER CADRE

pour notre **Service de la Recherche**

afin de contribuer, sous l'autorité du responsable du service, à l'élaboration et la réalisation des projets et des travaux de recherche, s'inscrivant dans le cadre des activités de l'établissement.

Le titulaire de ce poste assume la réalisation et la coordination de certains travaux et projets de recherche requis à l'intérieur de l'établissement ou en commandite avec d'autres organismes publics, para-publics et privés. Il analyse les résultats obtenus des projets et travaux de recherche et suggère s'il y a lieu la mise en application des recommandations qui s'en dégagent. D'autre part, il conseille le personnel concerné en matière de formulation des projets de recherche, de méthodologie et d'interprétation des données tout en mettant à la disposition des groupes de travail une gamme d'instruments, de techniques et procédures en vue d'assurer une qualité dans la méthodologie de la recherche dispensée. De plus, il assiste le responsable du service dans ses fonctions et responsabilités notamment en assumant la représentation de son service aux différents comités internes et externes de l'établissement.

Les candidats (es) à ce poste devront posséder un diplôme d'études universitaires de quatre ans en sciences humaines (2e cycle) ou l'équivalent doublé d'une formation spécifique en recherche. Un minimum de 3½ ans d'expérience pertinente en recherche est requis de même qu'un intérêt pour les services sociaux et, en particulier, pour la recherche sur l'Enfance.

Les intéressés (es) devront faire parvenir leur curriculum vitæ au plus tard le 10 juin 1977 au:

SERVICE EMBAUCHE
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTREAL METROPOLITAIN
Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e etage
Montreal, Que.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES PURES
PROFESSEUR EN BIOLOGIE

FONCTION:
Le professeur dispensera l'enseignement de cours portant sur l'évolution, la cytologie et l'histologie. De plus, il enseignera au niveau d'un programme d'études avancées en productivité biologique présentement en voie d'élaboration.

EXIGENCE:
Le doctorat ou l'équivalent dans l'une des spécialités concernées.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective.

On fait parvenir sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 17 juin 1977 au:

Directeur du Département des sciences pures
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Université du Québec à Chicoutimi

Nous recherchons de jeunes ingénieurs qui desirent exploiter pleinement leur talents.

Jeunes et talentueux? Tous les espoirs vous sont permis. Tout ce dont vous avez besoin c'est un climat de travail qui vous convienne pour saisir la chance de réaliser vos aspirations. Vous trouverez peut-être ce que vous cherchez dès maintenant chez Northern Telecom. Nous recherchons plusieurs jeunes ingénieurs industriels prometteurs pour notre division de Câbles de Télécommunications, le plus important producteur de câbles de télécommunications au Canada.

Nous voulons des gens dynamiques, au courant des techniques industrielles et comptant deux ou trois ans d'expérience.

Les candidats retenus toucheront toutes les phases de la fabrication des câbles. Ils seront affectés, en particulier, à l'organisation et la mise en application des programmes de réduction des coûts, l'amélioration des procédés, l'automatisation de la production et de la manutention des matériaux et à la planification des installations.

Les ingénieurs que nous choisirons peuvent donc attendre de ce milieu de travail la satisfaction et le défi nécessaires à leur développement.

Si ce domaine vous attire, veuillez adresser votre curiculum vitae en toute confiance au:

Chef, Dotation des Ressources Humaines
Northern Telecom Canada Limitée
Division des Câbles
Case Postale 6122, Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3J4

Discrétion assurée.

nt northern telecom

LE NOUVEAU NOM DANS LE MONDE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Avant le 1 mars 1976, Northern Telecom Limitée avait pour raison sociale Compagnie Northern Electric Limitée

DEPARTEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES
ASSISTANT DE RECHERCHE

Sommaire de la fonction
Fournit une assistance à la recherche dans le domaine de la corrosion et de la métallurgie extractive.

Exigences
Diplôme de 1er cycle en génie métallurgique, en génie chimique ou en chimie.
On accordera la préférence aux candidats qui possèdent une expérience en recherche.

Traitement
Selon les qualifications et l'expérience.

Durée de l'emploi
Une année renouvelable suivant les subventions accordées aux projets de recherche concernés.

On fait parvenir sa candidature avant le 31 juillet 1977 à:

Le directeur du personnel
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN VIROLOGIE

Objectif
Ces programmes visent à fournir à l'étudiant une formation susceptible d'être appliquée à divers champs d'activités en virologie humaine et animale, en diagnostic, en recherche fondamentale et appliquée et en enseignement.

Conditions d'admission
Maîtrise ès sciences (virologie)
Baccalauréat spécialisé en microbiologie et immunologie, doctorat en médecine, doctorat en médecine vétérinaire ou l'équivalent.

Doctorat (virologie)
Maîtrise ès sciences en virologie ou en microbiologie et immunologie ou l'équivalent.

Demandes d'admission
Les demandes d'admission pour la session d'automne 1977 doivent parvenir avant le 15 août 1977, au:
Coordonnateur de l'enseignement
Institut Armand-Frappier
531, boulevard des Prairies, Case postale 100
Laval-des-Rapides, Québec H7N 4Z3
Téléphone: (514) 687-5010

Université du Québec
Institut Armand-Frappier

Université Laval

PROFESSEUR
EN
ÉDUCATION MUSICALE

FONCTIONS

— Enseignement des fondements pédagogiques et méthodologiques de l'éducation musicale.
— Organisation d'ateliers sur les aspects pratiques du métier de musicien-éducateur
— Planification pédagogique des stages dans les écoles et coordination de l'équipe chargée de leur supervision.

EXIGENCES

— Expérience probante de l'enseignement de la musique à l'élémentaire ou au secondaire.
— Capacité de diriger une équipe de travail.
— Les candidats possédant un diplôme de 2e ou 3e cycle ou l'équivalent ont priorité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

— Selon la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er août 1977

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir ***avant le 24 juin 1977*** *à:*

M. Lucien Brochu
Directeur
École de musique
Pavillon des arts
Université Laval
Cité universitaire,
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE DES FINANCES
COMPTABLES
(2) POSTES

1. Administration des contrats de recherche.

Assume la gestion des contrats de recherche; procède à l'étude des diverses clauses et établit le budget; prépare la facturation et s'assure de l'encaissement de cette facturation et autres comptes à recevoir. Concilie les dépenses avec les divers organismes. Assure l'aide technique et professionnelle aux unités administratives de l'Université afin d'assurer une meilleure coordination et un contrôle efficace. Rédige des rapports et procède à des analyses particulières.

2. Administration des revenus.

Assume la gestion des ententes particulières entré l'Université et divers organismes extérieurs; procède à l'analyse des divers postes de revenus (comptes à recevoir); supervise la facturation et prépare les réclamations et s'assure de la perception afférente. Prépare divers tableaux de revenus de sources différentes. Assure l'aide technique et professionnelle aux diverses unités administratives de l'Université. Rédige des rapports et procède à des analyses particulières.

Scolarité:

Diplôme universitaire de premier cycle en science administrative, option comptabilité.

Expérience:

Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente.

N.B. Prière de bien identifier le poste pour lequel vous posez votre candidature.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 juin 1977 au:

Directeur
Service du Personnel, Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal, Qué.

COLLÈGE DU NORD OUEST
AGENT DE GESTION DU PERSONNEL

Fonctions:

Sous l'autorité du Secrétaire général, l'agent de gestion du personnel effectue le recrutement et la gestion du personnel, voit à l'implantation et au respect des conditions de travail du personnel, en accord avec les politiques du collège et les conventions collectives.
En particulier, il voit au recrutement à la sélection et au perfectionnement du personnel du collège de même qu'aux mouvements du personnel en général.
Il s'occupe de l'interprétation et de l'application exactes des termes des contrats et des conventions collectives ainsi que du règlement des conflits et griefs qui peuvent survenir à leur sujet.
Il est chargé d'établir, de reviser et de mettre à jour les critères, normes et procédures inhérents à l'application et au contrôle des règles, lois, contrats et conventions collectives en vigueur et à leur administration courante.
Il peut se voir confier des secteurs d'activités spécifiques tels l'administration des bénéfices marginaux, la classification des employés ou encore la gestion complète d'une catégorie de personnel.
À l'occasion, il peut être appelé à seconder le secrétaire général dans l'exécution de certaines tâches reliées à d'autres domaines relevant de la compétence du secrétaire général telles le secrétariat corporatif et l'information. (exemple: Guide du personnel, rédaction de procès verbaux, etc.)
Enfin, il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles, en administration (option personnel) ou en droit.
Deux (2) années d'expérience pertinente de préférence en milieu scolaire.

N.B.: À titre exceptionnel, le collège peut retenir un candidat dont l'expérience compensé largement une formation académique inférieure ou différentes de celles prévues ci-haut.

Salaire:

Selon les normes de la politique administrative du ministère de l'Éducation.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae avant le 24 juin à:

M. Michel Barrette
Secrétaire général
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, Qué.
J9X 5E5

INGÉNIEUR D'USINE

— Ingénieur gradué B.S.C. (ing. mec. ou chim.) membre ou éligible pour O.I.Q. minimum un (1) à deux (2) ans d'expérience préférable. Bilinguisme requis.
— Les responsabilités comprendront la supervision de un (1) superviseur et de quatorze (14) hommes (incluant six (6) spécialisés) pour s'acquitter de tout l'entretien régulier et préventif d'une usine de gypse, moderne et automatisée à haute vitesse.
— Une variété de travaux requérant les capacités d'ingénieur concernera les modifications de la machinerie, analyse de projet, étude sur des possibilités, sécurité mécanique et contrôle de budget.
— Doit être capable de travailler avec minimum de supervision. Bénéfices marginaux et salaire excellent.

Envoyer résumé en confiance au:

Gérant d'usine
LES INDUSTRIES WESTROC LTÉE
3, Boul. Hébert
Ville Ste-Catherine, Co. Laprairie
Qué. JOL 1EO
Tél.: 514-632-5440

Université Laval

PROFESSEUR SUBSTITUT
Département d'administration et politique scolaires

CONDITIONS REQUISES:

— Doctorat ou l'équivalent.
— Sciences politiques

FONCTIONS:

— Enseignement en sciences politiques appliquées à l'éducation.

TRAITEMENT: Selon la convention collective

DURÉE: — 1er août 1977 - 31 juillet 1978

S'adresser à:

Bernard Jasmin, directeur
Département d'administration et politique scolaires
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval, Québec
Cité universitaire, Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

DENTISTE RECHERCHÉ(E)

Plus de 300,000 dents (10,000 habitants) sont à la recherche et espèrent pouvoir utiliser les services d'une "dent" rare, saine de corps et d'esprit . . . que l'on nomme **dentiste.**

Nous n'habitons qu'à 200 milles à l'est de Québec sur la Côte-Nord. Nous aussi, nous existons et avons besoin d'un pro.

Nous mettons à ta disposition une salle équipée à neuf, comprenant deux chaises (Cox), un bureau contigu, grande salle d'attente avec vue sur le fleuve. Bref, tout ce dont tu as besoin pour travailler à l'aise.

Crois-nous, ce n'est pas du missionnariat . . . $$$
Contacte notre grand chef, Julien !

JULIEN TREMBLAY,
Directeur général,
C.L.S.C. DE FORESTVILLE,
2, 7e Rue, (C.P. 790),
Forestville, P.Q.
Tél.: (418) 587-2212

---

collège de la gaspésie
PROFESSEURS

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche de professeurs pour l'année scolaire 1977-78 dans les disciplines suivantes:

— Un (1) poste en français (linguistique et littérature)
— Un (1) poste en éducation spécialisée (expérience requise en rééducation)
— Deux (2) postes en mathématiques
— Un (1) poste à titre de remplaçant pour un (1) an en physique et mathématiques (bacc. en physique requis)
— Un (1) poste en philosophie
— Trois (3) postes en soins infirmiers médicaux-chirurgicaux
— Un (1) poste à temps partiel (66%) en soins infirmiers pédiatriques
— Un (1) poste en éducation physique (natation, ski de randonnée, sports collectifs, conditionnement physique)
— Un (1) poste en assistance sociale
— Un (1) poste à titre de remplaçant pour un (1) an en économique (3/5 à la section française et 2/5 à la section anglaise)
— Un (1) poste à temps partiel, réputé à temps plein en techniques de secrétariat
— Un (1) poste à temps partiel, réputé à temps plein en français, langue seconde.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline concernée; ou uniquement pour les techniques de secrétariat et les soins infirmiers, D.E.C. avec spécialisation appropriée et quelques années d'expérience pertinente.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au:

SERVICE DU PERSONNEL
COLLÈGE DE LA GASPÉSIE
C.P. 590
GASPÉ, P.Q.

MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.
COORDONNATEUR DES UNITÉS DE RÉADAPTATION
(coordonnateur vie de groupe)

Sous l'autorité immédiate du directeur des services de réadaptation il doit:
Coordonner et contrôler les activités relatives à l'agencement d'un ensemble d'unités de réadaptation dans le but d'assurer aux bénéficiaires une vie en groupe adéquate.

Qualifications:

DEC en éducation spécialisée complété ou Bac en psycho-éducation.

Salaire selon la rémunération des cadres du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 11 juin au:

Service du personnel
Maison Notre-Dame de Laval inc.
310, Boul. Cartier
Laval, H7N 2J2

C.L.S.C. Jardin du Québec
DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Fonctions:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le(la) Directeur(trice) Général(e):
— Planifie et voit à la mise en marché des programmes du CLSC.
— Voit à ce que les orientations, objectifs et priorités définis par les citoyens soient respectés.
— Assure le fonctionnement régulier au CLSC: planification, coordination, administration et évaluation.
— Voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu, les autres établissements du réseau et le ministère des Affaires sociales.

Exigences:

— Une préférence sera accordée aux candidats ayant une connaissance du milieu.
— Connaissance du réseau des affaires sociales.
— Capacité d'animer une équipe multidisciplinaire.
— Être d'accord avec les orientations du CLSC.

Salaire:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats doit parvenir au CLSC avant le 17 juin 1977.

C.L.S.C. Jardin du Québec
a/s Maurice Bastien, président jury
C.P. 880
St-Rémi, Co. Napierville
J0L 2L0

DIRECTION DE RECHERCHE SOCIALE
Vice Président et Directeur de Projet

Les responsabilités:

Diriger des projets de recherche en science sociale; situer et développer un marché canadien pour la recherche sociale; contribuer à la gestion de l'entreprise. Le candidat choisi aura une autonomie considérable au sein d'une équipe de directeurs de recherche.

L'entreprise:

Les Associés de recherche Abt du Canada, Ltée poursuivent la recherche sociale afin de fournir une analyse à propos et complète qui servira aux élaborateurs de politique gouvernementale et au secteur privé. Une société canadienne, dont le personnel est canadien, elle s'appuie en plus sur les ressources interdisciplinaires d'une des plus importantes sociétés de recherche en science sociale du monde, Associés Abt Inc. Cette société est surtout reconnue pour ses travaux d'avant-garde dans la planification et l'évaluation de programmes sociaux et la transmission technique d'un domaine à un autre.

Le candidat:

Ce poste requiert une connaissance spécialisée en science sociale comme en gestion. Le candidat choisi sera préférablement bilingue, avec un doctorat et de l'expérience dans le domaine de la consultation.

Rémunération:

Le salaire et les avantages seront généreux. Il sera possible aussi de participer aux actions de la société.

Associés de recherches Abt du Canada, Ltée
Suite 1100
251 Ave Laurier Ouest
Ottawa, Ont.
K1P 5J6

LA QUEBEC ASSOCIATION OF PROTESTANT SCHOOL BOARDS
recherche:
UN(UNE) RESPONSABLE DES RELATIONS DU TRAVAIL

Fonctions:

Durant les périodes de négociation, le(la) Responsable des relations du travail fait partie d'une équipe qui représente l'Association aux tables de négociations provinciales. Entre ces périodes de négociation, il (elle) assiste les commissions scolaires dans l'interprétation et l'application des ententes locales et provinciales. Le(la) candidat(e) choisi(e) participe à l'élaboration des prises de position en vue des négociations futures. Il (elle) s'occupe des griefs et de l'arbitrage pour le compte de l'Association.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire dans un champ de spécialisation approprié soit relations du travail, gestion du personnel ou droit. Une excellente connaissance orale et écrite du français et de l'anglais est nécessaire. Le (la) candidat(e) doit pouvoir travailler facilement avec les gens et exercer ses fonctions d'une manière professionnelle. L'expérience dans le domaine de l'éducation ou des relations du travail serait souhaitable.

Salaire selon qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 15 juin à l'adresse suivante:

Quebec Association of Protestant School Boards
6000 Av. Fielding
Montréal, Québec
H3X 1T4
Compétence: Monsieur R.R. Leech

National Research Council Canada
Conseil national de recherches Canada
AGENT DE DÉVELOPPEMENT

FONCTIONS

Dans le Centre de technologie fabrication de notre Division de génie mécanique, sous surveillance, monter et faire fonctionner des machines servant à pulvériser, percer, tourner, brocher, aplanir, broyer, aléser de façon horizontale et verticale pour produire des pièces à faible marge de tolérance, travail qui exige une expérience et une compétence supérieures au niveau moyen du métier. La personne choisie devra aussi assembler et monter de l'équipement et de l'instrumentation scientifiques, divers et complexes.

EXIGENCES

Diplôme d'une école secondaire technique et au moins onze ans d'une expérience pertinente. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience à faire fonctionner les outils mécaniques à contrôle numérique. Les candidatures de personnes possédant moins d'expérience seront prises en considération pour nomination à un niveau inférieur. Les personnes intéressées peuvent parler français ou anglais.

TRAITEMENT

Jusqu''à 17 917 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherche du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence ME-351.**

AGENT DE RECHERCHE
Santé communautaire

Fonctions:

— Recherche, complète et étudie les données de la population selon les besoins du département.
— établit des méthodes d'évaluation des programmes et en assure l'application.

Exigences:

— Diplôme en sciences sociales.
— Habileté au travail de statistique.

Expérience:

De préférence trois (3) ans dans les domaines de la recherche.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 18 juin 1977 à:

Mme Thelma Bérubé
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur
Service du personnel
230, boul. Gamelin
Hull, Qué.

Université Laval

PROFESSEUR
Département de technologie de l'enseignement

FONCTIONS:

Enseignement: management, structuration de messages, systèmes d'enseignement et d'apprentissage, supervision, recherche et participation aux activités départementales.

CONDITIONS:

Doctorat en éducation ou équivalent.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

1er août 1977.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 1er juillet 1977, à:

Jacques Lapointe, directeur
Département de technologie de l'enseignement
Faculté des sciences de l'éducation
Cité universitaire
Québec, Canada G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Collège de Rosemont

DÉPARTEMENT DES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT:
1 professeur à temps complet
pour l'année scolaire 1977-78:

Diplôme en génie civil. Priorité sera accordée aux candidats possédant une expérience en topométrie, en sciences graphiques et dans le domaine de l'urbanisme.

1 professeur à temps complet
pour l'année scolaire 1977-78:

Maîtrise en urbanisme. Priorité sera accordée aux candidats possédant une formation initiale en sociologie et une expérience dans le domaine de l'urbanisme.

DÉPARTEMENT DES TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (ENS. CLINIQUE):
1 professeur à temps complet
pour l'année scolaire 1977-78:

D.E.C. en techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie. Expérience d'au moins deux (2) ans en milieu hospitalier.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir ***avant 17 h 00 le vendredi 10 juin 1977:***

Collège de Rosemont
Bureau des services du personnel
6400, 16e avenue Rosemont
Montréal, Québec
H1X 2S9

LE COLLÈGE DE RIMOUSKI

requiert les services de

2 PROFESSEURS DE DROIT

(à titre de remplaçants)

pour enseigner en technique judiciaire et en technique policière.

Le candidat idéal sera familier avec le travail effectué par les officiers de justice dans les greffes des tribunaux québécois et possèdera une expérience de la pratique du droit et de l'enseignement.

Les deux candidats retenus oeuvreront au sein d'une équipe de travail qui assure la formation de techniciens juridiques ainsi que celle de futurs diplômés en techniques policières.

Qualifications:

Avocat, notaire, diplômé universitaire en droit et/ou expérience de travail comme protonotaire, protonotaire-adjoint, greffier ou toute autre expérience pertinente.

Toutes les personnes intéressées à cette offre d'emploi, doivent faire parvenir leur candidature avec leur curriculum vitae avant le 17 juin 1977 à l'adresse suivante:

Service du personnel
Cégep de Rimouski
60 ouest, rue de l'Evêché
Rimouski, Qué.

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Fonction:
— Agit comme conseiller technique en moyenne et haute tension auprès des ingénieurs-conseils et entrepreneurs, et s'occupe de la promotion des équipements de la cie.

Exigences:
— Expérience minimum de 5 ans en moyenne et haute tension.
— Bilingue.

TECHNICIEN DIPLÔMÉ EN ÉLECTRICITÉ

Fonction:
— Travail technique de bureau; soit étude de devis, soumissions, diffusion d'informations techniques, etc.

Exigences:
— Expérience minimum de 5 ans en moyenne et haute tension.
— Bilingue.

Postes à Montréal:
Salaire selon qualification, bénéfices marginaux usuels.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les candidats(es) intéressés(es) peuvent envoyer leur "curriculum vitae" à

MONTEL INC.,
515 boul. Lebeau
Ville St-Laurent, Qué.
Att'n: Paul-André Mercier

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

OFFRE D'EMPLOI
CONCOURS NUMÉRO: C-3/77

DIRECTEUR DE BUREAU

ENDROIT:
Senneterre.

NATURE DE LA FONCTION:
Le directeur de bureau est responsable de la distribution de services sociaux dans les programmes Couple et Famille, Enfance-Jeunesse, Personnes Âgées, Adultes inadaptés et services aux Amérindiens et de l'évaluation des services rendus.
Il a sous sa responsabilité sept (7) praticiens sociaux et deux (2) secrétaires.

EXIGENCES:
— Diplôme universitaire de trois (3) années en service social ou l'équivalent;
— Une expérience de trois (3 années de travail pertinent;
— Aptitude à la gestion et au travail d'équipe.

SALAIRE ET BÉNÉFICES SOCIAUX:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales pour les cadres, minimum $18,000.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Faire toute demande avant le 15 juin 1977 au:

Directeur Général,
Le Centre de Services Sociaux
du Nord-Ouest Québécois,
282, 1ère Avenue Est,
AMOS, Qué.
J9T 1H3

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

UNE INSTITUTION DU MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

DIRECTEUR (TRICE) DES RESSOURCES HUMAINES

DESCRIPTION GÉNÉRALE
— Planifie, organise, dirige et contrôle les activités touchant la gestion des ressources humaines de l'entreprise.
— Maintient les effectifs de la Compagnie au niveau requis par les opérations (à l'exclusion des représentants et des instructeurs-gérants);
— Voit à l'élaboration et à l'interprétation de conditions de travail pour le personnel de la Compagnie;
— Prépare et participe aux négociations de la convention collective de travail.

LIAISONS
— Relève du Directeur général;
— Est membre du Comité de direction.

EXIGENCES DE L'EMPLOI
— Détient un diplôme universitaire en administration avec spécialisation en personnel ou une formation dans une des sciences de l'homme.
— Possède une expérience de plusieurs années dans les secteurs d'activités reliés à la gestion de personnel et des relations de travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL
— Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux complets.
— Lieu de travail: Montréal.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à la **Direction générale, 1, Complexe Desjardins, Montréal H5B 1E2, au plus tard le 15 juin 1977.**

MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.

COORDONNATEUR(TRICE) D'UNITÉ DE VIE

Sous l'autorité immédiate du coordonnateur de vie de groupe, il doit:
— Contrôler, diriger et animer le personnel éducateur de son unité de vie;
— Assumer la responsabilité de la vie de groupe et l'administration de son unité de vie.

Qualifications:
DEC en éducation spécialisée complété ou Bac en psycho-éducation.

Salaire selon la rémunération des cadres du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 11 juin au:

Service du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310, Boul. Cartier
Laval, H7N 2J2

LE COLLÈGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

recherche des

PROFESSEURS À TEMPS COMPLET

dans les domaines suivants

2 postes en:
Technologie de la mécanique et sciences graphiques.

1 poste en:
Techniques de laboratoire médical (stage).

3 postes en:
Techniques infirmières.

Exigences:
Diplôme universitaire pertinent.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 juin 1977 à:

M. Jules Roy
Directeur des services du personnel
Collège St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 310
St-Jean, Qué.
J3B 5J4

La Commission Scolaire Vallée-de-la-Lièvre

requiert les services

D'UN DIRECTEUR ADJOINT

(homme-femme)
Pour une école élémentaire.

NOMINATIONS PROVISOIRES
CRITÈRES: (P.A.S. document DOC 1ier janvier 75-5-2-10)
1- L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
2- Une formation exigeant au moins 16 années de scolarité.
3- Une expérience de 5 ans comme enseignant ou professionnel dont au moins 3 ans comme enseignant.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 01-07-77
SALAIRES: Avantages sociaux — selon P.A.S. du M.E.Q.

Faire parvenir curriculum vitae le ou avant le 10-06-77.

DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.S.V.L.
146a, rue MacLaren est,
Buckingham, Qué.
J8L 1K1
1-819-986-5942

Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec

INSPECTEUR

Fonctions et responsabilités:
Sous l'autorité du directeur de service:
— Visite les caisses affiliées en vue de vérifier leurs états financiers, s'assurer de l'observance de lois, règlements, méthodes, procédures, etc...
— Fait rapport au Conseil d'administration de la caisse et au ministère des Institutions financières.

Exigences:
— Détenir un diplôme d'études universitaires de 1er cycle en sciences de l'administration.
— Expérience de deux (2) ans en vérification.
N.B.: L'expérience peut suppléer à un degré d'étude moindre.

Salaire:
— Selon qualifications.

Date d'entrée en fonctions:
À compter du 1er juillet
Faire parvenir curriculum vitae à:

Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec
540, rue Sacré-Coeur
Suite 12
Alma, Québec
G8B 1M2

ATT.: Directeur du Service d'inspection

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

LINGUISTIQUE

Professeur

Le Département d'études françaises de l'Université de Sherbrooke demande les services d'un **professeur substitut** en linguistique pour l'année scolaire 1977-1978, avec possibilité de prolongation éventuelle.

La tâche
Le candidat choisi devra donner, entre autres, des cours de linguistique diachronique.

Les exigences
Le doctorat ou l'équivalent.

Le traitement
Le traitement sera établi conformément aux normes en vigueur à l'Université de Sherbrooke.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 10 juin 1977** au:

Directeur
Département d'études françaises
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
J1K 2R1

Renseignements: (819) 565-4698

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

requiert les services d'un:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DÉFINITION DE LA FONCTION:
— Conformément aux dispositions législatives et réglementaires de l'Office des Professions du Québec, il veille à l'exécution des décisions du Comité administratif et du Bureau de la Corporation.
— En vertu des politiques et directives adoptées par le Comité administratif ou le Bureau, il voit à l'élaboration de programmes d'activités, de services aux membres, de règlements internes ou de procédures, et est responsable de leur application et de leur continuité.
— Il participe aux travaux du Comité administratif et du Bureau, est responsable de la rédaction des comptes rendus des délibérations, assure la liaison entre ces deux organismes et également avec les membres.
— Il est responsable de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de la Corporation. Il voit au développement de la motivation, du leadership parmi son personnel et les membres oeuvrant sur divers comités relevant de la compétence du Comité administratif ou du Bureau.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
— Une formation universitaire de premier cycle en sciences administratives ou comptables totalisant au moins dix-sept années de scolarité.
— Une expérience de travail de cinq années, dont trois constituant une préparation adéquate à la fonction postulée.
— Des aptitudes manifestes à résoudre des problèmes administratifs, à oeuvrer dans des tâches de coordination et de direction, une facilité pour les relations publiques et humaines.
— Une connaissance minimale de la Loi 250 et du secteur d'activités professionnelles.

TRAITEMENT:
— Le candidat recherché doit être âgé de plus de 30 ans et a actuellement une rémunération qui se situe à plus de $32,000.

Expédier "curriculum vitae" et pièces justificatives à:
M. Fernand R. Plante, président
CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC
5165, Chemin de la Reine-Marie, suite 512,
Montréal, Québec H3W 1X9

FERMETURE DU CONCOURS: Le 25 juin 1977 à 24:00 heures.

Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux

DIRECTEUR DES PROGRAMMES

2e CONCOURS

NATURE DU POSTE:
Personne qui, sous l'autorité de directeur général, coordonne les activités du CRSSS-04 en matières de planification et de programmation relativement à l'organisation et au développement des ressources socio-sanitaires.

FONCTIONS:
- Élaborer et coordonner les études socio-sanitaires nécessaires à l'identification et l'évaluation des ressources et besoins de la région.
- Voir à la conception et à la réalisation de plans et programmes de développement visant à assurer une répartition adéquate des ressources socio-sanitaires de la région et la meilleure utilisation possible de ces ressources.
- Conseiller et assister les établissements dans l'élaboration de leurs programmes de développement et de fonctionnement des services aux usagers.
- Promouvoir la collaboration inter-établissements en matière de services aux usagers.
- Établir les modes de collaboration nécessaires avec les organismes de recherche de la région.
- Assurer la coordination et le fonctionnement des commissions administratives de services de santé et de services sociaux.
- Accomplir toute autre tâche pouvant lui être confiée par le directeur général.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Diplôme universitaire en sciences humaines et/ou en sciences de l'administration.
- Solide expérience de travail dans le champ des affaires sociales et/ou dans un poste administratif.

RÉMUNÉRATION:
Selon la classe salariale 18 de la politique de rémunération du secteur des affaires sociales et pouvant varier entre $23,182.00 à $32,678.00.

ADRESSER CANDIDATURE ET CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE 20 MAI 1977 À:

Monsieur Pierre Duguay
Directeur général
Conseil Régional de la Santé et
des Services Sociaux, région 04
364 rue Des Forges
Trois-Rivières, Qué.
G9A 2H1 Concours: C-77-04

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance

conseiller en formation

La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance, est à la recherche d'un conseiller en formation.

TÂCHES:
— préparer et dispenser des cours de formation aux nouveaux agents;
— développer des ressources de formation et d'information aux agents suivant les développements de la législation, des produits de la compagnie et de l'industrie de l'assurance;
— préparer les horaires de cours et exécuter les tâches administratives connexes à la tenue des sessions d'étude;
— participer à la préparation du matériel d'aide à la vente.

EXIGENCES:
— un diplôme collégial ou l'équivalent;
— quelques années d'expérience à titre d'assureur-vie;
— avoir réussi les examens du L.U.A.T.C.

ENDROIT DE TRAVAIL: Québec

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:
Directeur des ressources humaines
Le Groupe La Laurentienne
Case postale 1216
Québec G1K 7E3

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

PRINCIPAL D'ÉCOLE SECONDAIRE

LIEU DE TRAVAIL:
École Notre-Dame,
Schefferville, Québec

NATURE DU TRAVAIL:
L'emploi de principal d'école comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources d'une école secondaire, conformément aux responsabilités définies par la Commission.

Cet emploi comporte aussi les relations avec la communauté desservie par l'école et plus particulièrement la participation avec les parents au comité d'école, conformément à la loi de l'instruction publique.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de 1er cycle ou formation exigeant au moins 16 années de scolarité dans un champ de spécialisation appropriée.

Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'éducation.

Dans une école secondaire, un principal adjoint qui, depuis 3 ans, occupe une fonction dans d'autres champs que celui de l'enseignement est considéré comme admissible.

8 années d'expérience pertinente dont au moins 3 dans un emploi de cadre.

Si l'école à diriger ne justifie pas la présence d'un principal-adjoint, 5 années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel dont au moins 3 comme enseignant.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le plus tôt possible.

RÉMUNÉRATION:
Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation + allocation spéciale.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

M. Yves Godbout,
Service du Personnel.

FIN DU CONCOURS:
Le 17 juin 1977.

CONSEILLER D'ORIENTATION
OU
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
(enfance inadaptée)

LIEU DE TRAVAIL:
C.S. Louis-Joliette,
Have St-Pierre

Clientèle régulière et secteur adaptation scolaire à l'élémentaire sur tout le territoire de la Commission.

RÉSIDENCE:
Costebelle et Nickoué,
Havre St-Pierre
Clientèle du secondaire I à V.

NATURE DU TRAVAIL:
Emploi de professionnel qui comporte:
— Analyse des aptitudes et des comportements des élèves ou des étudiants en vue de les assister,
— et en vue de recommander des programmes appropriés de rééducation;
— collaborer à leur réalisation, servir de personne ressource auprès du personnel cadre et enseignant;
— assistance à l'élève de l'élémentaire à l'école et à l'étudiant du secondaire en résidence au niveau des choix, de l'adaptation à l'école et à la résidence, à la vie de groupe, etc...

QUALIFICATIONS REQUISES:
Être membre de la corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec ou de la corporation professionnelle des psychologues du Québec.

Posséder un diplôme terminal dans la formation appropriée.

HEURES DE TRAVAIL:
La semaine de travail est de 35 heures.

RÉMUNÉRATION:
Salaire variant selon les qualifications, de $13,311. et pouvant atteindre $29,250. par année, + une prime d'éloignement et une prime de retention de 4% du salaire annuel.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1977.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

SOLANGE TURGEON,
Service du Personnel,
30 rue Comeau,
Sept-Îles, Qué.

FIN DU CONCOURS: Le 17 juin 1977.

Le Joins-Toi INC.

MAISON DE TRANSITION POUR DÉTENUS EN PRÉ-LIBÉRATION

RECHERCHE

UN JEUNE TRAVAILLEUR SOCIAL OU CRIMINOLOGUE

pour travailler en étroite collaboration avec le Directeur général à la mise en application du programme du Centre Résidentiel communautaire.

Salaire en fonction de la scolarité et de l'expérience.

Poste ouvert: juillet 1977.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 juin 1977 au

Joins-Toi Inc.
A/s M. Yvon Allard, président
41 est, boul. Leclerc
GRANBY, Qué. J2G 1S7

COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE SANTÉ AU TRAVAIL.

santé communautaire

Fonctions:
Sous l'autorité immédiate du coordonnateur des programmes du département de santé communautaire le titulaire de ce poste: — planifie le programme, coordonne et contrôle les activités du programme de santé au travail: en identifiant les facteurs de risque, les agents agresseurs et de façon générale les problèmes de santé au travail, en rendant accessible et au besoin en mettant sur pied les services de santé particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises du territoire du département de santé communautaire; en participant à la sensibilisation des employeurs et des travailleurs de l'importance de la santé au travail.

Exigences:
Diplôme universitaire de premier cycle en sciences (génie-chimie, physique ou bio-chimie) ou en sciences sociales (relations industrielles, économie, épidémiologie, sciences de la santé, etc...)

Expérience:
De préférence de 2 à 3 ans dans un domaine pertinent à la santé au travail.

N.B. Véhicule automobile obligatoire.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 18 juin 1977 à:

Mme Thelma Bérubé
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur
Service du personnel
230, Boul. Gamelin
Hull, Qué.

CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE-ST-CHARLES

La clinique de Pointe-St-Charles est une clinique communautaire qui existe depuis 1968, gérée entièrement par des gens du quartier, au service des travailleurs et qui vise à relier les problèmes de santé aux mauvaises conditions de vie causées par le système en place.

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Exigences:
— Expérience solide en coordination.
— Expérience en animation (capable de ramasser et de collectiviser les idées d'un ou de plusieurs groupes).
— Expérience de travail avec les comités de citoyens, syndicats, organismes populaires, etc...
— Capable d'évaluer les besoins de formation dans son champ d'activité.
— Intéressé à travailler en dehors des cadres traditionnels.
— Ouverture aux problèmes socio-politiques d'un milieu défavorisé.
— Minimum d'âge — **25 ans.**

Tâches:
— Coordonner les activités de divers programmes de la clinique.
— Définir ses priorités d'action.
— Évaluer ses ressources humaines et matérielles.

COORDONNATEUR DES ÉQUIPES

Exigences:
Mêmes exigences que pour le poste de coordonnateur des programmes.

Tâches:
— Responsable de la marche quotidienne de son champ d'activité (3 équipes multidisciplinaires et 3 projets).
— Assure la coordination avec les autres modules de travail.
— Définit les priorités d'action immédiates et à long terme de son champ d'activité.

COORDONNATEUR DE SOUTIEN

Exigences:
Mêmes exigences que pour le poste de coordonnateur des programmes, plus: expérience en comptabilité (préparation de budget, système comptable). Expérience administrative.

Tâches:
— Responsable de la marche quotidienne de son module de travail.
— Responsable de la coordination de son module avec d'autres champs d'activité.
— Supervise le travail du personnel de soutien (concierge, chauffeur, téléphoniste).
— Supervise le travail de la comptabilité.

Si l'un de ces postes vous intéresse et si vous croyez être en mesure de répondre à leurs exigences, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 18 juin à:

Clinique Communautaire de Pointe-St-Charles
1176, rue Laprairie
Montréal, H3K 2V7
a/s Patricia Cano

ON DEMANDE

DEUXIÈME RADIOLOGUE

A partir du 6 août 1977, à la suite du départ d'un de nos radiologues pour un climat qui lui convient mieux. Nouvel hôpital de 250 lits avec une équipe médicale comprenant 40 médecins. Petite ville au bord de la mer, offrant le meilleur des quatre saisons; venez voir par vous-même. Cela vaut la peine. Le candidat doit être complètement qualifié et éligible pour l'enregistrement avec le Conseil Médical Provincial du Nouveau-Brunswick. Bilingue de préférence. Envoyez toute demande au: **Directeur Médical, Hôpital Général Chaleur, Casier Postal "S", Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 4A4; ou téléphoner (506) 548-8961.**

AGENT DE COMMUNICATIONS
à OXFAM-QUÉBEC

Fonctions:
— travaille conjointement à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'information et d'éducation d'OXFAM-QUÉBEC tant à l'intérieur de l'organisme qu'auprès du grand public;
— répond aux demandes d'information (visiteurs, lettres, téléphones);
— est responsable de la documentation: participe à la conception et à la production de matériel, en assure la garde et la diffusion.

Exigences:
— expérience en communications et en information (surtout écrite);
— grande facilité de contact avec le public et de travail en équipe;
— connaissance de la dactylo; bilingue (la connaissance d'une troisième langue (espagnol, portugais) serait un atout);
— connaissance de l'actualité internationale et intérêt pour le développement.

Traitement:
à déterminer

Date d'entrée en fonction:
Le 1er août 1977

Faire parvenir curriculum vitae avant le 17 juin 1977 à:

OXFAM-QUÉBEC
169 est rue St-Paul
Montréal, Qué.
H2Y 1G8

LA MAISON ST-JACQUES

Maison d'accueil pour personnes de 18 à 25 ans, ayant une pratique non-traditionnelle en santé mentale et favorisant une implication dans quartier populaire.

requiert les services de:

RESPONSABLE DES ACTIVITÉS

(permis de conduire)

ANIMATEURS(TRICES)
ANIMATEUR DE NUIT
COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Exigences pour tous ces postes:

— 25 ans
— expérience de travail en groupe.
— nécessité de lier la pratique non-traditionnelle à une vision sociale et politique du développement de la maladie mentale.

Curriculum vitae avant le 9 juin 1977:

Maison St-Jacques
1629, St-Hubert
Montréal, Qué.

UNGAVA

PROGRAMME DE FORMATION DES MAITRES INUITS

L'équipe de formation des maîtres Inuit veut s'adjoindre un conseiller à la formation des maîtres pour travailler avec les professeurs Inuit du Nouveau-Québec.

L'emploi comporte des fonctions de conseil auprès du personnel enseignants inuit et d'animation pédagogique relativement à l'implantation, au développement et à l'évaluation des programmes de formation. Le programme de formation est dispensé sur le territoire et s'adresse à des maîtres en exercice, dont la langue seconde est l'anglais, en vue de l'obtention d'une certification légale. L'animation pédagogique nécessite de nombreux déplacements dans les localités du Nouveau-Québec.

Lieu de résidence: Fort Chimo

Salaire: Variant de $14,110. à $26,274.

Avantages spéciaux: a. Prime nordique.
b. Logement meublé.
c. 2 voyages annuels au sud.

Si vous possédez:
— Une autorisation permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation.
— Expérience minimale de 5 ans dans l'enseignement.
— 1 diplôme universitaire requérant 16 ans de scolarité.
— Une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Envoyez votre curriculum vitae avant le 18 juin 1977 à l'adresse suivante:

CONCOURS CP-FM-77,
Service du Personnel,
Commission Scolaire
du Nouveau-Québec,
2900 Chemin des Quatre-Bourgeois,
Sainte-Foy, Québec, G1V 1Y4

LE C.L.S.C. DES PRES-BLEUS

est à la recherche d'un(e)

DIETETISTE-NUTRITIONNISTE

pour son territoire comprenant onze (11) municipalités: de La Doré jusqu'au Lac-Bouchette et St-André. Le siège social est situé à St-Félicien et compte un point de service à Chambord et au Lac-Bouchette.

EXIGENCES:
1) Posséder un Baccalauréat en sciences de la santé (diététique) et être membre en règle de la corporation professionnelle des diététistes du Québec.
2) Être intéressé par le travail d'équipe.
3) Expérience pertinente souhaitable mais non nécessaire.

TÂCHES:
— Élaborer et réaliser les programmes spécifiques de nutrition.
— Assurer son support aux programmes multidisciplinaires, dans le cadre d'une approche globale des problèmes du milieu.
— Diffuser l'information d'une saine alimentation aux divers groupes et institutions du territoire.
— Effectuer des consultations individuelles et de groupe, en diététothérapie.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales et qualifications.

*Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le **18 juin 1977** en mentionnant le nom du poste sur l'enveloppe au:*

C.L.S.C. des Prés-Bleus
996, 1ère rue,
C.P. 220
ST-FÉLICIEN, P.Q.
a/s Directeur général

Téléglobe Canada

Bibliothécaire de référence

Téléglobe Canada est une société d'avant-garde, chargée d'assurer les services de télécommunications internationales et de relier le Canada au reste du monde.

Téléglobe est présentement à la recherche d'un ou d'une Bibliothécaire de Référence pour ses Services Linguistiques.

La personne choisie sera principalement responsable d'effectuer la recherche des sources documentaires afin d'enrichir et d'améliorer la documentation de référence de la division, de conseiller les usagers et de veiller à la bonne conservation des ressources pertinentes.

Le travail exige une connaissance approfondie de l'anglais et du français.

La rémunération s'établira en fonction des connaissances et des qualifications. La personne choisie aura, en autres, la possibilité de participer à un régime d'avantages sociaux des plus complets. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Mme. Louise Sidky
Agent de planification et
dotation en personnel
Téléglobe Canada
680 ouest, rue Sherbrooke,
Bureau 1100
Montréal, Québec

DIRECTEUR ADJOINT DE CAMPUS (ENSEIGNEMENT) POUR SEPT-ÎLES

ATTRIBUTIONS:
Le directeur adjoint à l'enseignement assiste le directeur de campus et remplit toutes les fonctions de l'administration du champ d'activité des services de l'enseignement.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur de campus, le directeur adjoint à l'enseignement remplit les fonctions de directeur et assume les responsabilités.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
Diplôme universitaire exigeant un minimum de 16 années d'études en science de l'éducation, en administration scolaire ou dans une discipline appropriée. Cinq années d'expérience pertinente (milieu scolaire, industriel ou autre) dont au moins 2 années au niveau collégial. Expérience administrative souhaitable.

LIEU DE TRAVAIL:
Campus Mingan
25 de la Vérendrye
Sept-Îles, Qué.
(Clientèle 350)

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.
Minimum: $15,515.00 - Maximum: $28,134.00.

ENTRÉE EN FONCTION: Début août 1977.

FIN DU CONCOURS: Vendredi le 10 juin 1977.

Faire parvenir votre offre de service accompagnée d'un curriculum vitae au:

Comité de sélection
Cegep Régional Côte-Nord
275, boul. Lasalle
Baie-Comeau, Qué.

Cégep Régional de la Côte-Nord

COLLÈGE LIONEL-GROULX

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur général, l'emploi de directeur des services pédagogiques comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) et de l'animation de l'ensemble des programmes et des ressources reliées au régime pédagogique de l'institution.

L'exercice de cet emploi comprend habituellement la responsabilité des programmes d'étude, du secrétariat pédagogique, de l'aide pédagogique individuelle, des moyens d'enseignement (centres de documentation, techniques audio-visuelles) de la mesure et l'évaluation de l'apprentissage, de la recherche et l'expérimentation.

Qualifications requises:
— diplôme universitaire terminal de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle dans une discipline d'enseignement au collégial ou dans un champ de spécialisation approprié, notamment en sciences de l'éducation ou en administration scolaire.
— cinq (5) années d'expérience pertinente au niveau collégial.

Traitement:
Selon la politique administrative et salariale des collèges.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae avant Lundi, le 13 juin 1977 à 17 h au:

Bureau du secrétariat général
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquette
Ste-Thérèse, Qué.

HÔPITAL NOTRE-DAME
Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

ADJOINT MÉDICAL

Le candidat est un adjoint au Directeur des services professionnels. À ce titre, il est considéré comme un officier médical, nommé par le directeur général, sur la recommandation du directeur des services professionnels.

Il relève immédiatement du Directeur des services professionnels dans l'exercice de ses fonctions, lesquelles constituent un poste à plein temps.

FONCTIONS GÉNÉRALES:
a) Il collabore étroitement avec le Comité d'évaluation médicale du Conseil des médecins et dentistes, à l'appréciation du travail médical et de la tenue du dossier.
b) Il fait office de régistraire et assume la surveillance de la rédaction et de l'émission de rapports médicaux, de certificats médicaux et de toute requête de renseignement émanant du dossier médical, selon la procédure établie.
c) Il assume la responsabilité de l'application des critères d'admission par le biais du dossier médical.
d) Il assume la responsibilité de la compilation et de l'interprétation des statistiques médicales de l'hôpital.
e) Il coordonne les activités médico-administratives de la salle d'urgence.

Exigences:
— être membre en règle de la Corporation Professionnels des Médecins et Chirurgiens du Québec.
— expérience de travail en milieu hospitalier (3 à 5 ans).
— diplôme en administration hospitalière ou expérience administrative pertinente.

L'adjoint médical doit assurer le remplacement du directeur des services professionnels en son absence et accomplir toute autre tâche confiée par lui.

Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur du Personnel
Hôpital Notre-Dame
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.
H2L 4K8

Commission scolaire de Sainte-Foy

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

La Commission scolaire de Sainte-Foy sollicite des candidatures, sans discrimination de sexe, en vue de combler le poste de DIRECTEUR, Direction du développement pédagogique.

Sommaire de la fonction
Sous l'autorité du Directeur général de la Commission scolaire de Sainte-Foy, le Directeur du Développement pédagogique élabore et met à jour le plan et les programmes de développement pédagogique pour la Commission. Il élabore, implante et administre un programme de mesure et d'évaluation de la qualité des services éducatifs dispensés dans les écoles en regard du plan et des programmes de développement. Il dirige, coordonne et contrôle les activités relatives à l'animation et à la recherche en développement pédagogique. Il assure un support pédagogique à la Direction du Réseau des services éducatifs. Il identifie les besoins de son unité administrative en termes de ressources humaines et matérielles; il soumet à son supérieur immédiat les budgets et les objectifs annuels de son unité administrative et administre les budgets approuvés.

Qualifications requises
- Posséder une formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent) exigeant au moins seize (16) années d'étude; une formation supplémentaire en pédagogie serait souhaitable.
- Avoir acquis une expérience minimum de huit (8) années dans des tâches reliées à l'enseignement, au développement pédagogique, à la recherche, à l'animation pédagogique, de préférence au niveau élémentaire.
- (Une scolarité supérieure pourra compenser pour une expérience moindre, tout comme une plus grande expérience pourra compenser pour une scolarité inférieure).

Conditions de travail
- Salaire: $19 008 — $33 003 annuellement, selon qualifications et expérience. Cette échelle sera revisée le 1er juillet 1977.
- Autres conditions: selon la politique administrative et salariale du MEQ et lles règles en vigueur à la Commission.

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature voudra bien soumettre un "curriculum vitae" complet accompagné de photocopies de diplômes et autres documents pertinents, sous enveloppe adressée au soussigné et portant la mention "Personnel et confidentiel". Les offres de services seront reçues jusqu'à vendredi, le 18 juin 1977.

Jacques FLEURANT
Directeur général
Commission scolaire de
Sainte-Foy
1000, avenue Joli-Bois
Sainte-Foy, Qué.
G1V 3Z6

Projet Baie James
Poste au chantier

Chef de division - Administration des contrats

FONCTIONS:

— Veiller à l'exécution de tous les travaux administratifs nécessaires à la gestion efficace des contrats.
— Établir et appliquer les méthodes de contrôle pour déterminer les quantités exécutées par l'employeur.
— Coordonner les relevés d'arpentage.
— Diriger et coordonner les activités relatives aux dossiers de service (transport, registre, classement).
— Préparer le programme et le budget annuel du service, et en assurer le contrôle.
— Voir à la mise à jour des dessins, des documents contractuels et des dossiers de service.

EXIGENCES:

— Formation de niveau universitaire de préférence dans l'administration.
— Minimum de six (6) ans d'expérience générale dans l'administration des contrats incluant deux (2) ans d'expérience pertinente dans l'administration des contrats d'Ingénieurs-conseils.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, en référant au dossier no. 9-08-4304, ou communiquer avec:

Mlle Liette Pilon - Groupe Lavalin
Division - Recrutement
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5.
Tél: (514) 288-1740, poste 237.

Graphisme et dessin

Chef d'atelier

Un groupe de consultants se spécialisant dans l'urbanisme, l'écologie et la consultation internationale sont à la recherche d'un chef d'atelier responsable du personnel technique, tel que techniciens, graphistes et dessinateurs.

Fonctions:

— Surveiller le personnel technique
— Contrôler l'approvisionnement du matériel de l'atelier
— Coordonner la production des documents techniques et organiser le travail de l'équipe
— Participer à la conception graphique des plans, rapports, page couverture, etc.
— Faire exécuter et contrôler la conception et la production des plans, rapports, cartes, page couverture, etc.

Exigences:

— Formation technique appropriée avec connaissance pratique des diverses techniques d'impression et de production de documents.
— Expérience de cinq (5) ans, minimum, comme chef d'atelier dans un bureau d'urbanisme, d'architecture ou de graphisme.
— Aptitudes à diriger un groupe technique d'environ 20 personnes.

Salaire:

— Selon qualifications et expérience, mais serait d'intérêt pour un candidat dont le salaire se situe présentement entre $16,000. et $17,000. par an.

Les personnes intéressées pourront communiquer avec:

M. J. Albert Clément, ing. - Groupe Lavalin,
Division - Recrutement
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A-2R5
Tél.: (514) 288-1740, poste 191.

HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

Centre hospitalier régional de soins aigus généraux et spécialisés, situé à 180 milles à l'est de Lévis. Il opère aussi quelques services de soins surspécialisés et un département de santé communautaire. Il compte près de 400 lits.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

NATURE DE LA FONCTION:

Sous l'autorité du directeur-général,

a) coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs, envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;

b) vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, et s'assurer qu'ils acquittent leur fonction et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

EXIGENCES:

a) médecin en règle avec la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
b) maîtrise en administration hospitalière et/ou 5 ans de pratique médicale en milieu hospitalier et/ou expérience pertinente de l'administration médicale.
c) qualités: honnêteté intellectuelle, goût et aptitudes pour l'administration, impartialité, jugement, sens de l'animation, tact.
d) Temps complet, sans droit de pratique dans le milieu hospitalier.

TRAITEMENT & AVANTAGES SOCIAUX:

Salaire:

Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires Sociales.

Avantages sociaux:

En conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 juin 1977 à 16.00 sous pli recommandé en ayant soin de mentionner le no du concours, au:

Directeur-général,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 Ave Rouleau,
Rimouski, Qué.
G5L 5T1

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.

Concours no: 77-05-074

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21, 22, 23 et 24

Projet Baie James
Poste à Montréal

Estimateur

FONCTIONS:

— Établit et/ou vérifie les listes de matériaux et estimations de coûts dans deux (2) ou plusieurs spécialités de la construction: architecture, génie civil, électrique et mécanique, entretien.
— Participe à l'élaboration et au suivi des budgets.

EXIGENCES:

— Jeune ingénieur habile à préparer des estimations et listes de matériaux à partir de dossiers, de devis techniques ou d'ébauches.

OU

— Technicien possédant cinq (5) ans d'expérience dans l'estimation des coûts pour la construction en général.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, en référant au dossier no. 3-291, ou communiquer avec:

Mlle Liette Pilon - Groupe Lavalin
Division - Recrutement
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5.
Tél.: (514) 288-1740, poste 237.

Projet Baie James
Poste au chantier

Spécialiste en télécommunication

FONCTIONS:

— Contrôler l'exécution de tous les travaux reliés aux télécommunications et faisant l'objet d'un mandat, d'un contrat ou d'une entente entre différents organismes, le tout selon les procédures et règlements établis
— Participer à la préparation des budgets et aux décisions relatives au choix des types de communication, à leur fonction, ainsi qu'aux conditions de réalisation.

EXIGENCES:

— Diplôme d'un institut de technologie ou l'équivalence.
— Un minimum de dix (10) années d'expérience dans le domaine (micro-ondes, radio, radiomobile, équipement aéronautique, etc.).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, en référant au dossier no. 9-02-4104, ou communiquer avec:

Mlle Liette Pilon - Groupe Lavalin
Division - Recrutement
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5.
Tél: (514) 288-1740, poste 237.

INSPECTEUR DE LA SÉCURITÉ

On recherche un inspecteur de la sécurité pour un important projet de construction situé à la baie de James.

Se référant directement du directeur de projet, l'inspecteur de la sécurité sera responsable de tous les aspects de la sécurité industrielle reliés à un grand projet de construction hydro-électrique, il s'occupera de l'organisation du personnel du département de la sécurité, incluant les autres officiers de la sécurité, et entrera en relation avec les représentants du client sur le terrain.

Les candidats doivent avoir dix (10) ans d'expérience dans l'industrie de la construction et être qualifiés comme officier de sécurité ou encore être éligible à cette qualification selon le code de sécurité de la construction de la province de Québec. C'est un poste sénior qui devrait intéresser un ingénieur diplômé dans la construction qui est préoccupé par la sécurité industrielle.

Le salaire, incluant une généreuse allocation pour le logement et autres bénéfices, sera intéressant pour le candidat le plus qualifié.

S'il vous plaît répondre en donnant des détails complets sur la scolarité et l'expérience au:

Directeur de l'administration
La Compagnie Loram-Komo
C.P. 3000
Val d'Or, Qué.
J9P 5C4

Jeanne Cordelier Un an après La Dérobade

■ La publication de LA DEROBADE, en juin 1976, a eu l'effet d'une bombe. En effet, 400,000 exemplaires ont été vendus. Ce livre raconte, sans complaisance et avec la plus grande honnêteté, cinq années de la vie d'une prostituée, Sophie. Sophie, c'est Jeanne Cordelier qui était de passage à Montréal récemment. LA DEROBADE vient d'être réédité chez Hachette dans un nouveau format et à un nouveau prix $9.95 (402 pages).

Notre première rencontre: à peine 10 minutes, le vendredi 13, dans un bar cossu de Montréal. Elle est là, traquée, menue, prête à se casser, un petit visage tout chiffonné, pâle, presque transparent. Des larmes tremblotent au coin des cils. Elle dit, répète: "J'peux pus. J'peux vraiment pus. La mort, c'est la mort partout et j'veux pas mourir. J'ai tellement peur de la mort et j'veux tellement vivre. Mon corps me dit que je dois m'arrêter, j'peux pus".

Le contact avec Montréal où a commencé à écrire **La Dérobade**, la réunion avec des amis très chers qui, à cette époque, lui ont été d'un grand secours moral, la rencontre avec les journalistes où elle recommence chaque fois à épeler toute cette douloureuse odyssée, tout cela la replonge dans un climat difficile. "Écrire, c'est pas pareil. On est seul, tandis que là..." Et tout à coup, je ressens une immense affection pour elle. Son angoisse a rejoint la mienne et l'a désamorcée (elle me dira plus tard que c'est un phénomène qu'elle génère souvent). Elle repart: "J'vous ferai signe".

Elle a tenu parole. On s'est retrouvées exactement une semaine plus tard. L'été avait éclaté dans la rue Prince-Arthur et Jeanne était belle, le visage ouvert, épanoui, le sourire chaleureux, les yeux toujours un peu tristes.

Un an après **La Dérobade**, comment vit Jeanne Cordelier?

"C'est dur. Je ne veux pas retomber dans un climat dépressif. Je dois me protéger. La fin du livre a été une déchirure. Pendant que je l'écrivais, j'étais protégée, je me cachais derrière une montagne de mots, mais après... Après ç'a été le tourbillon. **La Dérobade** s'est vendue à 400,000 exemplaires. Cela m'a soulagée de constater à quel point il répondait à une attente mais cela m'a également fait mal. Mon livre n'a pas tout réglé dans la prostitution mais a sûrement changé deux ou trois personnes. Ces cinq années de ma vie, je ne les ai pas replacées dans la réalité. Elles sont isolées d'une partie de moi-même. Quand j'écrivais **La Dérobade**, je racontais la vie de Sophie en essayant de me distancier par rapport à elle, mais la nuit, je rêvais, un rêve où je me lançais dans un étang de boue en me disant que jamais je ne pourrais nager. Je plongeais quand même et réussissais à nager".

Ce rêve est à l'image de Jeanne, de son histoire. L'histoire d'une misère, d'un courage, d'une lucidité, d'une honnêteté.

"En sortir morte ou vivante", telle était son obsession pendant ses cinq années d'enfer. "Quand on a parlé en France de syndicats, de regroupement de prostituées, ça m'a laissée sceptique. Je suis contre parce que ça ne contribuerait qu'à figer le problème, ça n'améliorerait absolument pas les conditions de vie des filles. Cela ressemble fort à une solution d'homme. Quand on fait cette vie-là, on est dans un autre monde. Il y a un fort taux d'alcoolisme, de suicide chez les filles. Elles se racontent des histoires, se disent qu'après, quand elles auront de l'argent elles s'achèteront un petit bar et mèneront une petite vie tranquille. Je ne me suis jamais leurrée. Je savais que j'en sortirais, il fallait que j'arrête de mourir."

C'est l'écriture qui lui a ouvert la porte de sa prison.

"Avant **La Dérobade**, j'avais déjà écrit un manuscrit. En 1969, j'ai rencontré la nièce de Paul Guimard (la fille de Flora Groult) qui m'a présentée à son oncle. Nous avons parlé longtemps. Il m'a écoutée. Je lui ai promis un livre. Sept ans plus tard, je lui apportais **La Dérobade**, que sa femme, Benoîte Groult, a voulu préfacer. J'ai mis deux ans pour écrire ce livre. Contrairement à ce que certaines personnes croient, je n'ai pas dicté mes impressions à Martine Laroche. Elle a structuré mon manuscrit qui était enchevêtré. A l'automne, je l'espère, paraîtra mon deuxième livre **Premier bal**, un échange de textes entre le psychanaliste et écrivain québécois Julien Bigras et moi. Le sujet: l'inceste. Julien arrive à des conclusions et ce voyage dans l'inconscient m'a bouleversée."

Écrire pour Jeanne c'est respirer. En écrivant, elle s'est lavée de ses années d'épouvantable misère. Elle les a sublimées, transposées, éloignées d'elle.

Aujourd'hui, à 33 ans, elle repart chaque matin, la petite Jeanne: énergique, courageuse, lutteuse. L'écriture la comble et la libère et elle a un parti pris de bonheur: "Mes rapports avec les hommes sont très bons. Je ne me suis pas retournée contre eux. Je ne cherche plus l'Homme, mais des individus. Je demande maintenant une réciprocité dans une relation. Ma vie sexuelle ne fait que commencer aujourd'hui et j'ai envie de la vivre. Je crois être maintenant prête pour un enfant parce que je crois que je pourrais conjuguer ma vie personnelle et un enfant."

La "putain gentille, légère et gaie" est fictive. Elle n'existe que dans la littérature, au cinéma ou dans les chansonnettes. Toutes les prostituées sont des femmes piégées: la douleur de chaque femme, la honte de chaque homme. C'est ce que dit le beau visage lisse, dépouillé et triste de Jeanne Cordelier. Ce que disent également ses paroles, ce que dit **La Dérobade**.

Monique ROY

SUCO

pour un nouvel ordre économique international

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Annonces Classées, en page 27

À VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jamet) 1,000 Gouin ouest tél: 336-4797 1-8-77

À LOUER

BROSSARD, secteur "V", dans maison privée, garçonnière pour personne seule, meublée, foyer naturel, entrée privée, homme préféré. Tél: 465-2304 après 18 heures 6-6-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

MAGNIFIQUE MOBILIER de salle à manger, style canadien, 9 morceaux, valeur sûre, en orme massif. Tél.: 653-8809 6-6-77

MOBILIER de salle à diner, ancien, une table, 6 chaises, buffet, vaisselier. Prix: $600. Demandez Mme Scott 677-3725 11-6-77

MOBILIER de salle à dîner ancien, comprend une table, un buffet, 6 chaises. Prix: $700. Tél: 522-0681 6-6-77

UN ENSEMBLE à cartes 36"x36" plus 4 chaises en noyer bois véritable plus 2 carpettes 6 x 9, tweed orangé idéal pour sous-sol ou chalet. Tél: 526-0657 après 6 h 30 6-6-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

PETITE MAISON pièces sur pièces à refaire sur terrain 1 arpent — $9,000. Grange à démolir 100'x75' — $1,000. Tél. 473-1688 6-6-77

Magnifique porte française Louis XV, du XIIIe. Tél: particulier 671-7177 6-6-77

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, buffets, commodes, coffres, tables, armoires de coin et divers. Tél: 659-2651 17-6-77

AUTHENTIQUE MOBILIER de salon, style victorien sculpté de raisin. Pris: $5,000. 651-3956 après 6 heures, samedi toute la journée. 6-6-77

ANTIQUITES La Belle Epoque, route 40, sortie 8, Rigaud, très belles pièces en pin, meubles victoriens 1865, argenterie et fines porcelaines. Tél: 451-4101 6-6-77

ARMOIRES, grandes tables, ensemble de chaises québécoises (4, 6 ou 8 identiques) charette antique avec siège et attelage pour gros chien, grands bancs pour table réfectoire, coffre à panneaux. Tél: à Lachute 562-6983 6-6-77

ANTIQUITÉS

Louis-Paul POLEST

ANTIQUAIRE

Chemin Adamsville, Bromont, Québec
Bromont 1-534-2337
(Sortie 68, autoroute des Cantons de l'Est)
6-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

SOUS-LOCATION, 1er juillet, grand 3½, près gare Côte Vertu, sauna, piscine et garage $227. Tél.: 331-3268 6-6-77

LAVAL, grand 5 pièces, meublé au complet, bord de l'eau, piscine, etc. Occupation et prix à discuter. Références exigées. Tél: 663-4507 soir ou fin de semaine 6-6-77

OUTREMONT. 4½ pièces, 1½ salle de bains, salle à manger, occupation juin ou juillet, $375 par mois. Sur rendez-vous C. Demers 735-2559 27-6-77

COTE DES NEIGES: 4½, appartement luxueux, près Université 739-4801 6-6-77

GOYER, 2835, app 20, près Université de Montréal, 3½, $170. Libre immédiatement. Pour visite tél: 522-6495 6-6-77

COTE-DES-NEIGES: 3½, libre 1er juillet. $270. Tél: 738-9178 6-6-77

COTE-DES-NEIGES: Un grand 3½, chauffé, poêle frigidaire fournis, $165 par mois, libre le 1er juillet. Tél: 731-4006 ou 253-8916 8-6-77

COTE STE-CATHERINE Nelson, sous-louer juillet '77 à mai '78 (bail renouvelable) 4½, chauffé, 2 salles bains, balcons, porte-patio, vue superbe, équipé, lave-vaisselle. Piscine, sauna. $375. Tél: 271-2911 11-6-77

SOUS-LOCATION: Juillet et août, 3½ meublé, $190 par mois, situé Edouard Montpetit face au parc Université piscine intérieure. Appelez 342-4380 6-6-77

LONGUEUIL: près métro, 4½, 2 salles de toilette, garage intérieur, taxes, piscine, sauna, chauffage, électricité, poêle, réfrigérateur, moquette: $375. 1 mois gratuit si à partir du 1er juillet. Possibilité de bail de 2 ans. Tél.: 733-8705 8-6-77

APPARTEMENTS À VENDRE

il en reste peu!

Il ne reste que très peu des superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Il y en a sûrement une qui vous plaira. Hâtez-vous! De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.

Le Ridgecliffe
Avenue Bonavista
489-1585 ou 487-5575
6-6-77

APPARTEMENT À PARTAGER

ST-LAMBERT: appartement à partager (chambre non meublée) dans duplex de 5 pièces pour personne honnête, propre. Références exigées. Tél: 465-1252 6-6-77

ANIMAUX À VENDRE

CHIOTS Airedale, à vendre, enregistrés, $130. Pierreville 1-514-568-5926 6-6-77

JUMENT couleur B. 8 ans, grandeur: 16-1, demi-sang, chasseur. Tél: 627-3137 8-6-77

ASSOCIÉS DEMANDÉS

STUDIO DE PHOTOGRAPHIE, grand espace et chambre noire équipés, à la recherche d'associé et/ou contrat de location. Centre-ville, 1er étage. Tél: après 6 p.m. 288-3617. Intéressé seulement. 6-6-77

AUTOS À VENDRE

CITROEN: 1972, DS21 Pallas, bonne condition, $1,200. 739-2674 6-6-77

AUTOS À VENDRE

CITROEN station 1972, condition excellente, $2,450. Tél: 645-1814 ou 744-1475 11-6-77

VOLVO, S-142, 1974, 25,000 milles, 4 pneus radiaux et 2 pneus d'hiver. Très bonne condition, automatique. Tél: 277-4601 surtout le soir 9-6-77

MERCEDES' 280s, 1971, automatique, air climatisé, condition excellente. 637-7166 6-6-77

CITROEN DS, 21, Pallas, 1972. Tél: 861-2308 ou 277-1455 6-6-77

RENAULT 12, 1972, bonne condition, moteur neuf, pas de rouille. Tél: 484-3479 soir: 435-5548 6-6-77

VOLVO 142, 1973, parfaite condition, originale, $2,200. Pneus Michelin radiaux. 253-0564 6-6-77

MERCURY, bob cat, 1974, "run about", 3 portes ouvrant, radio, 6 pneus radiaux, très bonne condition, doit vendre. Tél: 651-9906 6-6-77

FORD Torino, 1970, très bon état, 4 pneus à neige. $900. Tél: 484-4142 6-6-77

AUBAINE pour vente rapide, Jaguar 1968, propriétaire Serge Laprade, modèle "E", 4.2 de luxe, limousine dernière de sa catégorie, très bonne condition, pièces et millage authentiques prix et termes à discuter. Proposition sérieuse seulement. Information: Entreprise Laprade Ltée, laissez message à Daniel Arsenault 521-3111 10-6-77

ARTICLES À VENDRE

SERVICE DE VAISSELLE neuf, très beau, beige avec motifs bleus, 8 à 12 couverts au choix. Environ $150. Tél: 277-7164 (le matin) 6-6-77

CLIMATISEUR "Electrohome", 10,000 UTB, parfaite condition, $250. Tél: 272-1689 6-6-77

ASSURANCES

ALBERT HAGGAR
Courtier d'assurance
Prendra le temps d'étudier vos problèmes. Commerces, résidences, autos, motos, vie-épargne, retraite, enregistrés et non enregistrés.
Tél: 342-0965 733-9523
6-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

La Cité enchantée

LaCité vous offre des appartements des plus modernes, conçus selon vos désirs les plus capricieux.

Visitez nos appartements-témoins, **au 3550, rue Jeanne-Mance,** de 10h à 21h, en semaine, et de 10h à 19h, les week-ends. Ou téléphonez-nous au **845-4173.**

Appartements LaCité

Luxe, Calme et Volupté

5-6-77

LES DAUPHINS
3535 PAPINEAU

Profitez de la ville tout en utilisant les espaces verts...

IMMEUBLE DE PRESTIGE
- Près du magnifique Parc Lafontaine
- Près centre sportif, tennis, natation, loisirs, etc.
- Près hôpital Notre-Dame

APPARTEMENTS LUXUEUX de 1½ à 5½ pièces
- Service de sécurité et de conciergerie - 24 h.
- Immense et luxueuse piscine au 27e étage, sauna.
- Magasins de service sur place
- Intérieur au cachet original, ambiance calme
- À l'épreuve du feu, insonorisé.

Bureau de location: mardi à samedi 15h à 20h

522-1777

6-6-77

Pavillon des Ecores

Tout nouveau
Occupation immédiate

1½, 3½, 4½, 5½, à proximité du Pont Papineau et du métro avec une splendide vue panoramique de la rivière des Prairies.

- Edifice en béton et à l'épreuve du feu
- Chauffage électrique Novelec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Pres centres d'achats
- Garage interieur et stationnement extérieur

Le loyer inclut electricité, chauffage

1700, boul. Levesque, Duvernay, Laval, Quebec
Tél. 663-6344

Heures de visite
Sur semaine: 13h — 21h
Fin de semaine: 13h — 18h

6-6-77

BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus 861-0080 6-6-77

ST-HUBERT 3849
Idéal pour professionnel, 8 grandes pièces chauffées, 30' x 80', très belle propriété. Libre.
Tél: **323-7408**
6-6-77

BUREAUX DENTAIRES et MÉDICAUX À LOUER

Pointe-Claire
Édifice moderne, bureau tout équipé, plomberie installée, et disponible pour 1 ou 2 dentistes ou médecins. Pratique de groupe, orthodontiste.
Tél: **484-8477**
7-6-77

CHALETS À VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,600. $246.07 mensuel. Occupation 15 juillet 844-8342 ou 430-0430. J.N.O.

PRÈS DE JOLIETTE
Ste-Alphonse de Rodriguez, Lac des Français, chalet été, 10 pièces meublées, 5 chambres à coucher, etc. Terrain paysagé arbres centenaires, 2 acres bordés par ruisseau naturel, 175' façade sur lac, quai en ciment pour bateau. $52,000. Pas d'agent. Tél: **jour 285-2164, soir 526-8680, week-end 1-514-883-2219.**
6-6-77

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR, 3½ pièces, meublé, chauffé, électricité, mois, saison. Tél: 1-227-3395 ou 527-6979 6-6-77

ST-SAUVEUR, chalet suisse, 2 chambres, tout équipé, piscine creusée, mois, saison. Tél: 1-227-3305 6-6-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél: 430-0403 7-6-77

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 256-6825 ou 1-819-5836 1-7-77

COMMERCES À VENDRE

ST-JEAN
Boucherie de gros et détail, tout équipée, très bon revenu, située sur une rue commerciale très achalandée, libre immédiatement. Pas cher. Inf.: **Michel Olivier: 658-0628.**
LE PERMANENT
courtier m.l.s.
6-6-77

PHARMACIE
Située nord-est de Montréal, chiffre d'affaires environ $1,000,000. par année. 60% en prescriptions. Bilan disponible.
Écrire à
DOSSIER 413
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9
6-6-77

COURS

COURS DE PIANO, classique, populaire et jazz, pour amateur et professionnel. Cours particulier ou de groupe. Tél: 935-0796 11-6-77

GUITARE classique et musique, professeur ayant expérience d'enseignement conservatoire européen. Cours privés. Ahuntsic. Tél: 381-2470. 6-6-77

DEMANDES D'EMPLOI

CHEF CUISINIER français, 31 ans, références: 2 et 3 étoiles Michelin. Relais campagne. Relais gourmand, cherche place équivalente. Tél.: 845-8176 poste 855. ou après 6 hres p.m. 277-8041 6-6-77

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS DÉMÉNAGEMENTS de 1½ à 4½. Estimation gratuite. Demandez Jean-Paul 255-7397 6-6-77

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél: 725-2421 6-6-77

DIVERS

GESTALT et bionénergétique, approche dynamique et corporelle. Rencontres individuelles et de groupe Ghislaine Langlois Jacques 277-0834 6-6-77

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, Bishop, grand local, idéal pour bureau, petits commerces (boutiques, etc). Libre maintenant. $350. chauffé. Tél: 937-1366 ou 861-6751 6-6-77

LONGUEUIL
Disponible immédiatement. 21,000 p.c. espace industriel ou entrepôt, en plus 7,000 p.c. de bureau à la mezzanine, location idéale près Pratt & Whitney, de Weston et autoroute, voie ferrée, gicleurs, stationnement. Loyer tout inclus à l'exception de l'électricité. **Mme Zanni 281-1768 ou M. Favarger 288-8103.**
courtiers bienvenus
7-6-77

ENTREPÔT À LOUER

LAVAL
5,000 à 7,000 pi.ca.
Bureau, service d'expédition, telex optionnels.
Tél.: **332-9059**
6-6-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-7-77

ÉDUCATION

PROFESSEURS DEMANDES pour l'enseignement du français. Expérience à la maternelle et à l'élémentaire. Brevet d'enseignement du Québec. Appelez 739-9836 7-6-77

PROFESSEUR PRIVÉ offre ses services pour étudiants du niveau primaire et secondaire. Tél: 738-8159 10-6-77

ÉDUCATION

Conseil d'éducation des comtés de
STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY
County Board of Education requiert, pour septembre 1977
DEUX SPÉCIALISTES EN ORTHOPHONIE
desservant les écoles élémentaires publiques et les écoles pour enfants mentalement attardés.
L'un des deeux spécialistes devra être bilingue afin de pouvoir s'occuper des étudiants de langue française des écoles pour enfants mentalement attardés de Cornwall et d'Alexandria.

Catégories de salaire:
pour candidat ayant un baccalauréat - $13,165 à $18,781,
pour candidat ayant une Maîtrise - $13,705 à $19,321,
(Cinq augmentations pour arriver au salaire maximum)
Il faut absolument posséder une voiture — La distance couverte d'une école à l'autre sera remboursable.
Faire parvenir les demandes d'emploi, d'ici le 15 juin à:
Monsieur A. E. Kelly, Surintendant de l'éducation, Conseil d'éducation des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, 305, avenue Baldwin, Cornwall, Ontario.
Le président,
Rudolph Villeneuve,
le 26 mai 1977.
Le directeur de l'éducation,
T. R. Léger.
7-6-77

FERMES À VENDRE

REGION VICTORIAVILLE: très belle maison traditionnelle, parfait état, 8 pièces, cave, garage double. 300 arpents vallonnés, érablière, cabane à sucre, boisés, rivière, ruisseau, cascade. Bâtiments de ferme. Prix: $50,000. Tél: 524-7888 après 18 heures 18-6-77

LOGEMENTS DEMANDES

JEUNE COUPLE cherche logement 4½, Outremont ou environs. Tél: le jour: 484-3479 ou soir: 435-5548 6-6-77

LOGEMENTS A LOUER

AHUNTSIC, Grande Allée, luxueux grand 2½, chauffé, poêle, frigo et linoleum. Pour dame seule. Tél.: 389-7683 6-6-77

A LOUER, $110 par mois, bachelor 1½ meublé, tout payé, sauf téléphone, dans N.D.G. Tél: 486-8493

COTE-DES-NEIGES: bas-duplex 5 pièces chauffées, eau chaude, poêle à gaz. $290. Tél.:733-0431 6-6-77

AVENUE DU PARC: près Laurier, entièrement rénové, chauffage électrique, 4½, $190. à $210. Poêle et réfrigérateur non inclus. Tél: 387-1789 6-6-77

ST-LEONARD, près Pie IX, luxueux bas de duplex, 5½, 1½ salle de bain, garage, très grande cour. Juillet $380. 326-2971 9-6-77

NDG, haut de duplex, 7½ non chauffé, rénové, boiseries de chêne, garage, foyer, jardin, sous-sol, $360. Tél: 487-0425 6-6-77

LOGEMENTS À LOUER

PARC LAFONTAINE, angle Rachel, bas, 7 pièces, garage, libre 1er juillet. $360. par mois. Tél.: 663-6180 6-6-77

VILLE MONT-ROYAL: Haut de duplex, 6½, chauffé, garage, poêle, réfrigérateur fournis. Taxes incluses. $375. Libre 1er juillet. Tél.: 735-0994 ou 733-3417. 1948 rue Norway 6-6-77

C.D.N., près de l'université et hôpital Ste-Justine, haut duplex, 6 pièces chauffé, poêle, réfrigérateur fournis, garage, très grande cuisine, pour 1er juillet $375. mois. Jour: 282-6900 Résidence: 739-9501 6-6-77

LOGEMENTS À LOUER

HAUT DE DUPLEX, 6 pièces, Côte Ste-Catherine, près Université de Montréal, chauffé, garage, jardin $375. Tél.: 733-9441 7-6-77

NDG, haut duplex, 6½ frais repeint, 2 balcons, chauffage central et eau chaude indépendants, cuisinière prix: $325. Tél: 489-8915 6-6-77

BOUL ST-JOSEPH: 6½ pièces, chauffé, libre 1er juillet. $275. Tél: 279-1078 13-6-77

OUTREMONT: haut duplex, luxueux, chauffé, 7½ pièces, 2 bains. 272-0351. 6-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

Le plus prestigieux marchand d'Art au Canada, requiert un (e):

SECRÉTAIRE VENDEUR (SE)

- Dactylo français et anglaise
- Autre fonction serait le contact avec le public et les ventes.
- Salaire selon qualifications.

Veuillez répondre par écrit à:

GALERIE DOMINION
1438 ouest, Sherbrooke
Montréal H3G 1K4
7-6-77

La Voie de l'Amérique (Washington)

recherche un:

"TRADUCTEUR-SPEAKER"

de langue française pour un contrat de 2 ans renouvelable.

- Une parfaite compréhension de l'anglais et une expérience radio-journalisme sont exigées.

Prière d'adresser curriculum vitae et indiquer numéro de téléphone à:

Voice of America
United States Information Agency
Personnel Division
1750 Pennsylvania ave North East
Washington DC 20547
U.S.A.
6-6-77

École élémentaire privée de Westmount cherche:

ASSISTANTS(ES) UNILINGUES FRANÇAIS(ES)

Pour 3 classes d'enfants de:

- pré-maternelle - 3 ans - 8:30 à 12:00 h (demi-temps) $200/mois.
- pré-maternelle - 4 ans - 8:30 à 1:00 h (deux-tiers temps) $267/mois.
- maternelle - 5 ans - 8:30 à 3:15 h (plein temps) $400/mois.

Début: septembre 1977.

Permis d'enseignement non requis.
Repas du midi fourni
5 jours par semaine.

Écrire à:

DOSSIER 417
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
7-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

COLLÈGE AHUNTSIC
HOMMES OU FEMMES

Le Collège d'enseignement Général et Professionnel d'Ahuntsic requiert les services d'enseignants, pour l'année scolaire 1977-78, dans les disciplines suivantes:

CONCOURS NO E-101 : Électrotechnique
CONCOURS NO E-102 : Electrodynamique
CONCOURS NO E-103 : Génie civil, géodésie, mécanique du bâtiment et techniques cartographiques.
CONCOURS NO E-104 : Éducation physique
CONCOURS NO E-106 : Techniques administratives
CONCOURS NO E-108 : Techniques auxiliaires de la justice

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée;
— Expérience dans l'enseignement ou expérience industrielle pertinente.

QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES AU CONCOURS NO E-108:
Requiert les services de candidats étant membres du barreau et de candidats ayant une expérience du travail comme policier pouvant donner les cours de fonctions et d'organisations policières.

CONCOURS NO E-109 : Cinéma
CONCOURS NO E-110 : Photolithographie
CONCOURS NO E-111 : Imprimerie
CONCOURS NO E-112 : Photomécanique
CONCOURS NO E-113 : Graphisme

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Expérience dans l'enseignement;
— Expérience industrielle pertinente.

TRAITEMENT:
Selon les normes de la convention collective régissant le personnel enseignant.

Les personnes intéressées à occuper l'un de ces postes devront faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard vendredi le 17 juin 1977 à seize (16h) heures, à l'adresse suivante, en mentionnant le numéro de concours comme référence.

COLLÈGE AHUNTSIC
Le Service du Personnel
9155, rue St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y8

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

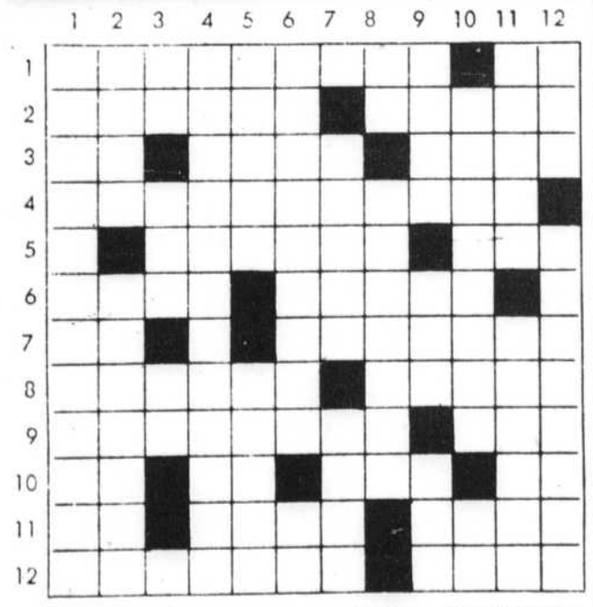

Horizontalement

1—Qui appartient au rythme. — Dans.
2—De l'Eolie. — Du groupe qui comprend les Serbes, les Russes, les Tchèques, les Polonais, etc.
3—Chlore. — Jupe de danseuse. — Plante odorante venue d'Orient.
4—Pratique l'oeilletonnage.
5—Ce qui est d'une merveilleuse beauté. — Canton suisse.
6—Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière. — Évite avec adresse.
7—Brome. — Ville d'Espagne.
8—Qui ont rapport aux peuples de la mer Egée. — Rendre un son enroué.
9—Nom usuel de la mésange à longue queue. — Septième lettre grecque.
10—Dans. — Venu au monde. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. — Astate.
11—Nouvelle-Calédonie. — Quote-part de chaque convive. — Courtois.
12—Peut servir de billet d'entrée dans un théâtre. — Maréchal et homme politique irakien (1921-1966).

Verticalement

1—Action de recourber.
2—Embarcation légère et allongée. — Etat de ce qui ne peut être différé.
3—Thallium. — Ville du sud-ouest du Nigeria. — Obtenu.
4—Relatives à la doctrine de Hitler.
5—Tas de foin. — Fille du frère.
6—A de l'importance pour. — Métal précieux.
7—Qui rend service. — Manque.
8—Usages. — Travailler.
9—Mouvement pour s'élancer. — Cri du charretier. — Comm. de Belgique.
10—Qui dure un an (fémi.). — Métal précieux.
11—On y lave la vaisselle. — Se dit de toute cause qui entraîne la mort du foetus avant l'accouchement.
12—Venus au monde. — Fait ou répété plusieurs fois.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	A	U	B	E	R	■	A	K	E	N	E
2	E	G	R	E	N	E	U	S	E	■	O	R
3	L	O	G	E	■	C	R	■	P	A	Y	E
4	A	N	E	■	P	U	N	A	I	S	E	■
5	W	I	N	N	I	P	E	G	■	P	R	E
6	A	S	T	U	C	E	■	I	R	E	■	G
7	R	A	■	M	O	R	M	O	N	■	D	Y
8	E	N	T	E	T	A	I	T	■	C	A	P
9	■	T	A	R	E	T	■	E	C	R	I	T
10	B	■	G	O	R	E	T	■	U	■	M	I
11	A	B	A	T	■	U	R	U	B	U	■	E
12	C	E	L	E	B	R	I	T	E	■	A	N

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 26

LOGEMENTS À LOUER

4½, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, 2e étage, rue Wiseman, nord-Jean-Talon. Tél: 279-9165 6-6-77

CHOMEDEY: Bachelor dans duplex, 2½ pièces, meublées ou non, chauffées, près centre d'achats. Poêle, réfrigérateur. Libre immédiatement. Tél: 681-2760 6-6-77

RUE CHAMBLY: 7½, bas, sous-sol fini, tapis mur à mur, garage, cour, près écoles, cégep, métro. Libre 1er juillet. $375. électricité et chauffage compris. Tél: 521-8011 après 5 hres. 6-6-77

OUTREMONT, haut de duplex, près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries en chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sorties pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. 13-6-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE TRANQUILLE, 2 fillettes, 4 ans, 6 ans, cherche logement chauffé, 6 ou 7 pièces avec balcon, bas de préférence. Outremont, Côte des Neiges ou Ahuntsic. Tél: après 6 heures 738-2216 7-6-77

MAISONS A LOUER

A LOUER, pour vacances à la ferme maison près de St-Jean Port Joli pour couple avec ou sans enfant. Tél: 273-3019 6-6-77

MONTREAL-OUEST: 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, sous-sol fini, garage, tout meublé et équipée, de juillet 1977 à juillet 1978. Tél: 487-5496 6-6-77

OUTREMONT EN HAUT
Cottage de brique.
1er étage: grand hall d'entrée, chambre vanité, salon, salle à manger, "den", foyer, cuisine moderne, poêle, réfrigérateur, laveuse vaisselle, chambre à coucher pour bonne.
2e étage: 4 chambres, 2 salles de bains, "den".
3e étage: meublé, bar, réfrigérateur, piano, chambre à coucher avec salle de bains.
Sous-sol fini, salle de bains, laveuse, sécheuse, cave à vin, piscine. Garage.
Tél: 272-1689
6-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

GERANT(E) pour Galerie d'art. Doit être bilingue et connaître l'histoire et l'art. Ecrire à Dossier 415, LE DEVOIR, CP 6033, Montréal H3C 3C9. 13-6-77

L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA (C.A.P.A.C.)
La société:
Elle s'occupe des compositeurs de musique.
Le poste:
Dactylo bilingue pour travail général de bureau.
Le salaire:
À discuter.
On s'adresse à:
288-4755 6-6-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

À VENDRE
Affaire saisonnière pour l'été. Équipement de construction à louer. Inclus: équipement, contrat et client. Établi depuis 10 ans. $200,000. Répondez en écrivant à CP 1144, station B, Weston, Ontario M9L 2R8.
6-6-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A VENDRE EN BRETAGNE, 10 Kilomètres de Ploërmel, 200 pieds du canal de Nantes à Brest, immense maison de ferme en granit à rénover. couverture en ardoise entièrement neuve superficie maison et verger 3,450 mètres carrés. Tél: 843-4541 6-6-77

ST-SAUVEUR: petite maison canadienne, très jolie, 3 chambres à coucher, foyer, terrain paysagé, près pentes de ski. Tél.: 1-227-3961 7-6-77

AHUNTSIC, grand cottage, semi-meublé, terrain paysager, site idéal pour foyer personnes âgées $60,000. Tél.: 381-6027 6-6-77

RIVE SUD: maison moderne à vendre, porte-patio, chauffage électrique. Construite décembre 1974, tous les services. Pas d'agent. Tél: 676-2232 Cause transfert. 6-6-77

MONTREAL NORD: bungalow, secteur choisi, 5½ pièces, sous-sol fini, foyer de brique, garage, très grand terrain, piscine creusée 18 x 36, chauffée, grand patio, chambre froide, plusieurs arbres, pas d'agent. $62,000. 321-2539 6-6-77

ST-HUBERT: bungalow moderne, foyer pierre-des-champs, immense garage hivernisé, cuisinette chêne. Chambre, living room sur parquetterie. Occupation immédiate pour $41,000 avec $5,000 comptant, financerais balance. 3269 Duvernay. Tél.: 678-7716 6-6-77

SNOWDON, $39,000 9 pièces, cottage semi-détaché ensoleillé tout isolé, grand jardin, sauna en bois de cèdre, 5224 Coolbrook. Tél. 482-9134 10-6-77

BOUCHERVILLE: Idéal pour famille nombreuse, 6 chambres salle de séjour, piscine incluse. Exclusif Carole Nadeau 656-0660 ou 655-0214 Des Rosiers courtier 6-6-77

HULL-OTTAWA: résidence neuve d'une superficie totale de 3,000 pi.ca. 12½ pièces, terrain de 60,000 pi.ca. à 10 minutes des édifices parlementaires. Occupation 1er septembre. Tél.: 1-819-777-0084 5-7-77

MAISON CANADIENNE en déclin de bois, dans Chambly 150 ans, entièrement rénovée, grandes pièces, mais 2 chambres, foyer, terrain 6,350 p.c., paysager, prix: $50,000. Tél.: 658-8861 6-6-77

AHUNTSIC: boul. Gouin est, luxueux duplex semi-détaché, grande cour, 75 pieds clôturés, tout électrique, nombreuses commodités. Bas: 8½, haut: 5½. Faut voir. Pour autres détails tél.: entre 20h et 22h. à 389-6460. Pas d'agent. 6-6-77

VOUS VOULEZ vivre à Boucherville? Sur le bord du fleuve? Propriété en excellent état. Terrain vaste. Accès direct au fleuve. Occasion unique. Pas d'agent. Acheteur sérieux, téléphonez après 18 hres à 655-2312 6-6-77

STE-FOY, bois de Vincennes, style canadien, bungalow 28 x 44; 8 pièces (4 chambres à coucher plus une au sous-sol). Terrain boisé, toutes taxes: $1,100. Prix: $60,000 (pas d'agent). Disponibilité 1er août. Renseignement: Montréal (514) 655-5858, Québec (418) 656-0452 10-6-77

MAGNIFIQUE RESIDENCE à la campagne pour professionnel ou éxécutif de compagnie, située dans Cantons de l'est à 60 minutes du Pont Tunnel Lafontaine, maison rénovée de 10 pièces, 2 salles de bains, foyer, tout confort. Ecurie neuve pour 8 chevaux. Autres bâtiments en bonne condition sur site magnifique de 240 acres. Faut voir pour apprécier. $115,000, hypothèque. Tél.: 1-514-532-4267 6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANDIAC
Propriétés pour gens spéciaux, construites sur spécifications avec piscine intérieure, bain sauna, plus extras. Une visite vous enchantera. **Pauline Chamberland 465-2000 ou 659-3549.**
LE PERMANENT
courtier
6-6-77

OUTREMONT
Cottage 10 pièces, rénovation totale en 1976. Cinq chambre à coucher (chambre principale avec petit salon et foyer). La cuisine bien planifée. Grenier et sous-sol aménagés. Les boiseries sont au naturel. Le décor est sobre. Grand jardin bien privé avec piscine en pleine verdure.
Cottage 12 pièces. Ave Bloomfield. Prix en accord avec rénovation à faire. Location possible.
André B. Thomas: 731-6307 ou bur.: 866-9641.
TRUST GÉNÉRAL
courtier
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

EASTMAN: maison ancienne, 10 pièces, poêle à bois, grange, ruisseau, 15 arpents. Tél: 334-0453 ou 331-5958 ou 1-297-2268 6-6-77

MAISON QUEBECOISE de pierre, bicentenaire, région de Verchères, 2 bâtiments, terrain 140,000 p.c. Tél.: 522-4119 6-6-77

MAISON QUEBECOISE de pierre, bicentenaire, Rive-Sud, terrain 200' x 200'. $50,000; Tél: 523-3113 ou 1-346-7204 6-6-77

ST LAURENT: duplex détaché, 2 x 6 pièces, bas libre, cave finie ciment, grande cour arrière, terrain 50 x 118, $48,000. Tél: 744-1726 6-6-77

ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE: maison neuve, 5 pièces, brique et aluminium. terrain 100' x 100'. Prix: $30,000. Tél: 454-4793 16-6-77

BROSSARD: Occupation immédiate. Cottage en brique. 4 chambres à coucher, 1½ salle de bains. Grande salle à manger. Garage. Comptant $5,000. Exclusif Antoine Zabal 465-3122 Trust National courtier 6-6-77

DUVERNAY: cottage attaché, 7 pièces, 1½ salle de bains, garage construction récente sur terrain paysager, patio, piscine, devant sous-bois, zoné parc, doit vendre, $37,500, Tél: 661-8929 6-6-77

AHUNTSIC: Triplex grand luxe, 4 logis, garage double, rez-de-chaussée 10 pièces, foyer, garde-robe de cèdre, propriétaire intéressé à rester au rez-de-cahussée comme locataire. $135,000. Tél: 381-7151 7-6-77

CHAMBLY, cottage. Plus grand modèle à Chambly ouest, 5 chambres à coucher, plus den/bureau. Tout équipé. Tapis, foyer, garage électrique etc. Magnifique. Très bas prix pour vente rapide. 656-4730 6-6-77

MONTREAL-OUEST: Particulier vend cottage, 5 minutes centre-ville, au pied Parc Mont-Royal, 5 chambres, 3 salles de bains, salon avec foyer, cuisine moderne, salle à manger, garage $74,000. Tél: 931-0434 7-6-77

SENNEVILLE: Sur l'île de Montréal, magnifique cottage canadien, 3 lucarnes, foyer en brique antique, salle de séjour, salle de jeux, 5 chambres à coucher. Grand terrain 100 x 180 rempli de beaux arbres. Prix: $118,500 Appelez André Gérin 523-9420 ou 334-0700. Des Rosiers courtier 6-6-77

WESTMOUNT: duplex exceptionnel, avec 3½ pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon et salle à manger séparés, superbe cuisine. Garages. Condition et site excellents. Revenu annuel: $19,560. Frais d'administration hypothèque non incluse: $4,500. Propriétaire: 487-7171 ou 937-7751 7-6-77

LAC CHAMPLAIN: 45 milles de Montréal, résidence moderne, construction récente, climatisée, accessoires électriques modernes. Ameublements récent, tapis mur à mur, 3 chambres à coucher. Salon avec cheminée pierre, salle à manger, 2 salles de bains, piscine intérieure, patio, arbres adultes, potager, haie, quai ciment, bateau avec support. Renseignements: Dossier 302. Le Devoir, C.P. 6033. Montréal H3C 3C9. 13-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VIEUX LONGUEUIL
Vaste et luxueux 9 pièces pour propriétaire, plus 4 revenus.
674-8018
6-6-77

55 arpents dont 15 boisés: $22,500. **Maison en montagne,** lac, 2 acres: $39,500. aussi plusieurs terres. Inf.: **Léo Dallaire: 658-0628.**
LE PERMANENT
courtier m.l.s.
6-6-77

ST-LAMBERT
5 chambres à coucher au même niveau. **Cottage spacieux,** idéal pour recevoir ou pour grande famille. **Suzanne Palmer: 672-6450 ou 672-78776**
MONTRÉAL TRUST
courtier 6-6-77

CANDIAC
Maison exclusive, split level, poêle jean-air, bain tourbillon, sauna, 2 foyers, idéal pour célibataire, beaucoup d'extras. **Lynda Shoofey 465-2000 ou 659-4218**
LE PERMANENT
courtier
6-6-77

WESTMOUNT
Cottage, 4 chambres à coucher, beau salon ensoleillé, salle à manger spacieuse et séparée, cuisine fonctionnelle avec "powder-room", petite pièce attenante à la cuisine, salle de jeux, salle de bain, parking une voiture. Nouveau MLS. $72,500. Offre suggérée. **Maison dans un état impeccable et des plus agréable.**
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
7-6-77

ST-JÉRÔME
Belle propriété située à St-Jérôme, coin du Palais et Melançon, terrain de 35,000 pieds tout paysagé, piscine extérieure chauffée, 20 x 45, 6 chambres à coucher, une buanderie, 4 salles de bains, un grand salon double, une salle de séjour, une salle à manger, une très grande cuisine, un bureau (sur 2 étages plus sous-sol) Site idéal pour professionnel ou homme d'affaires, ou petite communauté (pas d'agent). Tél: **lundi au vendredi** de 10 à 5h30: Montréal 849-2407, **samedi** de 10h à 2 heures 849-2407 ou **le soir** après 7 heures à St-Jérôme 436-5287.
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
A louer 1x4½ et 1x3½, chauffage électrique dans triplex neuf. **Robert Vivian 651-5300 ou 670-2901.**
MONTREAL TRUST
courtier
6-6-77

ST-LAMBERT
Prix réduit, magnifique cottage, 7 pièces, 3 chambres, foyer, garage, faut vendre. Faites une offre avec **Vincent Lavallée 672-6450 ou 672-4749**
MONTRÉAL TRUST
courtier
6-6-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
ST-HILAIRE
Split-level. Très beau secteur sur 13,728 pi.ca. Terrain. Construction soignée. Garage double. Faut voir. M.L.S. **Yolande Bisaillon: 467-8115 ou 467-1211.**
ST-HILAIRE
Cottage, 7 pièces. Impeccable sur terrain 30,000 pi. ca. Bord de l'eau. Beaucoup possibilités. Maison repos, etc. M.L.S. **Yolande Bisaillon: 467-8115 ou 467-1211.**
courtier en immeuble
6-6-77

ST-BASILE
Secteur paisible près des transports, cottage tout brique, 4 grandes chambres, 2 salles de bains, foyer brique, possibilité d'un deuxième. Pour qui recherche espace, confort, solidité.
Appelez francine Émard 653-2496 ou 653-4937 ou Monique Prévost 653-0587
MONTRÉAL TRUST
courtier
6-6-77

WESTMOUNT
Coin charmant à visiter
le 15 juin 14 à 16 h
82 Sunny Side
Maison de ville très pratique, rénovée de 3 chambres à coucher, avec solarium et salle de jeux, près du sommet à mi-chemin entre l'Université de Montréal et le centre ville. $72,500. **Mme Gracia Kristof 842-8366 ou 488-4820**
CROWN TRUST
courtier
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

N.D.G.
Duplex de 6½-7½ avec pièces supplémentaires au sous-sol. Foyer, chauffage séparé. Bas disponible selon arrangement. **Mr. H. Bourgeois: 935-8541, rés: 484-0605.**
TOUT UN SPÉCIAL: **Un "Cape Cod" détaché,** situé dans un repaire. Offres acceptées. Appelez: **Jean MacDonald: 489-4986 ou 482-4613.**

SNOWDON
Duplex 5-6 pièces. Bonne condition. Garage. Occupation prochaine. Près Chemin Reine Marie. Appelez **Mr. H. Bourgeois: 935-8541, rés: 484-0605.**

ADJACENT VILLE MONT-ROYAL
Magnifique bungalow détaché, 3 chambres à coucher, salle de jeux finie, joli jardin privé. Air climatisé central. Excellente valeur. **Mr. H. Bourgeois: 935-8541, rés: 484-0605.**

CENTRE-VILLE
Sur site prestigieux et tranquille. **Jolie maison de ville modernisée,** 3 et 2 chambres à coucher, foyer, garage pour 2 voitures. Prête à être aménagée. **Mme U. Clabon: 935-8541, rés: 733-6745.**

WESTMOUNT
Près avenue Greene face au parc. **Charmant cottage semi-détaché en pierre,** 8 pièces, magnifique boiserie, excellente condition. $73,000. **Mme U. Clabon: 935-8541, rés: 733-6745.**

MONTRÉAL-OUEST - N.D.G.
Résidence dont les prix varient entre $30,000. et $90,000. Pour plus de renseignements appelez: **Jeanne MacDonald: 489-4986 ou 482-4613.**
6-6-77

L'immeuble, c'est notre seule affaire.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAC MEMPHRÉMAGOG
Chemin Patterson
Beau terrain sur le lac Memphrémagog, 550 pieds en bordure du lac, 16½ acres d'excellent terrain. Maison confortable d'un étage ½, piscine chauffée, grand abri de bateau.

LAC MEMPHRÉMAGOG
Propriété en imitation de cèdre avec 110 pieds en bordure du lac, nouveau chalet style suisse hivernisé, vue excellente, terrain avec nombreux arbres, partiellement meublé.

AUSTIN, QUÉ.
Excellente maison retirée, située sur grand terrain, belle vue sur le lac et la campagne environnante, salon, foyer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, chauffage à l'huile, garage double, bien paysagé, très accessible.
Appelez Allan Channell 819-843-4785.

CROWN TRUST
courtier licencié
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANDIAC
Parc Laurier, split level, cottage 3 ou 4 chambres, 5% comptant, hypothèque taux courant doit vendre, urgent. **Pauline Chamberland 465-2000 ou 659-3549.**
LE PERMANENT
courtier
6-6-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 2-4 p.m.
CÔTE ST-LUC
5705 BROOKSIDE
Bungalow détaché, brique sur rue tranquille, 3 chambres à coucher, 2½ salles de bains, magnifique sous-sol fini plus 1 chambre. Merveilleux jardin, garage. **Mme B. Kaufman: 935-8541, rés.: 933-6652.**
6-6-77

Trust Royal Immeubles
Trust Royal Courtier
RAWDON
Domaine de 10½ arpents, surplombant la rivière Ouareau, résidence de 8 pièces avec foyer en pierre, plus un bungalow de 5 pièces, une serre, atelier, remise, garage pour 4 voitures, grand stationnement. M.L.S. **Huguette Guérette: 354-0360 ou 353-6765.**
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

OUTREMONT avenue Bloomfield, à vendre ou à louer-maison détachée, 11 pièces, 5 chambres, bureau, buanderie. Garage double. Jardin impeccable. Vente privée. Occupation immédiate. Tél: 274-9909 10-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL
Luxueux bungalow, salon avec foyer, salle à diner, 3 chambres, 3 salles de bains, sous-sol fini, bar, chambre, etc. Garage double, porte électrique, système d'alarme et beaucoup d'autres extras. Terrain paysagé 106' x 120', occasion exceptionnelle. **Pierre Petruchi: 342-1039 ou 739-3261.**
TRUST GÉNÉRAL
courtier
6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUVERT POUR INSPECTION
dimanche 2 à 4 p.m.
VILLE MONT-ROYAL
640 MITCHELL
Cottage de 6 pièces, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salle de jeux, garage. En très bon état. M.L.S. Réduit: $64,500.
Mme Allison Cosgrove 937-7729 ou 731-6817
Frank A. Norman & Co. Ltd.
courtier
6-6-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

REGION DE BERTHIER petit domaine privé, boisé et paysager de 65,000 pi.ca. rivière, piscine creusée 20' x 40', court de tennis, maison style canadien, tapis mur à mur, foyer, meublée. Aubaine à $55,000. Tél: 381-4418 ou 1-836-3974 6-6-77

CANTONS DE L'EST
Près de Ayer's Cliff à 1½ heure de Montréal, maison de campagne hiver-été, entièrement rénovée, 5 pièces, grange, 2 acres boisées, bordé par rivière. Prix raisonnable. Description plus précise impossible. Faut le voir pour le croire. **819-838-4443.**
6-6-77

SERVICES DIVERS

POUR TOUS VOS TRAVAUX d'imprimerie, comparez nos prix. 1,000 cartes d'affaire en relief- $15. 5,000 circulaires- $50. Nous prenons vos commandes à domicile sans frais. Tél.: 288-4713 7-6-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

TABLEAUX de peintres canadiens, prix raisonnables. Riopelle, McEwen, Gervais, Hurtubise. Tél.: 274-3436 8-6-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

MAGNIFIQUE TERRAIN sur les flancs de St-Bruno, boisé et non boisé, 15 minutes du centre de Montréal. 0.30 le pi.ca. Tél: 467-4708 7-6-77

ST-ADOLPHE D'HOWARD: Domaine Alpine, sommet montagne, accès, vue, lac privé familial accès à 2 autres lacs. 28,395 pi. ca. Tél: 731-4365 6-6-77

TERRAINS À VENDRE

STE-JULIE: Beau terrain, construction résidentielle ou commerciale avec services. Il en reste peu à Ste-Julie. Basile Chiasson: 653-8038 ou 653-7841. Trust National courtier 6-6-77

A 58 MILLES du pont Champlain, autoroute des Cantons de l'Est, vue superbe, lac privé, plage, truite, 100 x 100 et plus 10 cents le pied, léger comptant, balance terme sans intérêt. Tél: 747-9673 13-6-77

LES EBOULEMENTS, Cap aux Oies, Comté Charlevoix, magnifique terrain, moitié boisé, bord du fleuve, résidentiel, chemin privé, tranquillité, superficie approximative 55.12 arpents (2,028,470 p.c.) $250. l'arpent. Information du lundi au vendredi 1-418-527-2943 6-6-77

TERRES À VENDRE

CANTONS DE L'EST: magnifique terre de 65 arpents, 13 boises et 23 cultivables, site magnifique avec rivière et pêche. Parfaite tranquilité. Tél: 672-4749 6-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
$29,500, 4½ pièces meublées, vente et location, 1,000 pieds de la mer.
Annett Lanoue
334-8336
CANADA PERMANENT
Courtier
6-6-77

ANNONCES CLASSÉES
régulières ou encadrées

*

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

844-3361

Compétence: Mlle Marie Vaillancourt

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*·	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

Denise Escarpit: *"Un bon livre pour enfant, c'est d'abord un livre que l'enfant lira"*

par RENÉE ROWAN

Il ne faut pas toujours chercher à donner à l'enfant un "bon livre", affirme Denise Escarpit qui, depuis neuf ans, fait de la recherche dans le domaine de la littérature d'enfance et de jeunesse. Un livre est bon par rapport à nos critères d'adulte. Il y a beaucoup de chance que ce "bon livre" soit trop conformiste, visant à façonner l'enfant à l'image de ce que nous voulons qu'il soit. Pour elle, "un bon livre pour enfant, c'est d'abord un livre que l'enfant lira".

Denise Escarpit, chargée de cours de littérature d'enfance et de jeunesse à l'Institut universitaire de technologie de Bordeaux — Institut qui forme des bibliothécaires, des cadres de l'édition et des libraires — prenait la parole, plus tôt cette semaine devant les membres de Communication-Jeunesse à l'occasion de l'assemblée annuelle de cet organisme. Avant de se rendre à l'Université de Sherbrooke où elle participe présentement au colloque sur "L'enfant et le livre", elle a bien voulu nous rencontrer.

"Il ne faut pas être hanté par l'idée du "bon livre" et les dangers du "mauvais livre", car dit-elle, tout enfant a le droit de lire une certaine quantité de vrac. Cette littérature fait aussi partie de la culture. D'ailleurs, ce qui nous paraît sans valeur à nous, adultes, peut présenter un intérêt pour l'enfant qui peut trouver des stimuli valables dans ce qui nous semble fatras et stupidités. Le vrac est neutre; c'est son utilisation prolongée qui serait dangereuse car elle anesthésierait en quelque sorte les facultés de réactions critiques des lecteurs. Notre rôle d'éducateur est seulement d'éviter de proposer à l'enfant trop de vrac ou des livres porteurs de messages destructeurs pour des personnalités en formation."

Denise Escarpit est d'avis qu'il faut faire confiance à l'enfant car, ajoute-t-elle, malgré tout ce qui a été dit et se dit encore sur les choix de livres, les sélections qu'on doit proposer au jeune lecteur, on ne sait en réalité jamais ce qu'il va faire de ce que nous lui donnons. "L'enfant a son système de défense qui le protège de ce qu'il ne comprend ou n'aime pas, qui le lui fait ignorer ou transformer à sa façon. Il tire des livres ce qu'il veut et pas ce que nous voulons. En dernier ressort, c'est l'enfant qui choisit le livre et lui donne droit de cité."

Notre rôle à nous, dit-elle encore, c'est de donner à l'enfant non seulement un livre qui puisse le former, l'aider à avancer, mais aussi qui puisse l'amuser. Un bon exemple de ce type de livres, ce sont les albums de **Barbapapa** que les enfants, depuis l'âge de deux ans à sept ou huit ans, lisent encore avec très grand plaisir. Dans la même veine, note Mme Escarpit, il y a pour les 6 à 8 ans, **Pouchi-Poucha ou le gros loup du bois**, par Monique Bermond (éditions Jean-Pierre Delarge). "Les illustrations sont presque "choquantes", surprenantes tellement elles sont modernes: le texte raconte l'histoire et lorsque le texte s'arrête, l'image poursuit. Les relations texte-images sont remarquablement bien établies, ce qui en fait un "bon livre".

On a depuis quelques années senti la nécessité de renouveler le graphisme, de le "moderniser", note cette spécialiste. Les enfants ne voient plus le monde comme nous le voyions... il y a 25 ans, on marchait, on avait le temps de lever les yeux, de regarder de gauche à droite, de s'arrêter. Maintenant, la plupart des enfants circulent en auto; ils voient le monde à travers une vitre, au rythme de l'auto et non au leur. De plus, beaucoup habitent dans de grands ensembles et voient le monde miniaturisé, en coupe transversale à leurs pieds. Ils regardent la télévision et ont l'habitude d'un certain découpage cinématographique. Aussi des illustrations difficiles à saisir pour les adultes, offrent à l'enfant une vision du monde qui lui est habituelle.

Le pari que faisait François Ruy-Vidal en 1967-1968 — alors qu'il n'existait que très peu de choses pour les enfants — est aujourd'hui gagné, souligne la visiteuse. "Le livre d'enfance et de jeunesse français existe; il est bon et il ne cesse d'évoluer. Ce qui est remarquable, c'est qu'en quelques années, six à sept an au plus, l'édition a réussi à l'imposer, à lui donner droit de cité."

Un fait, extrêmement encourageant à ses yeux, est la naissance ces deux dernières années, de quatre maisons d'édition qui se spécialisent dans le livre d'enfance et de jeunesse: D'Au, Advisor, Jean-Pierre Delarge et La Noria. Une autre tendance commence aussi à se dessiner: suivant l'exemple de Ionesco, il y a quelques années, qui écrivit des contes pour jeunes enfants, des écrivains reconnus comme Bernard Clavel, Michel Déon, Michel Butor, Robert Escarpit, Maurice Genevois pour ne nommer que ceux-là, mettent leur talent à la disposition des enfants, certains même leurs talents d'artistes, comme c'est le cas de Jean Garonnaire. La barrière qui existait entre littérature pour adultes et littérature d'enfance et de jeunesse commence à disparaître au niveau de la création.

"Mais hélas, enchaîne Denise Escarpit, ce qui a le moins évolué, c'est l'attitude des adultes vis-à-vis de ce livre... particulièrement les intermédiaires, libraires, bibliothécaires, enseignants, et surtout les parents. Il n'est que de voir que des albums excellents et bon marché, tirés à 2,000, dans le meilleur des cas, mettent entre deux ans et demi et cinq ans à s'épuiser! Il n'est que de voir les réactions de peur ou d'incompréhension des enseignants devant certains albums novateurs. Il n'est que de voir les parents se jeter dans une librairie sur de gros documentaires coûteux dont la qualité est en raison inverse du prix, pour se rendre compte que les mentalités n'ont pas évolué au rythme de l'édition.

"Nous avons fait la preuve qu'en France, nous avons les ouvriers nécessaires à la création de bons albums; il nous reste maintenant à tout mettre en oeuvre pour changer les attitudes, conclut Mme Escarpit. C'est notre prochain défi."

Rectificatif

Deux lignes ont malencontreusement sauté dans les comptes rendus publiés dans ce cahier la semaine dernière sous la signature de nos collègues Pierre O'Neill et Jean-Claude Leclerc. "René Lévesque ou le projet inachevé" de Peter Desbarats, traduit de l'anglais par R.G. Scully, est publié aux Editions Fides de Montréal. "Séparation", de Richard Rohmer, traduit de l'anglais par un auteur anonyme, est publié aux Editions de L'Homme.

L'Espace vide

Une lecture enrichissante

par ADRIEN GRUSLIN

Constatant le vide actuel du théâtre, Peter Brook nous parle d'un espace à emplir. Ecrit en 1968 et récemment traduit aux Seuil, **The Empty Space (1)** contient quatre essais formant une mosaique de la pensée de cet important metteur en scène né au théâtre vers 1946.

Dans un premier temps, Peter Brook sonne le glas du théâtre bourgeois (il n'est ni le seul ni le premier à actionner un tel gong). Il le qualifie de théâtre sans lendemain avec son parfum de mort, avec son faux respect qui entoure les classiques au nom de la chose écrite. En rapport avec l'effervescence du cinéma, le théâtre lui paraît en perte de vitesse, enfoncé dans une idée de la culture totalement erronnée. C'est une machinerie qui grince mais qui semble ne devoir jamais s'arrêter.

Aujourd'hui le théâtre se voit forcé de choisir entre la reprise de pièces anciennes ou (pour faire un geste en faveur du temps présent) la mise en scène de pièces nouvelles que nous trouvons insatisfaisantes. Quant à la création collective, Peter Brook exprime une vue fort intéressante à son sujet: "La création de groupe peut-être infiniment plus riche — si le groupe l'est — que le produit d'un individualisme mal affirmé. Mais il est indéniable que nous, hommes de théâtre, ressentons le besoin d'un auteur, afin d'atteindre à la densité et à la concentration qui manquent presque toujours au travail collectif."

Dès qu'une mise en scène est figée, avoue Peter Brook, quelque chose d'invisible commence à mourir. Le théâtre est un art auto-destructeur, essentiellement éphémère. Accepter que la majeure partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le théâtre n'est que la caricature d'un mot jadis riche de signification constitue un premier pas vers le changement.

Une fois posé le constat de l'inertie actuelle du genre, l'auteur de **L'Espace vide** passe par une double affirmation des fondements du théâtre: un "Théâtre Sacré" et un "Théâtre Brut", avant d'achever ses écrits sur le théâtre par une réflexion intitulée "Théâtre Immédiat", fruit de ses trente années de travail à la scène.

Alors que dans les années quarante, l'art tentait de capter les courants invisibles qui gouvernent nos vies, aujourd'hui le doute, le malaise et l'angoisse se sont emparés de la scène. Mais un lieu nouveau réclame une cérémonie nouvelle et elle n'est pas venue. "Nous avons perdu le sens du rite et de la cérémonie et pourtant plus que jamais l'homme a soif d'une expérience qui dépasse le quotidien... Ce n'est pas la faute du sacré s'il est devenu une arme de la bourgeoisie pour rendre les enfants sages." Il serait ridicule qu'un refus des formes bourgeoises nous conduise à refuser, le sacré toujours accessible.

Toujours dans son écrit sur le "Théâtre sacré", l'essayiste déplore l'impuissance des dramaturges modernes à faire coïncider idées et images à travers les mots avec la force des élizabéthains. Artaud avait compris qu'il fallait chercher un théâtre violent, moins rationnel, plus extrême, moins verbal, plus dangereux mais il n'a jamais réalisé son projet et "peut-être, termine Brook, que la force de sa vision vient de ce qu'elle est comme une carotte promenée devant nous et jamais atteinte".

Selon l'auteur, trois ouvriers de la scène moderne ont réussi à animer le quotidien par l'invisible: Merce Cunningham, Samuel Beckett et Jerzy Grotowski. Formé chez Martha Graham, Cunningham tendait vers le sacré en multipliant les improvisations avec sa compagnie de ballet. Avec ses pièces-symboles, Beckett nous entraînait dans une véritable célébration. Grotowski, le plus proche d'Artaud, fait de la pauvreté un idéal pour un théâtre sacré parce que son but est sacré. Ces trois voies ont en commun: des petits moyens, un travail intense, une discipline rigoureuse, une précision absolue et sont presqu'obligatoirement destinés à un maigre public. La question qui se pose ici: ces trois théâtres sont-ils seuls capables d'atteindre le sacré? Où doit-on le chercher aujourd'hui?

C'est toujours le théâtre populaire qui sauve la situation, celui qui vit hors des lieux conventionnels, ce qui amène Peter Brook à affirmer: "L'architecture des théâtres doit être fondée sur ce qui provoque les relations les plus vivantes entre les gens, et cela n'est-il pas mieux obtenu par l'asymétrie ou même le désordre?" Le Théâtre Brut est proche des gens, absent de ce qu'on nomme le style.

Le théâtre joue un rôle de libération sociale, il est contre l'autoritarisme, le traditionnalisme, la pompe et le faux-semblant. Toute tentative pour revitaliser le genre a dû retourner aux sources populaires. Meyerhold se tourna vers le cirque et le music-hall; Brecht vers le cabaret; Joan Littlewood vers la fête foraine; etc... Peter Brook explique: "Le théâtre populaire, libéré de l'unité de style, parle en fait un langage très sophistiqué et stylisé: un public populaire n'a, en général, aucune difficulté à accepter les incohérences d'accent et de costume, ou à passer ex abrupto du mime au dialogue, ou du réalisme à la suggestion. Il suit le fil de l'histoire sans se rendre compte qu'on est en train de violer une série de conventions."

Si le théâtre sacré exprime le désir ardent de trouver l'invisible par l'entremise de ses incarnations visibles, le théâtre brut exprime un élan fougeux vers un certain idéal et les deux se nourrissent d'un fluide profond et vrai, venu de leurs publics, lesquels publics, peut-on ajouter, n'ont la plupart du temps pas grand-chose à voir avec ceux des salles traditionnelles.

Dans ses écrits, Peter Brook affirme que Bertold Brecht demeure l'homme de théâtre le plus percutant de notre époque. Avec lui, il conclut à un théâtre nécessaire, obligatoirement social. Il faut s'imprégner de ses idées. "Pour l'instant, c'est toujours à Shakespeare qu'il faut penser pour trouver un modèle, même si un tel fait est exaspérant" déclare l'auteur. Le théâtre a besoin d'une révolution perpétuelle où l'élan vers le sacré persiste et la critique sociale importe.

Le théâtre doit capter l'attention du public et lui faire croire à ce qu'il voit. Cet énoncé nous amène à la quatrième tranche de *L'Espace vide*. "Le Théâtre immédiat" contient le fruit de l'expérience de Brook en survolant les constituantes majeures du spectacle théâtral.

Et la finale constate le rôle nébuleux de l'art dans la société moderne. La plupart des gens vivent sans, et vivent tout à fait normalement. Toute tentative de se tourner vers un public neuf, en particulier un public populaire, sont inévitablement marquées de prosélytisme. Tout cela parce que la culture et l'art sont accessoires à la vie. Faire un théâtre nécessaire, redit Peter Brook, s'inscrit forcément aujourd'hui en disharmonie avec la société afin que le théâtre soit une libération. Sinon, il est voué à mourir, écrasé par la monstrueuse roulotte de la culture. "Mais le spectateur désire-t-il changer de statut?"

L'Espace vide constitue une réflexion profonde, à la croisée des chemins de l'évolution actuelle du théâtre. Un écrit à lire sans conteste pour tous ceux soucieux de sortir des ornières traditionnelles.

(1) **"L'Espace vide"**, "Ecrits sur le théâtre", Peter Brook, collection Pierres vives, Editions du Seuil, 184 pages.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Demetan, la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 Ante, le petit lapon
10.30 John, l'intrépide
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Es-tu d'accord?
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Peintres du XVIIIe siècle: François Boucher (1703 - 1770).
2.15 Baseball du samedi
5.00 Bagatelle
6.00 Génies en herbe
6.30 Téléjournal
6.35 Partout
7.00 Cosmos 1999
8.00 Héli-patrouille
8.30 Columbo: "Jeu d'identité" (policier — Américain)
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Politique fédérale
11.10 Cinéma: "Madigan: police sur la ville" (policier — Américain 1968)
1.00 Ciné-nuit: "le train" (drame — Franco. It. Américain 1964)...■

CFTM 10

9.25 Horaire-bienvenue
9.30 Joe 90
10.00 Les sentinelles de l'air
11.00 Tarzan
12.00 Samedi-midi "Jumbo, la sensation du cirque" (comédie musicale — Américain 1962)
4.00 Papa a raison
4.30 Le Rallye des champions
5.00 La bobinette cherra
5.30 Les protecteurs
6.00 Les arpents verts
6.30 Gros plan sur l'actualité
7.00 Et ça tourne
8.00 Joute d'étoiles de la ligue canadienne de Football
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Aide-moi et le ciel t'aidera" (drame — Americain 1970)
1.00 Cinéma: "Bora Bora" (drame de moeurs — Italien 1969)
2.25 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.00 Sesame Street
11.00 The White Stone
11.30 Klaharie
12.00 Skipper
12.30 Reach for the top
1.00 Parade
2.00 International Rugby
4.00 CBC Saturday Sports
5.00 Space 1999
6.00 CBC Saturday Evening news
6.30 Quebec report — response
7.00 Quebec report — decision
7.30 Andy
8.00 Happy days
8.30 Saturday night movies: "Monty Python and the holy grail".
10.30 The King of Kensington
11.00 The National
11.15 Provincial Affairs
11.21 The city tonight
11.37 Monty Python's flying circus
12.08 Saturday super movies: "Man from Colorado" (western 1948).
1.20 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 Ed Allen
7.30 Circle Square
8.00 Let's go
8.30 Spiderman
9.00 Rocket Robinhood
9.30 Kidstuff
10.30 Oceans Alive
11.00 Merrie Melodies
11.30 Flintstones
12.00 Star Trek
1.00 Saturday at the movies: "Hello down there" (comédie 1969).
3.00 Superstars of Wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 The Editors
6.30 Funny Farm
7.00 Emergency
8.00 CFL All-Star game
11.00 News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Mrs. Pollifax-Spy" (drame 1971).
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Tourlou
19.00 Silence on rit: "Le rival de Cupidon".
19.15 Mouvements dans la nature: "Etoile de mer".
19.30 Nos épaulettes: "Natation"
20.00 Première rangée: "Guerre et Paix" et "Le vin rouge".

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Woody le pic
9.30 Mon ami Guignol
9.45 La bible en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 L'homme à la recherche de son passé
11.30 Ciné-Magazine
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le monde en liberté: "Les pachydermes d'Afrique".
5.00 Second regard: Le renouveau charismatique
6.00 Déclic
6.30 Téléjournal
6.35 Télescopie
7.00 Quinze ans plus tard
7.30 Les beaux dimanches: Mesdames et messieurs, la fête
8.30 Les beaux dimanches "Un canadien errant".
9.30 Les beaux dimanches: Esquisse: Gabriel Bacquier.
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Politique provinciale: Le parti libéral.
11.05 Ciné-club: "La villégiatura" (Drame — Italien 1973) ■
1.00 Fin des émissions

CFTM 10

8.30 Ministère mondial de Rex Humbard
9.30 C'était le bon temps
11.30 2,000 ans après Jésus-Christ
12.00 Bon Dimanche
2.00 S-5
3.00 Le père Ambroise
3.30 Les joyeux naufragés
4.00 Jugement rendu
4.30 Mêlons-nous de nos affaires
5.00 Information voyages: "Croisière sur le St-Laurent".
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Les Monroes
7.00 Showbizz
8.00 Entrée libre: "Les années fantastiques" (Comédie — Américain 1968)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'événement
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Le petit prince orphelin
19.00 La maisonnée
19.30 Ciné...plus "Les 3 morts de Johnn F" (drame sociologique de Philippe Toledano)
22.00 Rythmes: "Les Andes"

CBMT 6

10.00 Music and the spoken word
10.30 This is the life
11.00 Meeting Place
12.00 Journal
12.15 A way out
12.30 Look who's here
1.00 Music to see
1.30 Country Canada
2.00 V.I.P.
2.30 CBC Sunday Sports Special
4.00 Crosspoint
4.30 The money makers
5.00 Hymn Sing
5.30 Mr. Chips
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 Three's company
8.00 Tyrone Guthric special
9.00 The Duchess of Duke Street
10.00 Newsmagazine
10.30 This land
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 The city tonight
11.37 Sunday best
Shape of things to come (drame 1936)...■

CFCF 12

6.00 The Church
6.30 Crossroads
7.00 Day of discovery
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is written
10.00 Hellenic program ■
10.30 Teledomenica ■
1.00 The Red Fisher Show
1.30 Rex Humbard
2.30 Garner Ted Armstrong
3.00 Last of the wild
3.30 Question period
4.00 Kemper Open Golf tournament
6.00 As it is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 The Humain Journey
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Night must fall" (drame 1964)...■

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Airport 77" 12.30, 2.30, 4.40, 7.00, 9.00.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Nasty Habits" 1.00, 2.45, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The opening of Misty Beethoven" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35 et "The Image" 1.20, 4.10, 7.00, 9.55.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le dimanche de la violence" 2.40, 6.10, 9.35 et "Le téléphone rouge" 1.05, 4.30, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "The greatest" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Ain't misbehavin" et "Tapestry of love" dès 1.15.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Dracula père et fils" 1.35, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'arnaque" 1.10, 5.25, 9.25 et "Le lave-auto" 3.40, 7.35, (Salle II) "Carrie au bal du diable" 2.35, 6.10, 9.50 et "Le vent de la violence" 12.50, 4.20, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "King Kong s'est échappé" 2.45, 6.10, 9.40 et "Les deux flibustiers" 12.50, 4.15, 7.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Tremblement de terre" Sam.: 7.20, dim.: 3.00, 7.20 et "Les dents de la mer" Sam.: 5.10, 9.30, dim.: 12.50, 5.05, 9.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 12.30, 2.10, 3.50, 5.30, 7.15, 9.00.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Cours après moi que je t'attrape" sam. 7.30, dim.: 3.30, 7.30 et "Une femme à sa fenêtre" sam. 5.25, 9.10, dim.: 1.30, 5.25, 9.10.
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I): "The greatest" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II): "Papillon" 1.00, 3.45, 6.30, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'Arnaque" 1.20, 5.25, 9.25 et "Le lave-auto" 3.30, 7.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "L'affiche rouge" 12.45, 2.30, 4.20, 6.05, 7.55, 9.45. (Salle II): "J.A. Martin, photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.30, 9.25. (Salle III): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.40, 4.05, 6.30, 8.55. (Salle IV): "Cousin, cousine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Un éléphant ça trompe énormément" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Renoir): "Jonas" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Noirs et blancs en couleurs" Sam.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, 11.00, dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein): "Jour de fête" samedi: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, 11.00, dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Seven beauties" 1.00, 5.00, 9.05. "Swept away" 3.05, 7.05.
LOEWS: (Salle I) "The van" 12.40, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50. (Salle II) "Cross of iron" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. (Salle III) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle IV) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00 (Salle V) "Cross of iron" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Papillon" 4.15, 9.15 "L'or" sam. 7.00. Dim. 2.00, 7.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le dimanche de la violence" 1.00, 4.30, 8.00 "Le téléphone rouge" 2.50, 6.20, 9.50.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579. "The little girl who live down the lane" 2.45, 6.15, 9.40 "To the devil a daughter" 1.00, 4.30, 8.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. Samedi: "Les trois jours du condor" 7.00 "Nashville" 9.00 "The man who fell to earth" 12.00 p.m. Dimanche: "Harold et Maude" 2.00 "Monseigneur" 4.00 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00 "Exhibition" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Exit the dragon enter the tiger" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "La submersion du Japon" 2.25, 5.55, 9.25 "Tueur à gage à Trinita" 12.45, 4.15, 7.45. (Salle II): "Main basse sur la TV" 1.50, 5.45, 9.40 "Femmes sans maris" 12.05, 4.00, 7.55. (Salle III): "L'Héritage" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30 (Salle IV): "Revanche d'un homme" 1.50, 5.45, 9.45 "Le solitaire du fort Humboldt" 12.05, 4.05, 8.05 (Salle V): "Couple témoin" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The Sting" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Island in the stream" 12.30, 2.20, 4.35, 6.50, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Inheritance" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The bite" 12.00, 2.50, 5.40, 8.20 et "Oona" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 Samedi: "War of the Worlds" 5.15 "Wizards" 7.30 "Taxi Driver" 9.30 "Squirm the parasite murders" 12.00 p.m. Dimanche: "War of the Worlds" 3.30 "Zachariah" 5.15 "Silverstreak" 7.30 "Wizards" 9.45.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "The late show" 1.35, 3.40, 5.40, 7.40, 9.45.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Jabber Wocky" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "La bataille de Midway" 12.30, 4.50, 9.15 "Duel" 3.10, 7.30.
VILLERAY: 8052 St-Denis 399-5577 "Colère froide" 2.50, 6.15, 9.35. "Flics aux trousses" 1.10, 4.25, 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Listen to my story" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.45, 9.30.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Fritz the cat" 1.00, 3.45, 6.30, 9.20 "Nine lives of frits the cat" 2.30, 5.15, 8.00.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 Samedi: "Younger brother" (K. Ichikawa — Japon 1960) 7.00 "The elegant life of Mr. Everyman" (Ko Okamoto — 1962) 9.00. Dimanche: "Our Wonder Full years" (H. Gosho — 1966) 7.00 "I am two" (K. Ichikawa — 1962) 9.00.

sur scène

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 le trio Paul et Paul — semaine et dimanche 21 h 00. Samedi 20 h 00, 23 h 00.
LE PATRIOTE DE STE-AGATHE: 514-523-1131 Samedi: Jean Guy Moreau — 20 h 00, 23 h 00. Dimanche. Relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ginette Reno Samedi 18 h 30, 22 h 00. Dimanche: 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THEATRE EXPERIMENTAL: 320 Notre-Dame Est. 879-1306 "Finalement" — 21 h 00.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. "Le balcon" de Jean Genet. Du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dim: 19 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL: relâche.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "L'impresario de Smyrne" de Carlo Doldoni. Du mardi au samedi: 20 h 00. Relâche: dim. et lundi.